



Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
Institut National de la Statistique (INS)
Agence des Nations Unies Pour les Réfugiés (UNHCR)
Joint IDP Profiling Service (JIPS)

PROFILAGE DES PERSONNES DEPLACÉES INTERNES, RETOURNÉES ET RAPATRIÉES DE CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT FINAL D'ÉTUDE

Abidjan - May 2015

PROFILAGE DES PERSONNES DEPLACEES INTERNES, RETOURNEES ET RAPATRIEES DE COTE D'IVOIRE

RAPPORT FINAL D'ETUDE

Abidjan - Novembre 2014

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement

Institut National de la Statistique (INS)



**PROFILAGE DES PERSONNES DEPLACÉES
INTERNES RETOURNÉES ET RAPATRIÉES DE CÔTE D'IVOIRE**

RAPPORT FINAL DE L'ÉTUDE

Abidjan, March 2015

Avec le soutien technique de

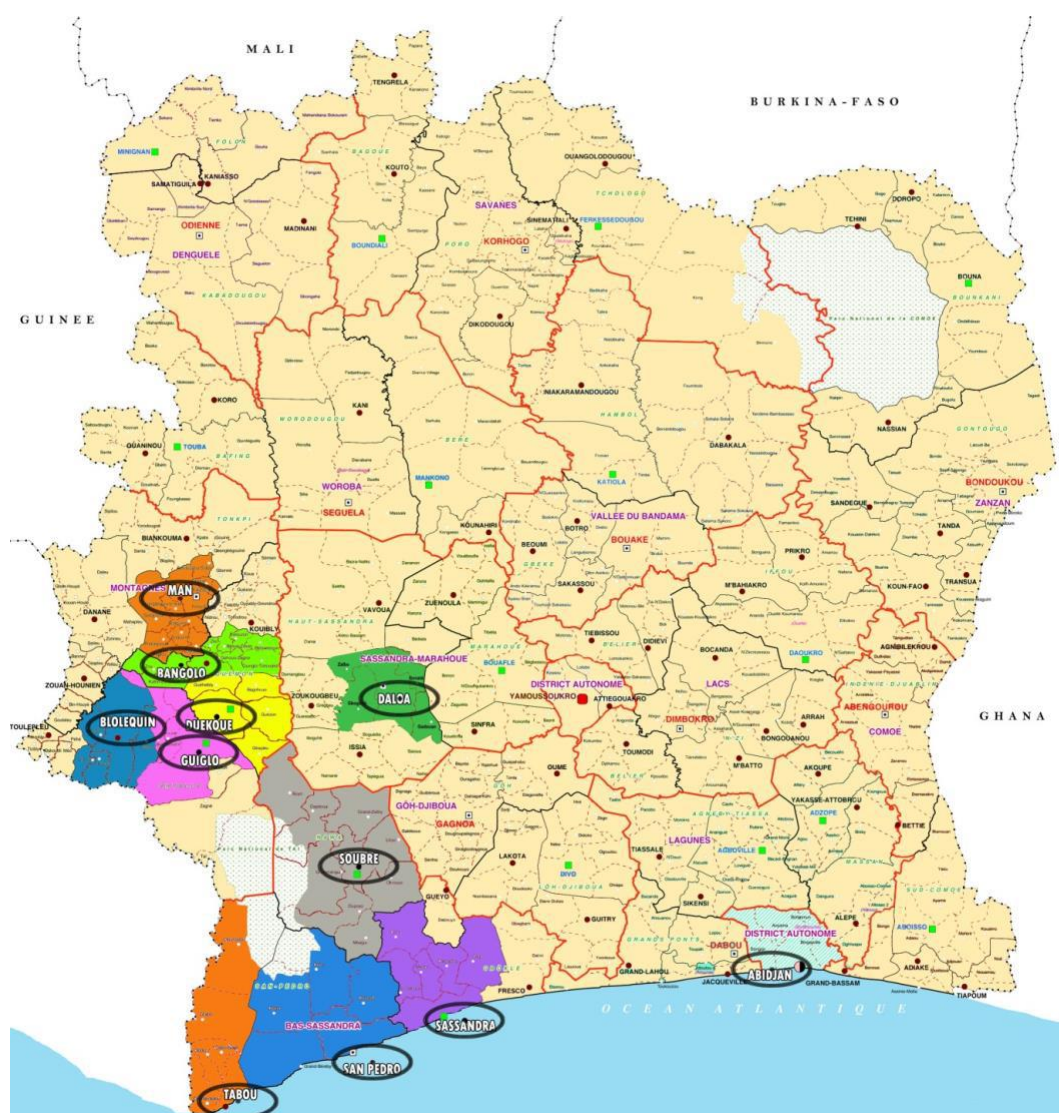


REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, l'équipe de travail tient à exprimer sa gratitude :

- au Gouvernement de la Côte d'Ivoire, en particulier au Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité et au Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement qui ont autorisé et soutenu la réalisation de cet étude ;
- au Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, pour l'implication active de sa structure dans toutes les phases du profilage malgré les multiples sollicitations actuelles auxquelles elle fait face ;
- à la Coordinatrice du Joint IDP Profiling Service (JIPS) et toute son équipe pour leur précieux appui technique, matériel et financier ;
- à toute l'équipe de CartONG et particulièrement à Sylvie de Laborderie qui a formé l'équipe du profilage à la collecte des données mobiles à travers le système ODK (Open Data Kit) ;
- à toutes les structures et membres du groupes de travail qui ont encadré et orienté ce travail ;
- à tous Les préfets et les Sous-préfets des départements et des Sous-Prefectures retenues pour le profilage, pour les facilités administratives accordées à l'équipe pendant la phase de collecte des données ;
- à tous les Chefs de quartiers, les Chefs de villages et les populations pour leur accueil et leur disponibilité pendant la phase de collecte des données ;
- à tout le personnel de terrain (Chefs d'équipe INS, Moniteurs de protection du HCR, Agents enquêteurs, Chauffeurs, ...) qui, des semaines durant, de jour comme de nuit, sous le soleil ou sous la pluie, sur des pistes impraticables, a collecté les données qui sont présentées dans ce rapport ;
- à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette étude.

LOCALISATION DES DEPARTEMENTS ENQUETES



Départements concernés	Effectif total de la population (RGPH 2014)	Effectifs PDI (profilage)	Effectifs retournés (profilage)	Effectifs rapatriés (profilage)
Abidjan	4 707 000	186 610	1 114 438	61 016
Bangolo	318 129	12 839	122 368	1 656
Bolequin	123 336	794	51 935	15 852
Daloa	591 633	22 094	126 027	825
Duekoue	408 148	6 304	202 237	1 223
Guiglo	176 688	5 034	83 151	1 483
Man	334 166	20 881	94 674	3 060
San Pedro	631 156	14 687	78 569	647
Sassandra	299 500	4 665	50 976	198
Soubre	464 554	23 104	103 595	129
Tabou	195 510	3 877	55 667	16409
Total	8 249 820	300 889	2 083 637	102 498

Source: Recensement Général de la Population 2014 (RGPH) et profilage 2014

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	11
RESUME EXECUTIF	14
INTRODUCTION GENERALE.....	20
CHAPITRE 1 : OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DU PROFILAGE.....	22
1.1 Objectifs et résultats attendus	22
1.1.1 Objectif général.....	22
1.1.2 Objectifs spécifiques.....	22
1.1.3 Résultats attendus	22
1.1.4 Indicateurs à produire	Error! Bookmark not defined.
1.2 Méthodologie.....	22
1.2.1 Champ géographique	22
1.2.2 Population cible et période de référence.....	23
1.2.3 Unité statistique	23
1.2.4 Echantillonnage	23
1.2.7 Procédure de collecte	24
1.2.8 Méthodes de collecte et Outils/support de collecte	24
1.3 Déroulement des activités.....	24
1.3.1 Activités préparatoires	24
1.3.2 Collecte des données sur le terrain	26
1.3. Traitement et analyse des données	27
1.4.1 Vérification, remontée et apurement des données.....	27
1.4.2 Analyse des données et rédaction du rapport de l'étude	27
1.5 Difficultés rencontrées	27
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PDI, DES RETOURNES ET DES RAPATRIÉS	29
Introduction.....	Error! Bookmark not defined.
2.1 Estimation de l'effectif des PDI, des retournés et des rapatriés.....	29
2.2 Caractéristiques des ménages	31
2.2.1 Effectif des ménages	31
Taille moyenne des ménages	32
Lien de parenté avec le chef de ménage	32
2.3 Caractéristiques des chefs de ménages.....	33
2.3.1 Structure par sexe et âge des chefs de ménage.....	33
2.3.1 Structure des chefs de ménages par sexe	33
2.3 Caractéristiques sociodémographiques des PDI, des retournés et des rapatriés	37
Conclusion partielle	41

CHAPITRE 3 : NIVEAU ET CONDITIONS DE VIE DES PDI, RETOURNES ET DES RAPATRIÉS : ACCES A L'EDUCATION, A LA SANTE, A L'EAU, AU LOGEMENT, A LA NOURRITURE, A L'EMPLOI ET A LA TERRE. 42	
Introduction.....	42
3.1 Accès à l'éducation	42
3.2 Accès aux soins de santé et à l'assurance maladie	47
3.3 Accès à la nourriture	51
Accès au logement, à l'eau et à l'assainissement	53
Conditions de logement	53
3.4.2 Accès à l'eau et à l'assainissement	58
3.5 Accès à l'emploi et à la terre	60
3.5.1'accès à l'emploi	60
3.5.2 Accès à la terre	65
Conclusion partielle	69
CHAPITRE 4 : ACCES A LA DOCUMENTATION, A LA SECURITE, A L'ADMINISTRATION, A LA POLICE ET A LA JUSTICE..... 70	
Introduction.....	Error! Bookmark not defined.
4.1 Accès à la documentation personnelle	70
4.2 Sécurité des populations	75
Conclusion partielle	Error! Bookmark not defined.
Chapitre 5 : Historique du déplacement, pertes subies pendant la crise et perspectives en termes de solutions durables 93	
Introduction.....	Error! Bookmark not defined.
5.1 Historique de déplacement	94
5.1.1 PDI	94
5.1.2 Retournés	98
5.1.3 Rapatriés.....	101
5.3 Pertes subies pendant la crise	104
5.3.1 Pertes matérielles (maison, propriétés, biens divers) subies pendant la crise	104
5.3.2 Pertes des membres du ménage pendant la crise	107
5.3.3 réparation/indemnisation/restitution.....	108
5.3 Perspectives en termes de solutions durables	113
Conclusion partielle	116
CHAPITRE 6 : INTEGRATION SOCIALE ET PARTICIPATION A LA VIE PUBLIQUE DES PDI, DES RETOURNES ET DES RAPATRIÉS ET POIDS DE LEUR ACCUEIL DANS LES MENAGES HOTES 117	
Introduction.....	Error! Bookmark not defined.
6.1 Intégration sociale.....	117
6.2 Poids de l'accueil des déplacés, des retournés et des rapatriés dans les ménages	125
CONCLUSION GENERALE.....	130

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de déplacés estimés par département selon le statut de déplacement	30
Tableau 2 : Répartition des ménages PDI et retournés/Rapatriés par département	31
Tableau 3 : Répartition des ménages par taille moyenne par département selon leur type	32
Tableau 3bis : Répartition (%) des PDI, des retournés/Rapatriés et des témoins par lien de parenté avec le CM	33
Tableau 5 : Répartition (%) des chefs de ménage par grands groupes d'âges selon le statut de déplacement ...	33
Tableau 6: Répartition (%) des CM âgés de 12 ans ou plus par statut matrimonial selon le statut de déplacement	34
Tableau 7: Répartition (%) des CM par nationalité selon le statut de déplacement	34
Tableau 8: Répartition(%) des CM par facteur de vulnérabilité selon le statut de déplacement.....	35
Tableau 9: Répartition (%) des CM alphabétisés par département selon le type de ménage	36
Tableau 10 : Répartition (%) des CM par niveau d'instruction selon le statut de déplacement	36
Tableau 11 : Répartition (%) de la population âgée de 12 ans ou plus par statut matrimonial selon le statut de déplacement	38
Tableau 12 : Répartition (%) de la population par religion selon le statut de déplacement	38
Tableau 13: Répartition (%) de la population par nationalité selon le statut de déplacement	39
Tableau 14: Répartition (%) de la population par facteur de vulnérabilité selon le statut de déplacement	39
Tableau 15: Répartition (%) de la population analphabète par département selon le statut de déplacement	39
Tableau 16: Répartition (%) de la population par niveau d'instruction selon le statut de déplacement	40
Tableau 17: Répartition (%) de la population vivant dans une localité dotée d'une école primaire par département selon le statut de déplacement	42
Tableau 18: Proportions (%) de la population de 03 à 24 ans qui fréquentent cette année par département selon le statut de déplacement	43
Tableau 19: Proportions (%) de la population de 03 à 24 ans qui fréquentent une école située dans le village par département selon le statut de déplacement	43
Tableau 20: Proportions (%) de la population de 03 à 24 ans qui fréquentent une école par responsable principal de la prise en charge des frais scolaires selon le statut du déplacement.....	44
Tableau 21: Répartition (%) de la population de 03 à 24 ans qui fréquente une école et qui a rencontré des difficultés pour s'inscrire à l'école selon le statut du déplacement.....	44
Tableau 22: Répartition (%) de la population de 03 à 24 ans qui fréquente une école et qui rencontre des problèmes en allant à l'école par problème rencontré selon le statut de déplacement	45
Tableau 23: Répartition (%) de la population âgée de 03 à 24 ans qui ne fréquente pas une école par raisons de la non fréquentation scolaire selon le statut de déplacement	45
Tableau 24: Proportion des ménages qui ont éprouvé des difficultés pour payer les frais scolaires des membres de leurs ménages au cours des 03 derniers mois par département selon le statut de déplacement	46
Tableau 25: Proportion des ménages qui ont éprouvé des difficultés pour payer les frais scolaires des membres de leurs ménages au cours des 03 derniers mois par stratégie adoptée pour y faire face selon le statut de déplacement.....	46
Tableau 26: Répartition des ménages qui vivent dans des localités équipées d'une structure sanitaire quelconque par département selon le statut de déplacement	47
Tableau 27: Répartition des ménages par durée de marche pour atteindre la structure sanitaire la plus proche selon le statut de déplacement	48
Tableau 28: Répartition de la population malade au moins une fois au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement	48
Tableau 29: Répartition (%) de la population malade au moins une fois au cours des douze derniers mois par maladie qui les a le plus affectés selon le statut de déplacement	48
Tableau 30 : Répartition (%) de la population malade au moins une fois au cours des douze derniers mois et qui a consulté un personnel/service médical par type de service/personnel consulté selon le statut de déplacement..	49
Tableau 31 : Répartition (%)malade au moins une fois au cours des douze derniers mois et qui a consulté un personnel/service médical par personne/structure qui a pris en charge les soins selon le statut de déplacement	49
Tableau 32 Répartition (%) de la population malade au moins une fois au cours des douze derniers mois et qui ont consulté un personnel/service médical par mode de paiement des soins selon le statut de déplacement	49
Tableau 33 : Répartition (%) de la population malade au moins une fois au cours des douze derniers mois et qui ont consulté un personnel/service médical par difficulté rencontrée pour accéder aux soins selon le statut de déplacement.....	50

Tableau 34: Répartition (%) de la population ayant été malade au cours des trois derniers mois et n'ayant pas consulté un service/personnel médical par raison de non consultation d'un service de santé selon le statut de déplacement.....	50
Tableau 35: proportion des ménages qui ont éprouvé des difficultés pour payer les soins de santé des membres de leurs ménages au cours des 03 derniers mois par département selon le statut de déplacement	51
Tableau 36: Proportion des ménages qui ont éprouvé des difficultés pour payer les soins de santé des membres de leurs ménages au cours des 03 derniers mois par stratégie adoptée pour y faire face selon le statut de déplacement.....	51
Tableau 37: Proportion (%) des ménages qui prennent un seul repas par jour par département selon le statut de déplacement.....	51
Tableau 38: Répartition (%) des ménages par lieu de ravitaillement en denrées alimentaires selon le statut de déplacement.....	52
Tableau 39: Proportion (%) des ménages qui ne sont pas arrivés à trouver les denrées alimentaires dont ils ont besoins au cours des trois derniers mois par département selon le statut de déplacement	53
Tableau 40: Proportion (%) des ménages par principale difficulté pour accéder à la nourriture au cours des trois derniers mois selon le statut de déplacement.....	53
Tableau 41: Répartition des ménages par type d'habitation selon le statut de déplacement.....	53
Tableau 42: Répartition des ménages par nombre de pièces à usage d'habitation selon le statut de déplacement	54
Tableau 43: Répartition des ménages situés près d'une zone à risque par type de zone selon le statut de déplacement.....	54
Tableau 44: Proportion des ménages qui partagent leurs logements avec d'autres ménages par département selon le statut de déplacement	54
Tableau 45: Répartition des ménages par principal mode d'éclairage du ménage selon le statut de déplacement	55
Tableau 46: Répartition des ménages par principal mode de cuisson du ménage selon le statut de déplacement	55
Tableau 47: Répartition des ménages par statut d'occupation de l'habitation selon le statut de déplacement....	56
Tableau 48: Proportion des ménages qui ne détiennent aucun document attestant leur statut d'occupation du logement selon le statut de déplacement.....	56
Tableau 49: Répartition des ménages qui louent le logement par coût mensuel du loyer selon le statut de déplacement.....	56
Tableau 50: Proportions des ménages qui sont satisfaits de leurs conditions de logement par département selon le statut de déplacement	57
Tableau 51: Proportions des ménages qui ont été expulsés du logement au moins une fois au cours des 12 derniers mois par département selon le statut de déplacement	57
Tableau 52: Proportions des ménages qui ont été expulsés du logement au moins une fois au cours des 12 derniers mois par motif de l'expulsion selon le statut de déplacement.....	58
Tableau 53: Répartition (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson du ménage selon le statut de déplacement	58
Tableau 54 : Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance utilisé selon le statut de déplacement.....	59
Tableau 55: proportion des ménages qui partagent les toilettes avec d'autres ménages par département selon le statut de déplacement.....	59
Tableau 56 : Répartition des ménages par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le statut de déplacement.....	59
Tableau 57: Répartition des ménages par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le statut de déplacement.....	60
Tableau 58: Répartition (%) de la population âgée de 6ans ou plus salarié par type de contrat possédé selon le statut de déplacement	63
Tableau 59: Répartition (%) de la population âgée de 6ans ou plus qui exerce actuellement une activité par revenu selon le statut de déplacement	63
Tableau 60: Répartition (%) de la population âgée de 6ans ou plus qui n'ont exercé aucune activité au cours des 07 derniers jours par cause de cette situation selon le statut de déplacement.	64
Tableau 61: Proportions (%) des ménages qui disposent des terres cultivables par département selon le statut de déplacement.....	65
Tableau 62 : Répartition (%) des ménages qui disposent des terres cultivables par mode d'acquisition de ces terres selon le statut de déplacement.	66

Tableau 63 : Répartition (%) des ménages qui disposent des documents attestant leurs droits de possession par département selon le statut de déplacement	66
Tableau 64 : Répartition (%) des ménages qui disposent des terres cultivables mais qui ne possèdent pas de document justifiant leurs droits de possession par raison principale de cette non possession selon le statut de déplacement.....	66
Tableau 65 : Répartition (%) des ménages qui disposent des terres cultivables et qui ont déjà disputé ces terres avec des tiers par cause de la dispute selon le statut de déplacement	68
Tableau 66: proportion (%) de la population ayant un extrait de naissance par département selon le statut de déplacement.....	70
Tableau 67: Proportions (%) de la population ayant une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou attestation d'identité) par département selon le statut de déplacement	71
Tableau 68: proportion (%) de la population ayant une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou attestation d'identité) par département selon le statut de déplacement	71
Tableau 69: Proportion (%) de la population ne possédant pas de certificat de naissance par cause principale de cette non possession dans l'ensemble selon le statut de déplacement	74
Tableau 70: Proportion (%)ne possédant pas de pièce d'identité par cause principale de cette non possession selon le statut de déplacement	74
Tableau 71 : Proportion (%) de la population ne possédant pas de carte d'électeur par cause principale de cette non possession selon le statut de déplacement	75
Tableau 72 : Proportion (%) des ménages dont au moins un membre a subi la violence au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement	76
Tableau 73 : Proportion (%) des ménages dont au moins un membre a subi la violence au cours des douze derniers mois et dont le cas a été pris en charge par les autorités par département selon le statut de déplacement	76
Tableau 74 : Proportion (%) des ménages dont au moins un membre a subi la violence au cours des douze derniers mois qui vivent dans un quartier qui dispose d'un mécanisme d'alerte des incidents par département selon le statut de déplacement	77
Tableau 75: Proportion (%) des ménages qui estiment que la crise a augmenté le niveau d'insécurité dans leur milieu de vie par département selon le statut de déplacement.....	78
Tableau 76: Proportion (%) des ménages qui estiment que les forces de l'ordre constituent un danger pour le ménage par département selon le statut de déplacement.....	78
Tableau 77: Répartition (%) des ménages par distance qui les sépare de l'autorité traditionnelle selon le statut de déplacement.....	79
Tableau 78: Répartition (%) des ménages par distance qui les sépare de l'administration locale selon le statut de déplacement.....	79
Tableau 79 Répartition (%) des ménages par distance qui les sépare de la police selon le statut de déplacement	80
Tableau 80: Répartition (%) des ménages par distance qui les séparent du tribunal selon le statut de déplacement	80
Tableau 81 : Répartition (%) des ménages par distance qui les sépare du service des droits de l'homme selon le statut de déplacement.....	80
Tableau 82: Proportion (%) des ménages qui ont eu recours à une autorité traditionnelle au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement	80
Tableau 83 : Proportion (%) des ménages qui ont eu recours à l'administration locale au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement	81
Tableau 84 : Proportion (%) des ménages qui ont eu recours à la police au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement	81
Tableau 85: Proportions (%) des ménages qui ont eu recours au tribunal au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement	82
Tableau 86: Proportion (%) des ménages qui ont eu recours aux services des droits de l'homme au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement	83
Tableau 87 : Proportion (%) des ménages ayant recouru à l'autorité traditionnelle au cours des douze derniers mois qui sont satisfaits du verdict, par département selon le statut de déplacement	90
Tableau 88: Proportion (%) des ménages ayant recouru à l'administration locale au cours des douze derniers mois qui sont satisfaits du verdict, par département selon le statut de déplacement	91
Tableau 89: Proportion (%) des ménages ayant recouru à la police au cours des douze derniers mois qui sont satisfaits du verdict, par département selon le statut de déplacement	91

Tableau 90 : Répartition (%) des ménages PDI par district selon le lieu de résidence avant la crise	94
Tableau 91: proportion (%) des ménages PDI qui ne sont pas venus directement dans le lieu de déplacement actuel pendant la fuite par département.....	95
Tableau 92: proportion (%) des ménages PDI dont au moins un membre visite la localité de résidence avant le déplacement par département	97
Tableau 93: répartition (%) des ménages PDI dont au moins un membre visite la localité de résidence avant le déplacement par fréquence des visites selon le département.....	97
Tableau 95: Répartition (%) des ménages retournés par raison du choix de la localité d'accueil selon le département.....	100
Tableau 96: Répartition (%) des ménages rapatriés par raison du choix du pays d'accueil selon le département	102
Tableau 97 : Répartition (%) des ménages rapatriés par principal motif de retour selon le département	103
Tableau 98: Proportion (%) des ménages rapatriés qui ne sont pas encore rentrés dans leurs localités de résidence avant le départ en exil par département	104
Tableau 99: Proportion (%) des ménages qui ont perdu au moins une maison pendant la crise par département selon le département.....	105
Tableau 100: Proportion (%) des ménages qui ont perdu au moins la terre pendant la crise par département selon le statut du déplacement	105
Tableau 101: proportion (%) des ménages qui ont perdu au moins une plantation pendant la crise par département selon le statut du déplacement	105
Tableau 102: Proportion (%) des ménages qui ont perdu des documents personnels/officiels pendant la crise par département selon le statut du déplacement	106
Tableau 103: Proportion (%) des ménages qui ont perdu une activité économique pendant la crise par département selon le statut du déplacement	106
Tableau 104: proportion (%) des ménages qui ont perdu la scolarisation des enfants pendant la crise par département selon le statut du déplacement	107
Tableau 105: proportion (%) des ménages qui ont perdu de vue (qui se sont séparés) au un membre de leur ménage pendant la crise par département selon le statut du déplacement	108
Tableau 110 : proportion (%) des ménages qui ont perdu un bien qui l'ont entièrement récupérée par moyen /mécanisme utilisé selon le bien.....	109
Tableau 106: proportion (%) des ménages qui ont perdu un bien qui connaissent l'existence des mécanismes/procédures de récupération des biens perdues existant en Côte d'Ivoire par département selon le statut du déplacement	110
Tableau 107: proportion (%) des ménages qui ont perdu un bien qui connaissent l'existence des mécanismes/procédures de récupération des biens perdues existant en Côte d'Ivoire et qui ont confiance en ces mécanismes par département selon le statut du déplacement.....	111
Tableau 108: Proportion (%) des ménages qui ont perdu de vue des membres de leurs familles et qui ont déjà retrouvé certains, par département selon le statut du déplacement	111
Tableau 109: proportion (%) des ménages qui ont perdu de vue des membres de leurs familles qui connaissent l'existence des mécanismes/procédures permettant de les retrouver, existant en Côte d'Ivoire par département selon le statut du déplacement	112
Tableau 110 : proportion (%) des ménages qui ont perdu de vue des membres de leurs familles qui connaissent l'existence des mécanismes/procédures permettant de les retrouver, existant en Côte d'Ivoire et qui ont recours à ces mécanismes par département selon le statut du déplacement	112
Tableau 111: Répartition (%) des ménages concernés qui désirent se relocaliser ailleurs en Côte d'Ivoire par causes de ce choix selon le statut du déplacement.....	115
Tableau 112: Proportion (%) des ménages dont au moins un membre adhère à une association de la localité par département selon le statut du déplacement	117
Tableau 113: Proportion (%) des ménages dont au moins un membre adhère à une association de la localité par type d'association selon le statut du déplacement.....	118
Tableau 114: proportion (%) des ménages dont au moins un membre participe aux rencontres avec les autres membres de la communauté par département selon le statut du déplacement	119
Tableau 115: proportion (%) des ménages qui connaissent l'existence des comités existant dans leur localité par département selon le statut du déplacement	119
Tableau 116: proportion (%) des ménages qui se sont adressés au moins une fois des comités par département selon le statut du déplacement	120

Tableau 117 : proportion (%) des ménages qui participent au fonctionnement de certains équipements collectifs du village par département selon le statut du déplacement.....	120
Tableau 118: proportion (%) des ménages qui donnent une contribution spéciale lié à leur statut pour le fonctionnement de certains équipements collectifs du village par département selon le statut du ménage.....	121
Tableau 119: proportion (%) des ménages qui pratiquent librement leur religion selon le statut du ménage	122
Tableau 120: proportion (%) des ménages qui parlent librement leurs langues maternelle selon le statut du ménage	122
Tableau 121: proportion (%) des ménages qui ont librement participé aux dernières élections par département selon le statut du ménage	123
Tableau 122: proportion (%) des ménages qui ne sont pas interdits d'accéder à certains endroits du village/quartier du fait de leur statut par département selon le statut du ménage	123
Tableau 123: proportion (%) des ménages qui estiment que les autres habitants du quartier/village les considèrent comme membres du village/quartier par département selon le statut du ménage.....	124
Tableau 124: Proportions (%) des ménages qui ont sollicité l'aide d'un membre du quartier pour résoudre un problème par département selon le statut du ménage	124
Tableau 125: Proportions (%) des ménages qui ont sollicité l'aide d'un membre du quartier pour résoudre un problème et qui ont été effectivement aidés par département selon le statut du ménage.....	125
Tableau 126: Répartition (%) des ménages qui ont reçu des PDI, des retournés ou des rapatriés par département selon le mode d'organisation de l'accueil.....	126
Tableau 127 : Répartition (%) des ménages qui ont reçu des PDI, des retournés ou des rapatriés par département selon leur perception de l'arrivée de ces populations dans leurs ménages	126
Tableau 128: Répartition (%) des ménages qui ont reçu des PDI, des retournés ou des rapatriés qui estiment que leurs dépenses ont augmenté par département selon le motif de cette augmentation	127
Tableau 129: Répartition (%) des ménages qui ont reçu des PDI, des retournés ou des rapatriés qui ont reçu l'aide pour une personne extérieure au ménage afin de subvenir au surcroit de charge par département	128

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Effectifs estimés des PDI, des retournés, des rapatriés et de la population non déplacée.....	29
Graphique2: Répartition des PDI, des retournés/rapatriés par milieu de résidence	31
Graphique 3: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon le statut de déplacement	33
Graphique 4: Répartition (effectif bruts) de la population par sexe selon le statut	37
Graphique 5: Répartition (%) de la population par groupes d'âge selon le statut de déplacement	37
Graphique 6: Répartition (%) de la population âgée de 6ans ou plus qui exercent actuellement une activité procurant des revenus par département selon le statut de déplacement	60
Graphique 7 : Répartition (%) de la population âgée de moins de 15 ans qui exercent actuellement une activité procurant des revenus par département selon le statut de déplacement	61
Graphique 8: Répartition (%) de la population âgée de 6ans ou plus qui exercent actuellement une activité procurant des revenus par statut dans l'occupation selon le statut de déplacement.....	62
Graphique 9: Répartition (%) de la population âgée de 6ans ou plus qui exercent actuellement une activité procurant des revenus par secteur d'activité selon le statut de déplacement	62
Graphique 10 : Proportions (%) de la population âgée de 6ans ou plus qui n'ont exercé aucune activité au cours des 07 derniers jours mais qui ont recherché du travail par statut de déplacement selon le département	64
Graphique 11: Proportion (%) des ménages qui disposent des terres cultivables et qui estiment que ces terres suffisent aux besoins du ménage par département selon le statut de déplacement	67
Graphique 12: Proportions (%) des ménages qui disposent des terres cultivables et qui ont déjà disputé ces terres avec des tiers par département selon le statut de déplacement	67
Graphique 13: Proportions (%) de la population n'ayant rencontré aucune difficulté pour se faire établir un document officiel quelconque par statut de déplacement selon le type de document	72
Graphique 14: proportion (%) de la population ayant rencontré des difficultés pour se faire établir un certificat de naissance difficulté principale rencontrée sur l'ensemble des départements selon le statut de déplacement	72
Graphique 15: Proportion (%) de la population ayant rencontré des difficultés pour se faire établir une CNI par difficulté principale rencontrée sur l'ensemble des départements selon le statut de déplacement	73
Graphique 16 : Proportion (%) de la population ayant rencontré des difficultés pour se faire établir une carte électorale par difficulté principale rencontrée selon le statut de déplacement.....	73
Graphique 17: Répartition (%) des ménages qui ont eu recours à l'institution traditionnelle au cours des douze derniers mois par la raison principale de ce recours pour l'ensemble selon le statut de déplacement	83
Graphique 18: Répartition (%) des ménages qui ont eu recours à l'administration locale au cours des douze derniers mois par raison principale de ce recours pour l'ensemble selon le statut de déplacement	83
Graphique 19: Répartition (%) des ménages qui ont eu recours à la police au cours des douze derniers mois par raison principale de ce recours pour l'ensemble selon le statut de déplacement.....	84
Graphique 20: Proportions (%) des ménages qui ont eu recours au tribunal au cours des douze derniers mois par raison principale de ce recours selon le statut de déplacement	85
Graphique 21: Répartition (%) des ménages ayant recouru à l'institution traditionnelle au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes, par statut de déplacement selon le département.....	85
Graphique 22: Proportion (%) des ménages ayant recouru à l'administration locale au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes, par statut de déplacement selon le département.....	86
Graphique 23: Proportion (%) des ménages ayant recouru à la police au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes, par statut de déplacement selon le département	86
Graphique 24: Proportion (%) des ménages ayant recouru au tribunal au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes, par statut de déplacement selon le département	87
Graphique 25: Répartition (%) des ménages ayant recouru à l'autorité traditionnelle au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes par statut de déplacement selon le problème principal rencontré	88
Graphique 26: Répartition (%) des ménages ayant recouru à l'administration au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes par statut de déplacement selon le problème principal rencontré	88
Graphique 27: Répartition (%) des ménages ayant recouru à la police au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes par statut de déplacement selon le problème principal rencontré.....	89
Graphique 28 : Répartition (%) des ménages ayant recouru au tribunal au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes par statut de déplacement selon le problème principal rencontré sur l'ensemble	89
Graphique 29: Répartition (%) des ménages ayant recouru au service des droits de l'homme au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes par statut de déplacement selon le problème principal rencontré sur l'ensemble	90

Graphique 30: Répartition (%) des ménages PDI par principale cause de déplacement	94
Graphique 31: Répartition des ménages PDI par année de déplacement	95
Graphique 32: Répartition (%) des ménages PDI par durée de déplacement.....	96
Graphique 33: Répartition (%) des ménages PDI par raison du choix de la localité d'accueil	96
Graphique 34: Répartition (%) des ménages PDI dont au moins un membre visite la localité de résidence avant le déplacement par motif principal de la visite	98
Graphique 35: Répartition (%) des ménages retournés par principale cause de déplacement.....	99
Tableau 94: Répartition (%) des ménages retournés par année de déplacement	99
Graphique 36 : Répartition (%) des ménages retournés par temps passé en déplacement	99
Graphique 37: Répartition (%) des ménages retournés par principal motif de retour.....	101
Graphique 39 : Répartition (%) des ménages rapatriés par principale cause de déplacement.....	101
Graphique 40: Répartition (%) des ménages rapatriés par pays d'exil (pays d'accueil).....	102
Graphique 41: Répartition (%) des ménages rapatriés par organisation du retour	104
Graphique 42:Proportion (%) des ménages qui ont perdu un bien, qui l'ont entièrement récupérée par statut du déplacement selon le bien	108
Graphique 43: Répartition (%) des ménages concernés par préférence en termes de solutions durables selon le statut du déplacement.....	114
Graphique 44: Répartition (%) des ménages concernés qui désirent retourner dans leur lieu de résidence avant le déplacement par statut du déplacement selon la date probable de retour	114
Graphique 45 : Répartition (%) des ménages concernés qui désirent se relocaliser ailleurs en Côte d'Ivoire par statut du déplacement selon la date d'installation	114
Graphique 46: proportion (%) des ménages qui ont reçu des PDI, des retournés ou des rapatriés par nombre reçu selon le département.....	125
Graphique 47: Proportion des ménages d'accueil qui ont effectué des dépenses pour les PDI/retournés/rapatriés qu'ils ont accueilli par département.....	127

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADDR:	Autorité pour le Désarmement, de Démobilisation et de la Réinsertion
ASAPSU:	Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire Urbaine
CDVR:	Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
CICR:	Comité International de la Croix Rouge
DGAT:	Direction Générale de l'Administration du Territoire
DRC:	Danish Refugee Council
FGD:	Focus Group Discussion
IASC:	Inter Agency Standing Committee (Comité Permanent Interorganisations)
INS:	Institut National de la Statistique
JIPS:	Joint IDP Profiling Service
MEMIS:	Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
ODK:	Open Data Kit
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
PAPC:	Projet d'Assistance Post-Conflic
PDI:	Personne Déplacée Interne
PNCS:	Programme National de Cohésion Sociale
PND:	Plan National de Développement
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PUR-PDI:	Projet Urgence pour la Réintégration des Personnes Déplacées Internes
NRC:	Norwegian Refugee Council
UNOCHA:	United Nations Office of Coordination of Humanitarian Affairs
UNHCR:	United Nations High Commissioner of Refugees
UNFPA:	United Nations Funds for Population Activities
RGPH:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU:	Système des Nations Unies
ZD:	Zone de Dénombrement

RESUME EXECUTIF

En prélude à la formulation de la stratégie des solutions durables en faveur des personnes qui ont expérimenté le déplacement forcé suite à la longue crise politico-militaire qu'a connue la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011, un profilage des personnes déplacées internes, des retournés et des rapatriés a été entrepris à la demande du Secrétaire Général des Nations Unies, sur financement du HCR et sous la supervision du Groupe de travail créé à cet effet. Le profilage a été réalisé à Abidjan, et dans les départements de Bangolo, Bolequin, Daloa, Duekoué, Guiglo, Man, San Pedro, Sassandra, Soubré et Tabou.

En effet, de 2002 à 2011, la Côte d'Ivoire a connu une longue crise socio-politico-militaire qui a occasionné de nombreux déplacements forcés des populations à l'intérieur et à l'extérieur du territoire ivoirien. Certaines de ces populations sont rentrées à la fin de la crise, d'autres sont encore dans leurs lieux de déplacement.

Afin de garantir une réintégration harmonieuse et durable de ces populations, le Secrétaire Général des Nations Unies a décidé le 4 octobre 2011 de formuler et de mettre en œuvre une stratégie de solutions durables en faveur de ces populations.

La formulation et le suivi-évaluation de la mise en œuvre d'une telle stratégie nécessite de disposer des informations pluridimensionnelles, fiables et actuelles sur ces populations. La réalisation du profilage répond à ce besoin.

Le profilage avait pour objectif général de collecter des données actuelles, globales et fiables nécessaires à l'élaboration et au suivi et évaluation (baseline) de la mise en œuvre de la stratégie de solutions durables en faveur des personnes déplacées, des retournées et des rapatriées.

Plus spécifiquement, il s'agissait :

- D'estimer le nombre de personnes concernées par les déplacements forcés depuis la crise de 2002 ainsi que leur répartition géographique et leur structure par sexe et par âge;
- De retracer l'historique (causes, itinéraire et durée) de déplacement de ces populations ;
- D'établir la situation de référence (baseline) pour le suivi de la situation de ces populations par rapport aux critères d'atteinte des solutions durables énumérées dans *le Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays* du Comité permanent interorganisations (IASC)¹.

Pour atteindre ces objectifs, il a été décidé de procéder à une enquête statistique couplée à des discussions de groupes. Un échantillon stratifié à deux degrés a été tiré. Au final, 4220 ménages constitués d'environ un tiers de ménages déplacés, un tiers de ménages retournés/rapatriés et un tiers de ménages témoins ont été tirés dans 260 zones de dénombrement, elles-mêmes tirées dans les départements de Bangolo, Bolequin, Daloa, Duekoué, Guiglo, Man, San Pedro, Sassandra, Soubré, Tabou ainsi qu'Abidjan.

Au terme de ce travail, il ressort les résultats suivants :

Effectif estimé de PDI, de retournés et de rapatriés

¹ Comité permanent interorganisations, 2010

Dans les onze départements enquêtés vivent encore environ 301 000 personnes qui ont été forcées de quitter leurs domiciles ou leurs localités de résidence habituelle entre 2002 et 2013. Par ailleurs, on y dénombre aussi environ 2 084 000 retournés et 102 000 rapatriés. Plus de la moitié de ces populations se trouvent à Abidjan.

Année, durée et causes du déplacement et perspectives en termes de solutions durables

Déplacés Internes

66,1% de PDI se sont déplacés en 2011 à cause de la crise post-électorale et 24,7% se sont déplacées en 2002, majoritairement dans les départements de Man et de Bangolo. 82,4% de ces PDI ont déjà passé plus de deux ans en déplacement. Par ailleurs, un déplacé sur deux visite régulièrement sa localité de résidence avant la crise pour prendre les nouvelles des parents ou voisins qui y vivent ou pour entretenir leurs plantations.

10% de ces PDI souhaitent retourner dans leurs lieux de résidence avant le déplacement si leurs biens perdus leur sont restitués et si leur sécurité est garantie. 53,3% souhaitent s'intégrer dans leurs lieux de déplacement (lieu de résidence actuelle) et 37,5% veulent se relocaliser ailleurs dans le pays.

Retournés/Rapatriés

73,4% de retournés se sont déplacés en 2011 à cause de la crise post-électorale et 13,8% en 2002 suite au déclenchement de la crise de 2002. 51,4% de ces retournés ont passé 1 à 6 mois en déplacement et 24,8% ont passé moins de 30 jours en déplacement. Les causes du retour sont le retour au calme (56,7% de retournés), l'inadaptation dans le lieu de déplacement (13,3%) et l'entretien des plantations (13%). Enfin, 96,4% ont organisé eux-mêmes leur retour.

93,4 de rapatriés se sont déplacés en 2011 suite à la crise post-électorale et 6,8% en 2002 au moment du déclenchement de la crise. 56,8% de ces rapatriés se sont exilés au Ghana et 20,8% se sont exilés au Libéria. L'inadaptation dans le pays d'exil, les témoignages des compatriotes et l'incitation du gouvernement de la Côte d'Ivoire sont les principales raisons du retour de rapatriés. 93,8% des rapatriés ont organisé eux-mêmes leur retour alors que le retour de 5,7% de rapatriés a été organisé par le HCR. Enfin, 22,1% des rapatriés n'ont pas encore rejoint leur lieu de résidence habituelle en Côte d'Ivoire avant le départ en exil.

Caractéristiques sociodémographiques de ces populations

C'est une population majoritairement jeune car moins de 10% sont âgées de 50 ans ou plus (6,3% de PDI, 7,9% de retournés/rapatriés et 6,8% de la population témoin). On retrouve la plupart des PDI et des retournés/rapatriés à Abidjan et dans d'autres villes. Plus d'un PDI ou un retourné/rapatrié sur deux âgé de 12 ans ou plus est célibataire. Cette population est majoritairement ivoirienne (89,9% de PDI, 82,6% de retournés/rapatriés et 70,3% de témoins).

Niveau et conditions de vie

Education

Trois PDI sur 10, quatre retournés/rapatriés sur 10 et quatre témoins sur 10 n'ont aucun niveau d'instruction. Près de la moitié des PDI ou retournés/rapatriés et un peu plus que la moitié des témoins âgés de 3 à 24 ans ne fréquentent pas l'école. Les enfants d'Abidjan fréquentent plus que les enfants des autres départements quel que soit le statut de déplacement. Par ailleurs, la fréquentation scolaire est plus visible en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette non-fréquentation est due au manque de moyens financiers, à la non-conformité avec les exigences du système scolaire (équivalence du diplôme, conditions d'âge,...). L'éloignement est le principal problème rencontré par les enfants qui fréquentent surtout en milieu rural. Enfin, 45,1% des ménages PDI et 50,7% des

ménages retournés/rapatriés éprouvent des difficultés pour payer les frais scolaires de leur progéniture contre 34% de ménages témoins.

Santé

67,1% des PDI, 71,6% des retournés et 78,4% des témoins qui ont souffert d'une maladie au cours des douze derniers mois ont recouru à une structure sanitaire moderne (clinique, hôpital, centre de santé public ou privé, pharmacie, ...) pour se faire soigner. En général, ce sont plus les populations vivant en milieu urbain qui ont le plus consulté ces structures. Ceux qui n'ont pas recouru accusent essentiellement la cherté des soins. Ici, les PDI semblent plus en pâtir que les retournés/rapatriés et les témoins (67% de PDI, 30,0% de retournés/rapatriés et 48,3% de témoins). Cette cherté est plus ressentie en milieu rural.

Nourriture

L'accès à la nourriture est un challenge important pour ses populations. En effet, plus d'un ménage témoins sur deux contre 39,8% de ménages déplacés et 42,3% de ménages retournés ou rapatriés prend au moins trois repas quotidiens. Cette situation est plus grave dans les départements de Man, Bangolo et Bolequin où presque la moitié des ménages prend un seul repas par jour.

Logement

Les ménages vivent majoritairement dans des maisons simples et des appartements. Moins de 10% vivent dans des baraques. Cependant, cette proportion est plus importante dans les départements de Tabou, Sassandra et San Pedro. Par ailleurs, les ménages PDI (9,4%) vivent plus dans des baraques que les ménages retournés/rapatriés (6,9%) et les ménages témoins (7,9%). Ces ménages vivent dans une grande promiscuité car 8 ménages PDI ou retournés/rapatriés sur 10 occupent des maisons comprenant au plus deux pièces. Environ 6 ménages PDI sur 10 et 6 ménages témoins sur 10 sont locataires contre 4 ménages retournés/rapatriés sur 10. En bref, 3 ménages PDI sur 10 sont satisfaits de leurs conditions de logement contre 5 ménages retournés/rapatriés sur 10 et 05 ménages témoins sur 10.

Assainissement

Les WC internes, les latrines sont les types d'aisance les plus utilisés. Les ménages PDI (40,5%) utilisent plus les WC internes que les ménages témoins (26,7%) et les ménages retournés (23,9%). A Abidjan, les ménages utilisent plus les WC internes et les latrines situées sur la cour. En milieu rural, en particulier dans les départements de Bangolo et Bolequin, plus de la moitié des ménages déplacés utilisent la nature. S'agissant de l'évacuation des eaux usées, la rue est le moyen le plus utilisé (50,3% de PDI ; 52,8% de retournés/rapatriés et 41,5% de témoins). Dans les autres départements, les eaux usées sont plus déversées dans la nature. Enfin, concernant l'évacuation des déchets ménagers, un ménage sur deux environ les déverse dans la nature. A Abidjan, les ménages évacuent aussi considérablement les déchets ménagers à travers les camions de ramassage.

Emploi

Le niveau d'occupation des personnes âgées de 6 ans et plus est bas (39% de PDI, 41,4% de retournés/rapatriés et 48,7% de témoins). Au sein de cette population occupée, on dénombre des enfants de moins de 15 ans (4,7% d'enfants PDI, 4,1% de retournés et 3,7%). Pour des individus âgés de 18 ans ou plus, le niveau d'occupation est plus élevé. Cependant il s'agit des occupations précaires puisqu'on les retrouve majoritairement dans l'agriculture et dans le commerce et la vente. Ils sont majoritairement des travailleurs indépendants.

Terre

Dans l'ensemble, seulement un quart des ménages possède des terres cultivables. Les ménages jamais déplacés possèdent le moins des terres cultivables (17,6%) tandis que les ménages retournés/rapatriés en possèdent le plus (38,1%). A l'échelle des départements, on constate que les

plus faibles proportions de possession des terres s'observent à Abidjan et à San Pedro qui sont deux grandes métropoles où prédominent des activités non agricoles. S'agissant du mode d'acquisition de la terre, les ménages déplacés et retournés ont plus acquis leurs terres par héritage alors que les ménages jamais déplacés les ont plus acquises par achat. Enfin, 4 ménages PDI sur 10 disposent d'un document qui atteste qu'ils sont propriétaires de leurs terres alors qu'environ 5 ménages retournés/rapatriés et environ 6 ménages non déplacés sur 10 disposent des documents. Un peu moins de 20% de ménages ont déjà été en dispute concernant leurs terres dans l'ensemble. Cependant, les proportions des ménages PDI et retournés qui ont été en dispute par rapport à leurs parcelles sont les plus élevées. A Abidjan, Bolequin, Guiglo, Soubré, Tabou, la proportion des ménages retournés ayant été en dispute est la plus élevée tandis que ces disputes sont les moins importantes à Tabou. La contestation d'occupation et les occupations illégales sont les principales causes de disputes foncières.

Accès à la documentation, à la sécurité et aux institutions

Accès à la documentation

Le niveau de possession des documents officiels par la population est assez élevé. Environ 9 personnes sur 10 possèdent un extrait, un jugement supplétif ou une déclaration de naissance quel que soit le statut de déplacement. 84,5% de personnes possèdent une carte nationale d'identité ou une attestation d'identité (82,4% de PDI ; 83,5% de retournés/rapatriés et 86% de témoins). La carte électorale est possédée par 70,8% de PDI, 77,9% de retournés et 76,5% de témoins. Cependant, même s'il n'existe pas une différence significative entre les PDI, les retournés/rapatriés et les témoins, les proportions des PDI sont légèrement moins élevées que celles des retournés/rapatriés et celles des témoins. Par ailleurs, la possession de la carte électorale est moyenne dans les départements de Tabou (59% de PDI ; 50,4% de retournés/rapatriés et 44,4% de témoins). Néanmoins, le coût élevé d'obtention des documents, la perte pendant le déplacement, l'ignorance des procédures et erreurs administratives sont les principales raisons de la non-possession des documents.

Sécurité

La prévalence de l'insécurité est faible en générale puisque seuls 6,8% de ménages affirment que leurs membres ont été victimes de violence au cours des douze derniers mois. Cependant, les ménages PDI (9,9%) et les ménages retournés/rapatriés (9,6%) ont été plus victimes que les ménages témoins (4,8%). La présence des forces de l'ordre est pour la plupart appréciée positivement par les populations, mais 7,9% de ménages estiment que les forces de l'ordre constituent un danger pour eux. Les proportions des ménages PDI qui n'apprécient pas la présence des forces de l'ordre sont cependant plus fortes que les proportions des ménages retournés ou rapatriés et celles des ménages témoins (10,5% de ménages PDI contre 8,0% de ménages retournés et 7,4% de ménages jamais déplacés). Une proportion remarquable de ménages (36,4% de ménages PDI, 42,6% de ménages retournés/rapatriés et 31,6% de ménages témoins) estiment que la crise a contribué à augmenter le niveau d'insécurité dans leurs départements. Tabou et Abidjan enregistrent ici les plus fortes proportions.

Recours à l'autorité traditionnelle, à l'administration, aux tribunaux et à la police

Hormis l'autorité traditionnelle, les autres services tels que l'administration locale, les forces de l'ordre, les tribunaux et les services de droits de l'homme sont éloignés de la population. Par ailleurs, le recours à ces services est très faible. Moins de 10% de la population a recouru à l'autorité traditionnelle au cours des douze derniers mois. Il en est de même des tribunaux et droits de l'homme. Moins de 20% de la population n'a pas recouru à la police. Environ 33% de la population s'est adressée à l'administration locale pour de plaintes diverses, l'établissement des documents ou sur convocation des autorités. Les proportions des PDI qui ont recouru aux autorités traditionnelles et à l'administration locale sont plus faibles que celles des retournés/rapatriés et celles des populations

témoins. La lenteur des procédures, le monnayage et des blocages liés au manque des documents sont les principales difficultés rencontrées par les populations qui en ont recours. Enfin, les populations qui ont recouru à ces institutions les apprécient positivement quel que soit leur statut de déplacement.

Indemnisation/restitution des biens perdus pendant la crise

Aussi bien les ménages PDI, que les retournés et les rapatriés ont perdu des maisons, des terres, des plantations, des documents personnels, des moyens de subsistance (emploi, activité économique), ou la scolarisation des enfants. Cependant, les proportions des PDI qui ont perdu des biens sont en général plus élevées que les proportions des retournés et les proportions des ménages témoins. Les PDI semblent avoir plus perdu les documents personnels (44,8%), les moyens de subsistance (42,3%) et les maisons (21,6%). Les retournés/rapatriés semblent avoir plus perdu les moyens de subsistance (24,9%), la scolarisation des enfants (14,9%) et les maisons (12,3%). Les témoins, quant à eux, ont plus perdu les documents personnels (18,6%) et les moyens de subsistance (17,8%).

Cependant, la scolarisation est le bien qui a le plus été récupéré. A l'exception de la scolarisation, les PDI semblent avoir du mal à récupérer les autres bien car seuls 10% ont pu récupérer leurs terres, 6,1% leurs maisons, 12% les documents personnels, 14% les plantations et 15,1% l'emploi. Cette récupération/restitution/indemnisation s'est généralement opérée par abandon de l'occupant, par entente avec l'occupant ou suite à l'intervention des autorités étatiques.

La récupération/indemnisation/réparation semble difficile parce que très peu de ménages connaissent les mécanismes de récupération/restitution/indemnisation/réparation qui existent dans le pays. Néanmoins, les proportions des ménages PDI qui connaissent ces mécanismes sont plus élevées que celles des ménages retournés/rapatriés et celles des ménages témoins (8,1% de ménages PDI, 5,7% de ménages retournés/rapatriés et 4,5% de ménages témoins). Enfin, la confiance en ces mécanismes varie significativement selon le statut de déplacement. Les ménages PDI ont très peu confiance en ces mécanismes (17%) tandis que les retournés (64,5%) et les ménages témoins (73,7%) ont plus confiance en ces mécanismes.

Cohésion sociale et participation à la vie publique

L'adhésion aux associations, le recours aux comités existant dans les localités pour diverses interventions ainsi que l'entraide entre les ménages d'une même localité, indices d'intégration et de cohésion sociale, sont encore mitigés au sein de ces ménages quel que soit leur statut de déplacement.

La participation à la vie publique des ménages PDI et des ménages retournés et rapatriés dans leurs différents lieux de résidence est très élevée. En effet, la majorité des PDI et des retournés/rapatriés affirment avoir participé aux dernières élections législatives et municipales librement. Ils reconnaissent également dans leur écrasante majorité s'exprimer sans entrave dans leurs différentes langues maternelles, pratiquer librement leur religion et circuler librement dans leurs localités. En plus, ils utilisent sans discrimination les équipements collectifs disponibles dans leurs localités au même titre que les ménages jamais déplacés, sans être assujettis au paiement de taxes spéciales liées à leur statut de déplacés ou de retournés/rapatriés.

Accueil des déplacés, des retournés/rapatriés par les ménages hôtes

Enfin, un quart des ménages avouent avoir accueilli à leur demande, à la demande de la communauté ou sur simple initiative des déplacés, les PDI pendant la crise. Cet accueil a accru les dépenses de ces ménages. Mais, juste une petite proportion de ces ménages a reçu une aide extérieure pour faire face à ce surcroît des ménages.

RECOMMANDATIONS

Au vu de ces résultats, serait-il opportun, pour l'Etat et ses partenaires, afin d'accélérer ce processus d'intégration, de:

- Faciliter/accompagner le retour des PDI qui le désirent dans leurs zones de résidence avant la crise, en réhabilitant leurs maisons ou en mettant à leur disposition des ressources nécessaires à la reprise de leurs activités dans les zones de retour ;
- Encourager le processus d'intégration amorcée par des actions visant à promouvoir l'accès aux moyens de subsistance (emplois, terre, activités génératrices de revenus, ...) et étendre ces activités à la population qui ne s'est jamais déplacée ;
- Accélérer le processus d'indemnisation/restitution des biens perdus ou détruits pendant la crise ;
- Améliorer l'offre des services sociaux de base (école, structures de santé, eau, assainissement, ...) ;
- Faire mieux connaître les mécanismes de restitution/indemnisation/réparation des biens perdus pendant la crise, existant en Côte d'Ivoire, soit en les implantant près des populations soit à travers des campagnes de sensibilisation et d'information ;
- Renforcer la cohésion et l'intégration sociales, gage de réussite de toute intégration durable des populations déplacées ou retournés/rapatriés dans leur milieu.

INTRODUCTION GENERALE

De 2002 à 2011, la Côte d'Ivoire a été confrontée à une grave crise politico-militaire. Cette crise, qui a culminé après les élections présidentielles de 2010, a provoqué le déplacement massif de populations des zones turbulentes vers des zones calmes aussi bien à l'intérieur (dans des familles d'accueil et dans des sites) qu'à l'extérieur du pays.

Depuis la fin de cette crise, grâce aux efforts soutenus du gouvernement appuyé par ses divers partenaires, la Côte d'Ivoire a progressé vers la consolidation de la paix. Une Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) ainsi que le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) ont été mis en place. Le Programme d'Assistance Post Conflit (PAPC) a été redynamisé et a réalisé de nombreux projets à l'instar du projet Urgence pour la réintégration des Personnes Déplacées Internes (PUR-PDI). L'Autorité de Démobilisation, de Désarmement et de Réinsertion (ADDR) a été créée et beaucoup d'ex combattants ont été démobilisés. Pour renouer avec le développement, la Côte d'Ivoire a également élaboré le Programme National de Développement (PND) pour la période 2012-2015, en entamant aussi la réforme du secteur de la sécurité. Les réfugiés sont rentrés massivement dans le pays et un bon nombre de Déplacés ont regagné leurs domiciles; tous les camps de déplacés ont été fermés.

Cependant, toutes les populations qui ont été affectées par le conflit notamment les personnes encore en déplacement à l'intérieur du territoire national, essentiellement dans les familles et communautés d'accueil, ainsi que les rapatriés et les retournés, sont encore très vulnérables, leurs ressources économiques et leur tissu social ayant été ruinés par la crise.

Ainsi, la paix dans le Pays ne sera totalement et durablement retrouvée que lorsque ces personnes déplacées (généralement mal connues parce qu'elles vivent dans des familles ou communautés d'accueil), retournées et rapatriées auront bénéficié d'une véritable (ré)intégration économique et sociale qui pourra aider à prévenir de nouvelles tensions et de guérir des blessures ouvertes par la crise.

Afin de rendre possible cette réintégration, le Secrétaire Général des Nations Unies, par décision N° 2011/20 du 4 octobre 2011, a commis le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire d'élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec le gouvernement ivoirien, le PNUD et l'UNHCR, une stratégie de solutions durables en faveur des personnes ayant été affectées par le déplacement forcé à l'Ouest, au Sud-Ouest et dans le district d'Abidjan, zones qui ont été particulièrement affectées par cette longue crise.

L'élaboration d'une telle stratégie nécessite de disposer d'informations de base fiables et actuelles sur le nombre, les caractéristiques sociodémographiques et économiques de ces populations, leurs conditions de vie, leur degré d'intégration dans leurs milieux de vie, leurs besoins, ainsi que leurs projets/perspectives.

Ainsi, en amont de ce processus, il a été décidé de réaliser le profilage² des personnes encore déplacées, des retournés et des rapatriés.

Compte tenu des objectifs de l'opération, du temps imparti à l'exercice et des moyens humains, matériels, financiers et logistiques disponibles, il a été décidé de réaliser ce profilage sous forme d'une enquête par sondage.

² Le profilage est un « processus concerté d'identification de groupes ou d'individus déplacés à l'intérieur de leur propre pays à travers la collecte de données, notamment le décompte et l'analyse, afin de prendre des mesures pour défendre leurs intérêts, les protéger et les assister, et permettre, en définitive, de trouver une solution à leur déplacement. » (*Guide sur le profilage des Personnes Déplacées Internes*, p.5).

Le présent document constitue le rapport de cette enquête. Outre l'introduction générale et la conclusion générale, il est subdivisé en six chapitres. Le premier chapitre synthétise le cadre théorique de l'étude : il récapitule les objectifs de l'étude, la méthodologie utilisée, les conditions du traitement des données recueillies, les méthodes d'analyse, les difficultés rencontrées et les limites de l'étude. Le deuxième chapitre présente les caractéristiques générales de la population étudiée et le troisième traite des conditions de vie des populations observées. Le quatrième chapitre, quant à lui, évoque l'accès de la population étudiée à la documentation et aux services de protection, notamment la justice traditionnelle et moderne, la police et l'administration, tandis que le cinquième chapitre décrit l'itinéraire de déplacement de la population concernée, les pertes subies pendant la crise et leurs perspectives d'avenir. Enfin le sixième chapitre parle de l'intégration sociale des déplacés et des retournés/rapatriés dans leur environnement ainsi que de leur poids sur la communauté d'accueil.

CHAPITRE 1 : OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DU PROFILAGE

Ce chapitre traite des objectifs et de la méthodologie adoptée dans le cadre de ce profilage. Il aborde à la fois les éléments relatifs à l'organisation de la collecte et à sa mise en œuvre sur le terrain, de même que les méthodes d'exploitation et d'analyse des données qui ont été utilisées. Enfin, il résume les difficultés rencontrées au cours de cet exercice.

1.1 Objectifs et résultats attendus

1.1.1 Objectif général

De manière générale, le profilage avait pour objectif de collecter des données nécessaires à l'élaboration et au suivi et évaluation (baseline) de la mise en œuvre de la stratégie de solutions durables en faveur des personnes déplacées, des retournées et des rapatriées .

1.1.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agissait :

- D'estimer le nombre de personnes concernées par les déplacements forcés depuis la crise de 2002 ainsi que leur répartition géographique et leur structure par sexe et par âge ;
- Retracer l'historique (causes, itinéraire et durée) de déplacement de ces populations ;
- D'établir la situation de référence (baseline) pour le suivi de la situation de ces populations en termes de :
 - * Caractéristiques socioéconomiques ;
 - * Conditions de vie (logement, emploi, santé, éducation, accès à la terre, ...) ;
 - * Niveau d'intégration (en termes d'accès à la propriété, à la justice, aux équipements collectifs, la participation à la vie communautaire, la sécurité, accès aux documents personnels dans leur lieu actuel de résidence) ;
 - * Intentions de la population en termes de solutions durables (pour les PDI).

1.1.3 Résultats attendus

Le profilage visait à obtenir diverses informations fiables et à jour sur les populations affectées par le déplacement forcé nécessaires à la formulation de la stratégie et des solutions durables et du suivi-évaluation de sa mise en œuvre soient disponibles. Afin d'établir des mesures et références associés aux solutions durables, la méthodologie de ce profilage s'appuie sur les huit critères déterminants la bonne mise en place d'une solution durable, définis par le *Cadre Conceptuel sur les Solutions Durables pour les Personnes Déplacées à l'Intérieur de leur propre pays* du Comité Permanent Interorganisations (IASC). De ces huit critères, une série de indicateurs mesurables liées au contexte spécifique de la Côte d'Ivoire ont été développés.

1.2 Méthodologie

Pour produire ces résultats, la méthodologie ci-dessous décrite a été appliquée. Cette méthodologie a été élaborée conjointement par l'INS (structure sous-tutelle du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement) avec le soutien technique de JIPS et validée par le groupe de travail.

1.2.1 Champ géographique

Cette étude a été réalisée dans 6 départements de l'Ouest à savoir Duekoué, Guiglo, Daloa, Man, Bangolo et Blolequin ; 4 départements du Sud Ouest de la Côte d'Ivoire notamment Tabou, Soubré, Sassandra, San Pedro ; ainsi qu'à Abidjan. L'enquête n'a pas pu se dérouler dans les départements de Toulepleu, Danané, Zouan Hounien, à cause de la menace de la fièvre à virus Ebola.

Pourquoi ces départements ?

La crise a frappé plusieurs départements de la Côte d'Ivoire, et les populations se sont sûrement réfugiés dans presque tous les districts du pays pendant cette crise. L'idéal aurait été de réaliser le profilage sur toute l'étendue du territoire, mais une opération d'une telle ampleur aurait nécessité des moyens humains, financiers et matériels colossaux. Compte tenu des moyens disponibles, il a été décidé de réaliser le profilage dans les départements ci-dessus listés car, ayant été les plus touchés par la crise, ils constituent aujourd'hui pour certains les principales zones de retour des anciens déplacés et des réfugiés et pour d'autres, les plus importantes zones où vivent encore les déplacés internes.

1.2.2 Population cible et période de référence

La population cible de cette opération est constituée de l'ensemble des personnes et des ménages ordinaires de déplacés internes, de retournés, de rapatriés et des populations d'accueil (sont exclus les orphelinats, les presbytères et les ménages des ex-combattants) résidant dans ces départements. Elle couvre les déplacements intervenus à la suite de la crise qu'a traversée la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011.

1.2.3 Unité statistique

L'unité statistique de base de cette étude est le ménage.

1.2.4 Echantillonnage

Les exigences de l'étude souhaitaient une représentativité de l'échantillon au niveau des départements, du milieu de résidence et du statut de déplacement du ménage (hôtes, PDI, retournés et rapatriés). Un sondage aléatoire à deux degrés, stratifié, était le mieux indiqué pour l'étude. Le premier degré de stratification concernait le département et le milieu de résidence. Au final, on a obtenu vingt-huit strates au premier degré, chaque département étant subdivisé en strate urbaine et strate rurale. Le deuxième degré de stratification concernait le statut de déplacement du ménage.

Le sondage du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 de Côte d'Ivoire a été utilisé comme baseline pour le développement de la méthodologie, en fournissant également les informations sur les zones de dénombrement (ZD) par région, département et sous-préfecture. Une ZD est un ensemble d'îlots contigus qui abritent environ 1 000 personnes et peut être constituée d'un ou de plusieurs villages, ce qui correspond à 250 ménages à peu près. L'ensemble des ZD réalise une partition du territoire en portions élémentaires.

Au premier degré de tirage, 260 ZD ont été tirées de manière systématique dans chaque strate. Chacune de ces ZD a été entièrement dénombrée. Le dénombrement de la ZD consistait à dresser la liste des ménages qui y résident en leur attribuant une adresse géographique unique.

Au second degré de tirage, 18 ménages constitués de 6 ménages déplacés, 6 ménages de retournés/rapatriés et 6 ménages témoins ont été tirés aléatoirement dans chaque ZD (tiré et dénombré) pour être interviewés. Lorsqu'une ZD comptait moins de 6 ménages d'un statut particulier (moins de 6 ménages PDI par exemple), on enquêtait la totalité des ménages dénombrés pour ce type et on comblait le manque dans une autre ZD de la même strate qui comptait plus de six ménages de cette catégorie.

En définitive, 260 ZD ont été tirées et dénombrés au premier degré et 4220 ménages ont été tirés et enquêtés au second degré.

Cette structure dans le plan de sondage a déterminé les coefficients d'extrapolation qui correspondent à chaque ménage à interviewer. Ainsi pour un ménage i sélectionné de la ZD g de la strate h , on a le coefficient d'extrapolation suivant :

$$W_{hgvi} = \frac{N_{hgv} * D_h}{10 * 6} \quad \square i, v, g, h$$

Où D_h est le nombre de ZD dans la strate h , et N_{hgv} est le nombre de ménages de type v .

Ces coefficients d'extrapolation ont permis d'étendre sur la population de la strate les observations effectuées sur l'échantillon.

1.2.5 Procédure de collecte

La collecte des données quantitatives s'est déroulée en trois phases dans chaque ZD échantillon.

- Le dénombrement : le dénombrement consistait à dresser sans omission ni double compte la liste de tous les ménages ordinaires par type (ménage déplacé interne, ménage retourné, ménage rapatrié, ménage d'accueil ou ménage non déplacé³) résidant dans la ZD ;
- Le tirage : tirage par le Chef d'équipe de l'échantillon des ménages à enquêter ;
- L'enquête : une fois l'échantillon tiré, le chef d'équipe transmettait aux agents enquêteurs la liste des numéros des ménages à enquêter. La collecte de données au cours de cette phase s'est faite à l'aide d'un Smartphone.

1.2.6 Méthodes de collecte et outils/support de collecte

La méthode de collecte de l'information quantitative était celle de l'interview directe, c'est-à-dire de l'administration des questionnaires aux enquêtés. Les informations qualitatives ont été quant à elles collectées sous forme de discussions de groupes dirigées (FGD).

Les outils de collecte des données quantitatives comprenaient la fiche de dénombrement des ménages et le questionnaire ménage. Ces différents outils ont été programmés dans des Smartphones à l'aide desquels la collecte des données a été faite sur le terrain.

Les données qualitatives ont été collectées à l'aide d'un guide d'entretien et des blocs notes.

Les instructions pour une bonne utilisation de ces outils ont été consignées dans le manuel de l'enquêteur, dans le manuel du chef d'équipe, dans le manuel du superviseur et dans le manuel du facilitateur.

1.3 Déroulement des activités

1.3.1 Activités préparatoires

a) Mission exploratoire

³ Ménage qui n'est ni déplacé, ni retourné, ni rapatrié.

Deux missions exploratoires conjointes JIPS/UNHCR ont été organisées simultanément à l'Ouest et au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire du 27 au 31 janvier 2014. L'objectif de ces missions était de mieux comprendre la dynamique du déplacement interne dans ces zones, de mieux connaître la zone d'étude, de collecter toutes les métadonnées utiles au choix de la méthodologie à mettre en place et de prendre contact avec les autorités administratives et traditionnelles et les populations de ces zones. Ces missions ont permis de mieux circonscrire le champ de l'enquête ainsi que la population cible et la période de référence, ainsi que d'identifier certaines préoccupations majeures des populations qui devaient être contenues dans les outils de collecte.

b) Conception des outils de collecte

Pour produire les résultats attendus, la méthodologie et les outils de collecte de données ont été élaborés au tour des informations obtenues au cours de ces missions exploratoires.

Le questionnaire ménage, introduit dans des Smartphones, constituait le principal outil de collecte des données quantitatives, tandis que le guide de discussion de groupe constituait le principal outil de collecte des données qualitatives.

Le questionnaire ménage a été conçu sur la base des huit critères d'évaluation de l'atteinte des solutions durables définis par le IASC et permettait de recueillir les informations relatives à l'identification des ménages et du personnel de collecte, les caractéristiques des membres du ménage, l'accès à l'éducation, à la santé, aux activités économiques, au logement, à la documentation personnelle, à la sécurité et à la justice, à la terre, l'historique du déplacement, l'intégration sociale, ...

Ces outils ont été élaborés en plusieurs étapes. Dans un premier temps, des ébauches d'outils ont été conçus. Ces ébauches ont été examinées et améliorées par le HCR, JIPS et l'INS, et ont par la suite été révisées au cours de la réunion du groupe de travail tenu le 14 avril 2014. Sur la base des observations et commentaires formulés, les outils ont été amendés avant la réalisation de la formation des formateurs et l'enquête pilote. Enfin, les observations issues de la formation des Chefs d'équipe et de l'enquête pilote ont permis de finaliser ces outils avant l'enquête proprement dite.

c) Mapping

Le mapping s'est déroulé de juin à août 2014, quelques mois avant la phase principale de l'opération. Il consistait en l'identification des zones dans lesquelles vivent les déplacés, les retournés ou les rapatriés, et avait pour but un meilleur ciblage du champ géographique. Il s'agissait, pour chaque chef de village ou de communautés vivant dans certains départements, d'indiquer sur une fiche élaborée par le HCR le nombre de PDI, de retournés et/ou de rapatriés vivant dans son village. Cette fiche, ainsi que les notions de PDI/retourné/rapatrié, leur étaient expliquées préalablement par le HCR au cours des réunions d'informations organisées dans les chefs-lieux des communes ou des Sous-préfectures par les Maires ou les Sous-Préfets.

d) Formation du personnel

Personnel de collecte

La collecte des données sur le terrain a été réalisée par 85 agents enquêteurs encadrés par 16 chefs d'équipe pour la collecte des données quantitatives, ainsi que par 12 facilitateurs de FGD.

Afin de s'assurer que tout le personnel de collecte maîtrise le processus de profilage, ait une même compréhension de son travail sur le terrain et soit apte à collecter les données, et à contrôler leur qualité, deux séminaires de formation ont été organisés à leur intention avant leur déploiement.

Superviseurs et chefs d'équipe

La formation des Chefs d'équipe, tous cadres de l'INS, s'est déroulée à Abidjan du 14 au 18 avril 2014. Elle était animée par JIPS et CartONG.

Agents enquêteurs et Facilitateurs de Groupes de discussion

A Abidjan, 26 candidats agents enquêteurs sélectionnés par l'Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire urbaine (ASAPSU) ont été formés du 14 au 19 juillet dans les locaux du HCR par 3 chefs d'équipe INS. A l'issue du test final qui a sanctionné la fin de la formation, 15 agents ont été retenus pour participer à l'enquête. La formation des agents enquêteurs de l'Ouest s'est, quant à elle, déroulée dans les locaux du bureau HCR de Guiglo du 11 au 15 août 2014. 45 candidats sélectionnés par ASAPSU ont pris part à cette formation qui a été animée par 3 superviseurs INS. A la fin de la formation les 45 agents formés ont été tous retenus. Enfin, la formation des agents enquêteurs du Sud-Ouest s'est déroulée du 18 au 22 août 2014 dans le centre de formation d'ASAPSU de TABOU. 30 candidats, dont 25 qui ont été retenus lors du test final, ont pris part à cette formation qui était animée par 2 démographes de l'INS.

e) Profilage pilote

Le déroulement de la collecte proprement dite des données sur le terrain a été précédé d'un test des outils lors de l'enquête pilote. Cette enquête avait pour objectif de tester les différents questionnaires, de les corriger et de les finaliser pour la phase de collecte proprement dite, ainsi que de tester tout le processus la pertinence de l'approche, la durée moyenne d'administration du questionnaire, l'utilisation du Smartphone, ...

Elle s'est déroulée dans trois ZD sélectionnées par choix raisonné à Abidjan et ses environs (une ZD urbaine d'Abobo, une ZD urbaine dans la commune de Yopougon et une ZD rurale dans la Sous-Préfecture d'Anyama) du 30 juin au 1er juillet 2014. La sensibilisation a été menée dans ces ZD par les moniteurs de protection du HCR.

Le débriefing organisé à la fin de ce pilote, ainsi que le traitement des données de cette opération, ont permis d'identifier les principaux problèmes que posaient la méthodologie proposée, la stratégie et le message de sensibilisation, l'identification des types de ménages, l'administration du questionnaire à l'aide des Smartphones et l'apurement du fichier. Des améliorations ont été par conséquent apportées à l'ensemble du processus.

f) Sensibilisation

La collecte des données sur le terrain a été précédée et accompagnée par une campagne de sensibilisation qui avait pour objectif de mettre la population des zones concernées en confiance afin d'obtenir leur adhésion et leur participation à l'enquête. Elle était axée sur les objectifs, la méthodologie et les cibles du profilage ainsi que les différences entre le profilage et d'autres opérations de collecte de données (par exemple le RGPH).

Pour faciliter l'introduction des équipes sur le terrain, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité (MEMIS), a adressé une lettre officielle aux autorités administratives des départements concernés. Puis, des réunions d'explication de l'opération aux chefs traditionnels (chefs de villages des communautés) ont été organisées par le HCR sous la coordination des autorités administratives dans toutes les sous-préfectures et/ou communes des zones concernées pendant le mapping.

Quelques temps avant le passage des équipes sur le terrain, les moniteurs de protection du HCR qui connaissent bien les communautés et qui sont connus des populations, sont allés se rendre dans les villages pour expliquer l'opération aux populations.

Par ailleurs, à Abidjan, les radios de proximité ainsi que des griots ont été mis à contribution pour mobiliser la population. Grâce à cette stratégie de sensibilisation, les équipes ont été globalement bien accueillies par les populations et celles-ci ont massivement participé à l'opération.

1.3.2 Collecte des données sur le terrain

La phase principale de collecte des données quantitatives et qualitative a démarré successivement à Abidjan le 21 juillet 2014, à l'Ouest le 18 août 2014 et au Sud-Ouest le 24 août. Elle s'est achevée à Abidjan le 04 septembre 2014, à l'Ouest le 17 septembre et au Sud-Ouest le 24 septembre 2014.

Initialement, les activités de collecte de la phase principale devaient durer 40 jours dans chaque grande zone, mais après la suspension de l'opération dans 3 départements de l'Ouest frontaliers du Libéria et de la Guinée où sévit l'épidémie de fièvre Ebola, les équipes ont été reconfigurées et la durée a été ramenée à 30 jours.

1.4 Traitement et analyse des données

1.4.1 Vérification, remontée et apurement des données

Les données ont été collectées à l'aide des Smartphones grâce à l'application ODK (Open Data Kit). Une fois les données collectées, elles étaient systématiquement contrôlées par le Chef d'équipe INS. À intervalles réguliers, ces données devaient être téléchargées par les Chefs d'équipes qui avaient été désignés pour le transfert des données, des téléphones vers l'ordinateur grâce à des routeurs, et de l'ordinateur vers le serveur central par internet.

Une fois la base de données constituée, elle a été exportée vers le logiciel Stata pour l'apurement qui a duré deux semaines et demi.

Pour l'ensemble des variables avec la modalité « autre (à préciser) », les réponses transcrites par les agents enquêteurs ont été extraites par codification. Des regroupements ont été effectués sur les réponses similaires et ensuite les informations codifiées ont été reversées dans les fichiers.

1.4.2 Analyse des données et rédaction du rapport de l'étude

On a essentiellement utilisé les méthodes statistiques descriptives (tri à plat et tableaux croisés) pour analyser ces données. Le rapport final du profilage a été rédigé du 24 au 28 novembre 2014 au cours de l'atelier organisé à Abidjan. L'analyse des données s'est faite à l'aide des logiciels Stata et SPSS.

1.5 Difficultés rencontrées

Malgré le bon déroulement du profilage dans l'ensemble, l'équipe a fait face à quelques difficultés techniques et logistiques qui ont failli compromettre la réussite de l'opération. Parmi ces difficultés, on peut citer:

- De multiples reports consécutifs à l'organisation du 4e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) sur toute l'étendue du territoire par l'Etat de Côte d'Ivoire. A cause de ces reports, le profilage, qui devait démarrer après le recensement, s'est finalement déroulé pendant la saison pluvieuse ; ce qui a rendu l'accès à plusieurs localités extrêmement difficile.
- La non-couverture de l'ensemble des départements retenus au départ à cause de la survenue de la fièvre Ebola. Sur recommandation des autorités administratives des départements de Toulepleu, Zouan Hounien et Danané, le profilage a été annulé dans ces trois départements à cause de leur grande proximité avec le Libéria et la Guinée où sévit l'épidémie de fièvre Ebola;
- Accessibilité difficile de plusieurs localités due à la saison des pluies, Des ZD non accessibles ont été remplacées par des ZD de substitution qui avaient été prévues lors de l'échantillonnage ;
- Absence de certains ménages imputable à la non sensibilisation à l'avance des populations par rapport à l'enquête dans quelques localités. Au cours du dénombrement, les informations concernant ces ménages ont été obtenues auprès des voisins, des chefs de villages ou des chefs de communauté, ou auprès des guides généralement mis à la disposition des équipes par les chefs de village. Au cours de l'enquête, les ménages absents ont été systématiquement substitués par les ménages de remplacement selon la procédure de remplacement qui avait été définie dans la méthodologie ;

- Dysfonctionnement de certains matériels informatiques utilisés (Smartphones, routeurs et ordinateurs) qui ont causé des retards aussi bien pendant la collecte des données sur le terrain que pendant le traitement des données. En guise de solution à ce problème, le transfert des données du terrain vers Abidjan par internet a dû être annulé et presque toutes les données ont été téléchargées à Abidjan au retour des équipes. Enfin, on a renoncé à l'exploitation de presque toutes les variables à choix multiples qui ont été dénaturées par l'utilisation des Smartphones ;
- Repérage ardue des zones de dénombrement sur le terrain dû à la cartographie. Le service cartographique de l'INS a été très sollicité pour rendre ces repérages possibles ;
- Hésitation/réticence des habitants de certaines zones à participer à l'opération imputable à l'insuffisance de sensibilisation par rapport aux objectifs du profilage, à la confusion entre le profilage et le RGPH ou encore du fait que les populations estiment que la recherche des solutions durables intervient tardivement. L'implication des chefs traditionnels et/ou les guides mis à la disposition des équipes par ces chefs a permis d'obtenir finalement l'adhésion de ces populations.

Malgré ces difficultés, cet exercice a produit les résultats qui sont présentés dans les chapitres qui suivent.

1.6 Cadre institutionnel

Le profilage des personnes déplacées internes, des retournés et des rapatriés a été réalisé par le HCR en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS). Il a bénéficié de l'assistance technique du Joint IDP Profiling Service (JIPS) dont l'objectif est d'appuyer les Etats et/ou les acteurs humanitaires à produire et à mettre à disposition des données fiables sur les personnes déplacées internes. L'étude a été financée par le HCR (95%) et le JIPS (5%).

Pour le suivi de sa réalisation, un Groupe de travail constitué des ministères, des agences du système des Nations Unies, des ONG Nationales et internationales, impliqués directement ou indirectement dans la gestion des PDI, des retournés ou des rapatriés, a été constitué. Ce Groupe de travail avait pour mission de définir les objectifs du profilage ainsi que son champ géographique, de valider le budget, la méthodologie et les questionnaires du profilage, de suivre la collecte des données et de valider sur le plan technique les résultats du profilage.

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PDI, DES RETOURNES ET DES RAPATRIÉS

Dans ce chapitre, il est question de dresser le profil sociodémographique des ménages et de la population de l'étude, c'est-à-dire de décrire quelques caractéristiques des personnes interrogées. Il est subdivisé en trois sections portant respectivement sur les caractéristiques sociodémographiques, les caractéristiques socioculturelles et les caractéristiques socioéconomiques.

2.1 Estimation de l'effectif des PDI, des retournés et des rapatriés

Rappel de quelques définitions

Personne Déplacée Interne : d'après les Principes Directeurs sur le Déplacement Interne, une personne déplacée interne est « toute personne qui a été forcée ou contrainte à fuir ou à quitter son foyer ou son lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situation de violence généralisée, de violation des droits de l'homme ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et qui n'a pas franchi une frontière d'Etat internationalement reconnue ».

Les personnes déplacées peuvent vivre dans des camps aménagés et organisés pour les accueillir ; elles peuvent aussi vivre dans des sites créés spontanément par eux-mêmes pendant leur fuite (terrains vagues, églises, édifices publics, ...). Elles peuvent également vivre dans des familles ou des localités d'accueil.

Si les deux premiers types de déplacés sont très visibles, les déplacés internes vivant dans des familles d'accueil sont au contraire généralement invisibles, méconnus des Etats et des acteurs humanitaires parce qu'ils sont souvent fondus dans la population locale.

En Côte d'Ivoire, il n'existe plus de camp de déplacés depuis 2012. Aussi, cette étude a essentiellement porté sur les déplacés vivant ensemble avec les populations dans les villages et les quartiers de ville.

Retourné : est considéré comme retourné toute personne qui a été forcée ou contrainte à fuir ou à quitter son foyer ou son lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou pour éviter les effets, qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un état et qui est retourné dans son lieu de résidence habituel d'avant la fuite.

Rapatrié : est considéré comme rapatriée toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, a quitté sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité et est rentré volontairement dans son pays.

Population témoin : est considérée comme individu témoin dans cette étude, toute personne qui n'est actuellement ni déplacée, ni rapatriée, ni retournée qu'il soit autochtone, allochtone ou allogène. Elle peut aussi être un ancien déplacé qui s'est relocalisé.

Procédure d'extrapolation : La procédure d'échantillonnage mise en place pour obtenir l'échantillon, présentée au chapitre précédent, a permis de déterminer les coefficients d'extrapolation à partir desquels la population et les ménages par statut de déplacement ont été estimés.

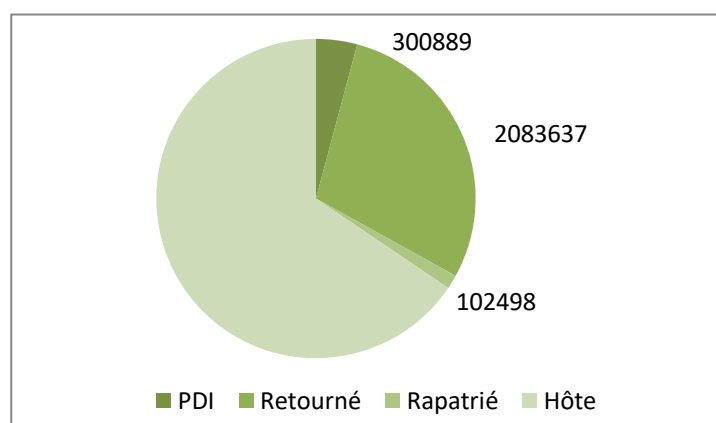
Procédure d'identification des déplacés internes, des retournés, des rapatriés et des témoins

Au cours de ce dénombrement, pour déterminer le statut du ménage, il était demandé au répondant si au moins un membre de son ménage a été contraint de se déplacer depuis 2002 du fait de la crise. Si la réponse était positive, il lui était demandé de dire si cette personne est allée dans une autre localité à l'intérieur de la Côte d'Ivoire ou hors de la Côte d'Ivoire. Si la personne était partie hors de la Côte d'Ivoire, il s'agissait d'un rapatrié (parce qu'il vit actuellement dans ce ménage).

Si la personne était allée dans une autre localité de la Côte d'Ivoire, on cherchait à connaître où cette personne résidait avant le déplacement. Si elle y résidait où elle réside au moment de l'enquête, elle était considérée comme un retourné, si elle résidait ailleurs en Côte d'Ivoire, il pouvait être considéré comme un déplacé. Pour mieux affiner la réponse, on lui demandait s'il y venait dans cette localité à cause de la crise. Si la réponse était positive, on concluait qu'il s'agit d'un déplacé et si la réponse était négative, il s'agissait d'un témoin. Le même exercice était répété au cours de l'enquête pour déterminer le statut de chaque individu dans un ménage.

Résultats obtenus

Graphique 1 : Effectifs estimés des PDI, des retournés, des rapatriés et de la population non déplacée



Le graphique ci-dessus donne les effectifs estimés

des PDI, des

retournés/rapatriés et des populations qui ne sont jamais déplacées dans la zone enquêtée. De ce graphique, il ressort que dans les 11 départements enquêtés, vivent environ 300 889 personnes déplacées internes (3,6%), 2 083 637 retournées (25,3%) et 102 498 rapatriées (1,2%). Il convient tout de même de signaler que cet effectif de rapatriés aurait atteint, sinon dépassé, l'estimation de 240 000 souvent avancé par le HCR en Côte d'Ivoire si le profilage avait été effectué dans les départements de Toulepleu, Danané et Zouan Hounien qui sont, du fait de leur proximité avec le Libéria et la Guinée, le principal bassin de réception des rapatriés d'une part, d'autre part parce que la période couverte par le profilage est plus large (à partir de 2002) que celle sur laquelle sont basées les estimations en vigueur.

L'effectif des personnes encore en déplacement du fait de la longue crise qu'a traversé la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011 a fortement diminué, confirmant ainsi la normalisation progressive de la situation socio-politique et économique du pays depuis avril 2011. En effet, alors que l'étude menée par l'ENSEA en 2005 sur 5 départements notamment Abidjan Yamoussoukro, Toulepleu, Duekoué et Daloa, avait trouvé 709 377 PDI dont 495 783 PDI vivant à Abidjan, 81 811 à Daloa, 69 813 à Duekoué, 53 627 à Yamoussoukro et 8 343 à Toulepleu, le profilage révèle l'existence de 300 889 PDI dont 186 610 à Abidjan (moins de la moitié de ceux qui y vivaient en 2005), 22 094 (moins du tiers des résultats de 2005) à Daloa et 6304 à Duekoué (voir tableau ci-dessous).

Tableau 1 : Nombre de déplacés estimés par département selon le statut du ménage

Départements	Déplacé	Retournés	Rapatriés
--------------	---------	-----------	-----------

Abidjan	186 610	1 114 438	61 016
Bangolo	12 839	122 368	1 656
Blolequin	794	51 935	15 852
Daloa	22 094	126 027	825
Duekoue	6 304	202 237	1 223
Guiglo	5 034	83 151	1 483
Man	20 881	94 674	3 060
Sanpedro	14 687	78 569	647
Sassandra	4 665	50 976	198
Soubre	23 104	103 595	129
Tabou	3 877	55 667	16 409
Total	300 889	2 083 637	102 498

Source : Profilage 2014

Abidjan, ville cosmopolite qui a été l'épicentre de la crise et qui offre aujourd'hui de meilleures opportunités et une meilleure garantie de sécurité, abrite plus de la moitié de cette population quel que soit le statut de déplacement (62% de PDI, 53% de retournés/rapatriés). Après Abidjan, le département de Daloa compte le plus grand nombre de PDI (7,3%), alors que le plus grand nombre de retournés/rapatriés vit à Duekoué (9,3%).

Par contre on rencontre très peu de PDI dans les départements de Blolequin (0,3%), Tabou (1,3%) et Guiglo (1,7%). Enfin, le département de Sassandra regorge très peu de retournés et de rapatriés (2,3%).

Milieu de résidence

Cette population réside plus dans les villes que dans les villages. D'après le graphique ci-dessous, dans l'ensemble, environ trois quarts des personnes résident en ville. Cette tendance se confirme pour presque chaque type de population.

A l'échelle des départements, cette tendance d'ensemble s'observe à Abidjan, Blolequin et dans une moindre mesure à Guiglo, Man et San Pedro (voir tableau en annexe). Dans les départements de Bangolo, Sassandra, Soubré et Tabou, les déplacés, les retournés, les rapatriés vivent majoritairement en milieu rural. Abidjan enregistre la plus forte proportion de la population vivant en milieu urbain tandis que Tabou enregistre les plus fortes proportions de la population vivant en milieu rural.

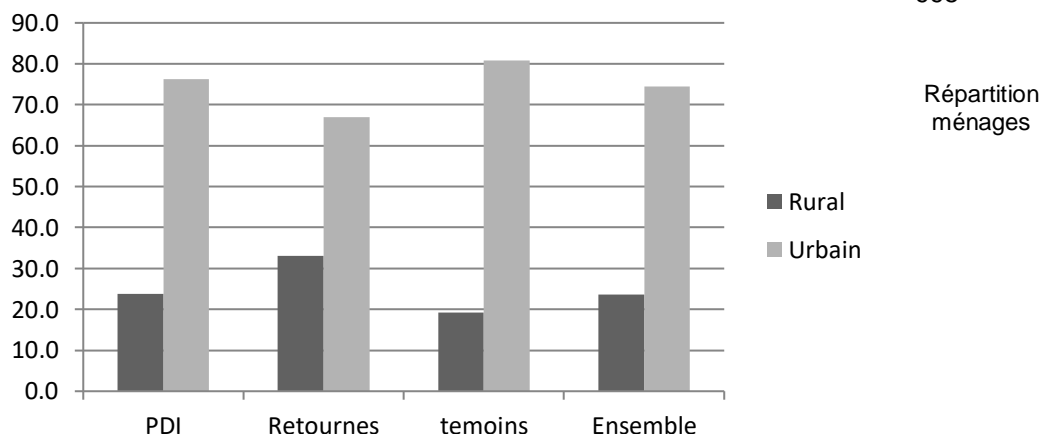
Graphique 2 : Répartition des PDI, des retournés/rapatriés par milieu de résidence

2.2 Caractéristiques des ménages

2.2.1 Effectif des ménages

Les déplacés internes vivent dans 79 181 ménages tandis que les rapatriés et les retournés vivent dans 513 995 ménages.

Tableau 2 :
des
PDI et



retournés/rapatriés par département

Département	PDI	Retournés/Rapatriés
Abidjan	49 537	274 890
Bangolo	3 990	34 834
Blolequin	215	18 147
Daloa	5 679	31 595
Duekoue	1 287	37 544
Guiglo	1 216	19 876
Man	4 852	28 641
Sanpedro	4 567	18 551
Sassandra	1 772	11 518
Soubre	4 988	21 200
Tabou	1 078	17 199
Total	79 181	513 995

2.2.2 Taille moyenne des ménages

Le tableau ci-dessous présente la répartition des ménages selon leur taille moyenne par département. D'après ce tableau, dans l'ensemble de la zone enquêtée, on remarque, à quelques exceptions près, que les ménages PDI ont une taille moyenne plus petite que celle des ménages de retournés/rapatriés et celle des ménages témoins. En effet, dans l'ensemble des départements, on retrouve en moyenne 3,8 personnes dans les ménages PDI, alors que dans les ménages retournés/rapatriés et les ménages témoins, on retrouve respectivement 4,3 personnes et 5,6 personnes.

Tableau 3 : Répartition des ménages par taille moyenne par département selon leur type

Départements	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	3.8	4.3	5.8	5.2
Bangolo	3.2	3.6	6.8	4.3
Blolequin	3.7	3.7	4.1	3.8
Daloa	3.9	4.0	4.6	4.4
Duekoue	4.9	5.4	5.6	5.5
Guiglo	4.1	4.3	6.1	4.9
Man	4.3	3.4	4.9	4.1
Sanpedro	3.2	4.3	5.0	4.7
Sassandra	2.6	4.4	5.0	4.7
Soubre	4.6	4.9	6.1	5.6
Tabou	3.6	4.2	8.0	5.1
Ensemble	3.8	4.3	5.6	5.0

2.2.3 Lien de parenté avec le chef de ménage

La répartition de la population selon le lien de parenté avec le chef de ménage est donnée dans le tableau ci-dessous. Dans l'ensemble, quel que soit le statut de déplacement, on remarque une forte prédominance d'enfants (39,8% chez les PDI, 44,9% chez les retournés et 41% dans les ménages témoins) et de conjoints (15,5% chez les PDI, 15,9% chez les retournés et 14,9% pour les populations hôtes) chef de ménage dans les ménages. Les personnes sans lien de parenté ainsi que les autres parents sont très peu nombreux. Ceci laisserait entrevoir l'effritement progressif de la solidarité dans ces zones.

Tableau 3bis : Répartition (%) des PDI, des retournés/rapatriés et des témoins par lien de parenté avec le CM

Liens	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Chef de ménage	22.6	17.9	19.9	19.4
Epoux(Se) du CM	15.5	15.6	14.5	14.9
Fils/Fille	39.8	44.9	41.6	42.5
Père/Mère	1.0	0.7	0.5	0.6
Frère/Sœur	4.9	4.2	4.7	4.5
Neveu/Nièce	9.1	6.5	5.6	6.0
Petit enfant	2.2	4.3	4.0	4.0
Autres parents	2.7	4.8	6.1	5.5
Sans lien de parenté	2.4	1.2	3.2	2.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

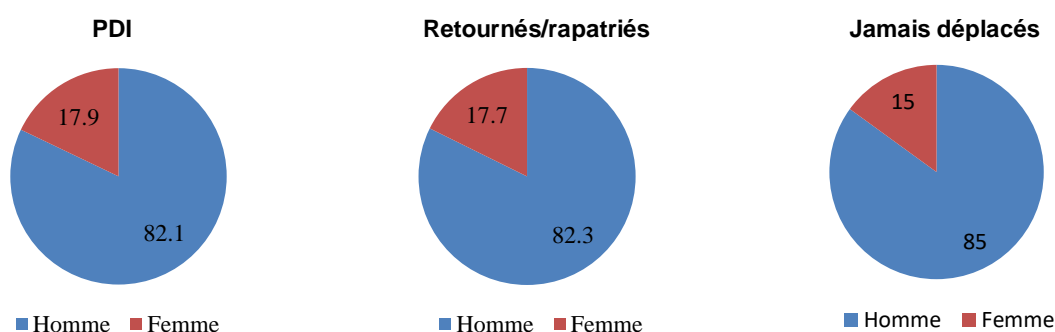
Cette tendance observée dans l'ensemble de la zone d'étude, se confirme au niveau de chaque département (voir tableau en annexe).

2.3 Caractéristiques des chefs de ménages

2.3.1 Structure par sexe et âge des chefs de ménage

Les chefs de ménage de la zone enquêtée quel que soit leur statut de déplacement sont majoritairement des hommes. En effet, dans l'ensemble, 8 chefs de ménages PDI, retournés ou rapatriés ou témoins sur 10 sont des hommes. Cette tendance observée au niveau global, est également observée dans chaque département.

Graphique 3 : Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon le statut de déplacement



2.3.2 Structure des chefs de ménages par sexe

Le tableau ci-dessous présente la répartition des chefs de ménages par quelques grands groupes d'âge.

Tableau 5 : Répartition (%) des chefs de ménage par grands groupes d'âges selon le statut de déplacement

Groupe d'âge	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Moins de 20 ans	1.0	1.7	2.5
20-49 ans	69.6	57.7	66.6
50 et +	29.4	40.6	30.9
Total	100.0	100.0	100.0

Du tableau 5, il ressort que quel que soit le statut de déplacement, les chefs de ménages sont majoritairement âgés entre 20 et 49 ans. En effet, plus d'un chef de ménage sur deux se trouve dans cette tranche d'âge quel que soit son statut de déplacement. Il est cependant à remarquer que contrairement aux chefs de ménages PDI et témoins, dont environ 3 sur 10 sont âgés de 50 ans ou plus, 4 chefs de ménages retournés ou rapatriés sur 10 sont vieux (âgés de 50 ans ou plus). Toutefois, il convient de relever que quelques ménages sont dirigés par de très jeunes gens (moins de 20 ans). Curieusement, on rencontre ces derniers plus au sein des ménages témoins.

Les tendances observées au niveau d'ensemble se confirment dans chaque département à l'exception des ménages retournés/rapatriés de Bangolo dont 1 sur 2 est dirigé par une personne âgée de 50 ans ou plus. Il est aussi important de souligner que 5,2% des ménages PDI de Tabou sont dirigés par une personne âgée de moins de 20 ans. Cette situation laisse soupçonner que ces personnes ont été séparées de leurs parents pendant le déplacement.

Statut matrimonial ⁴

Tableau 6 : Répartition (%) des CM âgés de 12 ans ou plus par statut matrimonial selon le statut de déplacement

Statut matrimonial	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Célibataire	20.6	17.4	14.8	15.8
Marié monogame	38.3	48.2	43.8	44.8
Marié polygame	3.9	10.5	6.7	7.6
Divorcé	0.8	0.8	0.8	0.8
Veuf(Ve)	5.4	7.2	7.6	7.4
Union libre/Concubinage	29.1	14.5	24.8	22.1
NSP/NRP	1.9	1.4	1.4	1.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Le tableau ci-dessus présente la répartition des chefs de ménages âgés de 12 ans ou plus des départements enquêtés par rapport au statut matrimonial. Dans l'ensemble des départements concernés, les ménages sont le plus souvent dirigés par des chefs mariés quel que soit le statut de déplacement.

Les ménages déplacés sont par ordre décroissant dirigés par des chefs mariés monogames (38,3%), en union libre/concubinage (29%) et par des chefs célibataires (20,6%) tandis que les ménages retournés/rapatriés et témoins sont dirigés par des chefs mariés monogames (48,2% et 44,8%) puis par des chefs de ménages concubins (14,5% et 22,1%) et des chefs de ménages célibataires (17,4% et 14,8%).

S'agissant des départements (voir annexe), on remarque que les ménages PDI d'Abidjan sont plus dirigés par des chefs vivant en union libre (39,3% contre 31,3% de mariés et 28% de célibataires). De même, les ménages PDI de Tabou sont également plus dirigés par des concubins (28,9% contre 26% de mariés). A Sassandra, par contre, les ménages PDI sont plus dirigés par des mariés (34,4%) et des veufs (25,8%).

Nationalité

Tableau 7 : Répartition (%) des CM par nationalité selon le statut de déplacement

⁴ Le statut matrimonial d'un individu est défini comme sa situation par rapport au mariage.

Nationalité	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Ivoirienne	87.1	80.4	65.5	70.7
Burkinabé	7.8	12.5	19.4	16.9
Malienne	0.6	1.8	4.9	3.9
Sénégalaise		0.0	0.8	0.6
Libérienne	0.1	1.1	0.1	0.3
Guinéenne	1.9	1.7	0.9	1.2
Ghanéenne		0.2	1.1	0.8
Togolaise	0.9	0.1	3.2	2.2
Autre	1.7	2.3	4.1	3.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Dans l'ensemble, quel que soit le statut de déplacement, la population est majoritairement de nationalité ivoirienne. En effet, 8 chefs de ménages déplacés sur 10 identifiés au cours de cette étude sont des ivoiriens ; 1 sur 10 est burkinabé et 1 sur 10 d'autres nationalités. Il en est presque de même des retournés (80,4% d'ivoiriens et 12,5% de burkinabés). Il convient de relever que les ménages déplacés et les ménages retournés sont plus dirigés par les ivoiriens que les ménages témoins (87,1%, 80,4% contre 65,5%).

Les tendances observées au niveau général se confirment à de degrés divers dans chaque département pour ce qui concerne les ménages déplacés et les ménages retournés/rapatriés.

Facteurs de vulnérabilité

Le tableau ci-dessous présente la répartition des chefs de ménages selon les facteurs de vulnérabilité. De manière générale, on remarque dans l'ensemble que quel que soit le statut de déplacement du chef de ménage, ils présentent très faiblement des facteurs de vulnérabilité. En effet, plus de 9 chefs de ménage sur 10 ne présente aucun facteur de vulnérabilité (92,6%) chez les PDI, (90,3%) chez les retournés/rapatriés et (91,8%) pour les témoins.

Toutefois, les maladies chroniques accablent quelques chefs de ménages quel que soit leur statut de déplacement (2,5% de PDI, 3% retournés et 3% de ménages hôtes).

Tableau 8 : Répartition (%) des CM par facteur de vulnérabilité selon le statut de déplacement

Vulnérabilité	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Sans vulnérabilité	92.6	90.3	91.8
Femme enceinte	0.3	0.9	0.2
Femme allaitante	0.8	0.3	0.5
Enfant orphelin	0.1	0.2	0.0
Handicapé des membres inférieurs	0.2	0.3	0.2
Handicapé des membres supérieurs	0.1	0.4	0.0
Non voyant	0.1	0.3	0.4
Sourd/Muet	0.0	0.0	0.0
Bègue	0.6	0.5	0.1
Albinos	0.0	0.0	0.0
Handicapé mental	0.0	0.0	0.0
Malade chronique	2.5	3.0	3.0
Autres vulnérabilités	2.7	3.6	3.7
Total	100.0	100.0	100.0

Alphabétisation

Habituellement, est considérée comme une personne alphabétisée toute personne qui sait lire ou écrire dans une langue quelconque. Il ressort de l'enquête que plus d'un chef de ménage sur deux des départements enquêtés, est alphabétisé. Par ailleurs, les chefs de ménages PDI sont plus

alphabétisés que les chefs des autres types de ménages. En effet, environ 61% des chefs de ménages de la zone enquêtée sont alphabétisés. Toutefois, les chefs de ménages PDI sont plus alphabétisés (74,3%) que les chefs de ménages témoins (61,9%) et les chefs de ménages retournés (58,1%)

Cette tendance d'ensemble s'observe dans certains départements. Cependant, dans le département Duekoué, le taux d'alphabétisation est encore faible quel que soit le type de population (46,9% pour les PDI, 48,1% pour les retournés et 40,5% pour témoins). De même, dans les départements de Tabou, de San Pedro, les chefs de ménages retournés/rapatriés sont particulièrement moins alphabétisés (27,8% pour San Pedro et 33,5% pour Tabou). Enfin, excepté Abidjan, les chefs de ménages témoins sont les moins alphabétisés.

Tableau 9 : Répartition (%) des CM alphabétisés par département selon le type de ménage

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	86.0	70.7	71.5	72.0
Bangolo	67.8	50.5	23.6	45.7
Blolequin	76.3	46.0	24.6	39.6
Daloa	58.4	55.6	35.8	42.8
Duekoue	46.9	48.1	40.5	45.3
Guiglo	62.5	54.3	42.2	50.3
Man	61.1	58.0	45.5	53.3
Sanpedro	61.7	27.8	36.7	36.0
Sassandra	49.4	43.2	27.1	32.8
Soubre	45.4	56.2	36.1	43.2
Tabou	56.2	33.5	44.1	37.3
Ensemble	74.3	58.1	61.9	61.5

Niveau d'instruction

Au cours de cette étude, des informations ont été collectées sur le niveau d'études entamé par les chefs de ménages. Le tableau ci-dessous présente les résultats du profilage pour cette variable.

Tableau 10 : Répartition (%) des CM par niveau d'instruction selon le statut de déplacement

Niveau d'instruction	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Sans niveau	23	42.1	39.1	39.1
Maternelle	0.6	0.2	0.2	0.2
Primaire	21.9	20.9	14.9	16.9
Secondaire	32.5	28.3	26.5	27.3
Supérieur	17.7	6.1	12.8	11.1
NSP	4.3	2.5	6.6	5.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Dans l'ensemble, il apparaît qu'environ 4 chefs de ménage sur 10 n'ont pas été à l'école, environ 3 sur 10 ont atteint le niveau secondaire, 1 sur 10 le niveau supérieur tandis que 2 sur 10 se sont arrêtés à l'école primaire.

Les chefs de ménage déplacés sont les mieux instruits comparés aux autres car seulement 23% d'entre eux n'ont pas été à l'école, contrairement à 42,1% de chefs de ménages retournés et 39,1% de chefs de ménages témoins.

Cette dernière tendance est confirmée au niveau de tous les départements (voir tableaux en annexe). En effet, quel que soit le département concerné, à l'exception de Tabou, les chefs de ménages PDI sont les plus scolarisés.

Mais, hormis Abidjan où la proportion des chefs de ménages sans niveau d'instruction est en dessous de 20%, cette proportion est encore relativement élevée dans les autres départements quel que soit le statut de déplacement.

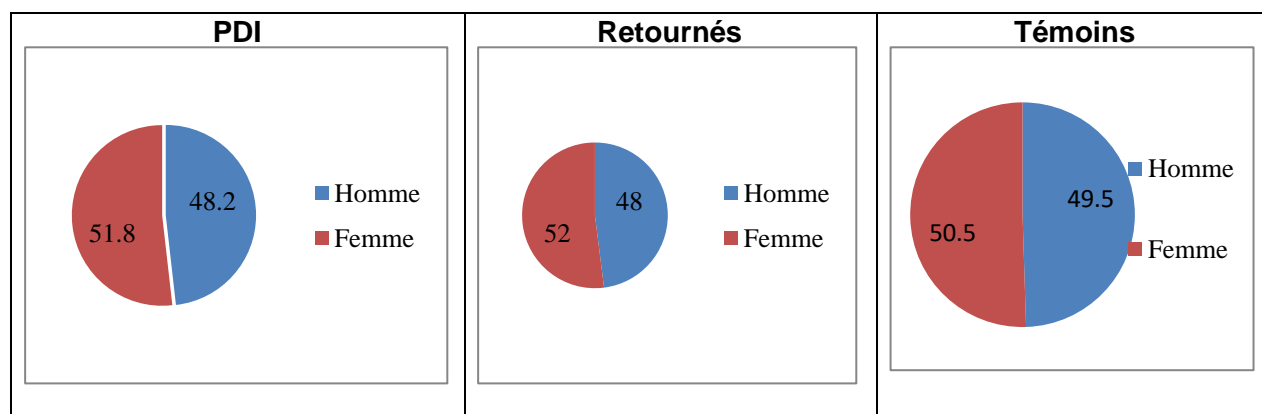
2.3 Caractéristiques sociodémographiques des PDI, des retournés et des rapatriés

Structure par sexe des PDI, des retournés/rapatriés et de la population non déplacée

La population des 11 départements enquêtés est majoritairement féminine quel que soit le statut. En effet, on dénombre respectivement 51,2%, 52% et 50,5% de femmes PDI, retournés et témoins contre respectivement 48,1%, 48% et 49,5% d'hommes PDI, retournés/rapatriés et témoins.

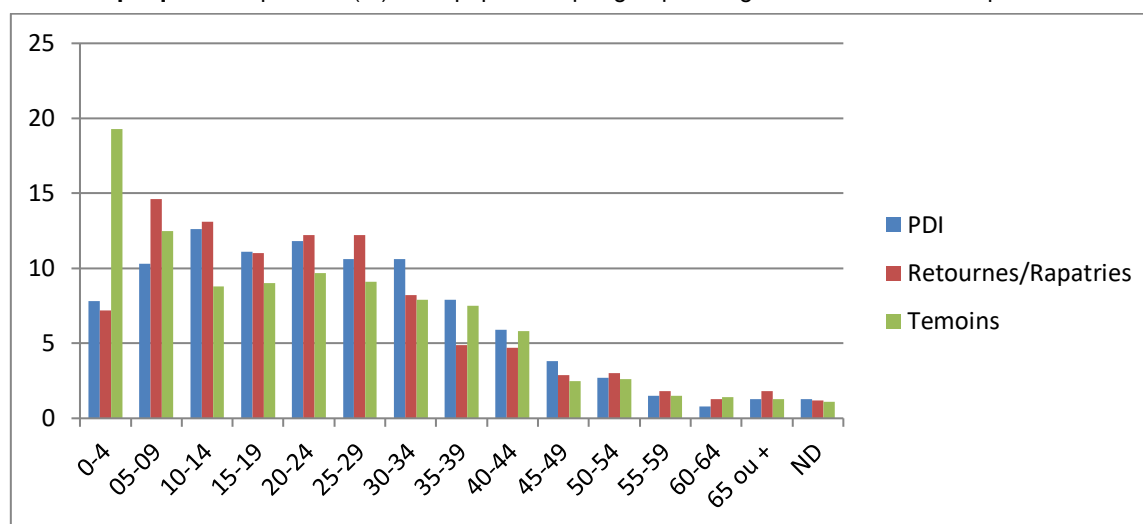
Au niveau départemental, on observe une surpopulation masculine des PDI dans les départements de Bangolo (52%), de Blolequin (63,1%), de San Pédro (55%) et de Sassandra (52%) tandis que les femmes sont plus nombreuses parmi les retournés et les rapatriés des départements de Daloa (55,5%), Soubré (52%) et Tabou (55%).

Graphique 4 : Répartition (effectif brut) de la population par sexe selon le statut



Structure par âge

Graphique 5 : Répartition (%) de la population par groupes d'âge selon le statut de déplacement



Dans l'ensemble, la population est majoritairement jeune. Environ 41,8% de PDI, 45% de retournés/rapatriés et 49% de ménages témoins sont âgés de moins de 20 ans tandis que 6,3% PDI, 7,9% de retournés/rapatriés et 6,8% de populations hôtes sont âgés de 50 ans et plus. On compte plus d'enfants de moins de 5 ans dans la population hôte (19%) que les PDI (7,8%) et les retournés/rapatriés (7,2%).

Ces tendances observées au niveau global se confirment dans tous les départements. Par ailleurs, les proportions par groupes d'âge ne varient significativement pas entre les déplacés, les retournés et les populations hôtes dans les départements.

Situation matrimoniale

Tableau 11 : Répartition (%) de la population âgée de 12 ans ou plus par statut matrimonial selon le statut de déplacement

Situation matrimoniale	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Célibataire	53.0	52.3	44.7
Marié monogame	22.4	27.3	28.2
Marié polygame	2.3	5.6	5.6
Divorcé	0.7	0.3	0.4
Veuf(ve)	2.8	3.2	3.5
Union libre/concubinage	17.2	9.7	15.8
NSP/NRP	1.8	1.6	1.9
Total	100.0	100.0	100.0

Le tableau ci-dessus présente la répartition de la population enquêtée selon le statut matrimonial. Il ressort de ce tableau que, contrairement aux chefs de ménages, la population des onze départements enquêtés est majoritairement célibataire (53% de PDI, 52,3% de retournés/rapatriés et 44.7% de la population hôte). Cette tendance s'observe aussi dans presque tous les départements.

Par ailleurs, on rencontre plus de célibataires dans la population qui a connu le déplacement (PDI, retournés, rapatriés) que dans la population hôte. On rencontre également plus de couples vivant en union libre chez les déplacés que chez les autres, même si l'écart n'est pas significatif entre les déplacés et les populations hôtes.

Cette tendance s'observe également dans les départements à l'exception de Tabou où la population témoin compte plus de mariés (40%) que des célibataires (28%). Dans ce département, on dénombre plus de mariés dans la population hôte que dans la population déplacée et dans la population retournée.

Religion

Les adeptes de toutes les religions qui se pratiquent en Côte d'Ivoire ont connu le déplacement. En effet, d'après le tableau 13, dans l'ensemble, la population de la zone enquêtée se répartit dans toutes les religions.

Tableau 12 : Répartition (%) de la population par religion selon le statut de déplacement

Religion	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Catholique	17.4	17.3	15.7
Protestants	13.8	9.7	6.4
Autre chrétiens	28.2	16.2	14.6
Musulman	23.3	43	51.9
Animiste	2.3	3.1	1.2
Autre religion	1.6	1.4	0.8
Sans religion	12.2	9.3	9.0
NSP	1.2	0.0	0.5
Total	100.0	100.0	100.0

Au niveau des départements, on remarque que la population de Tabou est quel que soit le statut de déplacement, plus musulmane. A Soubré, alors que la population non déplacée est majoritairement musulmane, la population déplacée est majoritairement chrétienne. Il en est de même de Sassandra, Guiglo, Duekoué, Man, San Pedro, Daloa, Blolequin et Abidjan.

Nationalité

Le tableau ci-dessus présente la répartition de la population de la zone d'enquête selon la nationalité. D'après ce tableau, aussi bien les ivoiriens que les non-ivoiriens se sont déplacés. Mais, on dénombre plus d'ivoiriens parmi la population déplacée (89%) et parmi la population retournée (82%). Ce tableau laisserait croire que la guerre a sévèrement touché les ivoiriens. Toutefois, il est à relever que tout au

long de la crise, de nombreux ressortissants d'autres pays qui vivaient dans les zones du conflit sont retournés dans leur pays. Certains sont revenus depuis la fin de la crise, mais, ils ne peuvent pas être considérés comme des rapatriés.

Tableau 13 : Répartition (%) de la population par nationalité selon le statut de déplacement

Nationalité	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Ivoirienne	89.9	82.6	70.3
Burkinabé	5.3	11.8	19.5
Maliennne	1.4	1.6	2.6
Sénégalaise	0.0	0.0	0.8
Libérienne	0.1	0.2	0.0
Guinéenne	1.9	0.5	1.1
Ghanéenne	0.1	0.1	0.6
Togolaise	0.5	0.1	1.7
Autre	0.9	3.0	3.3
NSP/NRP	0.0	0.0	0.1
Total	100.0	100.0	100.0

Facteurs de vulnérabilité

Tableau 14 : Répartition (%) de la population par facteurs de vulnérabilité selon le statut de déplacement

Vulnérabilité	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Sans vulnérabilité	93.2	90.7	91.2
Femme enceinte	1.2	1.2	1.1
Femme allaitante	1.9	2.6	2.5
Enfant non accompagné	0.1	0.3	0.7
Enfant orphelin	0.1	0.1	0.3
Handicapé des membres inférieurs	0.2	0.2	0.1
Handicapé des membres supérieurs	0.0	0.3	0.1
Non voyant	0.0	0.1	0.1
Sourd/Muet	0.1	0.2	0.1
Bègue	0.1	0.3	0.1
Albinos	0.0	0.0	0.0
Handicapé mental	0.4	0.0	0.1
Malade chronique	1.3	1.9	1.4
Autres vulnérabilités	1.3	2.2	2.2
Total	100.0	100.0	100.0

Le tableau ci-dessus présente la répartition de la population selon les facteurs de vulnérabilité. De manière générale, on remarque dans l'ensemble que quel que soit le statut de déplacement, la population ne présente très faiblement quelques facteurs de vulnérabilité. En effet, plus de 9 personnes sur 10 ne présentent aucun facteur de vulnérabilité (93,2% chez les PDI, (90,7%) chez les retournés/rapatriés et (91,2%) pour les témoins. Toutefois, les maladies chroniques accablent quelques chefs de ménages quel que soit leur statut de déplacement le (2,5% de PDI, 3% retournés et 3% de ménages hôtes).

Alphabétisation

Tableau 15 : Répartition (%) de la population analphabète par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Abidjan	75.1	65.7	65.7
Bangolo	52.0	38.3	24.5
Blolequin	69.3	42.1	24.9
Daloa	45.4	50.5	33.5
Duekoue	42.1	40.5	33.1
Guiglo	48.9	43.8	39.4
Man	55.1	49.5	36.8
Sanpedro	56.4	36.7	37.3
Sassandra	36.1	30.1	28.4

Soubre	43.6	44.8	36.2
Tabou	38.5	33.2	32.9
Ensemble	65.2	54.8	56.6

Il ressort de l'enquête que plus d'une personne sur deux, dans départements enquêtés, est alphabétisée quel que soit le statut de déplacement. Par ailleurs, les PDI sont plus alphabétisées que les retournés et les populations non déplacées. En effet, les PDI sont plus alphabétisées (65,2%) que les témoins (54,8%) et les retournés/rapatriés (56,6%).

Cette tendance d'ensemble s'observe dans presque tous les départements hormis Soubre où les retournés sont plus alphabétisés que les PDI. Cependant, le taux d'alphabétisation est relativement faible dans les départements de Sassandra, de Tabou, de Duekoué et Daloa.

Niveau d'instruction

Tableau 16 : Répartition (%) de la population par niveau d'instruction selon le statut de déplacement

Niveau d'instruction	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Sans niveau	28.1	38.9	39.1
Maternelle	0.9	0.8	1.3
Primaire	29.8	29.5	25.7
Secondaire	29.4	23.9	24.2
Supérieur	9.7	5.4	6.7
NSP	2.1	1.5	3.1
Total	100.0	100.0	100.0

Dans l'ensemble, on observe qu'environ un tiers de la population enquêtée âgée de 3 ans ou plus n'a aucun niveau d'étude. Néanmoins la situation des PDI est meilleure que celle des retournés, des rapatriés et de la population hôte, car seuls 3 PDI sur 10 (28,1%) n'ont aucun niveau contre 4 retournés/rapatriés sur 10 et 4 populations hôtes sur 10.

Au niveau des départements, il ressort du tableau ci-dessus que si à Abidjan la proportion des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction est relativement basse (20% pour les PDI, 31% pour les retournés et 32% pour les populations hôtes), elle reste encore assez élevée dans les autres départements. A Bolequin, par exemple, 73,3% de la population témoin n'a aucun niveau d'instruction.

Quel que soit le département, la situation des PDI est nettement meilleure que celle des retournés/rapatriés ainsi que celle de la population hôte. La population hôte est la moins favorisée par rapport à l'instruction parce qu'elle inclut le plus grand nombre de personnes n'ayant aucun niveau d'instruction. En effet, hormis Abidjan qui compte 32,9% de personnes témoins sans niveau, les « sans niveau » représentent plus de la moitié de la population hôte dans les autres départements.

Conclusion partielle

Il était question dans ce chapitre de présenter les caractéristiques sociodémographiques de la population cible de la zone d'enquête.

Dans les onze départements enquêtés vivent encore environ 301 000 PDI, 2 084 000 retournés et 102 000 rapatriés suite à les événements pendant le période de 2002 à 2011.

A l'analyse, il ressort que les PDI vivent dans environ 79 000 ménages, tandis que les retournés et les rapatriés se retrouvent dans 514 000 ménages. On retrouverait ainsi en moyenne 3,1 individus dans les ménages PDI, 4,3 individus dans les ménages retournés/rapatriés.

Ces ménages sont majoritairement dirigés par des hommes. Cette population qui est majoritairement célibataire quel que soit son statut de déplacement (52% de PDI, 52,3% de retournés et rapatriés), ne présente presque pas de facteurs physiques apparents de vulnérabilité.

Majoritairement de nationalité ivoirienne (environ 75%), presque la moitié de ces PDI, retournés et rapatriés sont âgés de moins de 20 ans. Parmi les populations PDI et retournés/rapatriés les femmes sont un peu plus nombreuses (51,8% et 52% respectivement) que dans la population témoins (50,5%).

Toutes les religions pratiquées en Côte d'Ivoire comptent des adhérents dans cette population. Toutefois, les déplacés sont plus catholiques, les retournés et les rapatriés sont plus musulmans.

Il ressort de l'enquête que plus d'une personne sur deux dans départements enquêtés, est alphabétisée quel que soit le statut de déplacement. Par ailleurs, les PDI sont plus alphabétisées (65,2%) que les retournés/rapatriés (56,6%) et les populations non déplacées (54,8%). Par ailleurs, 28,1% de PDI n'ont aucun niveau d'instruction contre 38,9% de retournés et de rapatriés et 39,1% de ceux qui ne se sont pas déplacés.

CHAPITRE 3 : NIVEAU ET CONDITIONS DE VIE DES PDI, RETOURNES ET DES RAPATRIÉS : ACCES A L'EDUCATION, A LA SANTE, A L'EAU, AU LOGEMENT, A LA NOURRITURE, A L'EMPLOI ET A LA TERRE

D'après le *Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, « les personnes déplacées qui bénéficient d'une solution durable jouissent, sans discrimination, d'un niveau de vie suffisant, à savoir au minimum un abri, des soins de santé, de la nourriture, de l'eau, et d'autres moyens de survie. Un niveau de vie suffisant exige qu'au minimum, les personnes déplacées aient accès de façon durable aux produits alimentaires indispensables et à l'eau potable, à un hébergement de base, aux services médicaux de base (...), à l'assainissement, pour le moins à l'éducation primaire »⁵. Elles doivent également avoir accès à l'emploi et aux moyens d'existence pour leur permettre de satisfaire leurs besoins socio-économiques essentiels.⁶

Ce chapitre vise par conséquent à évaluer le niveau et les conditions de vie des populations. L'analyse porte respectivement sur l'accès à l'éducation, à la santé, à la nourriture, à l'emploi, au logement, à l'eau, à l'assainissement et à la terre.

3.1 Accès à l'éducation

Existence d'une école primaire dans la localité

Dans l'ensemble, environ 9 personnes sur 10 vivant dans les départements enquêtés savent qu'il existe une école primaire dans leur localité de résidence. Ce niveau de connaissance ne diffère pas significativement entre les PDI (90,7%), les retournés/rapatriés (87,8%) et la population témoins (90,2%).

Tableau 17 : Répartition (%) de la population vivant dans une localité dotée d'une école primaire par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	94.7	96.9	94.8	95.5
Bangolo	88.6	84.6	69.6	81.5
Bloléquin	74.0	89.2	73.2	84.2
Daloa	88.9	96.0	89.0	91.0
Duekoue	84.1	64.9	75.7	69.2
Guiglo	96.8	76.1	85.3	80.0
Man	89.2	93.5	87.1	90.6
Sanpedro	73.1	77.1	73.3	74.3
Sassandra	78.2	45.3	77.2	67.7
Soubre	81.1	60.5	79.6	73.2
Tabou	74.3	59.1	46.4	56.8
Ensemble	90.7	87.8	90.2	89.4

A l'exception du département de Bloléquin où les retournés et les rapatriés (89,2%) connaissent plus l'existence de l'école que les déplacés (74,0%) et les non déplacés (73,2%), les ménages de PDI sont curieusement plus au courant de l'existence d'une école primaire dans leur localité que les ménages retournés, rapatriés ou non déplacés dans tous les autres départements. Enfin, hormis les départements de Sassandra où moins d'un retourné/rapatrié sur deux sait qu'il existe une école primaire dans sa localité et le département de Tabou où moins d'une personne non déplacée sur deux

⁵ *Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, p 33

⁶ *Ibid.*, p. 35

est au courant de l'existence d'une école dans sa localité, plus de 7 ménages sur 10 sont au courant de l'existence des écoles dans leurs localité de résidence, quel que soit le statut de déplacement.

Fréquentation scolaire

La scolarisation des enfants âgés de 3 à 24 ans n'est pas très élevée dans les départements enquêtés. Sur l'ensemble des départements enquêtés, on note qu'à peine un enfant déplacé sur deux et un enfant retourné sur deux a fréquenté l'école au cours de l'année scolaire écoulée. Cependant, la situation des enfants non déplacés n'est pas meilleure que celle des enfants vivant dans les ménages qui ont expérimenté le déplacement. En effet, seuls 48,4% d'enfants témoins ont fréquenté une école l'année passée contre 51,4% d'enfants déplacés et 53,4% d'enfants retournés ou rapatriés.

Si dans les départements de Bangolo, Bolequin, Duekoué et Tabou, les enfants déplacés ont plus fréquenté que les enfants retournés et les enfants non déplacés, dans les autres départements c'est plutôt les enfants retournés ou rapatriés qui ont plus fréquenté. Dans tous les départements néanmoins, les enfants non déplacés sont ceux qui ont le moins fréquenté.

Enfin, hormis Abidjan où plus d'un enfant sur deux a fréquenté quel que soit son statut de déplacement, les départements de Bangolo, Bolequin, Duekoué et Guiglo dans lesquels plus d'un enfant déplacé sur deux a fréquenté une école l'année passée, et le département de Daloa où 64,2% d'enfants retournés ont fréquenté, moins d'un enfant sur deux a fréquenté dans les autres départements quel que soit leur statut de déplacement. La fréquentation scolaire demeure donc un défi important dans tous les départements enquêtés, particulièrement dans les départements de Soubré (27,2% PDI, 36,8% pour les retournés et 36,6% de la population hôte) et la population hôte du département de Bolequin (19,9%)

Tableau 18 : Proportions (%) de la population de 3 à 24 ans qui fréquentent cette année par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Abidjan	56.0	59.6	52.7
Bangolo	56.2	42.8	30.2
Bolequin	57.7	44.6	19.9
Daloa	49.1	64.2	45.3
Duekoue	50.3	48.0	35.1
Guiglo	40.5	43.4	38.7
Man	51.2	45.4	42.5
Sanpedro	36.9	39.0	45.1
Sassandra	32.6	37.4	32.5
Soubre	27.2	35.5	36.6
Tabou	42.0	36.8	35.8
Ensemble	51.4	53.4	48.4

Plus de la moitié des enfants qui ont fréquenté l'année passée, l'on fait dans des écoles situés dans leur localité de résidence quel que soit leur statut de déplacement (voir tableau ci-dessous). Les enfants non déplacés sont ceux qui ont le plus fréquenté dans leur localité de résidence dans l'ensemble et dans chaque département à l'exception du département de Duekoué où ce sont les enfants déplacés (81,7% contre 58,1% de retournés et 72,1% de non déplacés) qui ont le plus fréquenté dans leur localité de résidence.

Tableau 19 : Proportions (%) de la population de 3 à 24 ans qui fréquentent une école située dans le village par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Abidjan	47.2	53.8	63.7
Bangolo	73.1	76.4	79.7

Blolequin	57.4	88.8	83.5
Daloa	57.5	61.7	73.6
Duekoue	81.7	58.1	72.1
Guiglo	82.8	82.1	87.9
Man	74.5	62.2	82.7
Sanpedro	61.8	68.6	62.3
Sassandra	85.3	53.1	82.2
Soubre	71.9	61.9	79.7
Tabou	78.2	59.0	79.7
Ensemble	54.4	58.3	66.7

Quel que soit le statut de déplacement et le département, les frais scolaires de plus de 8 enfants sur 10 sont payés par leurs parents directs qui sont le père ou la mère (voir le tableau ci-dessus). La scolarisation demeure donc prioritairement une affaire familiale.

Tableau 20 : Proportions (%) de la population de 3 à 24 ans qui fréquentent une école par responsable principal de la prise en charge des frais scolaires selon le statut du déplacement

Responsable	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Lui-même	0.3	1.4	0.9
Père/Mère	86.9	85.6	83.2
Autre parents /Tuteur	11.8	12.4	15.7
Communauté religieuse	0.6	0.0	0.0
Gouvernement	0.0	0.0	0.0
Autres	0.5	0.7	0.2
Total	100.0	100.0	100.0

Difficultés d'accès à l'école

L'accès à l'école pour les enfants qui ont fréquenté l'année passée s'est fait sans difficulté quel que soit leur statut de déplacement. En effet, environ 1 enfant sur 10 avoue n'avoir pas eu de difficultés pour accéder à l'école. Mais, il est à relever que la proportion des enfants PDI qui déclarent n'avoir pas rencontré des difficultés pour accéder à l'école est légèrement inférieure à celles des enfants retournés/rapatriés ainsi que celles des enfants qui ne se sont jamais déplacés.

Cependant quelques enfants surtout PDI avouent avoir rencontré des difficultés pour s'inscrire à l'école notamment l'insuffisance des moyens financiers et le manque d'extrait de naissance.

Tableau 21 : Répartition (%) de la population de 3 à 24 ans qui fréquente une école et qui a rencontré des difficultés pour s'inscrire à l'école selon le statut du déplacement

Difficulté principale	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Aucune	89.7	92.6	96.1
Manque de certificat	1.5	1.7	0.4
Discrimination de l'administration/enseignants	0.3	0.1	0.0
Moyens insuffisants	2.8	0.7	1.0
Equivalence des diplômes	0.0	0.0	0.0
Autres à préciser	5.7	5.0	2.5
Total	100	100	100

De même, plus d'un enfant sur deux avoue n'avoir fait face tout au long de l'année scolaire à aucune difficulté pour aller à l'école. Ici aussi, les enfants PDI semblent avoir plus fait face à des problèmes en allant à l'école que les enfants retournés et les enfants qui ne se sont jamais déplacés car, alors que 62,3% des enfants non déplacés et 61,3% des enfants retournés ou rapatriés n'ont rencontré aucun problème en allant à l'école, seuls 50% d'enfants déplacés n'ont pas rencontré de problèmes sur le chemin de l'école.

L'éloignement des écoles, l'insuffisance de moyens financiers et, dans une mesure moindre, les classes pléthoriques sont des principaux problèmes que les enfants ont rencontrés en allant à l'école. Ici, encore les enfants PDI sont ceux qui ont le plus expérimenté ces difficultés comparés aux enfants retournés et aux enfants non déplacés.

Tableau 22 : Répartition (%) de la population de 3 à 24 ans qui fréquente une école et qui rencontre des problèmes en allant à l'école par problème rencontré selon le statut de déplacement

Problème Rencontre	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Aucun problème	50.3	61.3	62.3
Eloignement	31.8	24.3	24.5
Insuffisance de moyens financiers	14.2	7.4	9.7
Manque enseignants qualifiés	0.6	0.7	0.2
L'enseignement est de mauvaise qualité	0.0	0.1	0.1
Il y a un très grand nombre d'élèves	2.7	5.7	2.6
Les enseignants ne viennent pas à l'école	0.0	0.1	0.2
Tensions avec élèves du village / quartier	0.0	0.0	0.0
Nuisance divers	0.0	0.0	0.0
Manque de tables bancs	0.4	0.2	0.4
Total	100.0	100.0	100.0

Cause de la non-fréquentation scolaire

Dans l'ensemble des 11 départements enquêtés, le manque de moyens financiers et les exigences du système scolaire sont les principales raisons pour lesquelles les enfants ne fréquentent pas l'école quel que soit leur statut de déplacement (voir tableau ci-dessous). En effet, environ 1 enfant sur 3 dit ne pas aller à l'école faute d'argent et environ 3 enfants sur 10 disent ne pas fréquenter parce qu'ils ne remplissent pas les exigences du système scolaire (correspondance âge-classe par exemple). Les enfants déplacés sont ceux qui ont le plus été butés sur ces difficultés comparés aux enfants retournés et surtout aux enfants non déplacés.

Par ordre d'importance, le manque de place, l'éloignement de l'école, l'absence de certificat de naissance et le travail des enfants sont aussi évoqués come des causes de la non-fréquentation scolaire. Il faut remarquer que malgré le manque d'argent et les exigences du système scolaire, les enfants déplacés ont moins souffert du manque de places et de l'absence de documents que les enfants témoins et les enfants retournés/rapatriés. Ces derniers sont ceux qui ont le plus souffert de ces difficultés.

Ces tendances observées au niveau global se confirment dans chaque département. Il convient tout de même de relever que le manque entrave un peu plus la scolarisation des enfants à Abidjan, avec une certaine gravité chez les enfants retournés/rapatriés (29,7% contre 19,2% pour les enfants non déplacés et 16,9% des enfants PDI).

Tableau 23 : Répartition (%) de la population âgée de 3 à 24 ans qui ne fréquente pas une école par raisons de la non fréquentation scolaire selon le statut de déplacement

Raisons	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Pas de certificat de naissance	5.1	7.5	6.0
Pas d'argent	33.1	32.5	29.0
Ecole détruite / Pas d'école	0.2	1.6	0.1
Absence d'enseignants	0.1	0.1	0.0
Refus de la direction de l'école	0.7	1.3	0.5
Ne remplit pas les exigences du système scolaire	32.3	21.4	31.3

Renvoi	2.4	2.2	2.2
Maladies / handicap	0.1		0.0
Manque de place	13.1	20.0	16.7
Ecole éloignée	6.3	5.7	6.4
Il/elle travaille	5.1	6.0	6.3
Pas d'intérêt	1.4	1.8	1.3
Total	100.0	100.0	100.0

Stratégies de résilience par rapport à l'éducation des membres du ménage

Environ un ménage PDI sur deux et un ménage retourné sur deux disent avoir éprouvé des difficultés pour s'acquitter des frais scolaires de leurs enfants contre un ménage non déplacé sur 3.

Tableau 24 : Proportion des ménages qui ont éprouvé des difficultés pour payer les frais scolaires des membres de leurs ménages au cours des 3 derniers mois par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournés/Rapatrisés	Témoins	Ensemble
Abidjan	42.8	53.8	34.1	40.6
Bangolo	53.9	64.6	37.2	57.5
Blolequin	20.0	31.5	12.3	25.5
Daloa	56.2	55.9	54.1	54.7
Duekoue	45.9	54.1	21.0	42.1
Guiglo	38.2	41.4	28.9	37.1
Man	59.7	48.4	34.7	44.0
Sanpedro	32.6	38.5	28.4	31.3
Sassandra	27.3	28.9	21.3	23.8
Soubre	56.0	38.9	22.2	30.6
Tabou	38.1	33.9	17.3	30.2
Ensemble	45.1	50.7	34.0	40.6

Face à ces difficultés les ménages demandent de l'aide, s'endettent, réduisent les autres dépenses ou exercent des activités additionnelles. Les ménages PDI demandent l'aide plus que les autres ménages (28,3%) contre 26,7% des ménages non déplacés et 23,6% des ménages retournés/rapatriés). Les ménages retournés, quant à eux, recourent plus au prêts que les autres (29,5% contre 24% de ménages PDI et 23,1% de ménages non déplacés).

Tableau 25 : Proportion des ménages qui ont éprouvé des difficultés pour payer les frais scolaires des membres de leurs ménages au cours des 3 derniers mois par stratégie adoptée pour y faire face selon le statut de déplacement

Stratégies adaptées	PDI	Retournés/Rapatrisés	Témoins
Rien du tout	4.9	5.9	8.3
Réduire les autres dépenses du ménage	17.6	15.3	18.1
Exercer des activités additionnelles	10.1	14.9	15.6
S'endetter	24.1	29.5	23.1
Demander de l'aide aux amis, aux voisins, à la famille	28.3	23.6	26.7
Retirer temporairement les enfants de l'école	8.0	4.3	0.7
Retirer définitivement les enfants de l'école	4.2	1.5	2.0

Autre	2.7	5.0	5.5
Total	100	100	100

Ces tendances observées dans l'ensemble se confirment au niveau de quelques départements. Cependant, dans le département de Bangolo, les ménages PDI s'endettent plus que les autres ménages pour faire face à la difficulté de s'acquitter des dépenses scolaires de leurs enfants.

3.2 Accès aux soins de santé et à l'assurance maladie

Connaissance de l'existence de structures sanitaires dans la localité

La connaissance de l'existence d'une structure sanitaire (publique ou privée) dans la localité est un important facteur de recours aux structures sanitaires pour se soigner ou pour prévenir des maladies. Elle peut aussi exprimer le niveau d'intégration dans sa localité. Au cours de la collecte des données, il avait été demandé aux ménages s'il existait une structure sanitaire dans leurs localités de résidence.

Le tableau 26 synthétise les réponses des ménages à cette question. De ce tableau, il ressort qu'il existe des structures sanitaires dans la plupart des localités. 2 ménages sur 3 affirment en effet qu'il y a une structure dans leur localité ; cette proportion ne varie pas significativement entre les ménages témoins et les autres ménages qui ont expérimenté le déplacement forcé.

Concernant les départements, la connaissance de l'existence d'une structure sanitaire est plus élevée à Abidjan tandis qu'elle est la plus faible à Tabou.

Il convient enfin de souligner que dans certains départements, notamment Bangolo, Bloléquin, Guiglo, Man, San Pedro, Sassandra et Soubré, les ménages PDI, qui ont déjà passé plusieurs années dans les localités d'accueil, connaissent plus l'existence des structures sanitaires que les ménages témoins, qui sont généralement aussi des migrants venus d'autres régions.

Tableau 26 : Répartition des ménages qui vivent dans des localités équipées d'une structure sanitaire quelconque par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Ensemble
Abidjan	67.3	82.0	75.3	76.9
Bangolo	47.6	44.3	31.7	41.7
Bloléquin	41.9	39.3	37.4	38.8
Daloa	51.9	59.3	62.8	61.2
Duekoue	54.9	46.3	60.7	51.6
Guiglo	78.6	48.2	57.5	52.5
Man	68.4	49.7	55.0	53.4
Sanpedro	61.9	43.2	53.0	51.1
Sassandra	42.2	23.3	39.9	35.0
Soubre	47.8	31.3	44.9	40.5
Tabou	24.6	22.6	25.2	23.3
Ensemble	62.5	64.1	68.1	66.3

Distance entre les ménages et les structures sanitaires

La distance qui sépare les ménages d'une structure sanitaire peut se mesurer en termes de kilomètres parcourus ou en termes de temps mis en marchant à pied pour se rendre dans une structure sanitaire. En milieu rural et dans les quartiers enclavés des grandes villes, le temps mis par marche à pied permet de tenir compte des difficultés en termes de transport que le simple kilométrage ne prend pas en compte. Il permet de percevoir les efforts physiques des populations pour accéder aux soins de santé.

Du tableau ci-dessous, il apparaît que les structures sanitaires ne sont pas très éloignées des ménages. Dans l'ensemble en effet, 84% de ménages sont situés à moins de trente minutes de marche à pied de la structure sanitaire la plus proche. Ici, les ménages PDI semblent être plus éloignés des structures sanitaires que les ménages jamais déplacés et les ménages hôtes.

L'ignorance de la localisation exacte de la structure sanitaire qui dessert la localité pourrait expliquer cette situation.

Cette tendance d'ensemble s'observe dans tous les départements à l'exception de Tabou, où 3 ménages sur 4 marchent à pied pendant plus de trente minutes pour accéder à une structure sanitaire. Le département de Tabou serait ainsi insuffisamment doté d'infrastructures sanitaires.

Tableau 27 : Répartition des ménages par durée de marche pour atteindre la structure sanitaire la plus proche selon le statut de déplacement

Distance	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Moins de 30 minutes	79.6	82.4	85.5	84.0
30 minutes ou plus	20.4	17.6	14.5	16.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Morbidité des PDI, des retournés et des rapatriés

D'après le tableau 29, dans l'ensemble, environ 1 personne sur 2 vivant dans les 11 départements enquêtés a été malade au cours des douze derniers mois. Même si les déplacés sont plus nombreux à avoir été malades, il n'y a pas de différence significative entre les déplacés, les retournés et les non déplacés.

S'agissant des départements, on remarque que dans les départements de Duekoué, San Pedro, Sassandra, Soubré et Tabou moins d'une personne sur deux a souffert d'une maladie au cours des douze derniers mois quel que soit son statut de déplacement. Dans les autres départements, plus de la moitié de la population quel que soit son statut de déplacement a souffert d'une maladie.

Tableau 28 : Répartition de la population malade au moins une fois au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Abidjan	62.4	60.8	58.1
Bangolo	66.1	53.5	47.6
Bloléquin	68.1	53.5	55.0
Daloa	44.0	55.5	50.7
Duekoué	49.9	49.2	46.1
Guiglo	61.4	60.0	54.5
Man	59.3	63.1	50.3
Sanpedro	40.7	35.9	37.7
Sassandra	37.3	31.3	26.3
Soubre	47.1	46.4	35.8
Tabou	45.9	42.1	40.0
Ensemble	57.9	56.0	53.8

Les populations ayant été malades ont le plus souffert de paludisme. Les maladies telles que les vers intestinaux, les maladies d'ORL et les maladies pulmonaires ont aussi sévi dans la population à un degré moindre.

Tableau 29 : Répartition (%) de la population malade au moins une fois au cours des douze derniers mois par maladie qui les a le plus affectés selon le statut de déplacement

Maladies	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Fièvre / paludisme	69.4	71.1	70.9
Vers intestinaux / diarrhée	3.8	3.9	5.1
Accident	0.6	1.0	1.3
Problème dentaire	0.6	2.0	1.8
Problème de peau	0.8	1.5	0.8
Problème d'œil	1.2	1.4	2.2
Problème d'oreille / nez/ gorge	2.6	1.4	1.9
Problème pulmonaire	2.8	2.3	1.6
Blessure par balles	0.0	0.0	0.0
Battue / violence	0.4	0.1	0.0
Autre	17.7	15.2	14.4

Total	100.0	100.0	100.0
--------------	--------------	--------------	--------------

2.3 Accès aux soins de santé

Plus d'une personne sur deux ayant été malade a consulté une structure sanitaire (hôpital, centre de santé, clinique privée ou un médecin privé) quel que soit son statut de déplacement. Mais, les populations qui ne se sont jamais déplacées ont plus consulté un service médical que les retournés ou les déplacés.

Tableau 30 : Répartition (%) de la population malade au moins une fois au cours des douze derniers mois et qui a consulté un personnel/service médical par type de service/personnel consulté selon le statut de déplacement

Personnel/Structure Consulté	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Aucun	9.8	10.7	7.3
Hôpital	47.2	42.8	51.0
Centre de santé	10.0	18.7	14.0
Cabinet/Clinique privée	3.0	7.6	7.1
Médecin privé	1.4	0.8	0.5
Pharmacien	5.5	1.7	5.8
Tradipraticien (Marabout, guérisseur...)	18.3	16.2	12.9
Autre	4.8	1.5	1.3
Total	100.0	100.0	100.0

Cependant, plus d'une personne sur 10 a consulté les tradipraticiens. Ici, se sont plus tôt les déplacés (18,2%) qui consultent plus les tradipraticiens que les retournés/rapatriés (16,2%) et les populations qui ne se sont jamais déplacés (12,9%). Cette observation faite sur l'ensemble se confirme aussi dans tous les déplacements.

Tableau 31 : Répartition (%) malade au moins une fois au cours des douze derniers mois et qui a consulté un personnel/service médical par personne/structure qui a pris en charge les soins selon le statut de déplacement

Prise en charge financière	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Lui-même	33.1	29.2	33.6
Père/Mère	37.5	42.4	41.2
Autres parents/Tuteur	21.2	20.3	18.1
Assurance	2.1	0.6	3.5
Communauté religieuse	0.7	0.2	0.0
ONG	0.0	0.2	0.2
Gouvernement	0.2	0.0	0.1
Amis/Employeur/Voisins	0.1	0.2	0.3
Autre	5.2	7.0	3.1
Total	100.0	100.0	100.0

D'après le tableau ci-dessous, environ une personne sur 10 a payé au comptant ses soins. Néanmoins, les déplacés ont le moins payé au comptant leurs frais médicaux que les autres (89,5% contre 93,1% pour les retournés et les rapatriés). L'assurance ou les emprunts sont aussi les modes de paiement souvent utilisés.

Tableau 32 : Répartition (%) de la population malade au moins une fois au cours des douze derniers mois et qui ont consulté un personnel/service médical par mode de paiement des soins selon le statut de déplacement

Mode de paiement	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Au comptant	89.5	93.1	93.1
Crédit au niveau de la structure sanitaire	1.4	1.1	0.4
Emprunt parents/amis/voisins	2.3	2.2	1.4
Emprunts auprès des COJES de santé	0.0	0.1	0.0
Assurance	4.9	1.2	4.5
Autres	1.9	2.3	0.6
Total	100.0	100.0	100.0

Ces tendances d'ensemble se confirment aussi au niveau de tous les départements. Un peu plus de 6 personnes qui ont sollicité un service médical sur 10 affirment n'avoir eu aucune difficulté à utiliser ce

service. Cependant, les déplacés ont légèrement rencontré plus que les retournés et les rapatriés car ils ne sont que 61,4% qui n'ont pas rencontré des difficultés contre 63,9% de retournés et 66,9% de personnes qui ne se sont jamais déplacés. La cherté des prestations est la principale difficulté rencontrée et elle est particulièrement ressentie par les déplacés (26,5%) que par les personnes qui ne se sont jamais déplacées (22,6%) et les retournés/rapatriés (17,5%). Cependant, l'éloignement, deuxième difficulté évoquée, est plus ressentie par les retournés/rapatriés (16,8%) que par les déplacés (8,2%) et les autres (7,8%).

Tableau 33 : Répartition (%) de la population malade au moins une fois au cours des douze derniers mois et qui ont consulté un personnel/service médical par difficulté rencontrée pour accéder aux soins selon le statut de déplacement

Difficulté Rencontrée	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Pas de problème	61.4	63.9	66.9
Eloignement	8.2	16.8	7.8
Absentéisme du personnel	0.1	0.0	0.4
Personnel insuffisant	0.5	0.8	0.9
Médicaments insuffisants	0.8	0.4	0.2
Trop cher	26.5	17.5	22.6
Tensions avec les autres patients	0.0	0.1	0.0
Discrimination	0.1	0.1	0.1
Autres	2.3	0.5	1.0
Total	100.0	100.0	100.0

Les populations qui n'ont pas accédé aux services de santé justifient leur décision par la cherté des actes médicaux et le fait qu'il n'était pas nécessaire d'y recourir. Les personnes déplacées (67%) évoquent plus la cherté des actes médicaux tandis que ce sont les retournés/rapatriés qui trouvent qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un service médical (47,1%) (voir tableau ci-dessous).

Ces tendances d'ensemble s'observent dans quelques départements. Dans les départements de Blolequin, Daloa, Man, Duekoué et Guiglo, les populations surtout déplacées et retournées ont plus trouvé qu'il n'était pas nécessaire de consulter un personnel médical. Enfin, dans le département de Blolequin, l'éloignement des services de santé est également évoqué par 1/4 des déplacés et 1/4 des retournés contre 6% de personnes jamais déplacées.

Tableau 34 : Répartition (%) de la population ayant été malade au cours des trois derniers mois et n'ayant pas consulté un service/personnel médical par raison de non consultation d'un service de santé selon le statut de déplacement

Raisons	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Pas nécessaire	22.0	47.1	38.5
Trop cher	67.0	30.0	48.3
Trop éloigné	6.3	3.5	1.8
Insécurité	0.0	0.0	0.0
Discrimination	0.0	0.0	0.2
Non existant	0.3	0.8	0.8
Aucune confiance	0.0	0.0	0.0
Autre	4.4	18.6	10.4
Total	100.0	100.0	100.0

Stratégie de résilience par rapport à l'accès aux soins

Presque 7 ménages sur 10 ont éprouvé des difficultés pour s'acquitter des soins de santé de leurs membres au cours des douze derniers mois. Les retournés, les ménages retournés/rapatriés (71,4%) et les PDI (69,9%) ont le plus éprouvé des difficultés que les ménages qui ne se sont jamais déplacés (61,3%).

Tableau 35 : Proportion des ménages qui ont éprouvé des difficultés pour payer les soins de santé des membres de leurs ménages au cours des 3 derniers mois par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	66.4	64.7	59.5	61.4
Bangolo	85.2	90.3	84.2	88.5
Blolequin	79.5	79.3	60.9	73.7
Daloa	82.7	81.4	81.0	81.2
Duekoue	77.4	75.5	67.2	72.6
Guiglo	81.5	86.6	75.5	82.7
Man	84.0	88.9	78.5	84.4
Sanpedro	57.4	60.4	45.8	50.3
Sassandra	70.7	70.9	44.7	53.7
Soubre	72.4	73.3	58.0	64.4
Tabou	56.8	66.9	60.2	64.9
Ensemble	69.9	71.4	61.3	65.4

Les ménages sollicitent généralement l'aide de leurs proches pour prendre en charge les soins de santé des membres de leurs ménages. La réduction des dépenses du ménage constitue la deuxième solution la plus utilisée par les ménages. Les ménages PDI (22,8%) recourent plus à cette solution que les ménages non déplacés (18,4%) et les ménages retournés (13,9%). L'endettement constitue aussi un autre moyen de résoudre ce problème. Il est plus utilisé à Blolequin (40,9% de PDI, 31,5% de ménages jamais déplacés et 28,3% de ménages retournés).

Tableau 36 : Proportion des ménages qui ont éprouvé des difficultés pour payer les soins de santé des membres de leurs ménages au cours des 3 derniers mois par stratégie adoptée pour y faire face selon le statut de déplacement

Stratégie adoptée	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Rien du tout	7.0	8.0	8.5
Réduire les autres dépenses du ménage	22.8	13.9	18.4
Exercer des activités additionnelles	6.1	8.9	4.2
S'endetter	18.1	23.6	26.8
Solliciter l'aide	42.3	36.1	31.8
Autre	3.7	9.5	10.3
Total	100.0	100.0	100.0

3.3 Accès à la nourriture

Nombre de repas par jour

Tableau 37 : Proportion (%) des ménages qui prennent un seul repas par jour par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	16.0	16.1	12.3	13.7
Bangolo	49.3	37.5	27.1	36.1
Blolequin	52.1	25.0	7.9	20.0
Daloa	17.6	23.4	11.5	15.2
Duekoue	21.4	15.5	6.8	12.6
Guiglo	25.7	19.0	16.8	18.5
Man	41.9	38.1	26.4	33.8
Sanpedro	6.7	12.5	4.8	6.9
Sassandra	8.0	6.8	4.7	5.5
Soubre	15.2	9.6	4.3	7.0
Tabou	12.1	2.8	7.5	4.4
Ensemble	18.9	18.6	11.6	14.5

Le nombre de repas que prend un ménage par jour fait partie des indicateurs de mesure du niveau de vie. Du tableau ci-dessus, il apparaît qu'environ un ménage sur 10 prend uniquement un repas par jour. Environ 9 ménages sur 10 ont droit à au moins deux repas par jour. Les ménages témoins sont les mieux lotis. En effet, plus d'un ménage témoins sur deux prend au moins trois repas quotidiens

alors que seuls 39,8% de ménages déplacés et 42,3% de ménages retournés ou rapatriés en prennent aussi. Cette tendance observée au niveau global se vérifie aussi à l'échelle des départements à l'exception des départements de Bangolo, de Man et de Blolequin, où presque la moitié des ménages, quel que soit leur statut, prend un seul repas par jour.

Ravitaillement en denrées alimentaires

Tableau 38 : Répartition (%) des ménages par lieu de ravitaillement en denrées alimentaires selon le statut de déplacement

Lieu de ravitaillement	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Au marché	78.2	68.2	82.1
Dans les champs	7.8	12.2	5.7
Assistance humanitaire/ Communautaire	0.0	0.1	0.0
Dans les champs et au marché	11.3	18.0	9.3
Dans les champs, au marché et à travers assistance	0.5	0.5	0.5
Autres à préciser	2.1	1.0	2.4
Total	100.0	100.0	100.0

Dans l'ensemble, les ménages se ravitaillent plus dans les marchés quel que soit leur statut de déplacement parce qu'ils vivent pour la plus part en milieu urbain. Il est à remarquer que presque aucun ménage ne recourt à l'assistance humanitaire ou communautaire pour se ravitailler en nourriture.

Ces tendances observées dans l'ensemble se confirment également dans les départements à l'exception de Bangolo où les ménages se ravitaillent plus dans les champs. Il n'y a pas de différences significatives entre les ménages PDI et les autres ménages.

Difficulté d'accès à la nourriture

D'après le tableau ci-contre, plus de 9 ménages sur 10 ont éprouvé des difficultés pour trouver les denrées alimentaires dont ils ont besoin, quel que soit leur statut de déplacement. L'accès permanent à la nourriture constituerait apparemment l'un des grands défis quotidiens auxquels font face les populations dans les départements enquêtés.

Tableau 39 : Proportion (%) des ménages qui ne sont pas arrivés à trouver les denrées alimentaires dont ils ont besoins au cours des trois derniers mois par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournes/Rapatryies	Témoins	Ensemble
Abidjan	98.0	98.3	96.7	97.3
Bangolo	88.9	95.2	94.8	94.6
Blolequin	96.7	97.1	97.6	97.2
Daloa	98.6	98.1	97.0	97.4
Duekoue	95.5	95.1	97.4	95.9
Guiglo	92.5	92.3	95.9	93.5
Man	93.5	90.2	98.3	93.7
Sanpedro	87.0	78.6	91.0	87.6
Sassandra	84.3	94.5	93.8	93.6
Soubre	82.5	86.8	90.3	88.4
Ensemble	17.5	13.2	9.7	11.6

Tableau 40 : Proportion (%) des ménages par principale difficulté pour accéder à la nourriture au cours des trois derniers mois selon le statut de déplacement

Difficulté principale	PDI	Retournés/Rapatryés	Témoins
Insécurité	0.0	0.0	0.0
Manque d'argent	53.4	45.8	39.3
Prix élevé sur le marché	35.7	30.8	44.8
mauvaise récolte	4.4	11.7	4.8
Manque de denrées sur le marché	5.9	9.2	8.6
Manque de moyens de transport	0.2	1.9	0.2
Autre à préciser	0.5	0.6	2.3
Total	100.0	100.0	100.0

Etant donné que les populations se ravitaillent plus sur le marché, le manque d'argent et les prix élevés des denrées alimentaires sur le marché constituent sans surprise les deux principales entraves à l'accès à la nourriture par les ménages. Les ménages PDI (53,4%) font plus face au manque d'argent que les autres types de ménages, alors que ce sont les ménages témoins qui se plaignent plus de la cherté des denrées alimentaires sur les marchés.

3.4 Accès au logement, à l'eau et à l'assainissement

3.4.1 Conditions de logement

Type d'habitation, lieu d'habitation et matériau de construction utilisé

Dans l'ensemble, les ménages habitent très peu les immeubles ou les villas modernes. Les ménages quel que soit leur statut habitent dans des maisons simples et les concessions en plusieurs logements. Les ménages PDI semblent plus habiter les maisons simples que les autres types de ménages (39,9% contre 35,8% de ménages retournés et 44,9% de ménages non déplacés).

A l'échelle du département (voir tableau en annexe), à Abidjan où la location est très pratiquée, plus d'un ménage sur 2 (quel que soit le statut de déplacement) habite dans des concessions à plusieurs logements.

Tableau 41 : Répartition des ménages par type d'habitation selon le statut de déplacement

Type d'habitation	PDI	Retournés/Rapatryés	Témoins	Ensemble
-------------------	-----	---------------------	---------	----------

Immeuble / appartement	4.8	4.8	6.8	6.0
Villa moderne	2.2	2.4	2.5	2.4
Maison simple	39.3	35.9	30.4	32.8
Concession en plusieurs logements	36.9	35.8	44.9	41.2
Case	7.1	13.1	5.2	8.1
Tente	0.0	0.0	0.0	0.0
Habitats précaire baraque	9.4	6.9	7.9	7.6
Autres à préciser	0.3	1.2	2.4	1.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Dans les autres départements, les ménages habitent plus dans des maisons simples, des cases et des baraques. La situation des ménages PDI est plus préoccupante à Sassandra où 31,7% contre 15% de ménages témoins et à Tabou où 23% environ vivent dans des baraques.

Ces maisons sont généralement constituées d'au plus deux pièces. En effet, d'après le tableau ci-dessous, près de 8 ménages PDI sur 10, 8 ménages témoins sur 10 et 7 ménages retournés sur 10 habitent dans des maisons constituées d'au plus deux chambres à coucher.

Cette situation est valable aussi bien à Abidjan que dans tous les autres départements (voir tableau en annexe).

Tableau 42 : Répartition des ménages par nombre de pièces à usage d'habitation selon le statut de déplacement

Nombre de pièces	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
1	44.7	30.3	48.8	41.9
2	32.5	39.3	32.3	34.8
3	14	18.7	12.1	14.6
4	5.3	7.5	4.4	5.5
5 ou plus	4.2	4.2	2.5	3.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Quelques ménages vivent dans des zones à risque. ¼ des ménages avec PDI vivent dans des zones inondables contre 13,9% de ménages avec rapatriés. Les ménages retournés sont mieux installés que les autres types, aussi car ils sont plus installés à proximité des routes/chemins de fer que les ménages PDI et les ménages jamais déplacés (voir tableau ci-après).

Tableau 43 : Répartition des ménages situés près d'une zone à risque par type de zone selon le statut de déplacement

Type de risques	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Région d'éboulement	12.8	10.3	13.8
Zone inondable	24.3	13.9	21.1
Bas fonds	18.3	17.0	19.5
Bord de rivière / lagunes	19.3	9.0	13.1
Colline	14.6	11.9	18.5
Route / chemin de fer	16.6	28.3	18.7
Tas d'ordure	12.7	14.3	15.0
Haute tension	1.2	2.0	1.9
Entreprise industrielle	1.0	1.7	2.7
Total	100.0	100.0	100.0

Dans l'ensemble très peu de ménages PDI et de ménages retournés partagent leurs logements avec d'autres ménages (moins d'un ménage sur 10). Les proportions des ménages qui partagent leurs maisons varient très peu entre les ménages PDI, les ménages retournés/rapatriés et les ménages jamais déplacés.

Tableau 44 : Proportion des ménages qui partagent leurs logements avec d'autres ménages par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
-------------	-----	---------------------	---------

Abidjan	4.2	1.9	2.6
Bangolo	19.1	19.5	15.7
Blolequin	46.0	16.8	14.5
Daloa	16.5	18.8	12.8
Duekoue	12.6	14.0	20.9
Guiglo	23.4	16.2	15.4
Man	9.0	9.6	11.8
Sanpedro	12.7	12.3	10.7
Sassandra	16.5	10.7	8.3
Soubre	10.4	5.1	13.1
Tabou	8.2	11.8	9.8
Ensemble	7.9	7.6	5.8

Cette situation appréciable dans l'ensemble cache de sérieuses disparités entre départements. Si à Abidjan, très peu de PDI (4,2%) cohabitent avec d'autres ménages, à Blolequin, presque un ménage PDI sur 2 partage son logement avec d'autres ménages.

Mode principal d'éclairage utilisé par les ménages

De manière générale, l'électricité est le principal mode d'éclairage utilisé aussi bien par les ménages PDI, les ménages retournés/rapatriés et les ménages témoins. Mais les témoins s'éclairent plus à l'électricité que les autres types de ménages. Hormis l'électricité, une proportion non négligeable de ménages s'éclaire à la torche.

Tableau 45 : Répartition des ménages par principal mode d'éclairage du ménage selon le statut de déplacement

Mode d'éclairage	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Electricité	74.7	66.3	81.7
Groupe électrogène	0.1	0.1	0.1
Panneau solaire	0.6	2.0	1.2
Lampe	5.4	5.6	3.2
Bois de chauffe	0.0	0.1	0.0
Torche	18.0	25.2	13.0
Autre a préciser	1.2	0.7	0.7
Total	100.0	100.0	100.0

Cependant, cette situation d'ensemble cache de graves disparités entre les départements. En effet, hormis Abidjan et, dans une moindre mesure, San Pedro où l'utilisation de l'énergie électrique est majoritaire, dans tous les autres départements, la majorité des ménages s'éclairent plus à la torche.

Il existe également de sérieuses disparités entre le milieu urbain et le milieu rural.

Mode principal de cuisson

Dans l'ensemble, les ménages PDI et les ménages témoins recourent plus au gaz domestique pour leur cuisson alors que les rapatriés recourent plus au bois de chauffe.

Hormis Abidjan où quasiment tous les ménages utilisent le gaz domestique ou le charbon, dans les autres départements presque tous les ménages utilisent le bois de chauffe et parfois le charbon.

Par ailleurs, si en milieu urbain une forte proportion de ménages prépare avec du gaz domestique ou du charbon, en milieu rural, presque tous les ménages utilisent le bois pour faire cuire leurs repas.

Tableau 46 : Répartition des ménages par principal mode de cuisson du ménage selon le statut de déplacement

Mode de cuisson	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Bois de chauffe	34.0	46.9	31.1
Gaz	45.0	34.9	50.0
Charbon	19.2	17.4	17.1

Electricité	0.0		
Autres à préciser	1.7	0.7	1.7
Total	100.0	100.0	100.0

Mode d'occupation du logement

Tableau 47 : Répartition des ménages par statut d'occupation de l'habitation selon le statut de déplacement

Mode d'occupation	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Propriétaire	25.5	48.2	29.8
Copropriétaire	1.7	1.7	1.0
Locataire	62.8	41.2	60.9
Logé gratuitement (famille, amis, employeur, gouvernement)	9.9	9.0	8.3
Total	100.0	100.0	100.0

La situation d'occupation du logement demeure relativement préoccupante dans la zone enquêtée surtout pour les PDI et la population qui ne s'est jamais déplacée. En effet, la majorité des PDI (72,8%) ne sont pas propriétaires de leurs logements tout comme la majorité des ménages témoins (69,2%) qui sont aussi généralement des ménages immigrés. Les ménages retournés/rapatriés sont mieux lotis car la moitié de ces ménages sont propriétaires ou copropriétaires de leurs logements. Cependant, la proportion relativement appréciable des ménages PDI propriétaires de leurs logements indiquerait le niveau d'intégration des PDI dans leurs lieux d'accueil.

L'analyse par département indique qu'à Abidjan, la population, quel que soit son statut de déplacement, est majoritairement locataire tandis que dans les autres départements les PDI sont surtout soit propriétaires de leurs maisons, soit logés gratuitement par des tiers.

Il faut enfin noter que quel que soit le département, les proportions des PDI qui sont propriétaires de leurs logements sont plus faibles que les proportions des retournés et des ménages hôtes tandis que les proportions des ménages retournés ou rapatriés sont les plus élevées. Par ailleurs, les proportions des ménages PDI, généralement supérieures à 10%, sont les plus élevées dans tous les départements à l'exception des départements de Bangolo, Man et Tabou où ce sont plutôt les ménages jamais déplacés qui ont les proportions les plus élevées.

Tableau 48 : Proportion des ménages qui ne détiennent aucun document attestant leur statut d'occupation du logement selon le statut de déplacement

Document	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Aucun document	80.7	75.2	73.8
Titre foncier	2.5	6.0	5.8
Lettre d'attribution	3.2	5.9	4.5
Permis de bâtir	0.9	2.8	1.5
Certificat de vente	0.6	1.8	1.1
Contrat de bail	7.9	4.7	7.2
Occupation, domaine publique	0.0		
Autre	4.2	3.6	6.0
Total	100.0	100.0	100.0

La possession d'un document justifiant le statut d'occupation renseigne sur le niveau de sécurité de l'occupation du logement. Plus des trois quarts des ménages des départements enquêtés ne détiennent aucun document justifiant leur statut d'occupation du logement. Les ménages déplacés (80,7%) sont ceux qui ne détiennent le plus aucun document. Cette situation constatée au niveau général se vérifie également dans chaque département.

Coût du logement

Tableau 49 : Répartition des ménages qui louent le logement par coût mensuel du loyer selon le statut de déplacement

Cout du logement (Cfa)	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
0 à 10000	23.5	21.8	27.2

10001 à 25000	49.9	51.9	45.8
25001 à 50000	18.6	15.6	14.8
50001 à 100000	6.7	9.7	8.3
100001 à 400000	1.4	1.0	1.2
Total	100.0	100.0	100.0

Plus de 7 ménages PDI et retournés ou rapatriés locataires sur 10 déboursent 50 000 FCFA ou moins pour le loyer mensuellement (voir tableau ci-dessus). Cette situation constatée dans tous les autres départements se confirme même à Abidjan où sévit une grave crise de logements. Ce cout mensuel du loyer laisse imaginer la qualité des logements occupés, surtout en milieu urbain, compte tenu de la crise de logement qui s'observe dans les grands centres urbains de la Côte d'Ivoire actuellement.

Difficultés de logement

A en croire le tableau ci-dessous, le logement demeure une préoccupation non négligeable pour les populations en général et pour les déplacés en particulier. En effet, seuls environ 3 ménages PDI sur 10 sont satisfaits de leurs conditions de logement tandis que 5 ménages retournés sur 10 et 5 ménages qui ne se sont jamais déplacés sur 10 sont satisfaits de leurs conditions de logement.

Dans tous les départements, ce sont les ménages PDI qui sont le moins satisfaits de leurs conditions de logements. Cependant, si seulement un quart des ménages PDI vivant à Abidjan sont satisfaits de leurs conditions de logements, dans certains départements à l'instar de Daloa, Guiglo et Man, la moitié des ménages PDI seraient satisfaits de leurs conditions de logement.

Tableau 50 : Proportions des ménages qui sont satisfaits de leurs conditions de logement par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Abidjan	25.3	46.2	45.0
Bangolo	40.6	45.1	59.3
Blolequin	33.5	44.8	44.9
Daloa	65.9	75.6	66.6
Duekoue	40.6	59.9	63.5
Guiglo	52.0	43.5	50.1
Man	52.1	64.6	67.4
Sanpedro	33.0	65.0	62.8
Sassandra	40.0	53.4	50.9
Soubre	38.0	48.4	63.4
Tabou	35.3	55.0	50.6
Ensemble	33.0	51.0	50.3

Très peu de ménages ont été expulsés de leur logement. En effet, quel que soit le type de ménage, moins de 3 ménages sur 100 ont été expulsés au cours des douze derniers mois. Le droit au logement des ménages semble ainsi être préservé.

A l'échelle des départements, il apparaît néanmoins que les ménages PDI de Tabou (9,5%) et les ménages PDI de Soubre (6,0%) ont le plus été expulsés de leurs logements au cours des douze derniers mois.

Tableau 51 : Proportions des ménages qui ont été expulsés du logement au moins une fois au cours des 12 derniers mois par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Abidjan	2.9	2.4	2.9
Bangolo	0.5	1.3	0.0
Blolequin	5.6	0.9	0.6
Duekoue	2.0	1.4	1.8
Guiglo	2.8	0.4	2.3

Man	1.6	0.2	0.0
Sanpedro	1.0	0.3	2.9
Sassandra	1.4	0.3	3.7
Soubre	6.0	1.7	3.7
Tabou	9.5	2.9	1.6
Ensemble	2.6	1.7	2.5

Ces expulsions, comme l'indique le tableau ci-dessous, sont majoritairement dues au non-paiement des loyers et dans une moindre mesure, à l'occupation illégale des maisons des tiers. Cependant, les populations qui ne sont pas déplacées ont curieusement le plus souffert de cette situation que tous les autres.

Tableau 52 : Proportions des ménages qui ont été expulsés du logement au moins une fois au cours des 12 derniers mois par motif de l'expulsion selon le statut de déplacement

Motifs d'expulsion	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Conflit avec le voisinage	0.0	20.6	4.8
Contestation de la superficie cédée	1.2	0.5	0.0
Loyers impayés	82.9	70.6	87.5
Escroquerie	0.6	0.0	0.0
Occupation illégale	7.4	2.9	4.7
Autres	7.8	5.4	2.9
Total	100.0	100.0	100.0

3.4.2 Accès à l'eau et à l'assainissement

Accès à l'eau

Plus de la moitié des ménages a accès à l'eau courante (dans le logement, hors du logement ou à l'extérieur) dans l'ensemble des zones enquêtées. Cependant, les ménages PDI (59%) et les ménages retournés et rapatriés (54%) semblent être légèrement moins favorisés que les ménages témoins (67,4%). Environ, 6 ménages déplacés sur 10 ont accès à l'eau courante contre 5 ménages retournés.

Néanmoins, les populations se plaignent de la qualité de l'eau, de la vétusté des équipements et des nombreuses coupures intempestives de l'eau auxquelles elles font quotidiennement face.

Tableau 53 : Répartition (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson du ménage selon le statut de déplacement

Mode d'approvisionnement	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Eau courante	59.0	54.0	67.0
Pompe villageoise	8.8	10.9	4.3
Puits dans la cour	23.9	27.1	22.7
Eau de surface (marigot, rivière, etc.)	3.6	4.9	1.0
Autre	4.5	3.0	4.7
Total	100.0	100.0	100.0

Mais au niveau des départements, on constate pour des raisons évidentes que ce sont les ménages d'Abidjan qui ont plus accès à l'eau courante. Dans les autres départements, les ménages s'approvisionnent plus à travers les pompes villageoises et dans une moindre mesure dans les puits et les eaux de surface. L'accès à une eau de qualité par les PDI de Bangolo est encore loin d'être universel car plus d'un quart (26%) de ces PDI s'approvisionne dans des rivières.

Assainissement

Le tableau ci-dessus présente la répartition des ménages PDI, retournés et rapatriés selon le type de lieu d'aisance utilisé dans l'ensemble de la zone enquêtée. De ce tableau, il ressort que les ménages utilisent très peu la nature pour se soulager. Les WC internes, les latrines sont les types d'aisance les plus utilisés. Les ménages PDI (40,5%) utilisent plus les WC internes que les ménages témoins (26,7%) et les ménages retournés (23,9%).

A Abidjan, les ménages utilisent plus les WC internes et les latrines situées sur la cour. A Bangolo et Bolequin, plus de la moitié des ménages déplacés utilise la nature contre un peu moins de ménages retournés, rapatriés ou non déplacés (voir tableau en annexe).

Tableau 54 : Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance utilisé selon le statut de déplacement

Type D'aisance	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
WC à l'intérieur	40.5	23.9	26.7
WC à l'extérieur	12.6	12.1	17.2
Latrines dans la cour	22.6	35.0	37.4
Latrines hors de la cour	11.2	13.8	11.5
Dans la nature	13.0	14.8	7.2
Autre à préciser	0.0	0.4	
Total	100.0	100.0	100.0

Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas recommandé que plusieurs ménages utilisent les mêmes toilettes. Pourtant, d'après le tableau ci-dessous, dans l'ensemble, cette pratique est encore très répandue. En effet, dans l'ensemble, environ un ménage sur deux partage ses toilettes avec d'autres ménages. Cette pratique est plus répandue parmi les ménages retournés (56,1%) et les ménages hôtes que parmi les ménages déplacés (42,1%).

Cette pratique est relativement peu répandue à Abidjan, surtout parmi les ménages déplacés. Par contre, c'est dans le département de Bangolo que cette pratique se fait le plus, surtout chez les déplacés (81,1%).

Tableau 55 : Proportion des ménages qui partagent les toilettes avec d'autres ménages par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Abidjan	30.9	48.1	48.4
Bangolo	81.1	70.6	68.8
Bolequin	54.8	76.0	75.3
Daloa	66.6	60.7	73.2
Duekoue	66.6	68.4	76.7
Guiglo	78.4	74.0	79.5
Man	68.6	69.8	74.9
Sanpedro	65.8	70.7	71.8
Sassandra	75.8	86.7	55.3
Soubre	75.4	67.1	85.1
Tabou	62.3	63.6	54.7
Ensemble	42.6	56.1	55.4

Tableau 56 : Répartition des ménages par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le statut de déplacement

Mode d'évacuation	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Fosse septique	14.2	17.4	25.6
Réseau d'égouts	25.1	19.2	24.5
Dans la rue	50.3	52.8	41.5
Dans le caniveau	3.5	1.2	0.8
Dans la nature	4.4	2.3	1.1
Autre	2.5	7.0	6.5
Total	100.0	100.0	100.0

La rue est le moyen le plus utilisé par les ménages pour l'évacuation des eaux usées. Elle est particulièrement utilisée par les ménages retournés ou rapatriés (52,8%) et par les ménages PDI (50,3%) que par les ménages jamais déplacés (41,5%).

A l'échelle des départements, on remarque que les ménages d'Abidjan déversent majoritairement leurs eaux usées dans la rue, les fosses septiques et dans les égouts alors que dans les autres départements les ménages quel que soit leur statut de déplacement, déversent principalement leurs eaux usées dans la nature (voir tableau en annexe).

S'agissant des ordures ménagères, la nature reste le mode d'évacuation le plus utilisé par les ménages quel que soit leur statut de déplacement. Cependant, les ménages retournés (52,8%) et les ménages déplacés déversent plus leurs ordures ménagères à la nature par rapport aux ménages témoins (41,5%). Ces derniers évacuent plus leurs ordures dans des camions de ramassage que les ménages PDI et retournés (25,6% contre 14,2% et 17,4%).

Tableau 57 : Répartition des ménages par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le statut de déplacement

Mode d'évacuation	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Ramassage par camion	14.2	17.4	25.6
Charrette	25.1	19.2	24.5
Dans la nature	50.3	52.8	41.5
Ordures brûlées	3.5	1.2	0.8
Ordures enterrées	4.4	2.3	1.1
Autre	2.5	7.0	6.5
Total	100.0	100.0	100.0

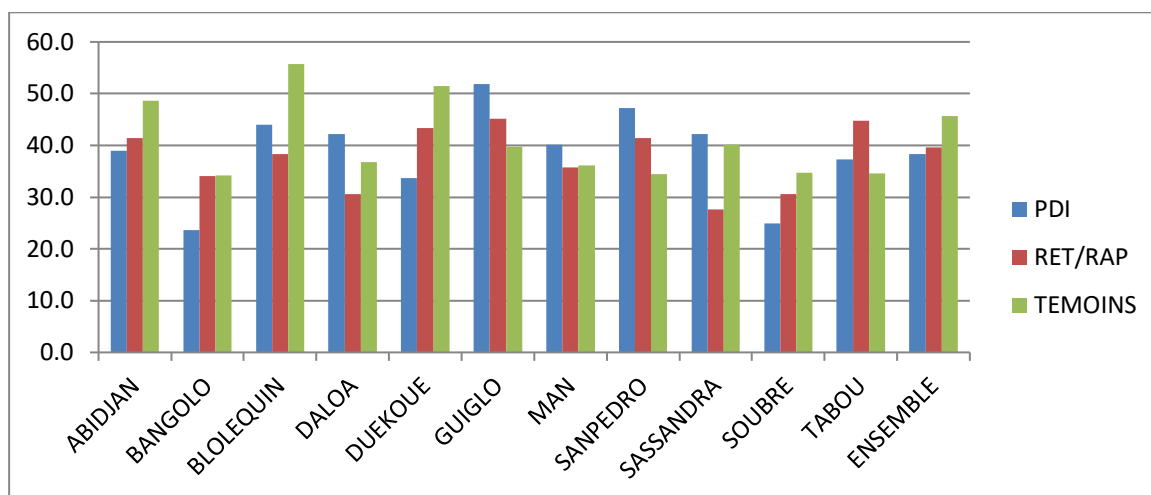
A l'échelle du département, à l'exception d'Abidjan où les 1/3 de ménages déversent leurs ordures dans la nature et 1/3 dans les camions de ramassage, dans les autres départements où il n'existe aucun service municipal de ramassage d'ordures, les ménages quel que soit leur statut de déplacement déversent leurs ordures ménagères dans la nature.

3.5 Accès à l'emploi et à la terre

3.5.1 Accès à l'emploi

Statut d'occupation

Graphique 6 : Répartition (%) de la population âgée de 6 ans ou plus qui exercent actuellement une activité procurant des revenus par département selon le statut de déplacement



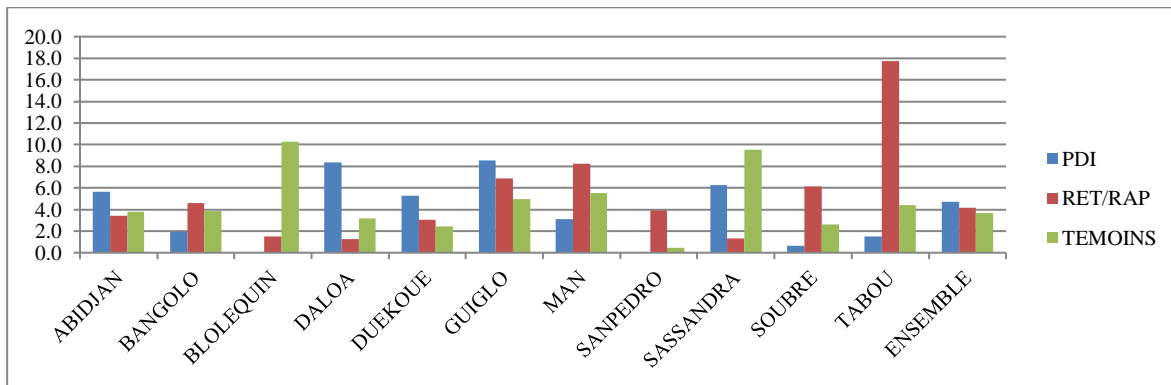
Le graphique ci-dessus résume la situation d'occupation de la population de la zone enquêtée âgée de 6 ans ou plus par département selon le statut de déplacement. Dans l'ensemble, il en ressort que moins d'une personne sur deux exerce une quelconque activité. Cette morosité générale est plus accentuée chez les déplacés. En effet, les déplacés (39,0%) sont moins occupés que les retournés (41,4%) et la population qui ne sait jamais déplacée (48,7%).

Ces tendances observées dans l'ensemble se confirment à l'échelle de certains départements. Dans d'autres départements notamment Guiglo, Man, San Pedro et Sassandra, les déplacés sont plus occupés que les populations témoins. Dans le département de Guiglo, plus d'un déplacé sur deux est occupé tandis que le Bangolo se distingue par les taux d'activité les plus bas comparé à Abidjan.

Au sein de cette population occupée, on dénombre des enfants de moins de 15 ans (4,7% d'enfants PDI, 4,1% de retournés et 3,7%). Dans les départements de Bangolo, Blolequin, Man, San Pedro, Sassandra et Tabou, les proportions des enfants PDI et retournés/rapatriés qui exercent une quelconque activité sont plus faibles que celles des enfants témoins. A Abidjan et dans les départements de Daloa, Duekoué et Guiglo, les enfants déplacés travaillent plus que leurs homologues retournés ou témoins.

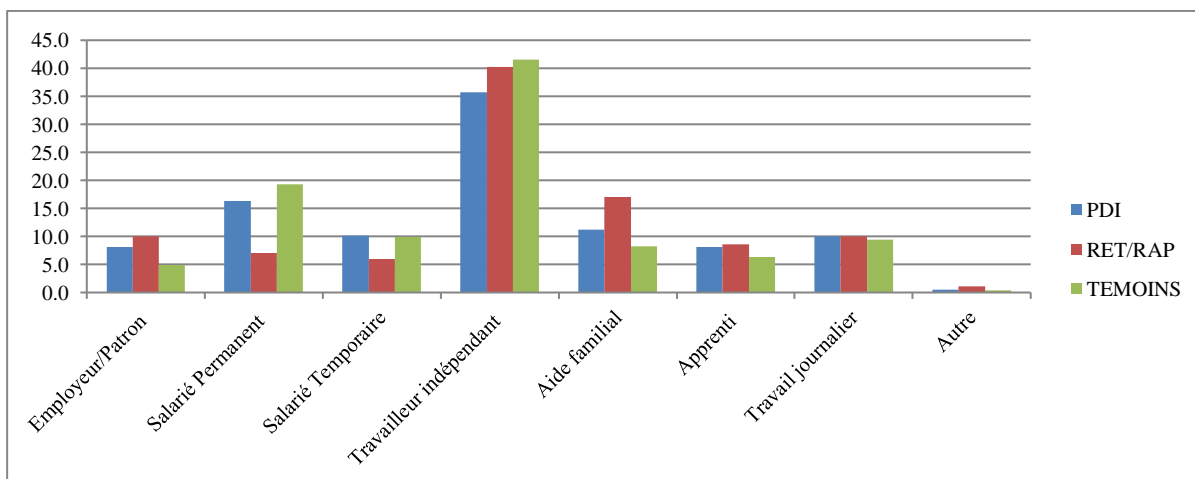
La situation des enfants retournés ou rapatriés est particulièrement préoccupante dans le département de Tabou où environ 18% travaillent.

Graphique 7 : Répartition (%) de la population âgée de moins de 15 ans qui exercent actuellement une activité procurant des revenus par département selon le statut de déplacement



A peu près un tiers des personnes occupées exercent pour leur propre compte (travailleurs indépendants quel que soit leur statut de déplacement dans l'ensemble des départements enquêtés. Du graphique ci-dessous, on observe également que les proportions des déplacés occupés comme travailleurs journaliers ou salariés temporaires, statuts d'occupations particulièrement précaires, sont plus élevées que celles des populations qui ne se sont jamais déplacées.

Graphique 8 : Répartition (%) de la population âgée de 6 ans ou plus qui exercent actuellement une activité procurant des revenus par statut dans l'occupation selon le statut de déplacement

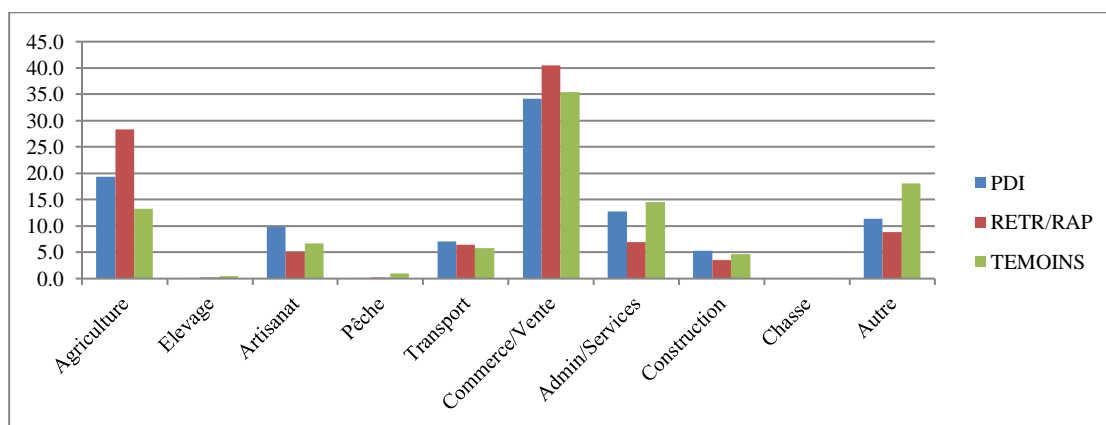


Secteur d'activité

Quel que soit le statut de déplacement, ces personnes exercent plus dans le commerce et dans l'agriculture. Cela expliquerait leur statut de travailleurs indépendants. Les déplacés exercent plus dans l'artisanat, les transports et la construction (qui sont effectivement des secteurs qui utilisent les travailleurs temporaires et les journaliers) que les non déplacés et retournés/rapatriés tandis que les retournés exercent plus que les autres populations dans le commerce et l'agriculture.

A l'échelle des départements, on observe qu'à Abidjan, les populations sont plus occupées dans le commerce (54,6% de retournés/rapatriés, 38% de déplacés et 37% de témoins) et dans l'administration tandis que dans les autres départements, la population est plus occupée dans l'agriculture.

Graphique 9 : Répartition (%) de la population âgée de 6 ans ou plus qui exercent actuellement une activité procurant des revenus par secteur d'activité selon le statut de déplacement



Possession d'un contrat : précarité dans l'occupation

En général, la précarité d'un emploi peut se mesurer à l'aune du type de contrat de travail qui lie un employé à son employeur. Du tableau ci-dessous, il apparaît que plus de la moitié des salariés travaillent uniquement sur la base d'un accord verbal avec leurs employeurs. Les PDI sont plus liés à leurs employeurs par des contrats écrits (44,6%) que les populations jamais déplacées (38,3%) et les retournées/rapatriés (22,4%). Les retournés (14,6%) travaillent plus sans contrat du tout que les populations jamais déplacées (7,1%) ou les PDI (5,1%). Cette tendance au niveau global est confirmée au niveau des départements.

Tableau 58 : Répartition (%) de la population âgée de 6 ans ou plus salariée par type de contrat possédé selon le statut de déplacement

Type de contrat	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins
Contrat écrit à durée déterminée	20.4	9.5	9.4
Contrat écrit à durée indéterminée	24.2	12.9	28.9
Accord verbal	50.2	63.1	54.6
Rien du tout	5.1	14.6	7.1
Total	100.0	100.0	100.0

Revenus

Presque la moitié de la population concernée (49,1% de PDI, 39,1% de retournés/rapatriés et 54,6% de populations jamais déplacés) ne parvient pas à estimer ses revenus mensuels (voir tableau ci-dessous). De ce tableau, il ressort que plus d'une personne sur deux vit avec moins de 80 000 F par mois.

S'agissant de l'analyse par département, on remarque que hormis Abidjan, où très peu de personnes n'ont pas de rémunération, dans tous les autres départements, une proportion non négligeable ne reçoit aucune rémunération.

Tableau 59 : Répartition (%) de la population âgée de 6 ans ou plus qui exerce actuellement une activité par revenu selon le statut de déplacement

Revenus	PDI	Retourné/Rapatrié	Témoins
Pas de rémunération	12.6	18.8	7.7
Moins de 30 000F	19.7	22.8	18.4

30 000 à 80 000F	15.5	12.4	12.3
80 001 à 100 000F	1.7	2.6	4.6
100 001 à 150 000F	0.4	2.1	0.9
150 001 à 200 000F	0.6	0.9	0.7
Plus de 200 000F	0.4	1.4	0.7
NSP	49.1	39.1	54.6
Total	100.0	100.0	100.0

Causes de l'inoccupation des PDI, des retournés et des rapatriés

Dans la zone d'enquête prise globalement ou dans chaque département enquêté, les populations ne travaillent pas soit parce qu'elles sont des élèves, soit par manque de travail ou à cause de leur âge.

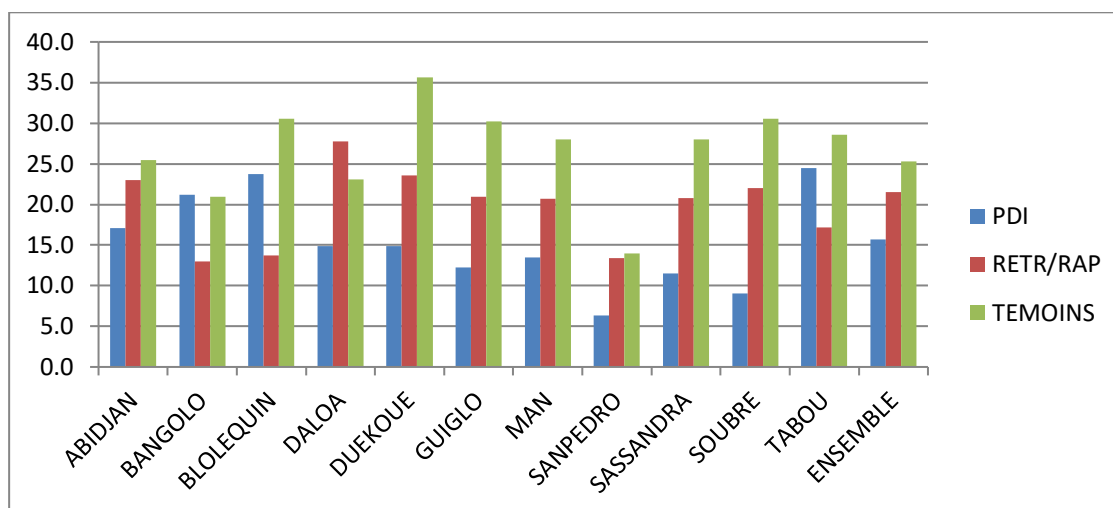
Dans l'ensemble, environ une personne inoccupée est élève (43,4% de retournés, 39,6% de PDI et 39,2%) de la population jamais déplacée). Le manque de travail et l'âge sont aussi des raisons évoquées pour justifier l'inoccupation de la population. Il est toutefois à remarquer que le manque d'emploi frappe plus les PDI (22,8% contre 15,1% de population jamais déplacée et 14,7% de rapatriés).

Dans tous les départements, les PDI sont plus frappés par le manque de travail que les retournés, les rapatriés et la population jamais déplacée à l'exception de Guiglo où le manque d'offre de travail frappe plus les retournés et les rapatriés.

Tableau 60 : Répartition (%) de la population âgée de 6 ans ou plus qui n'ont exercé aucune activité au cours des 7 derniers jours par cause de cette situation selon le statut de déplacement

Cause	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins
Pas de travail disponible	22.8	14.7	15.1
Inactivité saisonnière	2.4	2.8	2.9
Etudiant / élève	39.6	43.4	39.2
Obligation familiale / ménage	11.5	12.7	12.2
Trop âgé/ trop jeune	16.0	20.7	23.0
Infirmité	0.4	0.4	0.2
maladie	2.0	1.7	2.3
Insécurité	0.0	0.0	0.04
Discrimination	0.1	0.0	0.04
Pas de documents officiels	0.9	0.8	0.88
Autre	4.3	2.8	4.21
Total	100.0	100.0	100.0

Graphique 10 : Proportions (%) de la population âgée de 6ans ou plus qui n'ont exercé aucune activité au cours des 7 derniers jours mais qui ont recherché du travail par statut de déplacement selon le département



3.5.2 Accès à la terre

Possession de terres cultivables

La Côte d'Ivoire est un pays agricole. La possession de la terre y revêt donc une importance symbolique et économique indubitable.

Au cours de la collecte des données, il a été demandé aux ménages s'ils possédaient des terres cultivables. Le tableau 61 résume les réponses des ménages par rapport à cette question.

Dans l'ensemble, seulement 1/4 des ménages possède de terres cultivables. Cette situation serait en partie à l'origine des conflits fonciers souvent rapportés dans certaines régions de la Côte d'Ivoire. Cependant, on constate que les ménages jamais déplacés possèdent le moins des terres cultivables (17,6%) tandis que les ménages retournés/rapatriés en possèdent le plus (38,1%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que la plus part des populations témoins surtout dans l'ouest et le sud-ouest sont les allogènes et des allochtones.

A l'échelle des départements, on constate que les plus faibles proportions de possession des terres s'observent à Abidjan et à San Pedro, qui sont deux grandes métropoles ou prédominent des activités non agricoles.

Tableau 61 : Proportions (%) des ménages qui disposent des terres cultivables par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retourné/Rapatrié	Témoin	Ensemble
Abidjan	10.1	14.5	6.3	9.0
Bangolo	61.3	83.6	68.8	78.4
Bolequin	50.7	76.3	75.1	75.7
Daloa	52.3	54.6	35.8	42.0
Duekoue	49.7	68.6	51.9	62.3
Guiglo	49.7	60.3	62.6	60.6
Man	48.0	66.5	40.7	54.7
Sanpedro	28.2	46.8	26.4	31.8
Sassandra	41.1	45.8	54.0	50.9
Soubre	37.7	59.2	43.3	48.3
Tabou	41.5	73.5	37.6	63.6
Ensemble	23.3	38.1	17.6	25.3

Mode d'acquisition des terres

De manière générale, les ménages déplacés et retournés ont plus acquis leurs terres par héritage alors que les ménages jamais déplacés les ont plus acquises par achat. En effet, plus d'un ménage déplacé sur deux et plus d'un ménage retourné sur deux ont acquis leurs terres par héritage contre

environ 4 ménages jamais déplacés sur 10. Par contre, les ménages jamais déplacés ont plus acheté les terres dont ils disposent (49,6%) que les ménages déplacés (30,5%) et les ménages retournés/rapatriés (39,5%). Cette situation d'apparence paradoxale s'explique par la composition socio ethnique des populations de zones enquêtées. En effet, les départements enquêtés seraient peuplés d'autochtones, d'allochtones et d'allogènes. Pendant la crise, surtout la crise postélectorale, ce sont majoritairement les autochtones qui se sont déplacés et qui sont aujourd'hui soit des déplacés soit des retournés.

Tableau 62 : Répartition (%) des ménages qui disposent des terres cultivables par mode d'acquisition de ces terres selon le statut de déplacement

Mode d'acquisition	PDI	Retourné/Rapatrié	Témoins
Par héritage	53.4	52.7	37.4
Acheté	30.5	39.5	49.6
Don	16.1	7.8	13.1
Total	100.0	100.0	100.0

Dans tous les départements à l'exception de San Pedro, les ménages PDI ont plus acquis leurs terres par héritage (voir tableau en annexe). Il en est de même des ménages retournés/rapatriés, à l'exception de Tabou où ces ménages ont plus acheté leurs terres. Cette observation est valable aussi pour les ménages témoins à l'exception des départements de San Pedro et de Bangolo où les ménages jamais déplacés ont plus acquis leurs terres par achat.

Possession des documents justifiant le type de propriété

Dans l'ensemble, les déplacés disposent moins de documents de propriété que les autres types de ménages. En effet, environ, 4 ménages PDI sur 10 disposent d'un document qui atteste qu'ils sont propriétaires de leurs terres alors qu'environ 5 ménages retournés/rapatriés et environ 6 ménages non déplacés sur 10 disposent des documents.

Tableau 63 : Répartition (%) des ménages qui disposent des documents attestant leurs droits de possession par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retourne/Rapatrie	Témoin	Ensemble
Abidjan	35.5	66.7	55.1	59.6
Bangolo	32.8	41.7	58.2	44.4
Bloléquin	24.8	51.6	64.2	55.2
Daloa	37.0	27.4	39.3	34.7
Duekoue	58.5	66.6	64.5	65.8
Guiglo	58.6	58.7	58.2	58.6
Man	27.8	32.6	60.1	40.3
Sanpedro	67.0	68.9	67.9	68.2
Sassandra	52.5	53.2	62.7	59.8
Soubre	37.2	45.8	53.2	49.1
Tabou	40.3	56.3	21.6	51.0
Ensemble	39.1	52.3	55.1	52.8

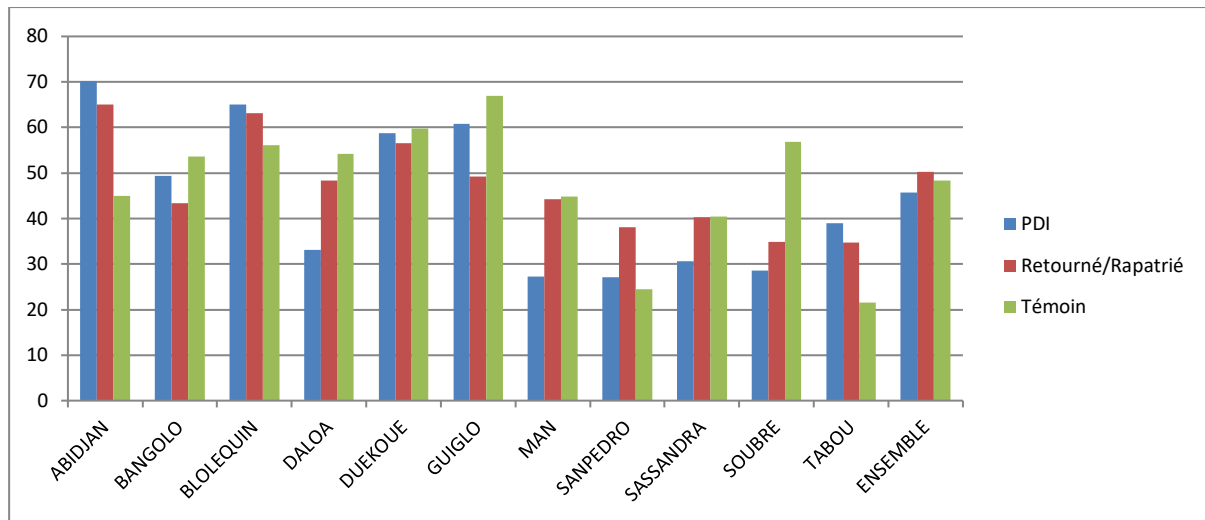
Tableau 64 : Répartition (%) des ménages qui disposent des terres cultivables mais qui ne possèdent pas de document justifiant leurs droits de possession par raison principale de cette non possession selon le statut de déplacement

Raison de la Non possession	PDI	Retourn/Rapatr	Témoins	Ensemble
Jamais obtenu, car pas nécessaire dans la tradition	80.7	79.2	76.7	78.4
Jamais obtenu, car procédure d'obtention complexe	18.6	16.5	21.4	18.5

Perdus	0.7	4.3	1.9	3.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

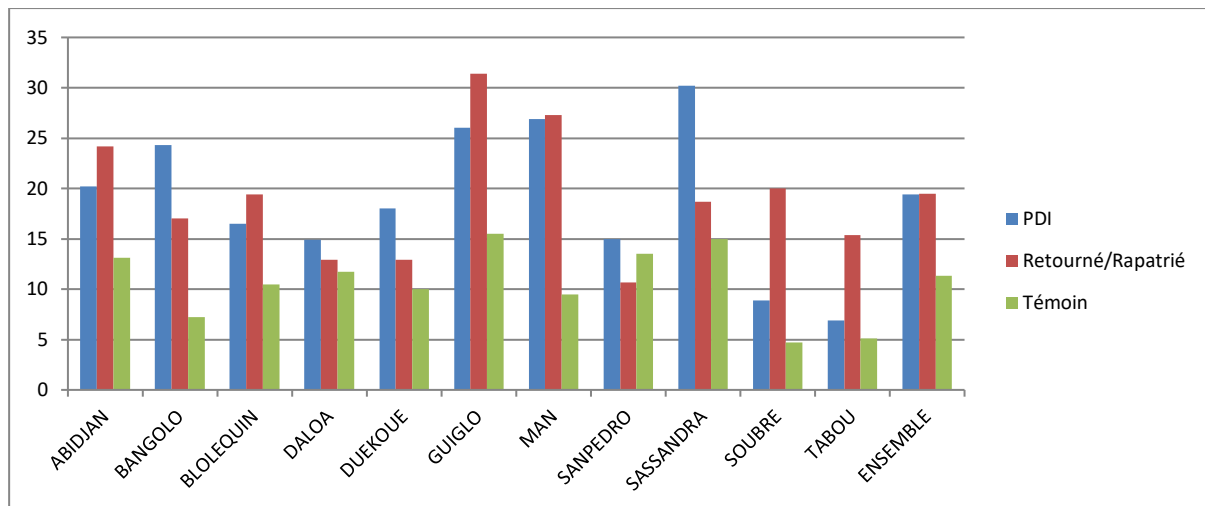
La satisfaction par rapport aux terres possédées par les ménages est mitigée. En effet, dans l'ensemble des 11 départements enquêtés, 1 ménage sur 2 estime que les terres dont il dispose sont suffisantes pour ses besoins. Cependant, ce sont les ménages retournés qui sont le plus satisfaits des terres dont ils disposent. Les ménages déplacés sont les moins satisfaits des terres dont ils disposent sauf à Abidjan et dans les départements de Bangolo de Bolequin et de Tabou.

Graphique 11 : Proportion (%) des ménages qui disposent des terres cultivables et qui estiment que ces terres suffisent aux besoins du ménage par département selon le statut de déplacement



Disputes foncières

Graphique 12 : Proportions (%) des ménages qui disposent des terres cultivables et qui ont déjà disputé ces terres avec des tiers par département selon le statut de déplacement



Peu de ménages disputent leurs terres avec des tiers. Un peu moins de 20% de ménages ont déjà été en dispute concernant leurs terres dans l'ensemble. Cependant, les proportions des ménages PDI et retournés qui ont été en dispute par rapport à leurs parcelles sont les plus élevées.

A Abidjan, Bolequin, Guiglo, Soubré, Tabou, ce sont les retournés qui ont le plus disputé leurs terrain tandis que dans les autres départements ce sont les ménages PDI qui ont le plus discuté. Dans tous les départements enfin, les ménages non déplacés ont le moins discuté leurs parcelles.

La contestation d'occupation et les occupations illégales sont les principales causes de disputes foncières. Environ 9 ménages sur 10 avouent avoir discuté leurs parcelles pour l'une ou l'autre de ces causes. Les proportions de ces deux variables réunies ne varient pas significativement entre les différents types d ménages. Il convient de noter qu'à Abidjan, les PDI se plaignent plus de l'occupation illégale de leurs parcelles (60,8%) tandis que les retournés contestent le bien-fondé de l'occupation de leurs parcelles par les tiers.

Tableau 65 : Répartition (%) des ménages qui disposent des terres cultivables et qui ont déjà disputé ces terres avec des tiers par cause de la dispute selon le statut de déplacement.

Motif	PDI	Retourne/Rapatric	Témoin	Total
Contestation d'occupation	45.4	66.1	50.5	60.3
Occupation illégale	44.0	28.3	39.7	32.5
Demande d'indemnisation	0.0	0.3	0.7	0.4
Autres	10.7	5.3	9.1	6.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Conclusion partielle

Il était question dans ce chapitre d'évaluer le niveau et les conditions de vie des ménages en termes d'accès à l'éducation, à la santé, à la nourriture, au logement, à l'eau, à l'assainissement, à l'emploi et à la terre.

A l'analyse, il apparaît que des efforts doivent encore être faits pour assurer le plein accès des PDI et des retournés/rapatriés à l'éducation, à la santé, à la nourriture, au logement à l'eau, à l'assainissement, à l'emploi et même à la terre car les indicateurs d'accès de ces populations à ces services sont éloignés des standards.

En effet, presque la moitié des PDI, des retournés et des rapatriés en âge scolaire ne fréquente pas une école principalement à cause de difficultés financières ou des exigences du système scolaires.

S'agissant de l'accès à la santé, un ménage PDI ou retourné/rapatrié sur deux à peine recourt aux structures sanitaires modernes (hôpital, centre de santé, clinique, pharmacie) pour se faire soigner en cas de maladie. L'autre moitié impute principalement le non recours à la cherté des actes médicaux et à l'éloignement des services de santé.

En ce qui concerne le logement, il ressort du profilage que même si moins de la moitié des ménages PDI et retournés/rapatriés habitent dans des zones à risque (zone inondable, poubelle, proximité avec la haute tension, bas-fonds,...), leur situation de logement demeure relativement précaire car ils sont majoritairement locataires, et plus de trois quarts des ménages des départements enquêtés ne détiennent aucun document justifiant leur statut d'occupation du logement. Les ménages déplacés sont ceux qui ne détiennent le plus aucun document (80,7%), alors que pour les autres groupes le pourcentage est environ 75. Trois quarts de ces ménages vivent dans des maisons disposant au plus deux pièces. 33% de ménages PDI sont satisfaits de leurs conditions de logement par opposition aux ménages retournés/rapatriés et témoins, dont la moitié est satisfait de leurs conditions de logement actuel.

L'alimentation constitue encore une préoccupation majeure puisque distinctement moins de la moitié de ménages PDI (39,8%) et moins de la moitié des ménages retournés/rapatriés (42,3%) s'offrent trois repas par jour, alors que la moitié de ménages témoins s'offrent trois repas par jour.

Quant à l'emploi, on observe que moins d'une personne âgée de six ans ou plus sur deux exerce une activité qui génère des revenus. Ceux qui exercent sont majoritairement installés à leur propre compte dans l'agriculture et dans le commerce.

Au total, environ un quart des ménages enquêtés possèdent des terres cultivables, pendant que les ménages retournés et rapatriés en possèdent plus (38,1%) que les ménages PDI (23,3%) et les ménages témoins (17,6%). Quand même, seulement 39,1% de ménages PDI possédant des terres disposent des documents qui attestent de leurs droits de propriété, alors que un peu plus qu'un moitié des autres ménages possèdent ces documents. La cause principale pour la non possession de ces documents est lié aux pratiques traditionnelles.

Enfin, si l'accès à un niveau de vie suffisant est relativement préoccupant pour l'ensemble de la population des départements enquêtés quel que soit le statut de déplacement, la population déplacée reste plus défavorisée que les retournés/rapatriés et les témoins, à l'exception de l'accès à la terre.

CHAPITRE 4 : ACCES A LA DOCUMENTATION, A LA SECURITE, A L'ADMINISTRATION, A LA POLICE ET A LA JUSTICE

L'accès libre et sans discrimination à la documentation, à la police, à la justice et à l'administration par des personnes déplacées constitue l'un des critères essentiels d'atteinte de solutions durables au déplacement interne.

Dans ce chapitre, il est donc question d'évaluer l'accès de la population déplacée, retournée et rapatriée à la documentation et aux services de sécurité et de promotion du droit et de la justice comme les tribunaux, les autorités traditionnelles, l'administration locales et la police. Cette partie est donc subdivisée en trois sections portant respectivement sur l'accès à la documentation, l'accès à la sécurité et le recours aux institutions.

4.1 Accès à la documentation personnelle

La documentation personnelle notamment le certificat de naissance, la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou la carte électorale est essentielle pour l'intégration d'un individu dans la société. Pour bénéficier d'une solution durable, les personnes qui ont expérimenté le déplacement forcé doivent avoir « droit aux documents personnels et autres qui leurs sont nécessaires pour avoir accès aux services publics, récupérer leurs biens et possessions, voter ou à d'autres fins liées aux solutions durables »⁷ Aussi, est-il nécessaire en prélude à l'élaboration de la stratégie de solutions durables, d'évaluer le niveau d'accès à la documentation des PDI, des retournés et rapatriés des départements concernés.

Niveau de possession des documents

Tableau 66 : Proportion (%) de la population ayant un extrait de naissance par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	91.1	96.2	96.2	95.9
Bangolo	74.3	65.6	50.9	61.4
Blolequin	72.2	70.5	64.2	69.3
Daloa	66.9	74.4	71.1	71.7
Duekoue	75.1	78.9	71.4	76.7
Guiglo	81.1	74.7	75.1	75.0
Man	73.7	70.4	66.6	69.0
Sanpedro	91.1	90.1	77.9	81.1
Sassandra	77.0	84.7	78.0	79.9
Soubre	85.2	70.6	80.4	77.5
Tabou	67.9	70.0	59.6	66.1
Ensemble	85.7	86.1	89.1	88.0

L'examen du tableau ci-dessus montre globalement que le niveau de possession du certificat de naissance est élevé (environ 88%) quel que soit le statut de l'individu. La population déplacée est celle qui possède moins d'extraits de naissance (85,7%) tandis que la population jamais déplacée possède plus d'extraits de naissance (89,1%)

La répartition par département met en exergue une différence nette entre les différentes catégories en matière de possession de ces documents dans les départements de Blolequin, Sassandra, Tabou et

⁷ Cadre Conceptuel sur les Solutions Durables pour les Personnes Déplacées à l'Intérieur de leur propre Pays, p. 40

Soubre. Par ailleurs, à Tabou, c'est la population déplacée qui est la plus défavorisée (37,8%). Abidjan représente le département où tous les individus enquêtés possèdent un certificat de naissance.

Ces indicateurs sont surprenants lorsqu'on sait que le système d'état civil fait face à d'énormes défis en Côte d'Ivoire.

Globalement, le niveau de possession de la CNI est élevé (au moins 84,9%) quel que soit le statut de l'individu. Toutefois, même si les taux de possession ne varient pas significativement entre les différents types de ménages, on note tout de même que la population déplacée est celle qui possède le moins la CNI (82,4% contre 83,5% pour les retournés et 86% témoins).

Tableau 67 : Proportions (%) de la population ayant une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou attestation d'identité) par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Ensemble
Abidjan	84.0	87.0	87.5	87.2
Bangolo	75.9	79.1	75.5	78.3
Bolequin	65.1	74.2	69.4	73.4
Daloa	85.1	88.2	77.7	81.3
Duekoue	73.7	77.1	76.2	76.8
Guiglo	80.2	81.3	76.4	79.5
Man	75.9	67.5	78.1	72.3
Sanpedro	79.3	87.3	85.4	85.3
Sassandra	80.2	76.1	87.2	83.2
Soubre	81.6	76.7	89.1	83.6
Tabou	74.2	76.7	78.4	77.1
Ensemble	82.4	83.5	86.0	84.9

Cette tendance d'ensemble s'observe dans la plupart des départements à l'exception des départements de Guiglo et Daloa où les ménages témoins possèdent moins la CNI que les déplacés et les retournés/rapatriés. Abidjan a les plus fortes proportions, tandis que Tabou a les plus faibles proportions.

Tableau 68 : Proportion (%) de la population ayant une carte électorale par département selon le statut de déplacement

Départements	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Ensemble
Abidjan	77.6	85.0	79.6	81.0
Bangolo	71.4	78.5	67.4	76.2
Bolequin	60.9	58.1	60.9	58.5
Daloa	64.3	84.9	76.1	78.0
Duekoue	60.1	71.0	63.9	69.1
Guiglo	58.7	69.8	68.0	68.8
Man	63.2	64.6	69.6	66.2
Sanpedro	63.7	52.1	60.8	59.1
Sassandra	54.9	54.4	71.3	64.1
Soubre	41.5	51.9	52.5	50.9
Tabou	59.4	50.4	44.4	49.0
Ensemble	70.8	77.4	76.5	76.4

Dans l'ensemble, environ 7 personnes sur 10 possèdent une carte électorale. Par ailleurs, il n'existe pas de différence significative entre les PDI, les retournés ou rapatriés et les individus hôtes quant à la possession de la carte électorale.

La répartition par département montre une tendance différente à celle de l'ensemble. En dehors d'Abidjan, Bangolo, Daloa et Man qui ont des proportions élevées de possession de la carte

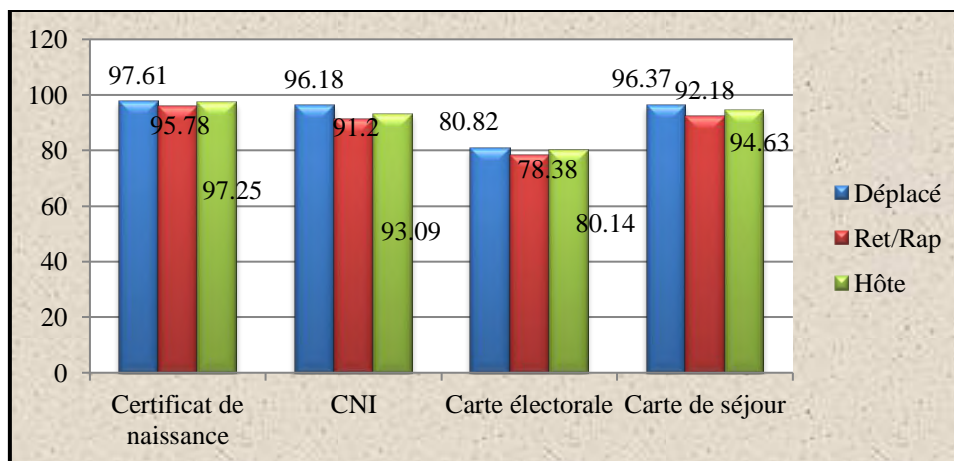
d'électeur, tous les autres départements montrent des niveaux relativement moyens pour toutes les catégories. La carte électorale est plus possédée par les populations vivant à Abidjan tandis que les départements de Tabou, Soubré et Sassandra ont les plus bas niveaux

Difficultés d'accès à la documentation

Les difficultés d'accès à la documentation sont diverses et varient d'un statut à l'autre selon les départements.

D'une façon générale, en observant le graphique suivant, on constate qu'à l'exception de la carte électorale, la proportion des PDI, retournés et rapatriés qui n'ont rencontré aucune difficulté pour se faire établir un document officiel quelconque est élevé (au moins 90%). Les différences entre les différentes catégories s'observent nettement lorsqu'il s'agit de l'établissement de la CNI, la carte électorale et la carte de séjour où les personnes retournées et rapatriées sont les plus défavorisées. En effet, 91,2% des retournés/rapatriés contre 96,18% des PDI n'ont rencontré aucune difficulté pour obtenir une CNI ; 92,18% contre 9,37% n'ont rencontré aucune difficulté pour obtenir une carte de séjour.

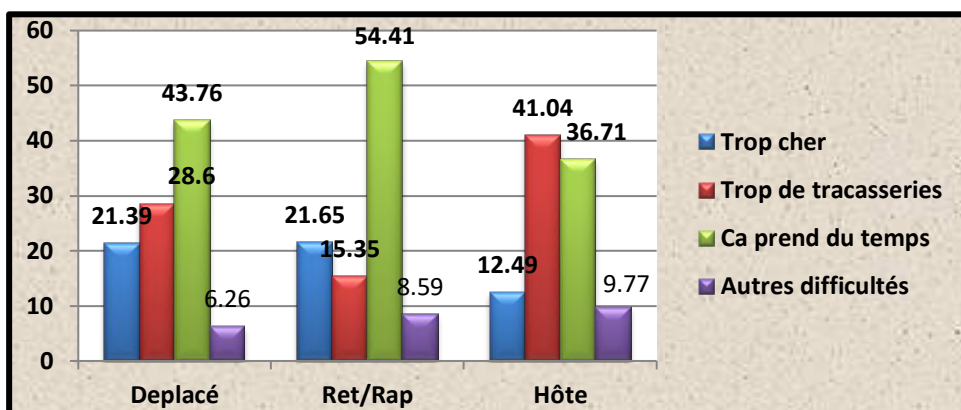
Graphique 13 : Proportions (%) de la population n'ayant rencontré aucune difficulté pour se faire établir un document officiel quelconque par statut de déplacement selon le type de document



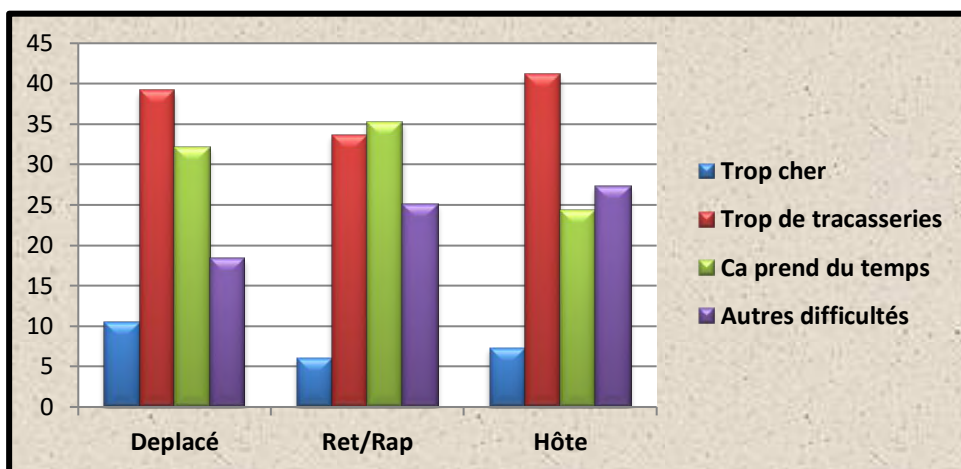
Lors de l'enquête, il a été demandé aux PDI, retournés et rapatriés qui ont rencontré des difficultés pour se faire établir un certificat de naissance de préciser la principale difficulté rencontrée. Ainsi, le graphique ci-dessous montre les disparités de cette principale difficulté rencontrée chez les trois catégories.

Sur la base de la déclaration des PDI et les retournés, 43,76% et 54,41% déclarent que l'établissement d'un extrait de naissance prend du temps. Tandis que chez les individus n'ayant effectué de déplacement la difficulté prépondérante est « trop de tracasserie » (41,04%). Ceci pourrait être dû à la lenteur, l'éloignement et même voir à l'inexistence des services d'état civil. Dans le contexte de solutions durables, une bonne marche de l'état civil pourrait s'avérer nécessaire.

Graphique 14 : proportion (%) de la population ayant rencontré des difficultés pour se faire établir un certificat de naissance difficulté principale rencontrée sur l'ensemble des départements selon le statut de déplacement

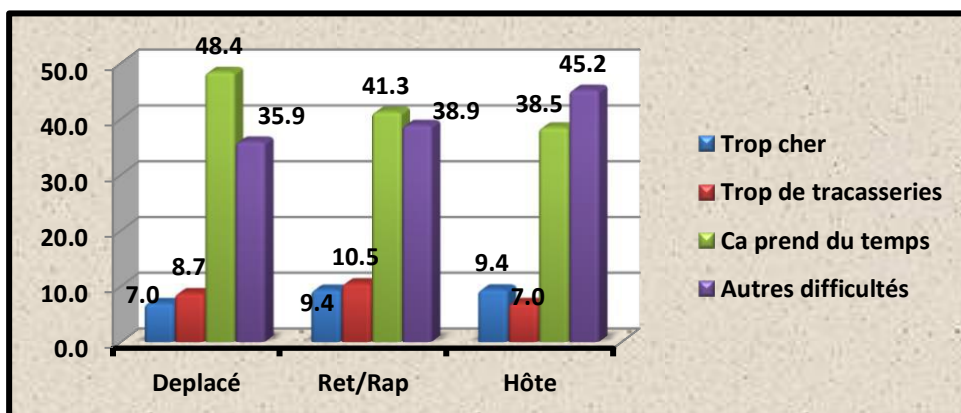


Graphique 15: Proportion (%) de la population ayant rencontré des difficultés pour se faire établir une CNI par difficulté principale rencontrée sur l'ensemble des départements selon le statut de déplacement



Dans le cadre de l'établissement d'une carte nationale d'identité, la plupart des individus (quel que soit le statut de déplacement) estime que les tracasseries, la durée de l'établissement de l'extrait et d'autres difficultés constituent les principales difficultés rencontrées. En effet, 39,1% des PDI et 41,1% des personnes hôtes déclarent que l'établissement d'une CNI prend trop de temps tandis que chez les retournés/rapatriés les principales difficultés sont les tracasseries et autres dont les proportions sont respectivement 35,2% et 33,6%.

Graphique 16 : Proportion (%) de la population ayant rencontré des difficultés pour se faire établir une carte électorale par difficulté principale rencontrée selon le statut de déplacement



Lors de l'établissement de la carte électorale sur l'ensemble des 11 sites, la plupart des individus estime que d'autres difficultés, ainsi que la durée de l'établissement de la carte électorale constituent les principales difficultés auxquelles ils sont confrontés. En effet, 48,4% des PDI et 41,4% des

retournés déclarent que l'établissement d'une carte électorale prend trop de temps, tandis que chez les témoins les principales difficultés sont la durée de l'établissement et plusieurs petits écueils tels que le monnayage, le déni de nationalité, etc. dont les proportions sont respectivement 45,2% et 38,5%.

Causes de la non possession des documents officiels

La non possession des documents officiels exprime en quelque sorte la non identification de l'individu au sein d'une société, ce qui empêche l'intégration au sein de cette société. Plusieurs causes peuvent être à la base de cette non possession et peuvent varier selon le statut des individus concernés.

D'une manière générale, les causes prédominantes sont le manque de moyens financiers (33,5%) et la perte lors du déplacement (19,3%). En observant par statut, 54,8 des déplacés déclarent avoir perdu leur extrait de naissance lors du déplacement et 21,4% n'ont pas les moyens financiers pour le remplacer. Les rapatriés ou retournés évoquent la même raison avec 32,2% pour perte lors du déplacement et 24,7% manque de moyen financier. Tandis chez la population témoins, la cause majeure le manque de moyens financiers (40,2%). Au niveau des départements, à l'exception de Sassandra, les tendances sont les mêmes avec les piques à Abidjan où 64 déplacés sur 100, 71 déplacés sur 100 et 70 déplacés sur 100 déclarent avoir perdu leur extrait de naissance pendant le déplacement. A Guiglo et à Daloa successivement 49,9% et 59,2% de la population hôte déclarent ne pas avoir les moyens financiers pour se faire établir un certificat de naissance.

Tableau 69 : Proportion (%) de la population qui ne possède pas de certificat de naissance par cause principale de cette non possession dans l'ensemble selon le statut de déplacement

Cause de non possession	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoin	Ensemble
Ne sait comment faire	7.6	10.1	12.1	11.1
Manque d'argent	21.4	24.7	40.2	33.5
Perdu pendant la crise	54.8	32.7	7.2	19.3
Manque de temps	3.1	8.0	8.0	7.7
Non important	1.3	3.9	10.5	7.6
Service éloigné	1.0	6.4	5.7	5.7
Monnayer	0.2	1.0	2.0	1.5
Procédure entamé	10.5	13.3	14.4	13.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Dans le département de Sassandra, 50,3% des retournés/ rapatriés déclarent que l'éloignement des services constitue la cause de la non de possession du document.

Il ressort donc de l'analyse que les causes prédominantes de la non possession des certificats de naissance chez les PDI et retournés/rapatriés sont la perte lors du déplacement et le manque de moyens financiers, tandis que chez les témoins, il s'agit de manque de moyens financiers.

Tableau 70 : Proportion (%) de la population qui ne possède pas de pièce d'identité par cause principale de cette non possession selon le statut de déplacement

Cause de non possession	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Ne sait comment faire	20.3	16.0	26.1	21.8
Manque d'argent	11.1	19.8	16.2	17.3
Perdu pendant le déplacement	46.9	26.3	10.6	18.9

Procédure entamé	7.7	12.4	15.1	13.6
Autres causes	14.1	25.5	32.1	28.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Dans l'ensemble, environ 5 personnes déplacées sur 10 et 3 personnes rapatriés /retournées sur 10 ne possèdent pas de CNI parce qu'elles l'ont perdu lors du déplacement tandis que chez la population témoin, 32% déclarent que la non possession de la CNI est due à d'autres causes (non importance, éloignement des services, monnayage, la discrimination) et 26% ne savent pas comment faire. Au niveau des départements, les raisons varient pour les retournés/rapatriés. Dans cette catégorie, les causes sont le manque de moyens financiers, perte lors du déplacement et les autres causes (non importance, éloignement des services, monnayage, la discrimination).

Tableau 71 : Proportion (%) de la population ne possédant pas de carte d'électeur par cause principale de cette non possession selon le statut de déplacement

Cause de non possession	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Manque d'extrait	14.9	16.6	12.6	14.1
Perdu	38.1	21.2	17.6	20.3
Enrôlé, pas reçu	16.8	21.6	29.8	26.1
Autres raisons	30.3	40.6	40.0	39.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Dans l'ensemble, environ 38% des personnes déplacées ne possèdent pas de carte électorale car elles l'ont perdu et 30% pour d'autres raisons y compris la discrimination. Chez les rapatriés, environ 40% n'ont pas de carte pour d'autres raisons, y compris la discrimination et environ 21% se sont fait enrôler, mais ne l'ont pas reçue.

Au niveau des départements, chez les déplacés les raisons ne diffèrent pas de celles de l'ensemble à l'exception de Tabou et San-Pedro où ils déclarent être enrôlés mais n'avoir pas reçu la carte avec les proportions respectives de 35,7% et 36,1%. Chez les retournés, les raisons varient d'un département à un autre, en mentionnant entre autres causes, la discrimination, perte de la carte, enrôlés mais non reçu et manque de moyens financiers.

4.2 Sécurité des populations

Dans leur processus de réintégration, les personnes qui ont expérimenté le déplacement doivent bénéficier de la sûreté et de la sécurité effective. Elles ne doivent pas faire l'objet de harcèlement, des agressions, de l'intimidation, de la persécution, de la stigmatisation ou de toute autre forme d'action punitive d'après le cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à leur propre pays.

Au cours de la collecte des données, une série de questions se rapportant à la sécurité a été posée aux populations. La synthèse de leurs réponses est ci-dessous rapportée.

Prévalence de l'insécurité

Le niveau d'insécurité a été évalué à travers la violence subie au cours des douze derniers mois par les PDI, les retournés ou les témoins.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de cette variable. Il ressort que la prévalence de la violence est faible au sein des ménages en général, car seuls 6,8% de ménages affirment qu'au moins un de leurs membres a subi une violence quelconque au cours des douze derniers mois.

Tableau 72 : Proportion (%) des ménages dont au moins un membre a subi la violence au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	11.0	13.7	6.1	8.7
Bangolo	8.0	8.3	3.3	7.1
Blolequin	3.3	3.5	2.7	3.2
Daloa	8.7	6.8	0.1	2.5
Duekoue	11.3	3.7	1.4	3.0
Guiglo	5.1	5.0	4.1	4.7
Man	13.8	7.7	2.3	6.1
Sanpedro	5.1	0.1	5.1	3.8
Sassandra	9.1	1.4	0.7	1.3
Soubre	6.1	3.3	0.9	2.1
Tabou	2.1	3.2	1.1	2.6
Ensemble	9.9	9.6	4.8	6.8

Cette situation résulterait de l'ensemble des mesures qu'avait prises le gouvernement pour lutter contre la vague de violence et l'insécurité enclenchée observée pendant la crise et au lendemain de son dénouement.

Cependant, la violence est plus subie par les membres des ménages PDI et les ménages retournés et rapatriés. En effet, 9,9% de ménages PDI et 9,6% de ménages retournés/rapatriés ont subi la violence contre 4,8% de ménages qui n'ont pas bougé.

A l'échelle des départements, il apparaît que l'insécurité est plus vécue par les ménages PDI de Man (13,8%), Duekoué (11,3%) et Abidjan (11%) contre moins de 10% de ménages PDI dans chacun des autres départements ; 13,7% de retournés et rapatriés contre moins de 9% dans chacun des autres départements. Par ailleurs, la population non déplacée subit plus la violence que les déplacés à Abidjan. L'explication de cette situation serait à rechercher dans le mode de vie des populations. Les déplacés, parce que conscients de leur situation, feraient plus attention à leur sécurité que les non déplacés.

Dans les autres départements, les niveaux d'insécurité sont faibles. Dans les départements de Bangolo, Man et Daloa, malgré le niveau bas d'insécurité, elle est plus élevée chez les déplacés que chez les non déplacés

Prise en charge des cas de violence par les autorités

Tableau 73 : Proportion (%) des ménages dont au moins un membre a subi la violence au cours des douze derniers mois et dont le cas a été pris en charge par les autorités par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/ Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	64.9	71.0	73.2	71.6
Bangolo	94.0	63.2	33.0	62.8
Blolequin	0.0	67.2	100.0	75.0
Daloa	65.4	76.1	100.0	74.8

Duekoue	53.1	100.0	90.4	94.7
Guiglo	58.1	24.4	41.1	30.7
Man	64.8	70.7	55.8	67.3
Sanpedro	60.3	100.0	65.8	65.6
Sassandra	100.0	48.5	48.6	65.1
Soubre	39.3	64.8	40.6	53.0
Tabou	0.0	56.6	90.2	57.8
Ensemble	65.2	70.3	71.8	70.5

De l'examen du tableau ci-dessus dans l'ensemble, un effort devrait encore être fait pour assurer la prise en charge systématique de toutes les violences subies par les populations. En effet, il en ressort qu'environ 70% des ménages retournés/rapatriés et 65,2% des ménages déplacés dont au moins un membre a subi la violence ont vu ce cas pris en charge par les autorités. Un tiers de ces cas n'est toujours pas pris en charge, par laxisme des autorités ou parce que ces cas ne sont pas portés à leur attention.

A l'exception de Bangolo, Guiglo et Sassandra où les PDI ont été mieux pris en charge que les retournés et les personnes qui n'ont pas bougé, dans les autres départements, elle est moins élevée chez les PDI dans les autres départements.

Existence des mécanismes d'alerte des incidents

La connaissance de l'existence d'un mécanisme d'alerte des incidents témoigne non seulement du niveau d'intégration, mais aussi du niveau d'organisation du point de vue sécuritaire dans la localité concernée.

Lors de l'enquête, il a été demandé aux enquêtés (PDI, retournés/rapatriés et hôtes), « connaissez-vous un mécanisme d'alerte en cas d'incident dans le village/quartier ? ».

Tableau 74 : Proportion (%) des ménages dont au moins un membre a subi la violence au cours des douze derniers mois qui vivent dans un quartier qui dispose d'un mécanisme d'alerte des incidents par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	2.8	7.1	8.2	7.6
Bangolo	22.1	41.3	33.1	37.9
Blolequin	53.0	57.9	52.6	56.2
Daloa	23.0	31.2	24.5	26.3
Duekoue	47.2	44.0	50.8	46.5
Guiglo	43.1	43.1	46.9	44.4
Man	28.4	26.9	21.1	24.7
Sanpedro	16.4	21.6	9.5	13.1
Sassandra	8.7	10.2	13.5	12.3
Soubre	16.2	19.8	19.9	19.5
Tabou	14.1	27.1	21.0	25.1
Ensemble	10.2	19.7	13.1	15.3

Du tableau ci-dessus qui synthétise les réponses à cette question, il ressort dans l'ensemble que très peu de ménages (15,3%) sont au courant de l'existence des mécanismes d'alerte en cas d'incident qui existent dans leurs localités. L'absence de ses mécanismes et/ou l'ignorance des populations pourraient être à l'origine de ce désintérêt par les populations.

Au niveau des départements, on remarque qu'Abidjan a les proportions les plus faibles quel que soit le statut de déplacement des ménages tandis que les proportions les plus élevées sont enregistrés à Blolequin.

Incidence de la crise sur la sécurité des populations

Dans l'ensemble, 1/3 des ménages (35%) estiment que la crise a contribué à augmenter le niveau d'insécurité dans leurs localités. Les ménages retournés et rapatriés estiment plus que les ménages PDI et les ménages jamais déplacés que l'insécurité a accru dans leurs lieux de résidence actuelle (42,6% contre 36,5% pour les déplacés et 31,6% pour les ménages jamais déplacés).

Abidjan et Tabou enregistrent les plus fortes proportions quel que soit le statut de déplacement des ménages, tandis que Duekoué enregistre les plus faibles proportions. La multiplication des agressions par les jeunes enfants appelés « microbes » à Abidjan et les attaques répétées de plusieurs villages par des hommes armés dans plusieurs localités du département de Tabou (Para, Fetai, Grabo) expliquerait les fortes proportions enregistrées dans ces deux départements.

Tableau 75 : Proportion (%) des ménages qui estiment que la crise a augmenté le niveau d'insécurité dans leur milieu de vie par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	41.6	53.3	38.3	43.1
Bangolo	32.4	30.0	22.7	28.5
Blolequin	40.9	41.8	23.2	36.1
Daloa	28.7	43.1	19.7	26.9
Duekoue	15.5	15.9	15.1	15.6
Guiglo	20.4	33.0	26.7	30.4
Man	30.1	28.4	20.9	25.6
Sanpedro	18.6	10.3	13.5	13.0
Sassandra	18.1	15.6	7.6	10.4
Soubre	33.3	31.1	10.2	19.2
Tabou	43.9	56.6	47.2	53.8
Ensemble	36.4	42.6	31.6	35.8

Perception des forces de l'ordre par les populations

De manière générale, la présence des forces de l'ordre est appréciée positivement. En effet, d'après le tableau ci-dessus, 7,9% de ménages seulement estiment que les forces de l'ordre constituent un danger pour eux. Cependant, les ménages PDI apprécient moins favorablement la présence des forces de l'ordre que les ménages retournés ou rapatriés et les ménages témoins (10,5% de ménages PDI contre 8,0% de ménages retournés et 7,4% de ménages témoins).

Tableau 76 : Proportion (%) des ménages qui estiment que les forces de l'ordre constituent un danger pour le ménage par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	11.1	5.7	7.9	7.4
Bangolo	17.7	8.4	6.4	8.7
Blolequin	17.7	20.7	6.8	16.4
Daloa	8.1	11.5	9.7	10.1
Duekoue	2.7	7.5	3.1	5.8
Guiglo	7.0	8.6	6.1	7.7
Man	10.4	10.0	2.2	7.0
Sanpedro	5.8	17.2	7.2	9.7
Sassandra	14.5	0.9	1.1	1.7
Soubre	5.2	5.9	2.7	4.0
Tabou	16.0	18.0	20.1	18.4

Ensemble	10.5	8.0	7.4	7.9
-----------------	-------------	------------	------------	------------

Cette tendance d'ensemble varie par département. A Abidjan et dans les départements de Bangolo, de Man et e Sassandra, ce sont les ménages PDI qui perçoivent plus négativement la présence des forces de l'ordre, dans les autres départements, ce sont plutôt les ménages retournés et rapatriés qui estiment plus que les forces de l'ordre constituent un danger pour eux.

Cependant, les populations avouent être excédées par les multiples barrages érigés par les forces de l'ordre sur les routes, les multiples patrouilles souvent organisées par ces forces ainsi que les contrôles inopinés auxquels ils sont assujettis régulièrement.

4.3 Accès aux dispositifs de protection y compris la police et les tribunaux

« Les personnes déplacées qui bénéficient d'une solution durable ont un accès plein et non discriminatoire aux système de protection nationale et locale, notamment à la police, à la justice, aux institutions nationales des droits de l'hommes (...) »⁸

Distance entre ménages et institutions

Tableau 77 : Répartition (%) des ménages par distance qui les sépare de l'autorité traditionnelle selon le statut de déplacement

Distance	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Moins de 2 Km	93.2	94.0	94.0	93.9
2-5 Km	2.7	1.3	1.5	1.5
5-15 Km	0.3	0.9	0.8	0.8
15 Km et plus	3.9	3.8	3.7	3.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

En général, la distance qui sépare les ménages PDI, retournés/rapatriée et témoins des autorités traditionnelles est moins de 2 kilomètres. On peut donc dire qu'ils sont tous proches des autorités traditionnelles.

Tableau 78 : Répartition (%) des ménages par distance qui les sépare de l'administration locale selon le statut de déplacement

Distance	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Total
Moins de 2 Km	15.2	25.7	21.7	22.8
2-5 Km	33.2	25.7	36.1	32.1
5-15 Km	36.2	27.4	29.1	28.9
15 Km et plus	15.5	21.1	13.1	16.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

A l'examen du tableau ci-dessus, il ressort que 32.8% des ménages (PDI, retournés/rapatriés et témoins) sont situés à une distance comprise entre 2 et 5 kilomètres d'une administration locale notamment la mairie, la préfecture et seulement 16.2% sont situés à plus de 15 km. Une différence est observée selon le statut du ménage. Plus de ménages déplacés (36.2%) sont situés loin de cette institution (5 à 15 km).

⁸ *Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, p.31.

Tableau 79 : Répartition (%) des ménages par distance qui les sépare de la police selon le statut de déplacement

Distance	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Total
Moins de 2 Km	28.0	33.6	37.43	35.49
2-5 Km	34.7	24.0	34.8	30.7
5-15 Km	20.9	22.4	15.2	18.2
15 Km et plus	16.4	20.0	12.6	15.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

En observant le tableau ci-dessous, on constate que les services de police sont situés assez loin des populations quel que soit leur statut de déplacement. En effet, seuls environ 3 ménages sur 10 vivent à moins de 2 km d'un poste de police. Les ménages de PDI sont les plus défavorisés dans cette situation car seuls 28,03% de PDI vivent à moins de 2 km d'un poste de police contre 33,61% de ménages de retournés/rapatriés et de 37,5% de ménages jamais déplacés.

Tableau 80 : Répartition (%) des ménages par distance qui les séparent du tribunal selon le statut de déplacement

Distance	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Total
Moins de 2 Km	6.7	6.7	6.7	6.7
2-5 Km	23.0	19.8	26.7	23.6
5-15 Km	26.6	22.9	31.2	27.5
15 Km et plus	43.7	50.6	35.3	42.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

De manière générale, les ménages vivent loin des tribunaux. En effet, moins de 7 ménages, sur 100 vivent à moins de 2 km d'un tribunal, indépendamment de leur statut de déplacement.

Tableau 81 : Répartition (%) des ménages par distance qui les sépare du service des droits de l'homme selon le statut de déplacement

Distance	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Ensemble
Moins de 2 Km	3.5	6.3	7.2	6.6
2-5 Km	10.9	7.0	9.2	8.4
5-15 Km	40.9	39.8	45.4	42.8
15 Km et plus	44.7	46.9	38.2	42.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Ici, soulignons qu'en général, tous les ménages sont éloignés des services de droits de l'homme. Cela est beaucoup plus accentué quand il s'agit des ménages retournés/rapatriés et déplacés. En outre, 46.94% des ménages retournés et 44.67% de PDI sont situés à plus de 15 km d'un service de droits de l'homme (voir tableau ci-dessus).

Recours aux institutions

Les ménages recourent très rarement à l'autorité traditionnelle. En effet, selon le tableau ci-dessous, dans l'ensemble, 4,7% de ménages ont eu recours à l'autorité traditionnelle au cours des douze derniers mois. Naturellement, ce sont les ménages retournés et rapatriés (7,7%) majoritairement autochtones, qui ont plus recouru à l'autorité traditionnelle que les ménages déplacés (5,4%) et les ménages témoins (2,8%).

Tableau 82 : Proportion (%) des ménages qui ont eu recours à une autorité traditionnelle au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatris	Témoins	Ensemble
-------------	-----	--------------------	---------	----------

Abidjan	2.5	3.1	2.1	2.4
Bangolo	7.9	6.9	6.9	7.0
Blolequin	2.8	22.0	2.6	15.9
Daloa	4.4	8.3	1.5	3.6
Duekoue	23.2	10.7	6.7	9.5
Guiglo	16.4	22.6	15.4	20.0
Man	12.9	17.7	5.1	12.3
Sanpedro	9.7	12.3	1.1	4.5
Sassandra	4.0	13.5	3.6	6.6
Soubre	14.7	7.3	7.4	7.9
Tabou	12.2	17.9	11.7	16.1
Ensemble	5.4	7.7	2.8	4.7

Cette tendance générale s'observe également dans les départements, à l'exception des départements de Duekoué et de Soubre dans lesquels les autorités traditionnelles ont été plus sollicitées par les ménages de PDI que les ménages témoins et les ménages de retournés ou rapatriés.

Il convient également de noter qu'Abidjan a les plus faibles taux de recours quel que soit le statut de déplacement des ménages. Le caractère cosmopolite et instruit des habitants d'Abidjan, l'inexistence de chefs traditionnels et la proximité avec l'administration, les forces de maintien de l'ordre et les tribunaux (à Abidjan on a que des chefs de communautés) expliqueraient ces faibles proportions.

Tableau 83 : Proportion (%) des ménages qui ont eu recours à l'administration locale au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	26.2	45.6	45.7	44.6
Bangolo	14.6	7.1	9.2	8.2
Blolequin	20.0	17.9	6.6	14.5
Daloa	9.3	9.7	11.5	10.8
Duekoue	35.8	27.4	19.2	24.7
Guiglo	22.0	13.8	28.8	19.1
Man	20.4	18.1	12.4	16.0
Sanpedro	15.7	15.7	7.5	10.1
Sassandra	10.6	13.4	10.2	11.2
Soubre	28.0	14.4	15.2	16.0
Tabou	5.8	14.9	10.8	13.5
Ensemble	23.0	31.6	35.3	33.3

Contrairement à l'autorité traditionnelle, l'administration parce que neutre et proposant une gamme de services divers mieux adaptés aux besoins des populations est beaucoup plus sollicitée par les populations. En effet, d'après le tableau ci-dessus, 1/3 des ménages environ a recouru à l'administration locale au cours des douze derniers mois.

Les ménages PDI (23%) sollicitent moins l'administration locale que les ménages retournés/rapatriés (31,6%) et les ménages témoins (35,3%), qui en connaissent mieux le fonctionnement et qui en auraient le plus confiance. Cependant, cette tendance d'ensemble s'observe uniquement à Abidjan et dans les départements de Tabou et Sassandra.

Enfin, il est à noter que c'est dans le département de Tabou qu'on enregistre les plus faibles proportions de recours à l'administration. Cela dénoterait-il de l'insuffisance ou de l'éloignement des services administratifs dans ce département ?

Les populations sollicitent aussi très peu les services de police. En effet, seuls 13,3% de ménages ont sollicité les services de police au cours des douze derniers mois. Les ménages PDI (17,5%) ont plus recouru à la police que les ménages qui ne se sont pas déplacés (14%) et les ménages retournés (11,4%).

Tableau 84 : Proportion (%) des ménages qui ont eu recours à la police au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	23.6	17.6	18.8	18.7
Bangolo	4.5	3.8	1.5	3.4
Blolequin	2.8	4.8	1.2	3.7
Daloa	5.6		2.8	2.2
Duekoue	5.8	8.1	2.3	6.0
Guiglo	17.5	8.2	9.8	9.1
Man	9.3	4.3	5.5	5.2
Sanpedro	3.6	0.7	1.3	1.3
Sassandra	2.5	2.0	2.1	2.1
Soubre	14.5	3.6	6.7	6.3
Tabou	1.0	4.9	6.3	5.1
Ensemble	17.5	11.4	14.0	13.3

Comme au niveau de l'administration locale, Tabou enregistre les plus faibles proportions de recours à la police certainement à cause de l'insuffisance des services de police ou alors du fait d'un manque de confiance des populations vis-à-vis de la police. Abidjan, qui regorge tous les différents types de services qu'offre la police, a les proportions les plus élevées.

Les tribunaux offrent une gamme variée de services aux ménages : on y établit des extraits de casier judiciaire, des certificats de nationalité, des jugements supplétifs et on y enrôle des affaires civiles et pénales. Les tribunaux devraient être des services très fréquentés par des populations surtout après des crises comme celle que vient de traverser la Côte d'Ivoire.

Curieusement, d'après le tableau ci-après, les tribunaux sont très peu visités par les ménages. En effet, seuls 7,8% de ménages ont sollicité les tribunaux au cours des douze derniers mois. Les ménages PDI (8%) les ont plus visités que les autres types de ménages.

Les ménages d'Abidjan, ont les plus fortes proportions de sollicitation tandis que le département de Tabou a les plus faibles proportions.

Tableau 85 : Proportions (%) des ménages qui ont eu recours au tribunal au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	11.5	12.0	10.4	11.0
Bangolo	0.0	0.0	4.4	1.0
Blolequin	0.0	2.2	0.5	1.6
Daloa	4.1	5.8	0.0	1.9
Duekoue	0.0	1.8	1.5	1.7
Guiglo	2.7	2.7	13.5	6.4
Man	6.8	3.8	4.0	4.1
Sanpedro	3.5	0.4	0.8	0.8
Sassandra	5.2	3.1	1.2	1.9
Soubre	8.6	6.6	3.7	5.1
Tabou	1.0	5.8	1.8	4.6
Ensemble	8.8	7.9	7.8	7.9

Enfin, les services de défense et de promotion de droits de l'homme, utiles pour la prévention de la violation des droits humains fondamentaux, n'ont quasiment pas été visités par les ménages au cours des douze derniers mois. En effet, à en croire le tableau ci-dessous, moins de 1% de la population enquêtée a recouru au service des droits de l'homme cette année.

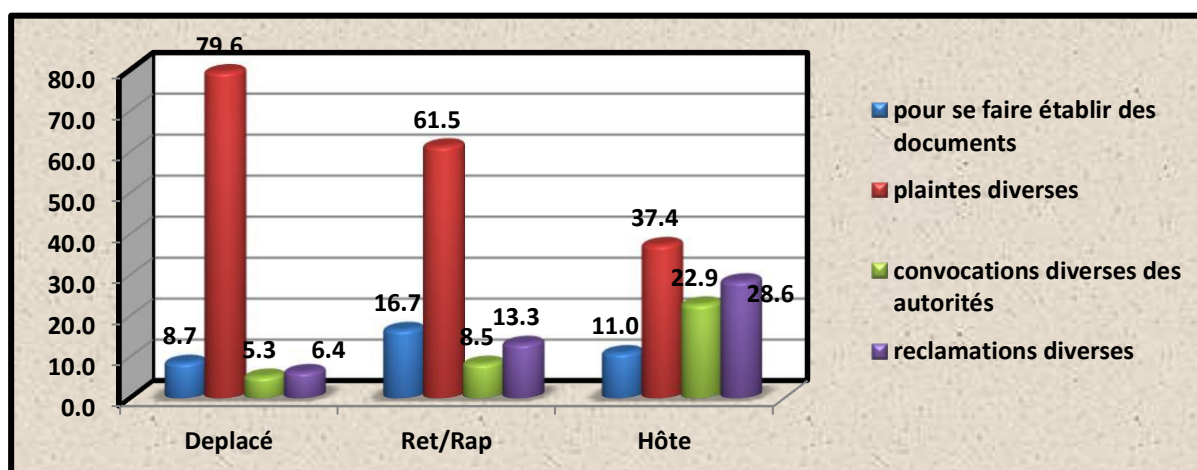
Tableau 86 : Proportion (%) des ménages qui ont eu recours aux services des droits de l'homme au cours des douze derniers mois par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	0.7	0.0	0.0	0.0
Bangolo	0.0	0.0	0.4	0.1
Blolequin	0.0	0.9	0.5	0.8
Daloa	0.0	0.0	0.0	0.0
Duekoue	5.7	1.2	1.2	1.3
Guiglo	3.9	1.7	3.2	2.3
Man	3.9	0.8	0.4	0.9
Sassandra	0.0	0.0	0.0	0.0
Sanpedro	0.0	0.5		0.1
Soubre	0.0	0.0	0.0	0.0
Tabou	0.3	0.1	0.0	0.1
Ensemble	0.9	0.2	0.1	0.2

Motifs de recours à l'institution traditionnelle

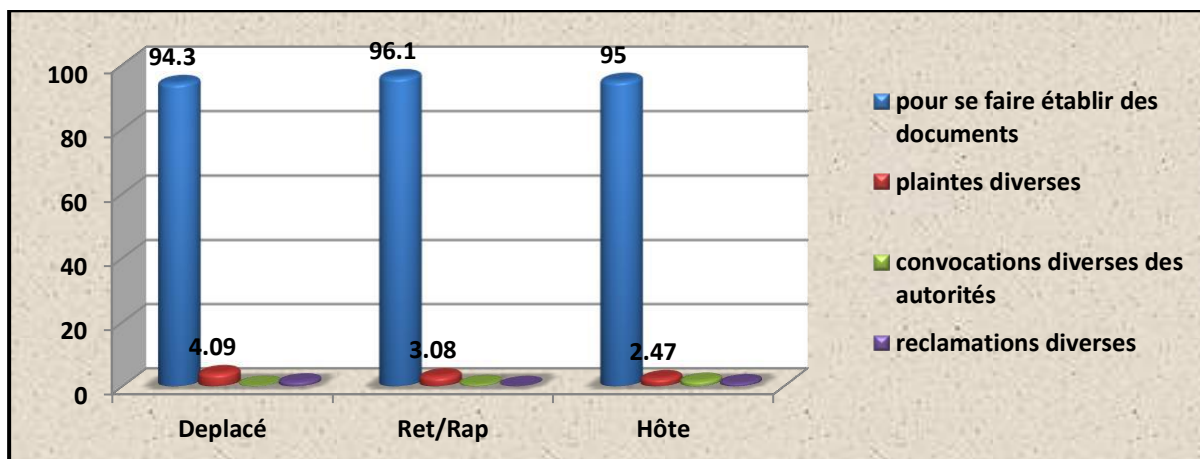
Au regard du graphique ci-dessous, on note que dans l'ensemble les ménages PDI, retournés/rapatriés et les ménages témoins ont recouru à l'institution traditionnelle pour plaintes diverses. Les ménages PDI ont le plus recouru à la chefferie traditionnelle pour ce motif. Les réclamations diverses et les convocations diverses sont aussi signalées.

Graphique 17: Répartition (%) des ménages qui ont eu recours à l'institution traditionnelle au cours des douze derniers mois par la raison principale de ce recours pour l'ensemble selon le statut de déplacement



Raisons du recours à l'administration locale

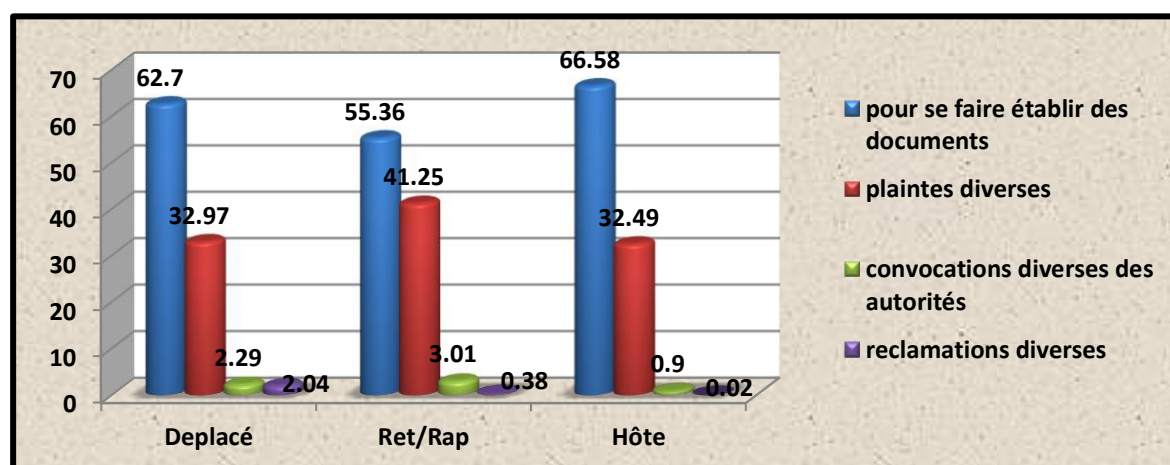
Graphique 18 : Répartition (%) des ménages qui ont eu recours à l'administration locale au cours des douze derniers mois par raison principale de ce recours pour l'ensemble selon le statut de déplacement



Sur le graphique ci-dessus, on constate que les ménages quel que soit le statut ont eu recours à l'administration locale au cours des 12 derniers pour se faire établir des documents. Une deuxième raison qui revient quelque rare fois sont les plaintes diverses.

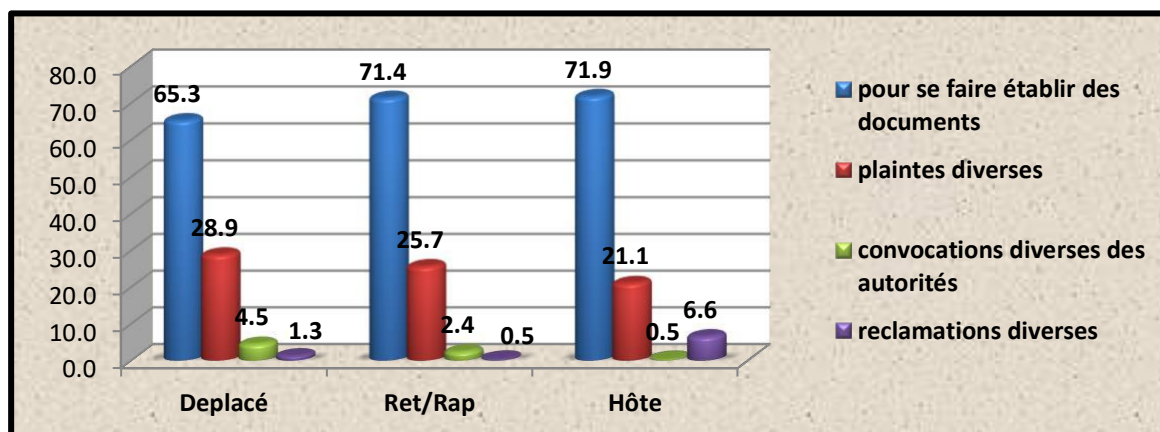
Recours à la police

Graphique 19 : Répartition (%) des ménages qui ont eu recours à la police au cours des douze derniers mois par raison principale de ce recours pour l'ensemble selon le statut de déplacement



En ce qui concerne les recours à la police, on note que dans l'ensemble les ménages PDI, retournés/rapatriés et les ménages témoins ont principalement sollicité la police pour se faire établir des documents (certificat de perte, ...) et pour des plaintes diverses. Le niveau de recours varie selon les statuts. Très peu ont été convoqués par la police. Il convient toutefois de relever que les retournés ont été plus convoqués par la police (3,0%) que les déplacés (2,3%) et les témoins (0,9%).

Graphique 20: Proportions (%) des ménages qui ont eu recours au tribunal au cours des douze derniers mois par raison principale de ce recours selon le statut de déplacement

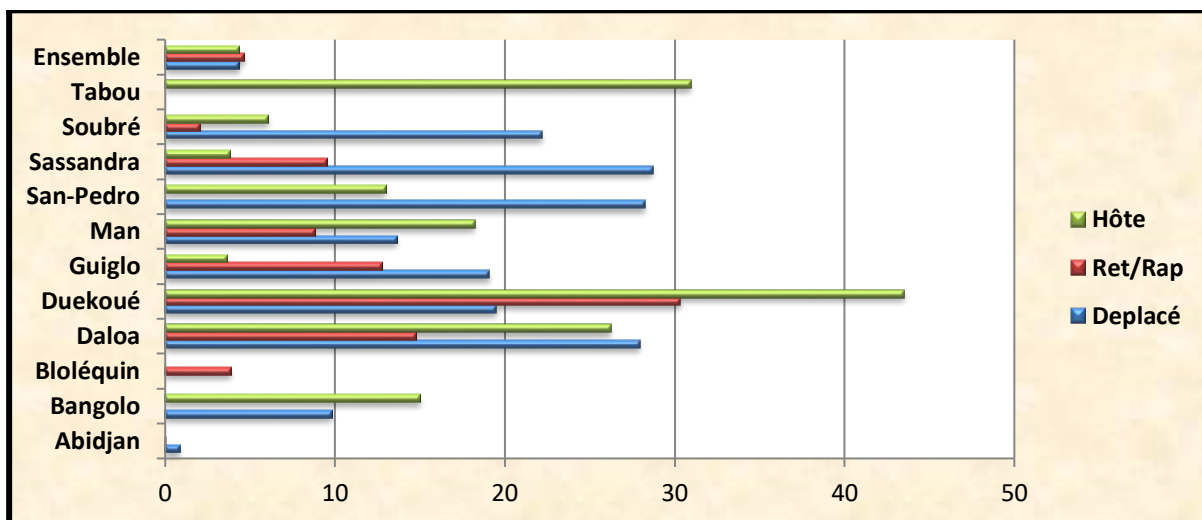


Au regard du graphique ci-dessus, on note que dans l'ensemble les PDI, retournés/rapatriés et les témoins ont recouru au tribunal pour se faire établir des documents et pour des plaintes diverses. Le niveau de recours varie également selon le statut.

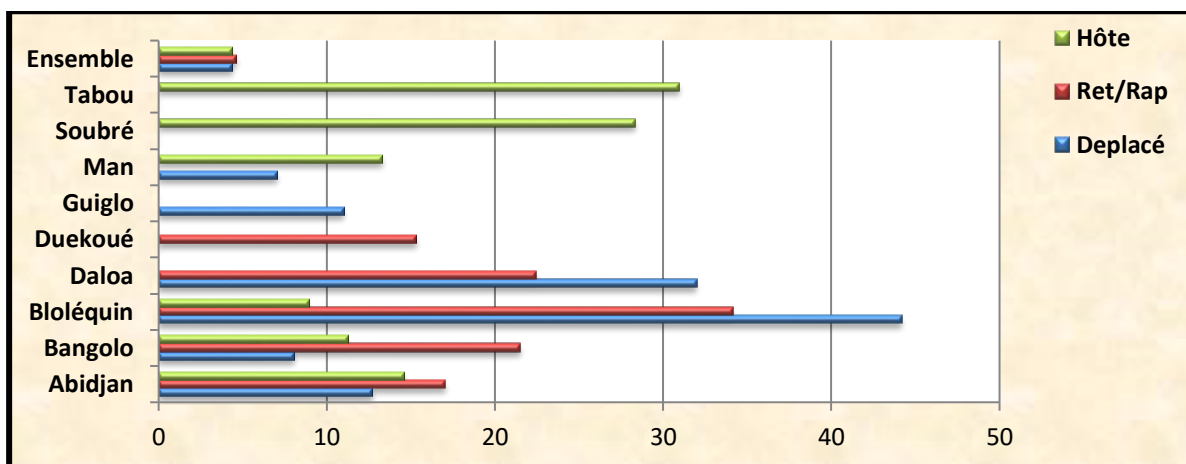
Difficultés d'accès à la chefferie traditionnelle

En général, il apparaît dans l'ensemble qu'on accède à l'autorité traditionnelle sans difficulté. En effet, moins de 10% de ménages PDI, retournés ou rapatriés déclarent avoir rencontré des difficultés pour accéder à l'autorité traditionnelle. Cependant, cette situation cache de profondes disparités selon les départements. En effet, si les ménages d'Abidjan n'ont presque pas rencontré des difficultés pour rencontrer l'autorité traditionnelle, les ménages des autres départements et en particulier les ménages jamais déplacés de Duekoué et de Tabou, ainsi que les ménages retournés/rapatriés de San Pedro, Soubré, Sassandra, Guiglo et Daloa ont rencontré des difficultés pour accéder à l'autorité traditionnelle.

Graphique 21 : Répartition (%) des ménages ayant recouru à l'institution traditionnelle au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes, par statut de déplacement selon le département



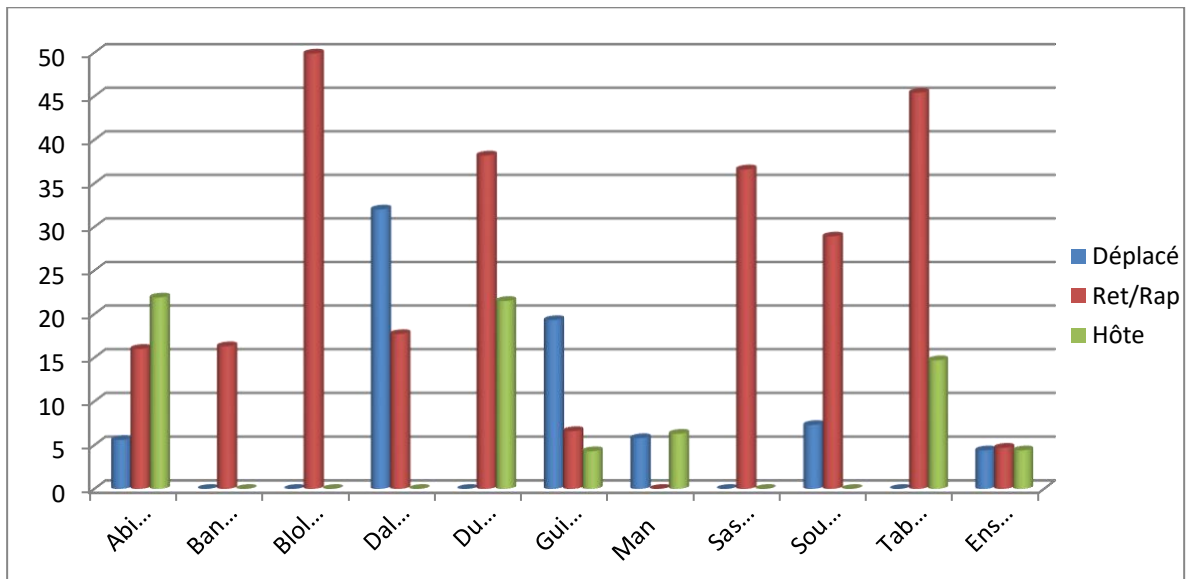
Graphique 22: Proportion (%) des ménages ayant recouru à l'administration locale au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes, par statut de déplacement selon le département



A l'instar de l'autorité traditionnelle, l'accès à l'administration locale est aisée pour les déplacés, les retournés et les ménages qui ne se sont pas déplacés depuis 2002 du fait de la crise. En effet, dans l'ensemble des départements enquêtés, moins de 5% des ménages (quel que soit leur statut de déplacement) ont rencontré des problèmes pour accéder à l'administration locale.

Cependant, ces proportions varient selon les départements. A Bloléquin environ un ménage déplacé sur deux a rencontré des problèmes pour recourir à l'administration locale contre un ménage retourné sur trois et moins d'un ménage jamais déplacé sur 10. A Tabou et Soubré par contre, ce sont essentiellement les ménages témoins qui ont rencontré des problèmes pour obtenir les services de l'administration locale.

Graphique 23: Proportion (%) des ménages ayant recouru à la police au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes, par statut de déplacement selon le département



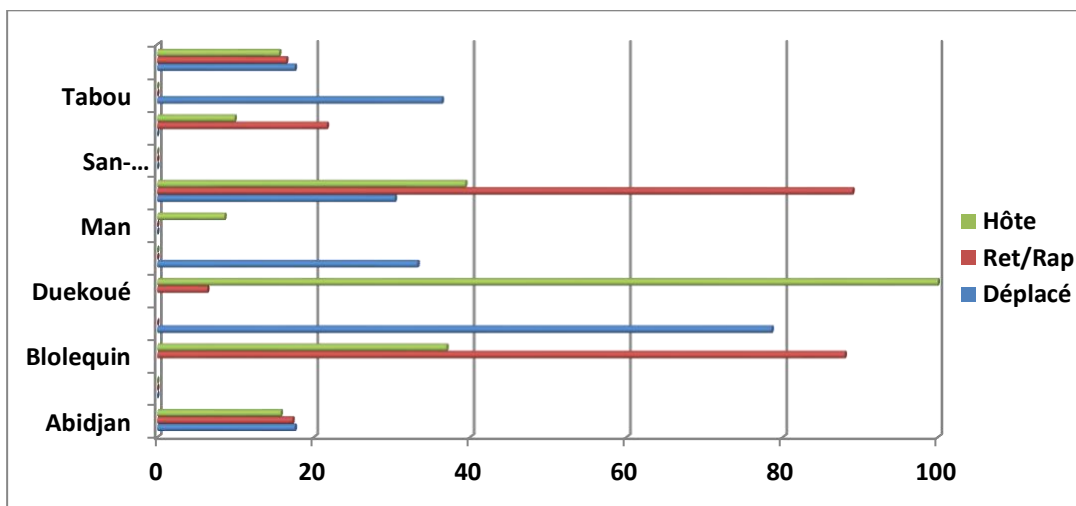
Le constat effectué précédemment au niveau de l'administration locale se vérifie ici dans l'ensemble. Cependant l'analyse par département révèle qu'à l'exception de Man, d'Abidjan, de Guiglo et de Daloa, les membres des ménages retournés/rapatriés ont le plus rencontré des difficultés lorsqu'ils ont recouru à la police. A Abidjan, ce sont les ménages jamais déplacés qui ont le plus rencontré des problèmes (21,9% contre 16% de ménages retournés et 5,6% de ménages PDI) tandis qu'à Daloa et à Guiglo se sont les membres des ménages déplacés qui ont rencontré le plus de problèmes.

Difficultés rencontrées pour accéder au tribunal

L'accès au tribunal est aussi relativement aisé. En effet, parmi les quelques ménages qui ont recouru au tribunal cette année, moins de 20% ont rencontré des problèmes pour y avoir accès, les proportions ne variant pas entre les ménages PDI, les ménages retournés/rapatriés ou les ménages jamais déplacés.

Cependant, cette situation d'ensemble cache de profondes disparités départementales. A Duekoué, tous les ménages témoins qui ont recouru au tribunal ont rencontré des problèmes contre moins de 40% des ménages déplacés. A Duekoué et à Man, ce sont plutôt les ménages retournés et rapatriés qui ont le plus rencontré des problèmes.

Graphique 24: Proportion (%) des ménages ayant recouru au tribunal au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes, par statut de déplacement selon le département

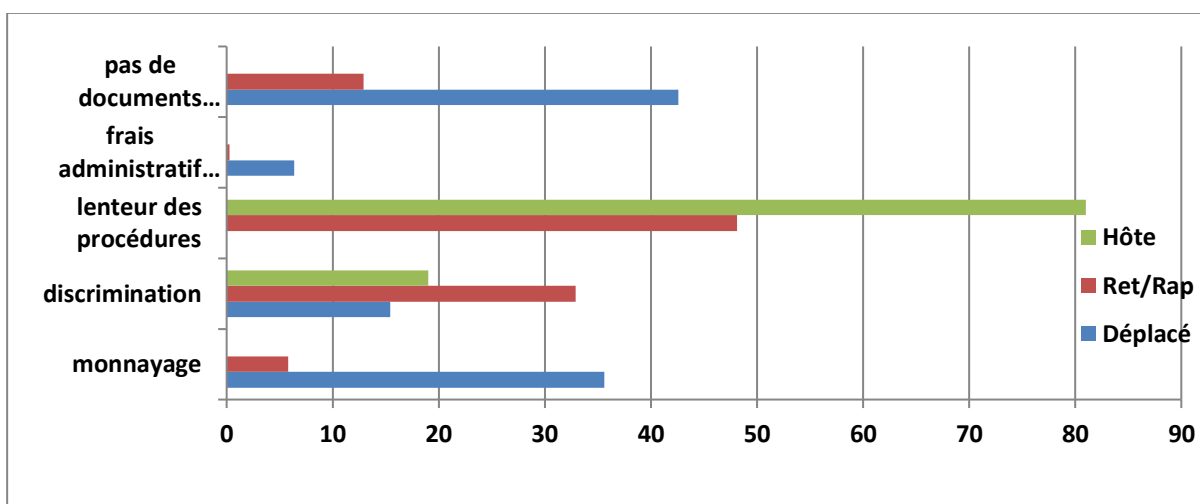


Problèmes rencontrés

Les quatre graphiques ci-dessous présentent la répartition des ménages PDI, retournés/rapatriés et des ménages jamais déplacés qui dont au moins un membre a rencontré des difficultés pour accéder à l'autorité traditionnelle (graphique 25), à l'administration (graphique 26), à la police (graphique 27) et au tribunal (graphique 28) selon le problème principal rencontré.

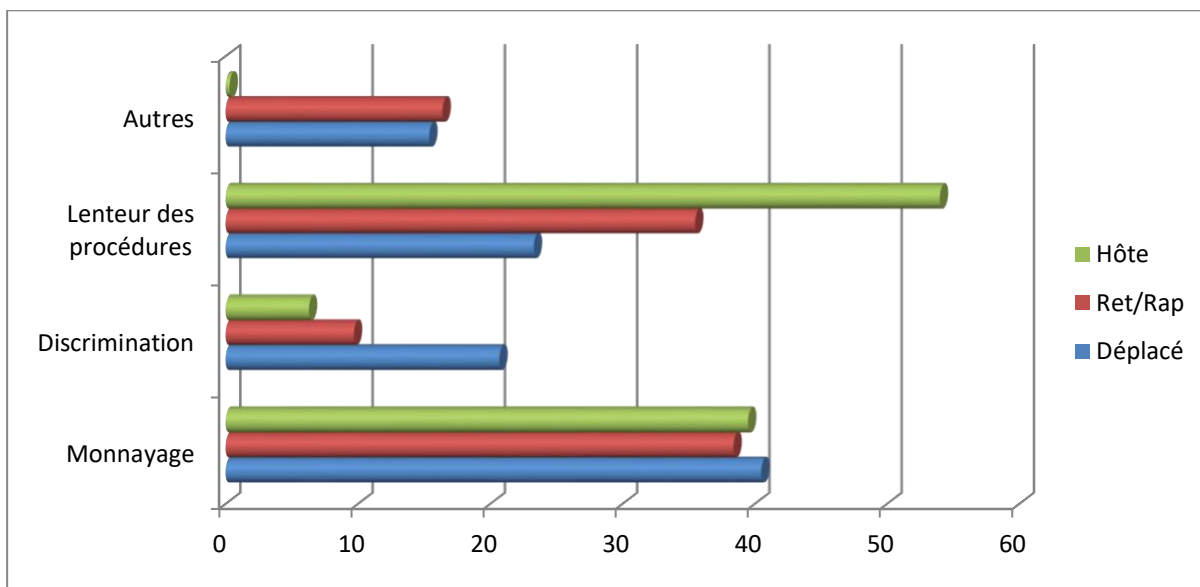
Il en ressort que les ménages témoins ont le plus fait face à la lenteur des procédures lorsqu'ils ont recouru à l'autorité traditionnelle, alors que les déplacés ont plus été confrontés au monnayage et au manque de documents. Ce sont les ménages retournés et rapatriés qui déclarent le plus avoir été discriminés.

Graphique 25: Répartition (%) des ménages ayant recouru à l'autorité traditionnelle au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes par statut de déplacement selon le problème principal rencontré



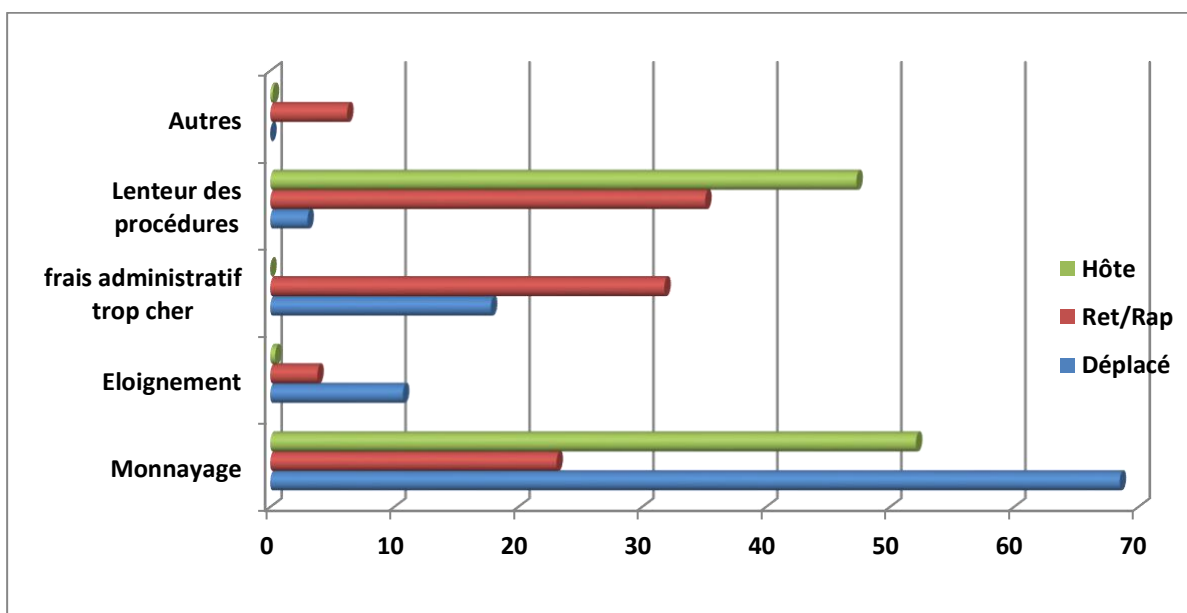
La lenteur des procédures et le monnayage sont également le plus désignés par les trois types de ménages comme facteur entravant l'accès à l'administration locale. Cependant, les ménages déplacés se sont plus sentis discriminés que les autres ménages (20% contre 9,7% pour les ménages retournés et 6,3% de ménages témoins).

Graphique 26: Répartition (%) des ménages ayant recouru à l'administration au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes par statut de déplacement selon le problème principal rencontré



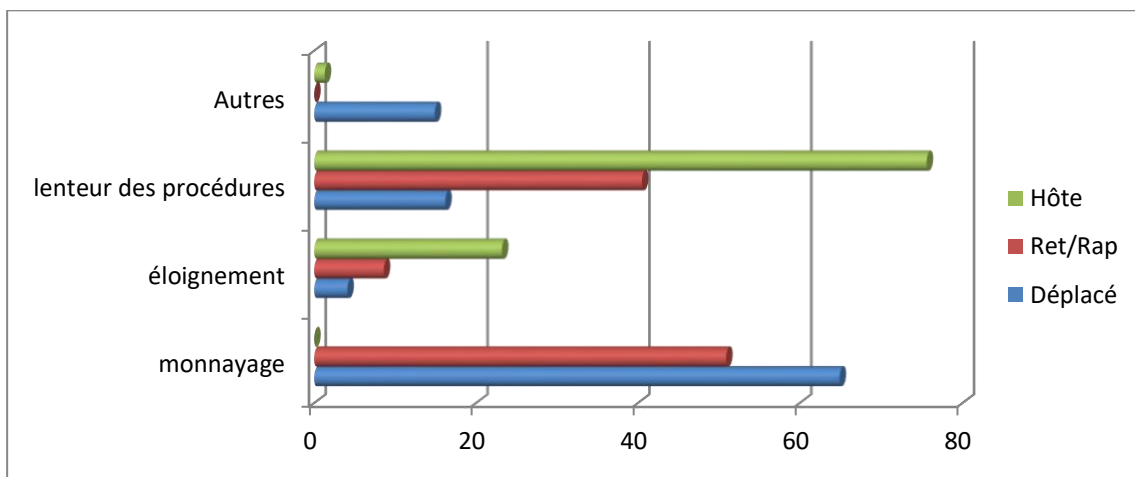
L'accès à la police est quant à lui minée par le monnayage, la lenteur des procédures et le paiement des frais administratifs conventionnels ou non. Les proportions des ménages PDI qui ont monnayé pour accéder à la police sont les plus élevées.

Graphique 27: Répartition (%) des ménages ayant recouru à la police au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes par statut de déplacement selon le problème principal rencontré

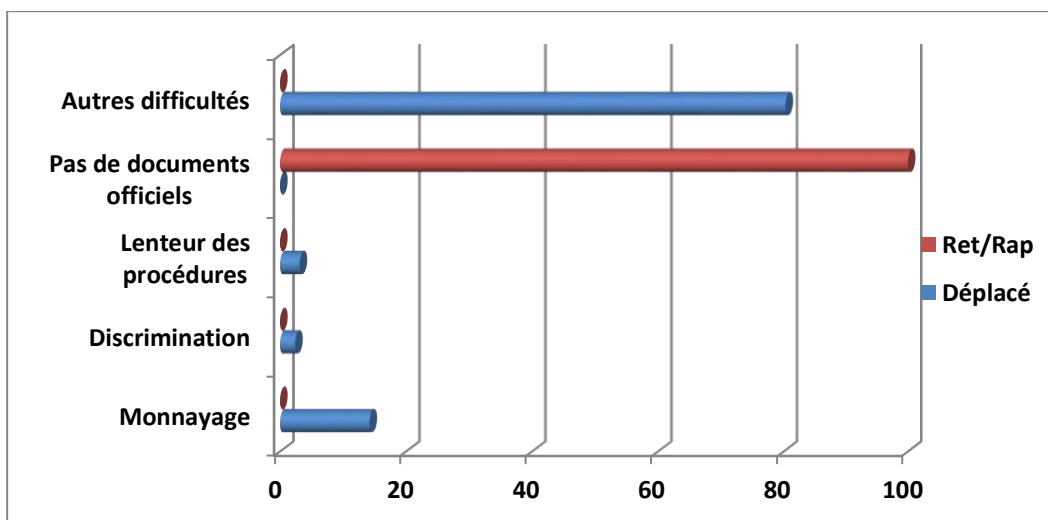


Le monnayage et la lenteur des procédures sont également les deux principales difficultés auxquels font face les ménages pour recourir au tribunal. La lenteur des procédures est particulièrement ressentie par les ménages témoins alors que le monnayage est plus pointé par les ménages déplacés.

Graphique 28 : Répartition (%) des ménages ayant recouru au tribunal au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes par statut de déplacement selon le problème principal rencontré sur l'ensemble



Graphique 29 : Répartition (%) des ménages ayant recouru au service des droits de l'homme au cours des douze derniers mois qui ont rencontré des problèmes par statut de déplacement selon le problème principal rencontré sur l'ensemble



Concernant le recours au service des droits de l'homme, seuls les ménages retournés/rapatriés et déplacés y ayant recouru ont rencontré des difficultés. En effet au sein des ménages retournés, la principale difficulté indiquée est la non possession de documents officiels et chez les déplacés les autres difficultés.

Appréciation des institutions

Tableau 87 : Proportion (%) des ménages ayant recouru à l'autorité traditionnelle au cours des douze derniers mois qui sont satisfaits du verdict, par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Ensemble
Abidjan	43.1	58.1	75.2	66.7
Bangolo	31.7	50.4	45.1	47.5
Blolequin	100.0	62.7	12.9	60.2
Daloa	32.8	96.0	45.3	77.7
Duekoue	61.7	62.0	100.0	71.4
Guiglo	71.0	72.2	93.5	77.7
Man	71.3	65.7	77.4	68.1
San-Pedro	79.33	88.35	100.0	89.0
Sassandra	60.0	79.3	90.1	82.6
Soubre	70.9	32.6	74.7	60.9
Tabou	87.1	89.2	64.8	84.9
Ensemble	58.5	67.5	75.9	69.8

A l'examen du tableau précédent, environ 6 ménages déplacés sur 10 dans l'ensemble ayant recouru à une autorité traditionnelle au cours des 12 derniers mois ont été satisfaits du verdict donné contre 3 ménages témoins sur 4. La répartition selon les départements révèle une faible proportion des ménages ayant été satisfaits du verdict donné à Bangolo (47,5%) et plus particulièrement au sein des ménages déplacés (31,7%). On observe également des faibles proportions chez les ménages déplacés de Daloa et Abidjan, les autres départements ont des proportions élevées.

Tableau 88 : Proportion (%) des ménages ayant recouru à l'administration locale au cours des douze derniers mois qui sont satisfaits du verdict, par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Ensemble
Abidjan	86.6	77.9	88.9	85.4
Bangolo	91.1	76.1	9.6	61.2
Blolequin	55.8	53.7	89.6	58.7
Daloa	100.0	68.5	80.7	78.4
Duekoue	67.7	84.4	72.2	80.5
Guiglo	78.3	72.9	73.2	73.3
Man	64.7	73.1	74.6	72.6
San-Pedro	87.7	82.3	87.0	85.2
Sassandra	89.9	85.9	74.2	79.0
Soubre	76.5	100.0	100.0	96.7
Tabou	100.0	89.5	93.6	90.4
Ensemble	84.6	78.1	87.9	84.4

Dans l'ensemble, 84,6% ménages déplacés, 78,1% retournés/rapatriés et environ 88% des ménages témoins ayant recouru à l'administration locale au cours des douze derniers sont satisfaits du verdict. La répartition selon le département présente une faible proportion chez les déplacés de Blolequin (55,8%) alors que dans ce même département, la proportion des ménages témoins satisfaits est de 89,6%.

Tableau 89 : Proportion (%) des ménages ayant recouru à la police au cours des douze derniers mois qui sont satisfaits du verdict, par département selon le statut de déplacement

Département	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Ensemble
Abidjan	89.1	76.7	77.1	77.8
Bangolo	89.5	16.5	53.7	28.2
Blolequin	0.0	30.1	37.0	30.6

Daloa	100.0	0.0	63.7	68.5
Duekoue	85.3	44.1	100.0	52.6
Guiglo	93.0	75.2	71.5	75.2
Man	27.9	40.1	93.7	60.5
San-Pedro	73.3	100.0	100.0	95.2
Sassandra	100.0	78.0	77.6	79.0
Soubre	60.4	71.1	73.3	70.4
Tabou	63.6	43.5	100.0	60.1
Ensemble	85.7	71.7	77.2	76.1

Selon le tableau ci-dessus, 85,7% des ménages déplacés ayant recouru à la police sont satisfaits du verdict donné contre 71,7% des ménages retournés et 77,% des ménages témoins. Au niveau des départements, Bangolo et Daloa, et Duekoué ont faibles proportions particulièrement au sein des ménages retournés ou rapatris.

Conclusion partielle

Cette section a eu pour objectif d'examiner le niveau d'accès à la documentation personnelle, et le niveau de sécurité des PDI, retournés/rapatriés et les populations hôtes, ainsi que leur accès aux dispositifs de protection. Les conclusions suivantes ressortent de ces analyses.

Le niveau de possession d'ensemble de la pièce d'identité et du certificat de naissance est élevé en dehors de la carte électorale. L'analyse par département a montré qu'il existe une disparité entre les départements, pendant que d'ensemble il n'y a pas de différence significative selon les statuts d'individus même si les proportions de possession des témoins sont légèrement plus élevées que celles des autres catégories. Notons que la métropole d'Abidjan un niveau élevé quel que soit le document concerné.

A propos de documentation, les difficultés rencontrées par les populations en général et par département au sein des déplacés, retournés et rapatriés sont la longue durée de l'établissement des documents et très souvent les tracasseries. Les causes de la non possession sont entre autre le manque de moyens financiers, manque d'information sur le procès et la perte des documents lors du déplacement (raison principal pour les PDI et retournés/rapatriés), et autres raisons, y inclus la discrimination dans de rares cas.

D'après les données collectées, en général la discrimination du fait d'être déplacé, retourné ou rapatrié fait rarement partie des difficultés rencontrées par les PDI et les retournés pour se faire établir un document personnel ou pour accéder à une quelconque institution. Cependant, à Abidjan et dans quelques départements, lors l'élaboration de la carte électorale, la cause prédominante est un ensemble de causes dont on peut citer la discrimination. Dans une perspective de solution durable, toute la population doit être traitée de la même manière en matière d'accès à la documentation.

La grande insécurité observée pendant la crise et au lendemain de son dénouement s'est considérablement réduite. Cependant, un tiers des ménages estiment encore que la crise a contribué à accroître l'insécurité dans leurs localités. Au total un peu moins de 10% de ménages affirment qu'au moins un de leurs membres a été victime d'une violence au cours de douze derniers mois. Les proportions des ménages témoins dont au moins un membre a été victime d'une violence quelconques sont plus faibles que celles des ménages PDI, retournés et rapatriés. Plus de la moitié des cas ont été pris en charge par les autorités.

Les forces de l'ordre malgré les quelques récriminations dont elles font l'objet sont globalement positivement appréciées par les ménages à l'exception des PDI et des retournés/rapatriés de quelques départements notamment Bolequin et Duekoué. Les proportions des ménages témoins qui estiment que la crise a eu une incidence négative sur la sécurité sont plus basses que celles des PDI et des retournés/rapatriés, il en est de même de la dépréciation des forces de l'ordre.

Le recours à l'autorité traditionnelle, la police, l'administration locale, au tribunal et au service des droits de l'homme par les ménages aussi bien déplacés, retournés/rapatriés et jamais déplacés est très faible et varie selon le département. Cette faiblesse est justifiée par l'absence de cas pouvant provoquer le recours, l'ignorance des procédures, la cherté des prestations. A l'exception du recours à l'autorité traditionnelle, la métropole d'Abidjan enregistre les proportions les plus élevées en matière de recours aux institutions. Cependant, les raisons du recours sont généralement l'établissement des documents, les plaintes et les réclamations diverses.

CHAPITRE 5 : HISTORIQUE DU DEPLACEMENT, PERTES SUBIES PENDANT LA CRISE ET PERSPECTIVES EN TERMES DE SOLUTIONS DURABLES

La crise a contraint la population en Côte d'Ivoire au déplacement à l'intérieur et/ou à l'extérieur du pays. Ce chapitre vise à retracer l'historique de ces déplacements par statut et à analyser les pertes subies pendant la crise. Enfin, il identifie les perspectives de déplacés en termes de solutions durables.

5.1 Historique de déplacement

5.1.1 PDI

Lieu de résidence avant le déplacement

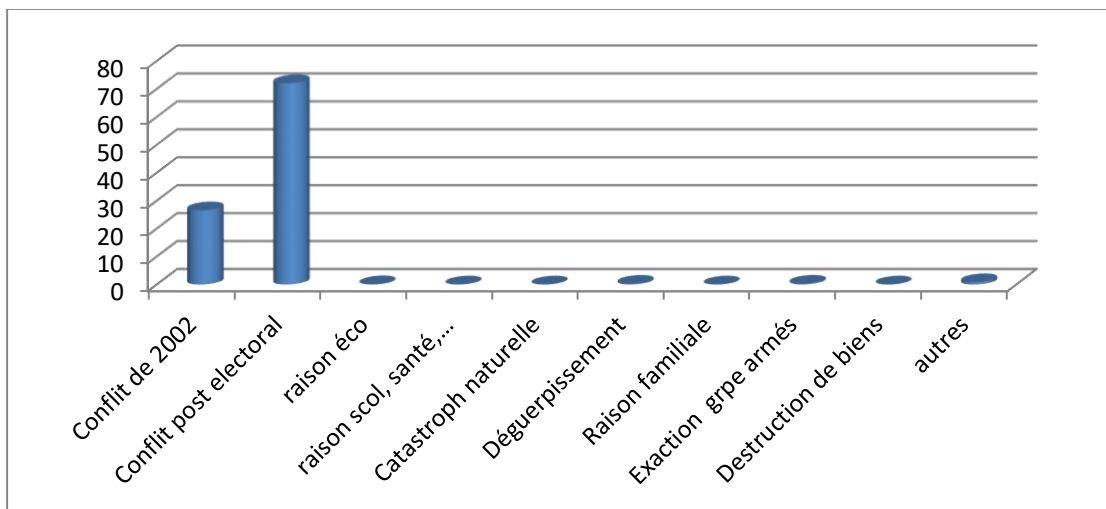
Tableau 90 : Répartition (%) des ménages PDI par district de résidence avant la crise selon le département de résidence pendant le profilage

District	Abidjan	Bangolo	Blolequin	Daloa	Duekoue	Guiglo	Man	Sanpedro	Sassandra	Soubre	Tabou	Ensemble
Bas Sassandra	0.0	9.9	6.1	0.0	1.2	0.9	5.6	32.9	46.7	33.4	83.3	7.1
Comoe	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denguele	0.0	0.5	0.0	2.8	0.0	1.3	0.6	1.6	0.0	0.5	0.0	0.4
Abidjan	83.8	34.7	11.6	14.7	3.1	5.1	8.1	6.4	23.4	10.9	9.3	57.6
Yamoussoukro	1.9	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	2.6	0.0	0.0	0.0	1.4
Goh Djiboua	0.3	0.0	0.0	1.4	0.0	0.0	2.3	0.0	0.6	3.5	0.4	0.7
Lacs	0.6	0.4	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	3.5	1.4	0.2	0.0	0.7
Lagunes	0.3	0.5	0.0	2.3	0.0	0.0	0.4	1.0	1.6	0.0	0.0	0.5
Montagnes	4.6	48.5	79	27.7	88.5	90.5	72.3	22.3	14.8	14.8	2.6	17.3
Sassandra Marahoue	0.0	3.3	3.3	34.3	4.6	0.0	2.4	5.1	3.6	10.2	1.9	3.9
Savanes	1.1	0.5	0.0	4.1	0.0	2.2	0.6	1.5	0.0	1.1	0.3	1.2
Vallee Bandama	6.3	1.8	0.0	9.0	2.6	0.0	3.5	16.7	7.2	24.0	2.2	7.6
Woroba	0.7	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	4.3	3.7	0.0	1.4	0.0	1.0
Zanzan	0.3	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	2.9	0.6	0.0	0.0	0.4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les ménages PDI étaient répartis sur tous les districts ivoiriens avant leur déplacement. Cependant l'on observe que le district d'Abidjan à lui seul abritait plus de la moitié de ces ménages (57,58%) et celui de Comoé la plus petite proportion (0,05%). Les PDI résidents dans l'Ouest étaient majoritairement résidents dans le district des montagnes. On peut ainsi conclure que les ménages se sont déplacés essentiellement à l'intérieur des districts (déplacements intra-districts).

Principale cause de déplacement

Graphique 30 : Répartition (%) des ménages PDI par principale cause de déplacement



Dans l'ensemble, le conflit postélectoral est la principale cause de déplacement des ménages PDI (72,02% des ménages) et la seconde cause est le conflit de 2002. A l'échelle des départements, les PDI de Bolequin enregistrent la plus grande proportion de déplacements dus au conflit postélectoral, suivi respectivement d'Abidjan, Guiglo et Duekoué. A Man, le conflit de 2002 semble être la principale cause de déplacement (72,18%).

Transit pendant le déplacement

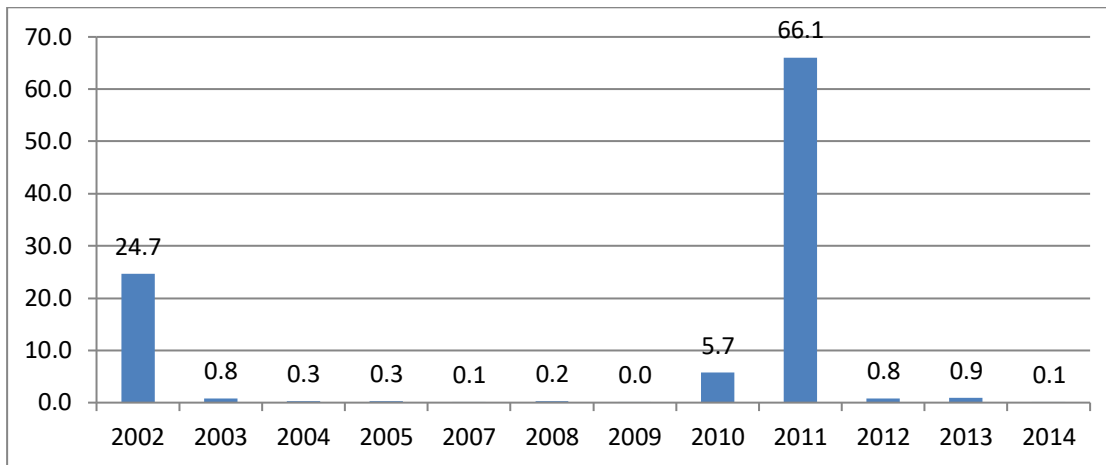
Tableau 91 : Proportion (%) des ménages PDI qui ne sont pas venus directement dans le lieu de déplacement actuel pendant la fuite par département

Départements	%
Abidjan	65.34
Bangolo	84.44
Bolequin	70.23
Daloa	94.93
Duekoue	72.03
Guiglo	89.64
Man	84.40
San Pedro	89.47
Sassandra	86.46
Soubre	88.55
Tabou	87.57
Ensemble	73.71

Une grande partie des ménages PDI (73,71%) s'est directement installée dans leur lieu d'accueil (le lieu de résidence actuelle) après leur déplacement forcé, quel que soit le département enquêté. On pourrait penser néanmoins que ceux qui ne sont pas venus directement dans leur lieu d'accueil actuel ont transité par les sites de déplacés.

Année de déplacement

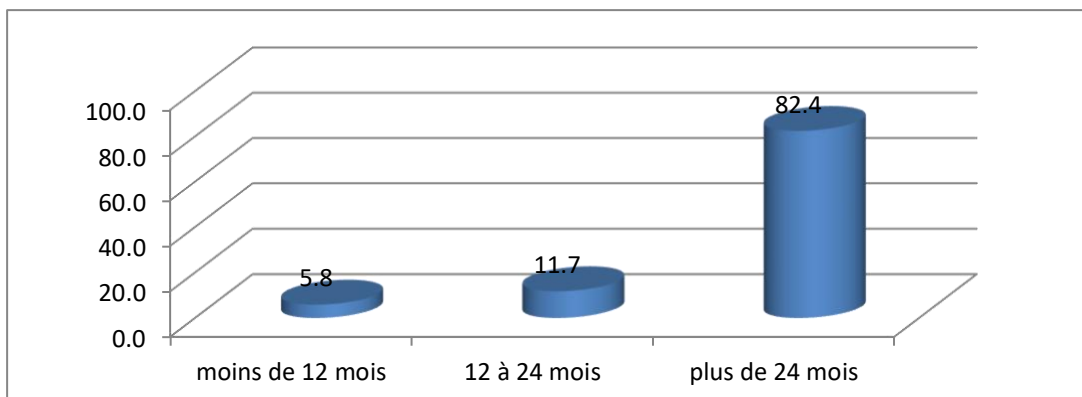
Graphique 31: Répartition des ménages PDI par année de déplacement



Conformément aux causes citées plus haut, les déplacés se sont majoritairement déplacés en 2002, année de déclenchement du conflit, et en 2011, paroxysme de la crise postélectorale.

Durée de déplacement

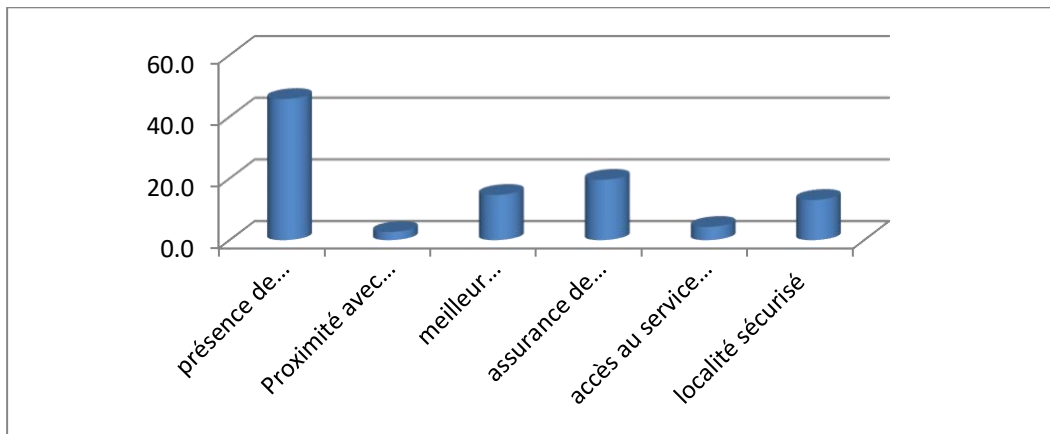
Graphique 32 : Répartition (%) des ménages PDI par durée de déplacement



Quel que soit le département, les ménages PDI ont en majorité passé plus de deux ans dans leur lieu de déplacement. En effet, dans l'ensemble, environ 8 ménages sur 10 ont déjà passé plus de 2 ans en déplacement contre seulement 5,84% de ces ménages qui déclare avoir été déplacé pour moins d'un an. La proportion des PDI ayant fait plus de 24 mois de déplacement est plus forte à Sassandra (96,73%). Ces ménages auraient donc déjà développé des stratégies de survie dans leurs lieux d'accueil ; ce qui expliquerait l'absence de différence significative de niveau de vie entre les PDI et les ménages témoins relevée dans les deux précédents chapitres.

Raisons du choix de la localité d'accueil

Graphique 33 : Répartition (%) des ménages PDI par raison du choix de la localité d'accueil



Dans l'ensemble, la présence de membres de la famille dans un endroit a plus orienté les PDI dans le choix de la destination (45,8%). Ceci expliquerait en partie pourquoi les ménages PDI souffrent faiblement de discriminations diverses.

Cette tendance observée dans l'ensemble se confirme au niveau des départements (voir annexe). Il convient toutefois de noter que les possibilités de trouver un emploi constituent la deuxième raison évoquée dans les autres départements hormis Abidjan et Daloa. Dans ces deux départements, la deuxième raison la plus évoquée est l'assurance de sécurité.

Relations avec la localité de résidence avant le déplacement

Dans l'ensemble, environ un ménage sur deux visite de façon régulière la localité de résidence avant le déplacement (tableau ci-dessous). A l'échelle du département, on remarque qu'à Abidjan, Man, Bangolo, Duekoué, Guiglo et Tabou, cette tendance se conserve. Par contre, les ménages PDI de Daloa, San Pedro, Sassandra et Soubré visitent moins leurs localités de résidence avant l'enquête.

Tableau 92 : Proportion (%) des ménages PDI dont au moins un membre visite la localité de résidence avant le déplacement par département

Départements	%
Abidjan	50.94
Bangolo	56.82
Blolequin	59.07
Daloa	40.57
Duekoue	56.10
Guiglo	59.46
Man	53.90
San Pedro	44.93
Sassandra	39.56
Soubre	37.53
Tabou	56.86
Ensemble	49.54

Des visites régulières

Tableau 93 : Répartition (%) des ménages PDI dont au moins un membre visite la localité de résidence avant le déplacement par fréquence des visites selon le département

Département de résidence à l'enquête des PDI
--

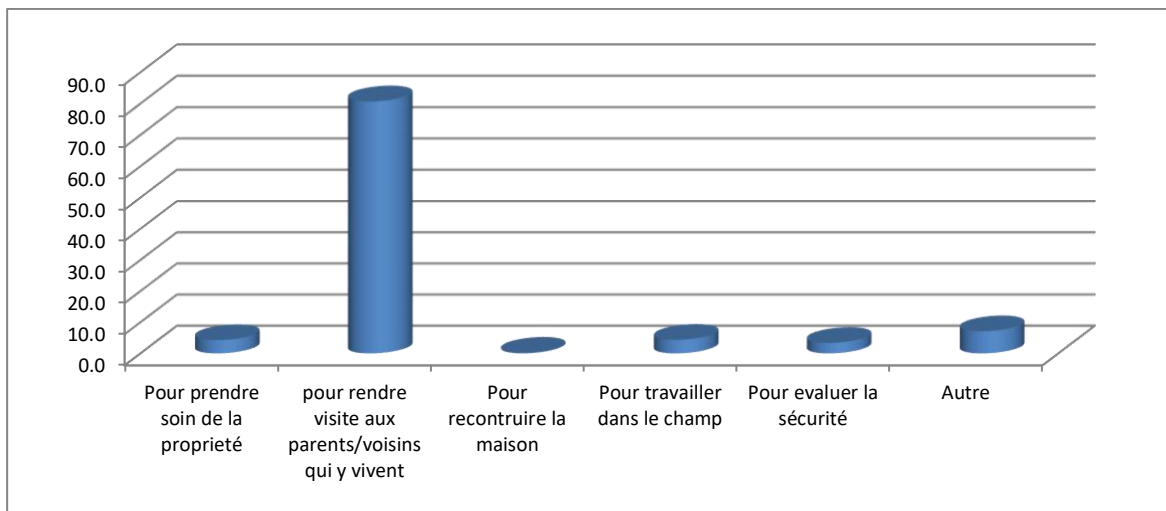
Fréquence de la visite	Abidjan	Bangolo	Bloléquin	Daloa	Duekoue	Guiglo	Man	Sanpedro	Sassandra	Soubre	Tabou	Ensemble
1 fois par semaine	10.8	0.8	10.2	3.9	3.5	10.5	10.3	4.5	7.6	12.6	22.2	9.5
2 fois par semaine	3.7	12.0	0.0	2.4	16.6	9.0	15.1	6.6	10.1	2.7	8.2	5.5
1 fois chaque mois	48.8	26.8	10.2	21.7	18.1	23.0	25.2	17.2	9.1	5.3	10.2	38.1
1 fois par trimestre	16.9	23.7	19.7	0.0	28.8	41.6	34.9	26.4	39.7	43.4	13.9	25.5
Autre	19.8	36.7	59.8	72.0	33.0	15.9	14.5	45.3	33.5	36.0	45.5	21.4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Du tableau ci-dessus, il apparaît que les ménages qui continuent de visiter leurs localités de résidence avant le déplacement le font de façon régulière. En effet, environ un ménage sur 4 visite sa localité au moins une fois par mois. Si on y ajoute ceux qui visitent au moins une ou deux fois par semaine, on constate que plus de la moitié des ménages déplacés visitent leur lieu de résidence chaque mois.

Quand on considère les départements de résidence, ceux d'Abidjan visitent le plus leur localité d'origine; une fois par mois généralement.

Motifs des visites

Graphique 34 : Répartition (%) des ménages PDI dont au moins un membre visite la localité de résidence avant le déplacement par motif principal de la visite



Dans l'ensemble et quel que soit le département, excepté Tabou, la grande majorité de PDI se rendent dans leur localités d'origine pour rendre visite aux parents qui y sont restés. Toutefois, on constate à l'exception d'Abidjan, qu'une proportion non négligeable de ménages PDI visitent leur localités d'origine pour travailler dans leurs champs.

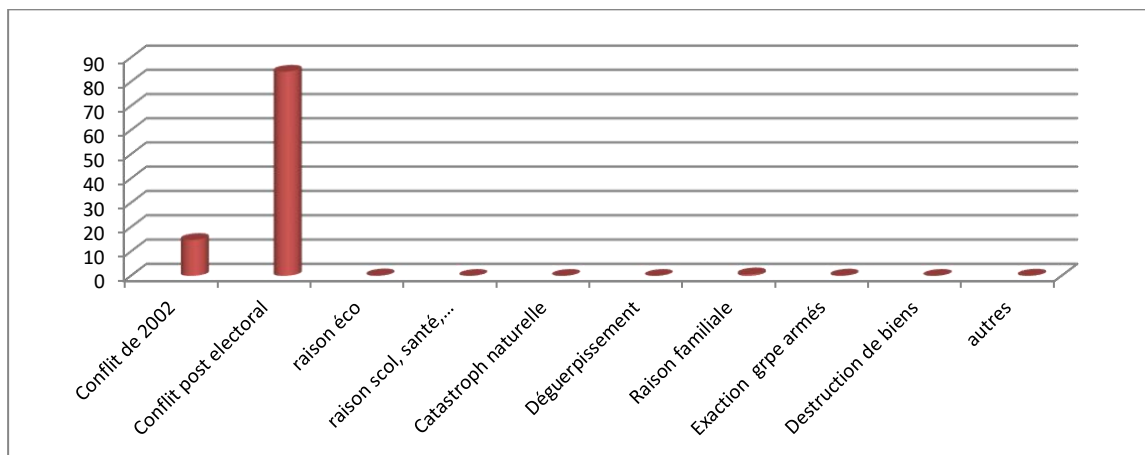
5.1.2 Retournés

Principale cause de déplacement

Comme pour les PDI, le conflit postélectoral est la principale cause de déplacement des ménages retournés. En effet, dans l'ensemble, 84,18% ménages retournés affirment avoir été contraints de se déplacer à cause des violences occasionnées par la crise postélectorale. Dans les départements de

Bangolo et Man respectivement 72,53% et 75,96% de ménages retournés affirment s'être déplacés à la suite du conflit de 2002 (voir tableau ci-dessous).

Graphique 35 : Répartition (%) des ménages retournés par principale cause de déplacement



Année de déplacement

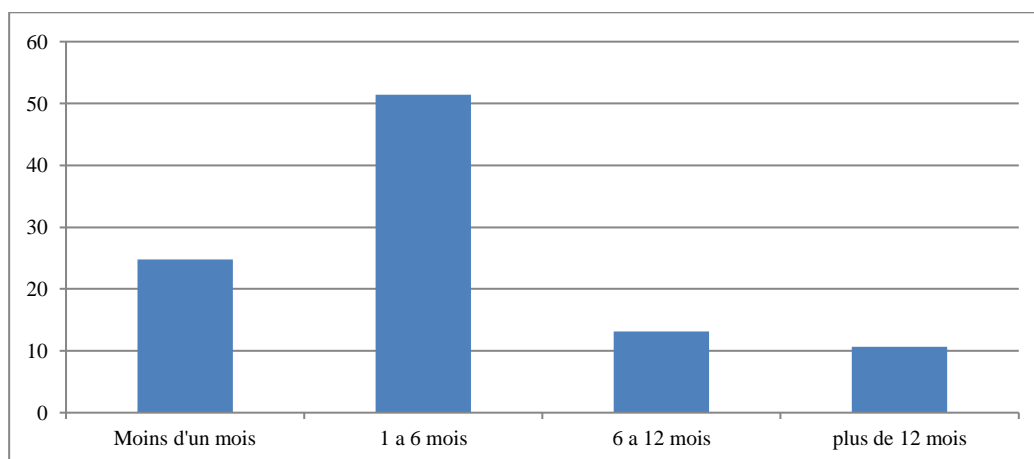
Tableau 94 : Répartition (%) des ménages retournés par année de déplacement

Année	Abidjan	Bangolo	Blotouquin	Daloa	Duekoue	Guiglo	Man	San Pedro	Sassandra	Soubre	Tabou	Ensemble
2002	0.8	66.1	13.0	25.9	8.7	2.3	64.7	16.4	0.8	2.8	45.3	13.8
2003	0.0	0.8	5.2	3.0	1.2	1.6	4.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8
2004	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
2005	0.0	1.6	0.0	0.1	0.0	0.0	2.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3
2007	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
2010	9.3	14.6	18.3	27.1	7.5	16.6	8.6	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0
2011	88.1	16.5	62.8	42.7	79.7	78.6	15.3	83.7	99.3	97.2	53.1	73.4
2012	0.0	0.0	0.2	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
2013	0.0	0.0	0.0	0.0	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
2014	1.9	0.0	0.4	1.3	0.0	0.8	2.5	0.0	0.0	0.0	1.7	1.3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les ménages retournés se sont pour la plus part déplacés courant 2011. Les départements de Bangolo et Man font les exceptions puisque c'est en 2002 que le plus grand nombre de ménages s'est déplacé (respectivement 66,1% et 64,7%).

Durée de déplacement

Graphique 36 : Répartition (%) des ménages retournés par temps passé en déplacement



Dans l'ensemble, les ménages retournés ou rapatriés ont rarement passé plus de 6 mois en déplacement. En effet, presque 3 ménages retournés et rapatriés sur 4 sont revenus dans leurs localités de résidence habituelle ou dans leur pays 6 mois au plus après leur départ.

A l'échelle du département, la même tendance s'observe sauf à Bangolo où environ 6 ménages sur 10 ont passé plus de 6 mois en déplacement (21,5% de 6 à 12 mois et 44,72% plus de 12 mois).

Raisons du choix de la localité d'accueil

Cette variable vise à dégager les raisons qui ont poussé les ménages à s'installer dans une localité quelconque pendant leur fuite. Elle permet de comprendre davantage la dynamique de déplacement dans les familles et communautés d'accueil.

Tableau 95 : Répartition (%) des ménages retournés par raison du choix de la localité d'accueil selon le département

Raison	Abidjan	Bangolo	Blolequin	Daloa	Duékoué	Guiglo	Man	Sanpedro	Sassandra	Soubre	Tabou	Ensemble
Présence de membre de famille	81.0	66.0	50.2	47.4	58.4	46.6	49.8	45.2	12.7	34.5	41.3	65.7
Proximité avec le lieu de résidence d'origine	3.6	8.6	15.6	13.1	10.1	16.3	14.8	17.6	25.8	10.9	8.9	8.2
Possibilité de travail	0.5	0.6	1.1	2.8	0.0	0.5	1.8	0.0	0.0	1.4	11.7	1.0
Assurance de sécurité	12.4	22.2	21.1	32.2	28.1	28.8	26.7	22.1	44.1	35.4	25.6	19.9
Accès au service de base	0.0	0.4	0.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.6	0.2
Localité sécurisée	2.5	2.3	12.1	2.6	3.4	7.9	7.0	15.1	17.3	17.8	10.0	5.0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Comme constaté avec les PDI, dans l'ensemble, la présence des membres de la famille a le plus déterminé le choix de la localité d'accueil des ménages retournés pendant leur déplacement. En effet, environ 7 ménages retournés sur 10 ont choisi leur localité d'accueil pendant le déplacement parce que les membres de leurs familles y vivaient déjà.

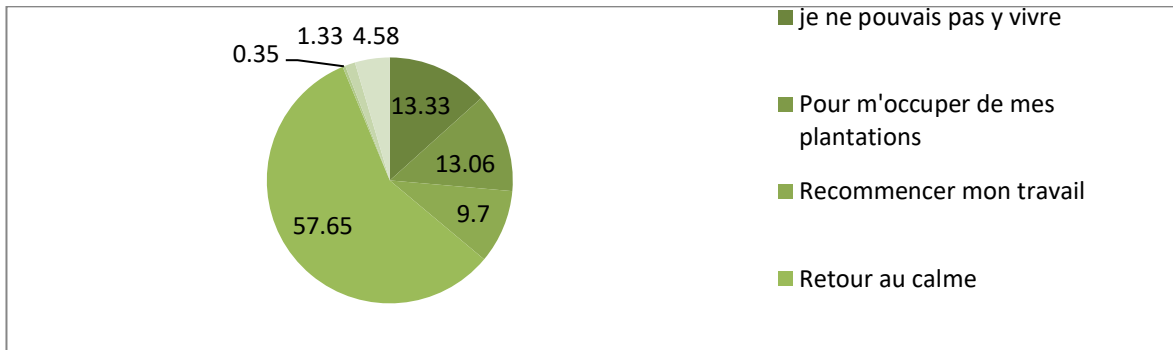
Cependant, les ménages retournés de Sassandra et de Soubre semblent avoir plus été guidés par la sécurité qui prévalait dans les zones où ils se sont réfugiés.

Motif principal de retour

Dans l'ensemble, le retour au calme a favorisé le retour de plus de la moitié des ménages (57,65%) dans leurs localités d'origine. Les difficultés d'adaptation dans la zone d'accueil, l'entretien des plantations ainsi que la reprise du travail constituent également les raisons qui ont motivé le retour des

ménages. L'entretien des plantations a particulièrement plus favorisé le retour des ménages de Tabou, de Bolequin et de Duekoué qu'autres raisons.

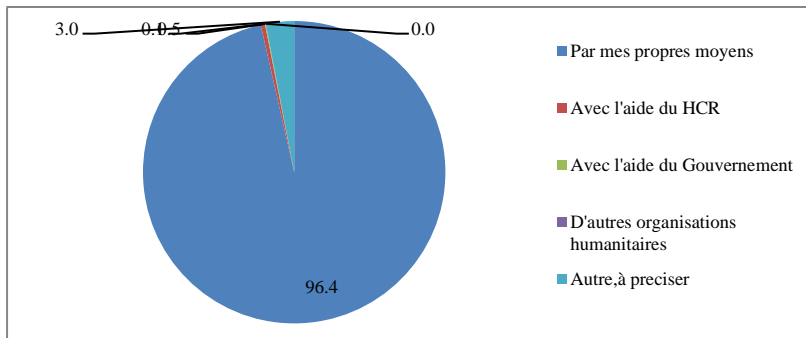
Graphique 37: Répartition (%) des ménages retournés par principal motif de retour



Organisation du retour

De ce tableau, il ressort que presque tous les ménages ont organisé eux-mêmes leur retour. Cette tendance d'ensemble se vérifie également dans tous les départements. Il convient tout de même de noter qu'une petite proportion des ménages de Bangolo, Bolequin et Duekoué reconnaissent avoir été aidés par le HCR pour l'organisation de leur retour.

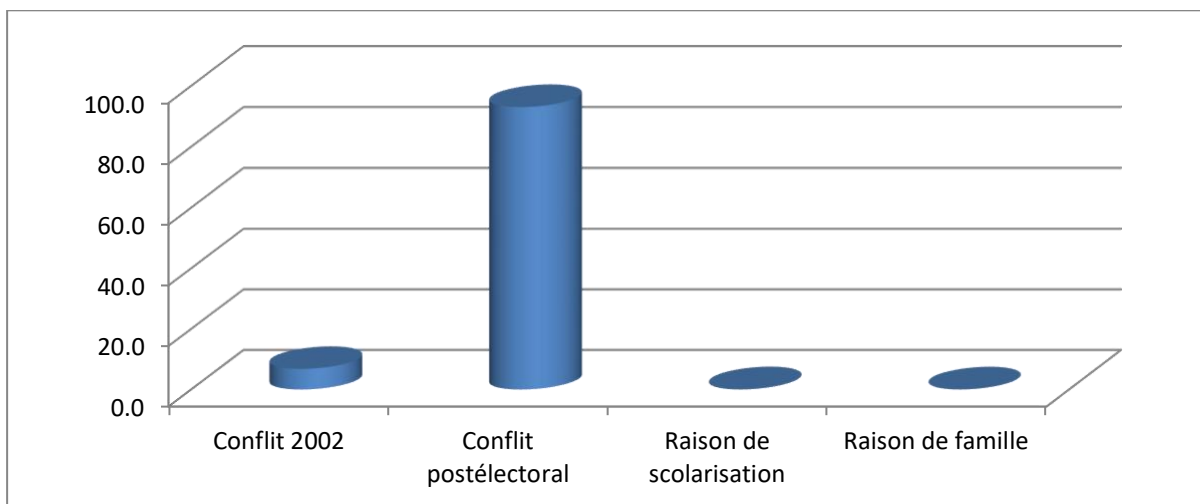
Graphique 38 : Répartition (%) des ménages retournés par organisation du retour



5.1.3 Rapatriés

Principale cause de déplacement

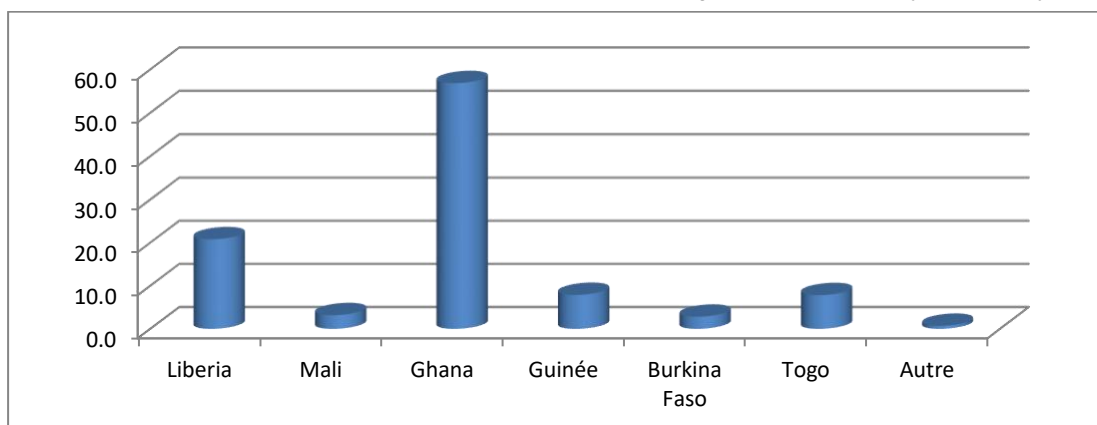
Graphique 39 : Répartition (%) des ménages rapatriés par principale cause de déplacement



Comme pour les autres statuts, la crise postélectorale a été la principale cause des déplacements. Elle est suivie du conflit de 2002. Dans les départements comme Abidjan et Sassandra, l'unique raison de l'exil demeure le conflit postélectoral. Par contre, les rapatriés de Man, Duekoué, Bangolo et San Pedro se sont plus déplacés à cause du conflit de 2002.

Pays de déplacement (exil)

Graphique 40 : Répartition (%) des ménages rapatriés par pays d'exil (pays d'accueil)



Tous les pays voisins de la Côte d'Ivoire ont accueilli les réfugiés ivoiriens pendant la crise. Cependant, la destination la plus empruntée a été le Ghana suivie du Liberia. En effet, dans l'ensemble, six rapatriés sur 10 habitant les départements enquêtés se sont réfugiés au Ghana et environ 2 sur 10 se sont réfugiés au Libéria. Au niveau des départements, on remarque que les rapatriés vivant à Abidjan se sont majoritairement réfugiés au Ghana à cause de la proximité de ce pays avec Abidjan, tandis que les rapatriés de Guiglo, San Pedro et Tabou, se sont réfugiés au Libéria, qui est plus proche de ces départements. Ceci laisse croire que le Libéria aurait été la destination la plus choisie si le profilage avait été effectué dans les départements de Zouan Hounien, Toulepleu et Danané avec lesquels il partage une longue frontière.

Raisons du choix du pays d'accueil

Afin de mieux comprendre la dynamique du déplacement, il a été demandé aux enquêtés de donner l'élément qui a le plus déterminé le choix de leur localité d'accueil. Le tableau 96 synthétise leurs réponses.

Tableau 96 : Répartition (%) des ménages rapatriés par raison du choix du pays d'accueil selon le département

Raison principale	Abidjan	Bangolo	Bioloquin	Daloa	Duekoue	Guiglo	Man	Sanpedro	Sassandra	Soubre	Tabou	Ensemble
Présence de membre de famille	53.2	74.7	23.4	0.0	100	0.0	28,7	44.5	0.0	64.9	16.1	45.9
Proximité avec le lieu de résidence d'origine	2.1	25.3	45.4	0.0	0.0	50.5	28.4	26.9	0.0	0.0	45.4	12.8
Possibilité de travail	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	35.1	0.0	0.06
Assurance de sécurité	19.2	0.0	13.8	0.0	0.0	27.9	42.9	28.7	100	0.0	35.3	20.4
Accès au service de base	0.0	0.0	4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6
Localité sécurisée	25.4	0.0	12.6	0.0	0.0	21.6	0.0	0.0	0.0	0.0	3.2	20.2
Total	100	100	100	0	100	100	100	100	100	100	100	100

De ce tableau, il apparaît que la présence de la parentèle est la raison la plus évoquée dans l'ensemble, avec une disparité qui s'observe dans les départements particulièrement à Man où l'assurance de sécurité a été le principal motif.

Motif principal de retour

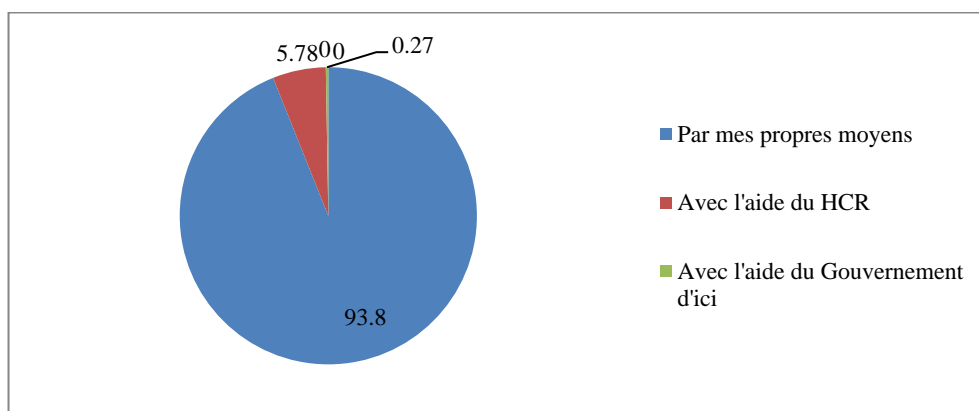
Dans l'ensemble, l'inadaptation dans le pays d'asile, le témoignage des compatriotes sur la situation sécuritaire et socio-économique et l'incitation du gouvernement ivoirien sont par ordre décroissant les principaux motifs qui ont poussé les rapatriés à revenir en Côte d'Ivoire. Cependant, des disparités sont observées entre départements. Par exemple, à Guiglo, 78,4% de rapatriés reconnaissent que leur retour a été motivé par l'appel du gouvernement ivoirien tandis qu'à Man c'est le témoignage des proches qui a le plus motivé les rapatriés à revenir.

Tableau 97 : Répartition (%) des ménages rapatriés par principal motif de retour selon le département

Motif principal	Abidjan	Bangolo	Bioloquin	Daloa	Duekoue	Guiglo	Man	Sanpedro	Sassandra	Soubre	Tabou	Ensemble
Je ne pouvais pas y vivre	27.8	0.0	60.9	0.0	58.5	0.0	28.4	21.5	0.0	35.1	17.8	30.4
Je n'étais pas habitué à vivre là-bas	27.0	100	14.5	0.0	41.5	21.6	14.2	21.5	100	33.3	32.8	27.3
Entente entre les deux pays	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7	0.2
A la demande de mon pays	15.0	0.0	20.7	0.0	0.0	78.4	0.0	0.0	0.0	0.0	9.1	14.7
Après témoignage de mes compatriotes sur la vie du pays	21.7	0.0	3.9	0.0	0.0	0.0	42.9	26.9	0.0	0.0	27.1	19.7
J'ai été convaincu par les cadres du village	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	8.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	14.5	30.2	0.0	31.6	11.6	7.8
Total	100	100	100	0.0	100	100	100	100	100	100	100	100

Organisation du retour

Graphique 41: Répartition (%) des ménages rapatriés par organisation du retour



93,8% des ménages qui sont retournés en Côte d'Ivoire ont pris en charge leur retour ; le HCR a aidé 5,78% de ces ménages à rentrer et son action a été forte à Bolequin (46,15%).

Retour au lieu de résidence avant l'exil

Tableau 98 : Proportion (%) des ménages rapatriés qui ne sont pas encore rentrés dans leurs localités de résidence avant le départ en exil par département

Département	Rapatriés
Abidjan	27.4
Bangolo	0.0
Bolequin	12.2
Duekoue	0.0
Guiglo	72.1
Man	14.2
Sanpedro	0.0
Sassandra	0.0
Soubre	31.6
Tabou	0.0
Ensemble	22.1

Depuis leur retour en Côte d'Ivoire, environ un rapatrié sur cinq n'est pas retourné dans son lieu de résidence avant la crise. Cette situation est plus visible à Guiglo où plus de 70% de ménages rapatriés n'ont toujours pas regagné leurs lieux de résidence avant la crise.

5.3 Pertes subies pendant la crise

Le déplacement des ménages ne s'est pas fait sans perte. Trouver des solutions durables implique aussi le droit d'obtenir réparation et indemnisation des biens perdus pendant le déplacement. Cette section se propose aussi d'évaluer le niveau d'indemnisation des biens perdus par les déplacés et les retournés pendant la crise.

5.3.1 Pertes matérielles (maison, propriété, biens divers) subies pendant la crise

Maison

Tableau 99 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu au moins une maison pendant la crise par département selon le département

Départements	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	12.6	5.6	0.7	2.9
Bangolo	31.8	26.4	7.1	22.4
Blolequin	33.5	38.5	7.7	29.1
Daloa	31.0	11.6	1.5	5.9
Sassandra	33.8	0.0	0.0	1.6
Soubre	33.7	1.0	0.2	3.2
Duekoue	47.9	23.9	2.9	17.0
Guiglo	33.7	27.9	5.4	20.5
Man	49.4	22.0	5.1	17.7
San Pedro	34.6	8.6	2.7	6.3
Tabou	47.1	31.1	11.2	21.6
Ensemble	21.6	12.3	1.3	6.4

Dans l'ensemble, 6,4% des ménages ont perdu leurs maisons. Les ménages PDI ont subi plus de pertes (21,6%) dans l'ensemble et par département sauf à Bangolo où les retournés/rapatriés ont subi plus de perte. Il est bon de remarquer que les ménages jamais déplacés ont également enregistré des pertes/destruction de maisons (6,4%).

Terre

Tableau 100 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu au moins la terre pendant la crise par département selon le statut du déplacement

Départements	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	4.3	4.9	1.6	2.7
Bangolo	15.9	13.2	8.6	12.4
Blolequin	18.1	33.9	8.6	26.0
Daloa	15.3	4.4	0.9	2.6
Sassandra	15.6	0.0	2.6	2.5
Soubre	24.2	1.4	0.5	2.7
Duekoue	14.0	9.7	4.2	7.9
Guiglo	23.0	17.0	7.0	13.9
Man	29.8	21.9	3.7	15.4
San Pedro	11.4	4.5	1.9	3.2
Tabou	9.7	18.0	1.1	13.6
Ensemble	9.7	8.4	1.9	4.6

Dans l'ensemble, 4,6% des ménages ont perdu des terres et se sont les PDI (9,7%) qui ont subi une fois de plus, plus de pertes bien que cette différence ne soit pas trop nette avec les retournés/rapatriés (8,4%).

Par département, la perte des PDI est plus prononcée à Blolequin. Les ménages témoins (4,6%), surtout dans le Ouest, ont également perdu des terres.

Plantation

Tableau 101 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu au moins une plantation pendant la crise par département selon le statut du déplacement

Départements	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
--------------	-----	---------------------	---------	----------

Abidjan	2.45	2.51	1.14	1.63
Bangolo	12.03	20.95	7.96	17.28
Blolequin	14.88	22.75	7.62	18.06
Daloa	19.02	7.48	0.0	4.36
Sassandra	15.86	0.0	2.63	2.46
Soubre	27.97	4.67	0.0	3.86
Duekoue	20.2	10.86	2.73	8.17
Guiglo	16.78	14.74	10.44	13.37
Man	26.4	20.97	5.57	15.35
San Pedro	17.41	8.22	2.21	4.73
Tabou	10.85	12.39	7.04	11.06
Ensemble	9.02	7.46	1.73	4.19

Dans l'ensemble, très peu de ménages (4,2%) ont perdu des plantations (occupation par autrui). Cependant, les ménages PDI ont subi, une fois de plus, plus de pertes que les ménages de retournés et témoins (9,0% contre 7,5% pour les retournés/rapatriés et 1,3% pour les jamais déplacés).

Par département, on observe qu'à Blolequin et Bangolo se sont les ménages retournés/rapatriés qui ont plus perdu les plantations.

Documents personnels

Il s'agit des extraits de naissance, des cartes ou attestation d'identité, des cartes de baptême, des titres fonciers, des attestations de travail, des passeports, des diplômes,...

Tableau 102 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu des documents personnels/officiels pendant la crise par département selon le statut du déplacement

Département	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	41.39	16.77	14.79	16.86
Bangolo	49.45	44.45	7.51	36.42
Blolequin	79.07	42.64	20.91	36.28
Daloa	41.24	22.57	3.78	11.09
Sassandra	44.13	9.01	6.25	8.81
Soubre	53.19	18.83	3.27	12.64
Duekoue	48.1	33.14	5.91	23.79
Guiglo	47.04	37.5	12.56	29.48
Man	60.1	43.08	19.64	35.29
San Pedro	50.32	28.53	5.96	14.61
Tabou	30.15	49.78	15.0	40.7
Ensemble	44.4	24.82	12.4	18.63

Dans l'ensemble, 18,6% des ménages ont perdu au moins un document et les PDI sont les plus concernés avec une proportion de 44,4%. Cette tendance d'ensemble se confirme dans les départements à l'exception du département de Tabou où ce sont les ménages de retournés/rapatriés qui ont le plus enregistré des pertes de documents. La plupart de ces pertes seraient dues à la destruction volontaire par les déplacés eux-mêmes qui avaient peur de se faire identifier pendant la fuite. Elle serait également consécutive à l'incendie des maisons ou aux multiples pillages qui ont émaillé ces différents événements.

Moyens de subsistance

Il s'agit de l'emploi ou des activités génératrices de revenus exercées par les populations avant la crise.

Tableau 103 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu une activité économique pendant la crise

par département selon le statut du déplacement

Département	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Ensemble
Abidjan	36.6	24.8	21.2	23.1
Bangolo	54.7	36.1	7.8	31.1
Blolequin	76.3	31.3	18.5	27.8
Daloa	51.4	19.5	11.5	15.9
Sassandra	39.5	3.0	4.3	5.5
Soubre	65.9	19.0	11.1	18.2
Duekoue	43.1	14.4	2.2	10.7
Guiglo	47.0	36.1	15.3	29.5
Man	59.3	37.0	25.9	34.6
San Pedro	35.7	6.4	6.9	8.6
Tabou	48.9	14.4	4.8	13.7
Ensemble	42.3	24.1	17.8	21.4

Dans l'ensemble, au moins un individu vivant dans un ménage sur 5 a perdu son activité économique. Cependant cette proportion varie selon le statut de déplacement. En effet, les ménages PDI comptent plus des individus qui ont perdu leurs activités que les ménages retournés/rapatriés et les ménages jamais déplacés.

Cette tendance d'ensemble s'observe dans tous les départements avec une certaine acuité à Sassandra, Soubre, Tabou et Man.

Scolarisation des enfants

Tableau 104 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu la scolarisation des enfants pendant la crise par département selon le statut du déplacement

Département	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Ensemble
Abidjan	13.3	11.3	2.1	5.5
Bangolo	42.5	28.5	7.7	24.9
Blolequin	11.6	15.5	2.9	11.6
Daloa	21.1	26.9	7.7	13.9
Sassandra	9.5	1.6	0.0	0.9
Soubre	39.3	3.8	0.5	4.8
Duekoue	17.6	17.0	2.9	12.0
Guiglo	16.1	16.8	3.8	12.4
Man	43.2	38.5	11.2	28.1
San Pedro	6.1	1.6	0.0	0.8
Tabou	21.2	14.0	2.1	11.5
Ensemble	18.4	14.9	2.7	8.0

Le profilage révèle que 8,0% des ménages ont perdu la scolarité de leurs enfants avec une proportion plus élevée chez les ménages PDI (18,4%) par rapport aux ménages retournés/rapatriés (14,9%) et aux ménages témoins. Au sein des départements, cet ordre n'est pas toujours vrai puisque à Blolequin et Daloa par exemple les ménages retournés/rapatriés ont plus déscolarisé leurs enfants.

5.3.2 Pertes des membres du ménage pendant la crise

Cette section vise à évaluer la séparation (perte de vue) des membres du ménage pendant la crise.

Dans l'ensemble, 11,74 % de ménages ont perdu au moins un de leurs membres (perte de vue et non décès) pendant la crise. Cependant, la proportion des ménages varie selon le statut de déplacement. Les ménages retournés/rapatriés (23,2%) ont le plus perdu leurs membres que les ménages PDI (18,6%) et les ménages jamais déplacés.

Tableau 105 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu de vue (qui se sont séparés) au un membre de leur ménage pendant la crise par département selon le statut du déplacement

Départements	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	18.8	30.6	4.8	13.4
Bangolo	22.7	17.1	2.1	13.9
Blolequin	14.9	9.3	0.0	11.9
Daloa	14.3	12.0	0.0	6.5
Sassandra	12.1	4.9	3.4	4.3
Soubre	24.7	8.3	0.2	4.9
Duejoue	16.5	8.4	0.7	5.8
Guiglo	7.7	10.3	5.5	9.0
Man	22.9	26.5	5.8	18.0
San Pedro	13.9	15.3	0.6	5.2
Tabou	16.5	26.0	7.6	21.2
Ensemble	18.6	23.2	4.1	11.7

Cette situation d'ensemble se vérifie à Abidjan, Guiglo, Man et Tabou mais avec des proportions plus élevées pour les ménages retournés/rapatriés et déplacés. Par contre, dans les départements de Bangolo, Blolequin, Daloa, Sassandra, Soubre et Duekoué, les ménages PDI semblent avoir plus perdu leurs membres que les ménages retournés et les ménages qui ne se sont pas déplacés.

5.3.3 réparation/indemnisation/restitution

Indemnisation/réparation

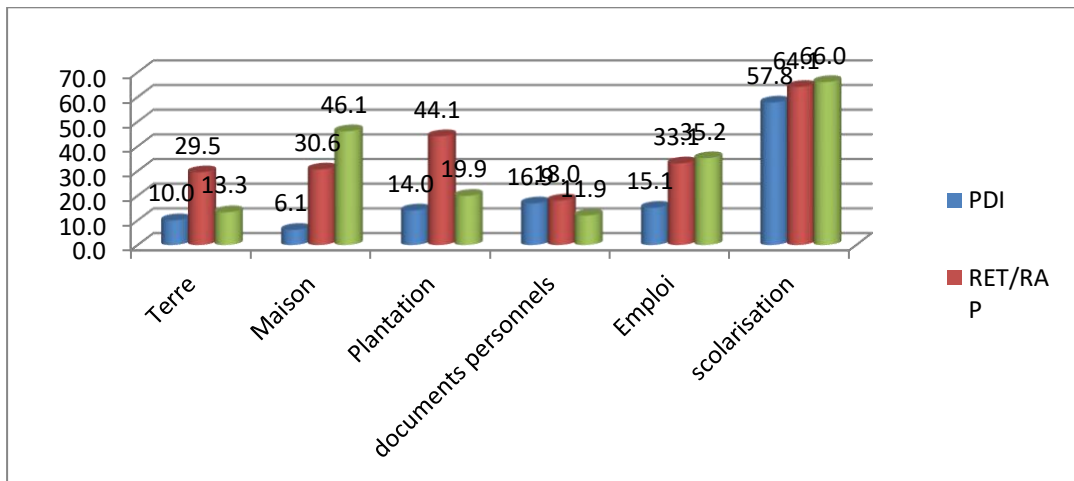
Dans l'ensemble, certains ménages ont pu récupérer leurs biens. Le bien le plus retrouvé est la scolarisation des enfants (63,7%) et le bien le moins retrouvé sont les documents personnels. A l'exception de la scolarisation des enfants, on remarque que moins d'un ménage sur 2 quel que soit son statut de déplacement a récupéré un type de bien quelconque. L'indemnisation constitue donc encore un grand chantier dans le processus de normalisation de la vie dans les départements enquêtés.

Les ménages déplacés semblent éprouver de sérieuses difficultés pour récupérer leurs biens. En effet, à l'exception de la scolarisation des enfants (plus d'un ménage PDI sur 2 a pu rescolariser ses enfants), moins de 20 % de ménages PDI en moyenne ont pu récupérer chaque autre type de biens perdus. Ils semblent particulièrement éprouver des difficultés pour récupérer leurs terres (10% seulement de ménages déplacés ont récupéré leurs terres) et leurs maisons (6% seulement ont pu récupérer leurs maisons).

Les ménages de retournés/rapatriés ont le plus récupéré leurs biens perdus pendant la crise à l'exception des maisons qui ont le plus été récupérées par les ménages témoins.

Toutefois, une disparité s'observe quand on s'intéresse au département pris individuellement.

Graphique 42: Proportion (%) des ménages qui ont perdu un bien, qui l'ont entièrement récupérée par statut du déplacement selon le bien



Le mode de récupération dépend du bien perdu. En effet, pour les terres par exemple c'est l'entente avec l'occupant qui a permis à plus de ménages (31,1%) de reprendre leurs maisons. S'agissant des plantations et des maisons, c'est l'abandon de l'occupant qui a plus rendu possible la récupération.

Cependant, les ménages PDI ont le plus récupéré leurs terres grâce à l'intervention de l'autorité administrative, à l'entente avec l'occupant et grâce à des décisions de justice. Les ménages retournés, quant à eux, ont principalement récupéré leurs terres grâce à l'entente avec l'occupant, l'abandon de l'occupant et grâce aux décisions du tribunal coutumier.

Les PDI sont plus rentrés en possession de leurs maisons grâce à l'abandon de l'occupant et dans une moindre mesure grâce à l'entente avec l'occupant.

Tableau 110 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu un bien qui l'ont entièrement récupérée par moyen /mécanisme utilisé selon le bien

Mode de récupération	Terre				Maison				Plantation			
	PDI	Ret/Rap	Hote	Ens	PDI	Ret/Rap	Hote	Ens	PDI	Ret/Rap	Hote	Ens
Entente avec l'occupant	26.1	33.9	16.3	31.1	17.2	27.3	14.7	24.4	8.1	26.8	12.5	24.0

ONG/Agence du SNU	0.0	1.3	0.0	1.1	0.0	4.0	0.0	3.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Intervention des forces de l'ordre	3.4	6.5	0.0	5.5	5.3	2.7	0.0	2.3	7.0	5.0	0.0	4.4
Décision du tribunal coutumier	8.0	21.7	43.0	23.9	1.2	9.1	9.0	8.7	10.7	15.9	29.2	17.4
Abandon de l'occupant	1.4	23.8	40.7	24.9	35.5	33.1	26.5	31.9	8.8	37.9	53.2	38.6
Intervention des autorités administratives	37.8	6.3	0.0	7.0	0.0	5.8	46.0	13.5	41.6	13.4	5.2	13.6
Décision de justice	17.6	0.0	0.0	0.9	12.9	0.0	0.0	0.5	13.5	0.5	0.0	1.1
Grace au PAPC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	5.7	6.6	0.0	5.7	28.0	18.1	3.8	15.6	10.2	0.6	0.0	0.9

Mode de récupération	Documents personnels				Emploi				Scolarisation			
	PDI	Ret/Rap	Hote	Ens	PDI	Ret/Rap	Hote	Ens	PDI	Ret/Rap	Hote	Ens
Entente avec l'occupant	0.8	7.7	3.1	5.3	32.8	21.5	24.3	23.6	18.2	7.7	3.7	8.1
ONG/Agence du SNU	0.1	3.0	0.7	1.9	0.0	0.3	0.4	0.4	0.1	1.5	0.2	1.1
Intervention des forces de l'ordre	3.9	0.0	0.0	0.6	0.5	1.7	0.6	1.1	1.4	0.8	0.0	0.7
Décision du tribunal coutumier	2.6	10.3	1.5	6.6	1.8	8.8	0.4	4.0	3.1	4.9	5.4	4.8
Abandon de l'occupant	3.8	5.5	2.1	4.2	2.4	11.8	2.7	6.4	0.0	4.0	2.1	3.2
Intervention des autorités administratives	69.5	51.8	87.8	65.1	33.1	17.6	15.3	17.2	37.3	24.5	39.7	29.1
Décision de justice	3.7	2.5	2.8	2.7	2.7	0.2	0.0	0.2	1.6	0.0	0.0	0.2
Grace au PAPC	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	15.6	19.3	2.2	13.6	25.8	38.2	56.3	47.2	38.3	56.6	48.8	52.9

Connaissance des mécanismes d'indemnisation

Dans l'ensemble, les ménages connaissent très peu les mécanismes de récupération de biens perdus pendant la crise même à Abidjan où sont pourtant concentrés ces services/mécanismes.

Tableau 106 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu un bien qui connaissent l'existence des mécanismes/procédures de récupération des biens perdus existant en Côte d'Ivoire par département selon le statut du déplacement

Département	PDI	Retournes/Rapatryies	Témoins	Ensemble
Abidjan	8.4	3.0	4.0	4.1
Bangolo	11.8	5.9	2.8	6.3
Blolequin	9.9	14.5	16.8	14.8
Daloa	7.7	12.8	0.0	6.9
Duekoue	21.1	9.4	0.6	9.0
Guiglo	14.1	8.1	34.1	12.8
Man	8.2	6.0	17.3	9.0
San Pedro	2.4	1.7	0.0	1.1
Sassandra	3.1	0.0	0.0	0.9
Soubre	4.1	2.9	0.0	2.4
Tabou	6.5	2.8	13.7	4.1
Ensemble	8.1	5.7	4.5	5.4

Tableau 107 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu un bien qui connaissent l'existence des mécanismes/procédures de récupération des biens perdus existant en Côte d'Ivoire et qui ont confiance en ces mécanismes par département selon le statut du déplacement

Départements	PDI	Retourné/ Rapatrié	Témoins	Ensemble
Abidjan	0.0	91.0	76.1	64.9
Bangolo	43.2	46.4	32.9	45.2
Blolequin	35.0	84.4	76.0	82.5
Daloa	30.8	33.4	0.0	33.1
Duekoue	16.5	71.8	0.0	65.8
Guiglo	43.3	34.2	38.5	36.7
Man	52.6	72.3	94.4	80.0
San Pedro	100.0	0.0	0.0	42.0
Sassandra	100.0	0.0	0.0	100.0
Soubre	54.4	92.1	0.0	76.5
Tabou	7.0	7.0	33.3	15.6
Ensemble	17.0	64.5	73.7	60.6

D'après le tableau ci-dessus, dans l'ensemble, les ménages (60%) ont assez confiance aux mécanismes d'indemnisation/restitution des biens perdus pendant la crise. Mais, cette confiance varie significativement selon le statut de déplacement des ménages. Les ménages PDI ont faiblement confiance en ces mécanismes alors que les ménages témoins ont le plus confiance en ces mécanismes. En effet, alors que 73,7% de ménages jamais déplacés disent avoir confiance en ces mécanismes, seuls 17% de ménages PDI affirment avoir confiance en ces mécanismes.

Le niveau de confiance varie également selon le département. Cette confiance est plus affirmée par les ménages du département de Man quel que soit leurs statuts de déplacement alors qu'elle est la moins ressentie à Tabou.

Mécanismes de réunification familiale

La réunification familiale après une crise comme celle qu'a connue la Côte d'Ivoire est un facteur important d'atteinte de solutions durables par les ménages.

Dans la section 5.3.2, on a noté qu'environ deux ménages sur 10 ont perdu de vue certains de leurs membres pendant la crise. Les ménages retournés (23%) et les ménages PDI (18%) ont plus vécu cette douloureuse expérience.

Tableau 108 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu de vue des membres de leurs familles et qui ont déjà retrouvé certains, par département selon le statut du déplacement

Département	PDI	Retournes/Rapatris	Témoins	Ensemble
Abidjan	92.3	86.4	86.6	86.9
Bangolo	62.9	48.7	26.8	49.8
Blolequin	59.4	90.6	0.0	90.3
Daloa	64.6	78.2	16.9	54.5
Sassandra	52.1	100.0	90.1	88.6
Soubre	70.7	96.5	100.0	86.1
Duekoue	48.6	94.8	0.0	87.8
Guiglo	72.0	69.2	47.4	64.8
Man	58.5	65.4	83.6	67.0
San Pedro	93.1	97.5	0.0	89.3
Tabou	80.9	100.0	51.9	95.3
Ensemble	83.1	84.0	78.6	82.8

D'après le tableau ci-dessus, la majorité des ménages qui ont perdu leurs membres les ont déjà retrouvés. En effet, 8 ménages sur 10 dont les membres se sont séparés pendant la crise se sont à nouveaux réunis. Cette tendance ne varie entre les ménages PDI (83,0%) et les ménages retournés/rapatriés (83,9%) qui se sont le plus réunis depuis la fin de la crise.

A l'échelle des départements, il convient de relever que des efforts sont encore à faire pour que les ménages PDI de Duekoué et Man puissent retrouver leurs membres perdus pendant la crise.

Connaissance des mécanismes de réunification familiale existant en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, plusieurs structures œuvrent pour la réunification familiale. Il s'agit du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, du Comité International de la Croix Rouge (CICR), des forces de sécurité, des médias, de certaines agences du Système des Nations Unies (SNU), ...

Au cours du profilage, il a été demandé aux ménages s'ils connaissaient l'existence de ces mécanismes. Le tableau ci-dessous synthétise leurs réponses.

Tableau 109 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu de vue des membres de leurs familles qui connaissent l'existence des mécanismes/procédures permettant de les retrouver, existant en Côte d'Ivoire par département selon le statut du déplacement

Départements	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	36.9	9.9	0.0	9.7
Bangolo	22.5	14.9	49.0	17.1
Blolequin	21.9	47.0	0.0	46.8
Daloa	0.0	2.8	0.0	1.5
Duekoué	28.8	0.0	0.0	1.8
Guiglo	22.6	20.3	60.2	28.6
Man	37.3	23.2	6.0	22.6
San Pedro	0.0	0.0	0.0	0.0
Sassandra	23.3	0.0	0.0	3.0
Soubre	0.0	0.0	0.0	0.0
Tabou	18.0	17.2	36.1	18.8
Ensemble	28.7	11.5	2.1	11.1

Il en ressort que la connaissance des mécanismes est très faible dans l'ensemble quel que soit le type de ménage. Ce faible niveau de connaissance des ménages varie significativement selon leur statut de déplacement. Les ménages PDI (qui se sont le plus séparés puis réunis) sont le plus au courant de l'existence de ces mécanismes tandis que les ménages qui ne se sont pas déplacés ne connaissent presque pas l'existence de ces mécanismes.

Cette tendance se confirme dans les départements à l'exception de Blolequin où environ 1 ménage sur 2 connaît l'existence de ces mécanismes. Par ailleurs, contrairement à la tendance générale, dans les départements de Guiglo, Bangolo et Tabou, les ménages qui ne se sont pas déplacés sont plus au courant de l'existence de divers mécanismes de réunification familiale que les autres types de ménages.

Tableau 110 : Proportion (%) des ménages qui ont perdu de vue des membres de leurs familles

qui connaissent l'existence des mécanismes/procédures permettant de les retrouver, existant en Côte d'Ivoire et qui ont recours à ces mécanismes par département selon le statut du déplacement

Départements	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	6.0	0.0	0.0	1.8
Bangolo	95.1	21.5	0.0	31.9
Blolequin	0.0	22.5	0.0	22.4
Daloa	0.0	0.0	0.0	0.0
Duekoue	41.0	0.0	0.0	41.0
Guiglo	52.4	0.0	40.9	19.2
Man	0.0	30.2	0.0	23.7
San Pedro	0.0	0.0	0.0	0.0
Sassandra	0.0	0.0	0.0	0.0
Soubre	0.0	0.0	0.0	0.0
Tabou	21.9	32.8	0.0	27.1
Ensemble	10.5	9.5	20.7	10.1

Dans l'ensemble très peu de ménages ont eu recours (environ 1 ménage sur 10). Ce sont curieusement les ménages qui ne se sont pas déplacés (qui sont moins au courant de l'existence de ces mécanismes) qui curieusement en ont plus eu recours.

5.3 Perspectives en termes de solutions durables

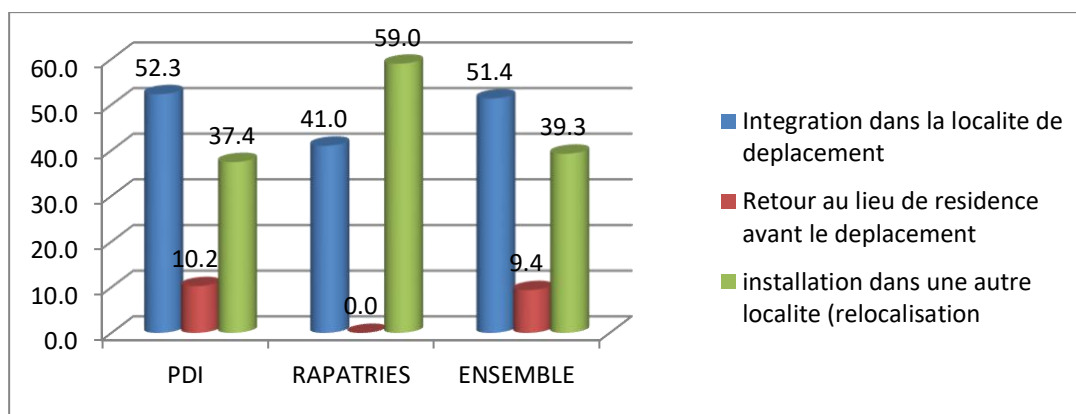
L'un des principes phares de la recherche des solutions durables est le libre choix par les déplacés de leur lieu d'implantation définitive. Ils peuvent opter pour l'intégration locale (dans leur lieu de déplacement), la relocalisation (installation dans une autre localité) ou le retour dans leur localité de résidence avant le déplacement.

Il s'agit ici d'identifier les intentions d'implantation définitive des ménages PDI et des rapatriés qui n'ont pas encore regagné leur lieu de résidence d'avant le déplacement.

Pendant la collecte des données, il a été demandé à chaque ménage déplacé et à chaque ménage rapatrié qui n'avait pas encore regagné son lieu de résidence d'avant le déplacement où il souhaitait s'installer définitivement. Ensuite, à ceux qui souhaitaient s'implanter définitivement dans leurs localités d'accueil (lieu de résidence actuelle), il a été demandé de donner des raisons de ce choix et les conditions dans lesquelles ils pourraient retourner dans leurs lieux de résidence d'avant la crise. A ceux qui voulaient rentrer, il a été demandé de donner les conditions du retour ainsi que la date probable de retour. Enfin, à ceux qui désiraient s'installer ailleurs, il a été demandé d'indiquer la localité choisie, les raisons de ce choix et les conditions dans lesquelles ils accepteraient de retourner dans leur lieu de résidence d'avant le déplacement. Les résultats relatifs à ces différentes questions sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

Choix des solutions durables par les ménages

Graphique 43 : Répartition (%) des ménages concernés par préférence en termes de solutions durables selon le statut du déplacement



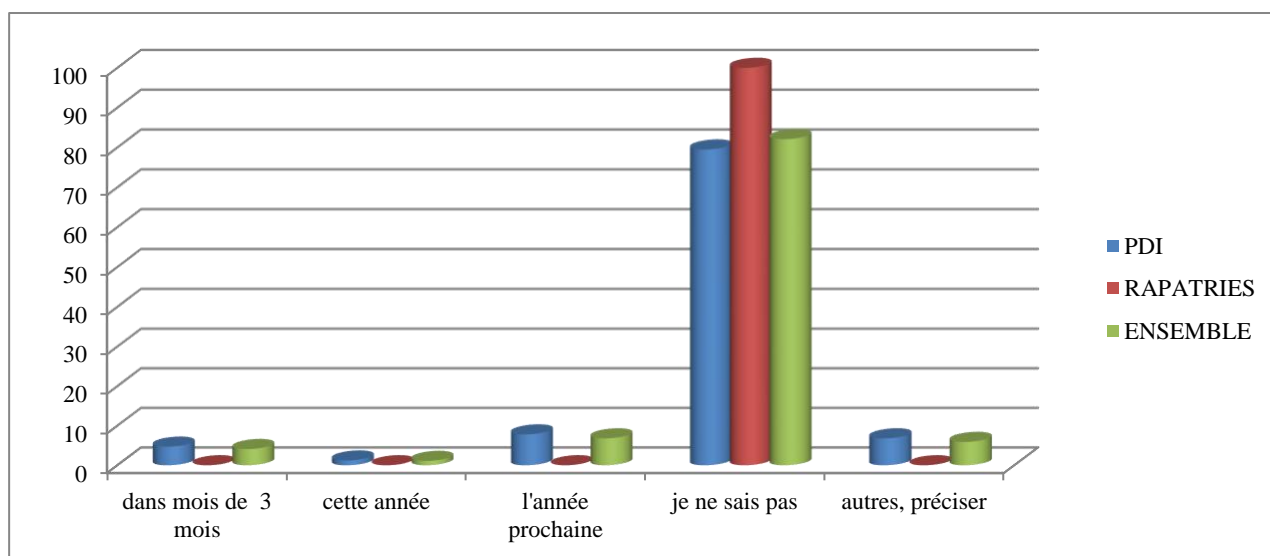
Du graphique ci-dessus, il ressort dans l'ensemble que très peu de ménages (10%) envisagent de retourner dans leurs lieux de résidence d'avant la crise. 1 ménage sur 2 environ (52,3% de ménages PDI et 41% de rapatriés) désire vivre dans leur lieu d'accueil (lieu de déplacement) et 4 ménages sur 10 (37,4% de PDI et 58,9% de rapatriés) projettent de s'installer ailleurs.

Cette tendance générale se confirme dans tous les départements. Il convient toutefois de noter qu'en dehors d'Abidjan, environ 1 ménage sur 5 souhaite retourner dans son lieu de résidence avant le déplacement.

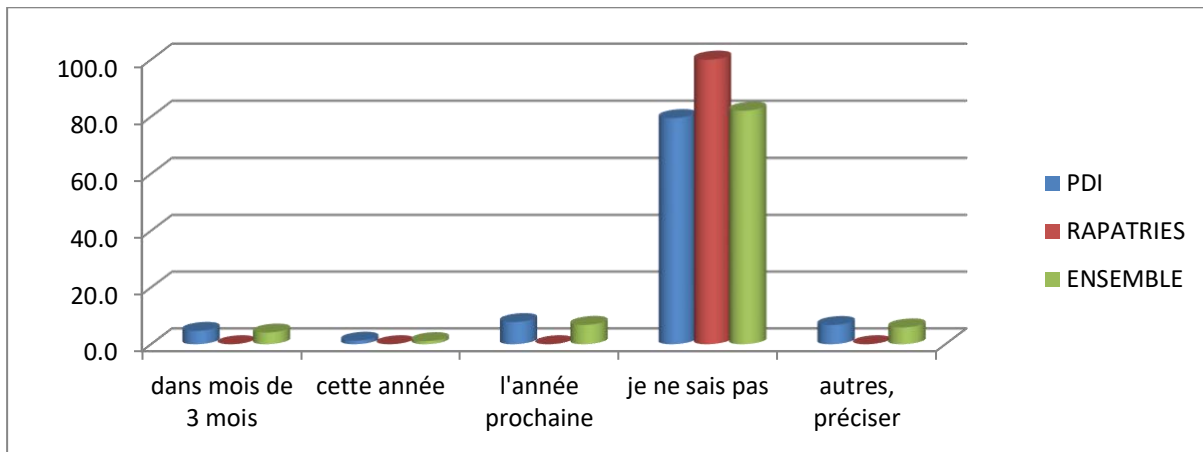
Date de retour dans la localité de résidence avant le déplacement

Cependant, la date de retour est indéfinie pour la majorité des ménages qui désirent rentrer. En effet, du tableau ci-dessous, il ressort que 64% des ménages ne savent pas (n'ont pas encore certainement programmé) la date de retour. Néanmoins, 17,3% espèrent rentrer dans les 3 mois. Cette tendance d'ensemble est vérifiée dans chaque département.

Graphique 44 : Répartition (%) des ménages concernés qui désirent retourner dans leur lieu de résidence avant le déplacement par statut du déplacement selon la date probable de retour



Graphique 45 : Répartition (%) des ménages concernés qui désirent se relocaliser ailleurs en Côte d'Ivoire par statut du déplacement selon la date d'installation



Les ménages déplacés et les rapatriés qui n'ont pas encore regagné leur lieu de résidence d'avant le déplacement justifient leurs choix principalement par la garantie de sécurité et de la paix dans les zones d'accueil, l'existence d'opportunités de travail dans ces zones, la présence d'une administration locale efficace (voir tableau ci-dessous).

Tableau 111 : Répartition (%) des ménages concernés qui désirent se relocaliser ailleurs en Côte d'Ivoire par causes de ce choix selon le statut du déplacement

Cause principale	PDI	Rapatriés	Ensemble
Ce n'est pas possible d'aller ailleurs	5.0	0.0	4.4
Il y'a de la sécurité mabas	26.5	2.4	23.4
Il y'a la paix là-bas	11.9	0.0	10.4
J'ai des biens là-bas	7.9	3.5	7.3
Il y'a du travail là-bas	20.1	0.0	17.5
Il y'a une école pour les enfants là-bas	2.5	0.0	2.1
Il y'a des services de santé là-bas	2.1	0.0	1.9
Il y'a une administration locale efficace là-bas	2.7	94.1	14.3
Mon époux/épouse vient de là-bas	0.5	0.0	0.4
Autre	21.0	0.0	18.3
Total	100.0	100.0	100.0

Conclusion partielle

Il était question dans ce chapitre d'analyser l'historique du déplacement des PDI, des retournés et des rapatriés.

Au bout du travail, on peut retenir que les ménages déplacés sont venus de tous les districts du pays. Leurs principales causes de déplacement sont la crise postélectorale et la crise de 2002. C'est au courant de l'année 2011 que se sont effectués la plus part de ces déplacements. Les PDI et les retournés se sont majoritairement déplacés en 2011 à cause de la crise électorale. Cependant, un quart des PDI s'est déplacé en 2002 à cause du conflit de 2002 (on les rencontre essentiellement à Man et à Bangolo). Le choix de leur destination a été plus motivé par la présence d'un membre de leur famille.

Pendant la crise, ces ménages quel que soit leur statut de déplacement, ont perdu plusieurs biens notamment les maisons (21,3% de ménages PDI, 12,3% de retournés/rapatriés et à peine 1,3% de ménages témoins), les terres (9,7% de ménages PDI, 8,4% de ménages retournés ou rapatriés contre 1,8% de ménages témoins), les documents (44,4% de ménages PDI, 24,8% de ménages retournés/rapatriés contre 12% de ménages témoins), les moyens de subsistance ou leurs activités de survie (42,3% de PDI contre 24,0% de retournés et rapatriés et 21,43% ménages témoins) par occupation par un tiers ou par destruction. Par ailleurs, 18,3% de ménages PDI et 23,2% de ménages retournés/rapatriés ont perdu de vue certains membres de leurs familles contre 4,0% de ménages non déplacés. Les ménages PDI et les ménages retournés/rapatriés ont plus perdu leurs biens que les ménages témoins.

Certains biens perdus ont pu être retrouvés soit par entente avec l'occupant, par abandon de l'occupant comme c'est le cas des terres, maisons et plantations ou soit par des l'intervention des autorités administratives et mécanismes/procédures spécialement mis en place dont la connaissance et le recours sont encore très faibles parmi ces ménages. Le bien le plus récupéré quel que soit le type de ménage est la scolarisation des enfants.

Hormis la scolarisation, moins d'un ménage sur deux (quel que soit statut de déplacement) a pu récupérer un bien quelconque perdu. Le bien le moins récupéré par les ménages PDI ce sont les maisons tandis que chez les retournés/rapatriés et les ménages témoins le bien le moins récupéré ce sont les documents officiels. Les ménages PDI qui ont pourtant le plus perdu des biens sont ceux qui ont le moins récupéré les biens perdus. Très peu de ménages (8,5% de ménages PDI et 5,7% de ménages retournés/rapatriés) connaissent les mécanismes de restitution/indemnisation ou réparation des biens perdus pendant la crise existant en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, les ménages PDI ont moins confiance en ces mécanismes que les ménages retournés/rapatriés et les ménages témoins (17,0% de ménages PDI contre 64,5% ménages retournés/rapatriés et 73,7%) de ménages témoins.

Très peu de ménages connaissent les mécanismes de récupération/restitution/indemnisation des biens perdus pendant la crise, existant en Côte d'Ivoire. Seuls, environ deux PDI sur 10 qui connaissent l'existence de ces mécanismes ont confiance en eux contre six ménages retournés sur 10 et sept ménages témoins sur 10.

Enfin, seuls 10% de PDI souhaitent retourner dans leurs localités de résidence d'avant la crise. 52,31% de ménages PDI et 41,0% de rapatriés désirent vivre dans leur lieu d'accueil (lieu de déplacement) et d'ensemble quatre ménages sur 10 (37,4% de PDI et 58,9% de rapatriés) projettent de s'installer ailleurs. Les quelques ménages qui désirent retourner n'ont pas encore programmé la date de ce retour. Les ménages qui désirent s'installer ailleurs sont attirés par la sécurité et la paix qui règnent dans ces localités et les opportunités de travail qu'on y retrouve.

CHAPITRE 6 : INTEGRATION SOCIALE ET PARTICIPATION A LA VIE PUBLIQUE DES PDI, DES RETOURNES ET DES RAPATRIES ET POIDS DE LEUR ACCUEIL DANS LES MENAGES HOTES

Bénéficier d'une solution durable implique, pour les personnes qui ont été forcées de quitter leur lieu de résidence habituelle à cause d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle ou anthropique, d'« exercer leurs droits de participer aux affaires publiques à tous les niveaux dans les mêmes termes que la population locale et sans discrimination en raison de leur déplacement. Elles ont le droit de libre association et de participer sur un même pied d'égalité aux affaires de la collectivité, de voter et de se présenter aux élections ... »⁹

Ce chapitre vise donc à évaluer le niveau d'intégration sociale et de participation sans entrave à la vie publique des personnes qui ont été déplacées du fait de la crise en Côte d'Ivoire. Il s'articule autour de deux parties essentielles notamment l'intégration sociale (cohésion sociale) d'une part et le poids de l'accueil des déplacés, des retournés et des rapatriés par les ménages d'accueil d'autre part.

6.1 Intégration/cohésion sociale et participation à la vie publique

L'intégration/cohésion sociale et la participation à la vie publique sont appréhendées ici à partir de l'adhésion sans discrimination aux associations existant dans son lieu de résidence, la participation aux activités de la communauté spécialement la participation à l'entretien des équipements collectifs, la liberté de culte, la liberté d'utilisation de la langue maternelle, la libre circulation des personnes et l'entraide communautaire.

Adhésion aux associations de la localité

Pendant la collecte des données, il a été demandé aux ménages si certains de leurs membres adhéraient aux associations existant dans leur localité de résidence actuelle. Puis, ceux dont les membres adhéraient devaient indiquer les types d'association.

Le tableau ci-dessous présente les résultats relatifs à l'adhésion aux associations. De ce tableau, il est à retenir que la culture d'association n'est pas encore véritablement présente au sein des populations de la zone enquêtée. En effet, dans l'ensemble, c'est seulement 1/4 de ménages dont au moins un membre adhère à une association. Cette adhésion varie selon le statut de déplacement du ménage. Les membres des ménages PDI adhèrent moins aux associations (21,8%) tandis que les membres des ménages retournés/rapatriés adhèrent plus (30,2%).

Tableau 112 : Proportion (%) des ménages dont au moins un membre adhère à une association de la localité par département selon le statut du déplacement

⁹ *Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, p. 43

Département	PDI	Retourné/Rapatrié	Témoins
Abidjan	15.3	24.5	23.3
Bangolo	44.6	52.3	30.8
Blolequin	17.7	31.6	32.7
Daloa	26.4	36.1	26.2
Duekoue	25.1	25.2	28.0
Guiglo	38.6	32.1	34.3
Man	37.0	46.6	30.9
Sanpedro	24.4	38.0	31.1
Sassandra	29.6	40.4	30.0
Soubre	35.6	30.5	24.2
Tabou	31.6	29.5	16.6
Ensemble	21.8	30.2	24.8

La faible adhésion aux mouvements associatifs, loin d'être spécifiquement lié au déplacement, semble dépendre d'autres facteurs qui pourraient être culturels ou liés aux leçons tirées de la crise. Néanmoins, elle révélerait un faible niveau de cohésion sociale.

A l'échelle des départements, on remarque que cette faible adhésion aux associations est plus accentuée à Abidjan. Par ailleurs, la proportion de ménages des PDI dont au moins un membre a adhéré à une association se trouve dans le département de Bangolo avec 44,56% ; tandis le score le plus faible est à Abidjan avec 15,28%.

Au niveau des retournés/rapatriés, Bangolo (52,3%) a la plus forte proportion tandis qu'Abidjan a la plus faible proportion (24,5%). Le mode de vie individualisé qu'imposent les grandes métropoles à l'instar d'Abidjan, expliquerait ce faible engouement pour les associations à Abidjan.

Tableau 113 : Proportion (%) des ménages dont au moins un membre adhère à une association de la localité par type d'association selon le statut du déplacement

Type d'association	PDI	Retournés/Rapatriés	Témoins
Mutuelle de ressortissants	23.1	28.4	28.7
Syndicat	1.3	1.7	2.0
ONG	1.2	0.9	0.9
Club sportif	0.2	1.5	0.0
Association des jeunes	10.6	19.8	8.8
Association de quartier	11.5	21.8	29.1
Association d'amis	23.8	6.7	10.7
Association religieuse	18.1	11.1	12.3
Association politique	0.2	0.0	0.1
Autres	10.0	8.2	7.3
Total	100	100	100

Les mutuelles des ressortissants, les associations d'amis et les associations religieuses sont par ordre d'importance les principales associations auxquelles adhèrent les membres de ménages PDI. Les membres des ménages retournés ou rapatriés quant à eux adhèrent par ordre d'importance aux mutuelles de ressortissants, aux associations de quartiers/village aux associations de jeunes et aux associations religieuses.

Il convient tout de même de noter d'une part que les membres de ménages témoins adhèrent aux mutuelles de quartiers/localités (pourtant lieu d'échanges et de brassage des populations vivant dans une localité) plus que les membres des ménages PDI et les membres des ménages retournés ou rapatriés. D'autre part, on note la prépondérance de l'adhésion des « associations de ressortissants d'une même localité ». Cela dénoterait un certain repli communautaire.

Enfin, il convient de signaler la très faible adhésion aux associations à caractère politique et syndical. Ce refus de s'orienter vers les associations politiques et syndicales peut s'expliquer aussi bien par

une prise de conscience de l'ensemble des ménages suites aux effets néfastes des crises de 2002 et 2010 et par une certaine lassitude des populations vis-à-vis de la politique.

Participation aux activités de la communauté

S'agissant de la participation aux activités de la communauté, il apparaît que dans l'ensemble, la participation est moyenne. Elle varie cependant entre les différents types de ménages et selon les départements.

Dans l'ensemble (voir tableau ci-dessous), les ménages PDI participent moins aux activités communautaires (34,7%) alors que ce sont les ménages retournés ou rapatriés constitués majoritairement d'autochtones, qui participent plus (55%).

Cette tendance d'ensemble se confirme dans les départements à quelques exceptions près. Comme précédemment, Abidjan a les plus faibles proportions alors que Bangolo a les plus fortes proportions quel que soit le statut de déplacement des ménages.

Tableau 114 : Proportion (%) des ménages dont au moins un membre participe aux rencontres avec les autres membres de la communauté par département selon le statut du déplacement

Département	PDI	Retourne/Rapatrie	Témoin	Ensemble
Abidjan	18.1	35.7	30.4	31.3
Bangolo	83.5	88.4	82.3	86.6
Bloléquin	79.5	83.8	76.0	81.4
Daloa	53.6	69.8	69.0	68.5
Duekoue	68.0	82.1	72.1	78.2
Guiglo	70.2	80.1	67.0	75.3
Man	69.7	83.5	52.7	70.1
Sanpedro	47.3	61.4	49.0	52.1
Sassandra	60.5	74.2	60.4	64.5
Soubre	57.5	63.9	50.4	55.6
Tabou	70.6	70.7	63.5	69.0
Ensemble	34.7	55.0	40.1	45.1

Il convient enfin, de noter que si à Abidjan c'est environ 2 ménages PDI sur 10, 3 ménages retournés ou rapatriés sur 10 et 3 ménages jamais déplacés sur 10 qui participent aux activités communautaires, dans les autres départements, c'est la moitié des ménages ou plus qui y participent. Des efforts devraient donc être faits à Abidjan pour rapprocher les populations.

Connaissance de l'existence des comités

L'existence des comités fonctionnant dans les localités est moins connue des ménages. Du tableau ci-dessus, il ressort que seul un ménage sur 5 est au courant de l'existence de quelconques comités dans leurs localités. Ici, les ménages PDI et les ménages non déplacés, généralement étrangers (allogènes ou allochtones) ignorent plus l'existence de ces comités par rapport aux ménages retournés ou rapatriés (17,5% de ménages PDI, 17,1% de ménages témoins contre 25,7% de ménages retournés ou rapatriés).

Tableau 115 : Proportion (%) des ménages qui connaissent l'existence des comités existant dans leur localité par département selon le statut du déplacement

Département	PDI	Retourne/Rapatrie	Témoins	Ensemble
-------------	-----	-------------------	---------	----------

Abidjan	10.3	16.5	15.5	15.5
Bangolo	62.7	61.0	36.8	55.7
Blolequin	25.1	40.4	36.8	39.2
Daloa	21.3	28.6	27.3	27.3
Duekoue	39.2	38.0	22.0	32.3
Guiglo	33.7	37.7	29.1	34.6
Man	47.0	60.2	30.4	47.2
Sanpedro	11.3	12.7	10.8	11.3
Sassandra	4.2	2.4	3.2	3.0
Soubre	20.7	16.7	16.7	17.0
Tabou	14.5	21.5	9.8	18.4
Ensemble	17.5	25.7	17.1	20.2

Cette réalité se confirme dans les départements à l'exception de Bangolo où plus de la moitié des ménages PDI et retournés/rapatriés affirment connaître les comités qui existent dans leurs localités. Sassandra, Abidjan, San Pedro et Tabou se distinguent par leurs proportions singulièrement faibles (moins de 20% de ménages).

De même, la sollicitation de ces comités par les ménages qui les connaissent est aussi relativement faible. D'après le tableau ci-dessous, seul un tiers des ménages qui connaissent l'existence de ces comités les sollicitent. Ici, les ménages PDI les sollicitent plus. En effet, 42,6% de ménages PDI recourent à ces comités contre 36,5% de ménages retournés ou rapatriés et seulement 29,9% de ménages jamais déplacés connaissent l'existence de ces comités.

Tableau 116 : Proportion (%) des ménages qui se sont adressés au moins une fois des comités par département selon le statut du déplacement

Département	PDI	Retourne/Rapatrie	Témoin	Total
Abidjan	35.1	36.1	23.0	27.7
Bangolo	46.2	32.2	29.3	33.0
Blolequin	48.1	54.3	51.5	53.5
Daloa	33.6	40.8	28.3	32.2
Duekoue	44.0	19.5	56.3	29.0
Guiglo	51.0	42.1	38.6	41.5
Man	49.7	40.7	43.8	42.3
Sanpedro	86.8	68.5	53.3	59.8
Sassandra	18.9	28.4	10.5	15.2
Soubre	40.2	15.0	65.8	46.1
Tabou	48.7	54.8	62.7	55.6
Ensemble	42.6	36.5	29.9	33.5

A San-Pedro, plus de la moitié des ménages se sont adressés au moins une fois au comité contrairement à Sassandra où moins d'un tiers (28,4%) des ménages retournés/rapatriés ont approché un comité.

Dans la plus part des départements, environ le tiers des ménages qui se sont adressés au moins une fois à un comité.

Participation à l'entretien des équipements collectifs de la localité

Les équipements collectifs désignent généralement les routes ou pistes agricoles, les bâtiments scolaires ou sanitaires, les bornes fontaines ou les forages publics, les machines à écraser publiques, les groupes électrogènes communautaires ou le réseau public d'électricité,...

Tableau 117 : Proportion (%) des ménages qui participent au fonctionnement de certains équipements collectifs du village par département selon le statut du déplacement

Département	PDI	Retourne/Rapatrie	Témoin	Total
-------------	-----	-------------------	--------	-------

Abidjan	9.0	12.2	16.9	15.1
Bangolo	77.7	81.8	72.7	79.4
Blolequin	61.4	68.2	53.2	63.5
Daloa	52.9	71.0	58.1	61.6
Duekoue	57.3	70.1	50.8	63.0
Guiglo	59.9	52.3	56.8	54.1
Man	50.3	73.4	40.8	58.5
Sanpedro	30.6	50.6	37.7	40.5
Sassandra	51.1	53.6	53.9	53.7
Soubre	50.2	44.2	44.0	44.6
Tabou	38.3	50.6	38.5	47.2
Ensemble	25.1	36.6	27.3	30.5

Pendant l'enquête, il avait été demandé aux répondants s'ils participaient à l'entretien des équipements collectifs. Leurs réponses sont synthétisées dans le tableau ci-dessus.

Dans l'ensemble, seuls trois ménages sur 10 contribuent à la maintenance et au fonctionnement de certains équipements collectifs. Les retournés contribuent plus que les ménages PDI et les ménages jamais déplacés.

Au niveau des PDI, seulement un quart, soit (25,1%) ont affirmé contribuer à la maintenance et au fonctionnement de certains équipements collectifs. Cependant, on observe que le taux de contribution des PDI de la zone ouest est plus élevé (Bangolo 77,2%, Blolequin 61,4%, Guiglo 59,9% tandis qu'Abidjan enregistre le taux de participation le plus faible 9%.

36,6% de ménages retournés/rapatriés contribuent à la maintenance et au fonctionnement de certains équipements collectifs. Cependant, tout comme au niveau des PDI le taux de contribution le plus faible est celui d'Abidjan (12,2%). Cela se justifie aisément par le fait qu'Abidjan est une grande zone urbaine. La question de la gestion des équipements collectifs tels que les forages, les centres de santé se pose quant à lui plus en milieu rural Ainsi à Bangolo par exemple, le taux de contribution qui est d'ailleurs le plus élevé de tous les départements est de 81,8%, celui de Man de de 73,4% et celui de Daloa de 71,0%.

Pour ce qui est des populations témoins, dans l'ensemble seulement un peu plus d'un quart affirme contribuer à la maintenance et au fonctionnement de certains équipements collectifs. Mais au regard du tableau et à travers une analyse comparative des différents taux de contribution, il ressort que de façon générale le taux de contribution des populations témoins dans les départements de l'ouest, du sud-ouest et d'Abidjan sont les plus faibles par rapport à ceux des PDI et des rapatriés/retournés.

Contribution spéciale des ménages PDI, retournés ou rapatriés

Pendant la collecte des données, il a été demandé aux ménages PDI et aux ménages retournés et déplacés s'il leur est demandé des contributions spéciales liées à leurs statuts de déplacement pour accéder aux équipements collectifs de leur localité de résidence actuelle.

Tableau 118 : Proportion (%) des ménages qui donnent une contribution spéciale lié à leur statut pour le fonctionnement de certains équipements collectifs du village par département selon le statut du ménage

Département	Eau		Marche		Sante		Travail		Logement	
	PDI	Ret/ Rap	PDI	Ret/ Rap	PDI	Ret/ Rap	PDI	Ret/ Rap	PDI	Ret/ Rap
Abidjan	0.7	1.7	0.0	0.0	0.8	1.7	0.0	0.0	0.7	0.0

Bangolo	4.3	1.0	4.3	1.0	5.2	6.3	1.0	0.0	0.5	0.0
Blolequin	3.3	0.6	0.0	1.8	0.0	0.1	3.3	0.9	3.3	2.5
Daloa	3.3	2.2	1.9	1.9	3.2	8.6	0.0	1.8	0.7	1.8
Duekoue	0.0	2.0	0.0	2.5	0.0	2.5	0.0	1.4	0.0	0.8
Guiglo	1.3	1.4	0.0	1.3	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Man	0.0	3.7	0.4	1.9	4.2	5.2	0.0	0.0	0.0	0.4
Sanpedro	3.9	1.2	2.9	0.0	1.9	0.7	2.9	0.7	7.1	0.7
Sassandra	0.6	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0
Soubre	1.4	1.0	0.5	0.0	1.1	0.0	1.2	0.0	2.7	0.3
Tabou	4.7	2.4	0.0	5.7	0.0	5.3	0.3	1.7	1.6	0.3
Ensemble	1.3	1.7	0.6	0.8	1.4	2.6	0.3	0.3	1.1	0.3

Du tableau ci-dessus, il ressort que les ménages PDI ou les ménages retournés ne font face à aucune discrimination liée à leur statut de déplacement pour utiliser les équipements collectifs disponibles dans leurs localités de résidence. En effet, quel que soit l'équipement, moins de 2% des ménages prétendent avoir payé une contribution spéciale. Ces ménages se rencontrent plus à Tabou pour l'accès à l'eau et au marché, San Pedro pour l'accès à l'eau et au logement (PDI surtout).

Liberté de culte et d'utilisation de la langue maternelle

Tableau 119 : Proportion (%) des ménages qui pratiquent librement leur religion selon le statut du ménage

Département	PDI	Retournes/Rapatriés	Témoins	Ensemble
Abidjan	98.0	99.1	98.5	98.6
Bangolo	97.7	95.6	97.8	96.3
Blolequin	100.0	97.6	98.4	97.9
Daloa	97.4	97.4	97.5	97.5
Duekoue	96.3	97.5	99.6	98.2
Guiglo	98.2	95.5	98.2	96.5
Man	95.7	91.8	96.9	94.2
San Pedro	97.1	100.0	97.7	98.3
Sassandra	97.3	90.6	98.2	95.9
Soubre	97.9	93.8	94.5	94.6
Tabou	98.7	99.3	97.4	98.8
Ensemble	97.7	97.7	98.1	97.9

Dans l'ensemble, presque tous les ménages (PDI, retournés/rapatriés et témoins), soit 97,9% pratiquent librement leur religion dans tous les départements.

D'après le tableau ci-dessus, tous les ménages (99,3%) parlent librement leur langue maternelle dans toutes les localités. Tout comme la religion, les ménages n'éprouvent aucun obstacle à parler leur langue maternelle dans un département.

Tableau 120 : Proportion (%) des ménages qui parlent librement leurs langues maternelle selon le statut du ménage

Département	PDI	Retourne/Rapatrié	Témoin	Total
Abidjan	98.0	99.3	100.0	99.7
Bangolo	100.0	100.0	100.0	100.0
Blolequin	100.0	93.8	100.0	95.7
Daloa	100.0	100.0	100.0	100.0

Duekoue	100.0	99.4	100.0	99.6
Guiglo	99.3	94.7	99.6	96.5
Man	100.0	97.8	97.2	97.7
Sanpedro	99.0	97.4	99.4	98.9
Sassandra	100.0	96.9	100.0	99.1
Soubre	100.0	96.5	97.8	97.5
Tabou	97.1	94.6	100.0	96.0
Ensemble	98.7	98.5	99.8	99.3

Participation à la vie politique (possibilité d'élire ou de se faire élire)

Les personnes ayant connu le déplacement ont librement participé aux dernières élections autant voire mieux que les ménages non déplacés. En effet, le tableau ci-dessous indique que plus de la moitié (62,5%) de l'ensemble des ménages y ont effectivement librement pris part. Le taux de PDI ayant participé librement aux dernières élections est relativement élevé (72,5%). Le taux est davantage élevé dans tous les départements singulièrement celui d'Abidjan avec 78,2%. Tandis qu'il est le moins élevé dans le département de Tabou. Cependant, il se pourrait que les déplacés aient confondu les dernières élections législatives avec les élections présidentielles de 2010.

Tableau 121: Proportion (%) des ménages qui ont librement participé aux dernières élections par département selon le statut du ménage

Département	PDI	Retournes/Rapatricie	Témoins	Ensemble
Abidjan	78.2	74.7	62.3	66.9
Bangolo	66.7	70.3	43.7	64.0
Blolequin	74.0	49.8	22.4	41.6
Daloa	68.1	71.4	53.9	59.6
Duekoue	67.0	66.5	35.9	55.7
Guiglo	61.3	66.5	58.7	63.7
Man	66.4	69.9	67.0	68.5
Sanpedro	57.3	45.2	50.1	49.3
Sassandra	46.8	49.2	35.8	40.3
Soubre	64.7	51.6	44.9	48.8
Tabou	43.5	36.7	51.8	40.6
Ensemble	72.5	68.3	58.0	62.5

Libre circulation des personnes

La libre circulation des personnes quel que soit leur statut de dénombrement est garantie à en croire les résultats du profilage.

D'après le tableau ci-dessous qui analyse l'interdiction d'accéder à certains endroits du village/quartier du fait de leur statut, la proportion des ménages dont les membres ont subi des restrictions de déplacement est extrêmement faible (1,3%). Dans toutes les zones, l'on observe cette grande faiblesse, On peut par conséquent dire que l'accès libre à certains endroits n'est pas lié au statut des ménages. Par conséquent, il n'y a pas de discrimination.

Tableau 122 : Proportion (%) des ménages qui ne sont pas interdits d'accéder à certains endroits du village/quartier du fait de leur statut par département selon le statut du ménage

Département	PDI	Retourne/Rapatricie	Ensemble
Abidjan	1.1	1.6	1.4
Bangolo	0.7	1.3	1.5
Blolequin	5.6	0.9	0.8
Daloa	1.8	0.0	0.5
Duekoue	0.9	0.0	0.2

Guiglo	0.7	2.5	1.6
Man	7.6	3.1	3.2
Sanpedro	1.9	0.4	0.5
Sassandra	4.9	0.0	1.6
Soubre	0.0	2.8	1.7
Tabou	0.0	1.4	1.3
Ensemble	1.6	1.4	1.3

Sentiment d'appartenir à une communauté et Entraide communautaire

Dans l'ensemble, le sentiment d'être considéré par les autres comme membre de la communauté est largement partagé au sein des ménages PDI, retournés ou rapatriés de la zone étudiée. En effet, d'après le tableau ci-après, 9 ménages sur 10 vivant dans la zone enquêtée, estiment que les autres membres de la communauté/localité les considèrent comme membres de la communauté.

Ce taux varie cependant légèrement selon le statut de déplacement. Les ménages retournés ont la proportion la plus élevée (97,7%) tandis que les PDI ont la proportion la plus faible (91%).

Tableau 123 : Proportion (%) des ménages qui estiment que les autres habitants du quartier/village les considèrent comme membres du village/quartier par département selon le statut du ménage

Département	PDI	Retourne/Rapatrié	Ensemble
Abidjan	87.8	98.8	94.8
Bangolo	99.5	97.7	98.2
Blolequin	100.0	98.8	96.3
Daloa	94.9	94.3	95.1
Duekoue	95.6	97.5	97.1
Guiglo	96.9	95.5	96.0
Man	95.3	96.3	94.8
Sanpedro	96.7	93.3	94.7
Sassandra	100.0	97.8	98.7
Soubre	94.8	98.4	96.3
Tabou	91.9	95.0	95.4
Ensemble	90.9	97.7	95.3

Ces tendances observées dans l'ensemble se confirment globalement dans les départements. Bref, les ménages PDI et rapatriés/rapatriés ont été bien intégrés par les ménages témoins.

Cependant, cette impression d'intégration, de collaboration et de cohésion sociale semble relative sur certains aspects notamment l'entraide.

Dans plusieurs communautés d'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'intégration et la cohésion sociale s'apprécient par le volume ou l'importance de l'entraide au sein de la communauté surtout en milieu rural.

Au cours de la collecte des données, il a été demandé aux ménages s'il leur était arrivé de solliciter l'appui d'une personne vivant dans leur localité pour faire face à une situation quelconque.

Leurs réponses sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 124 : Proportions (%) des ménages qui ont sollicité l'aide d'un membre du quartier pour résoudre un problème par département selon le statut du ménage

Département	PDI	Retourné/Rapatrié	Témoins	Ensemble
Abidjan	30.2	18.6	23.4	22.3
Bangolo	28.7	31.0	44.5	33.9
Blolequin	52.1	48.0	54.1	49.9
Daloa	23.2	24.4	25.4	25.0
Duekoue	47.2	50.7	36.7	45.7

Guiglo	40.4	45.1	51.6	47.1
Man	40.2	34.5	24.8	31.1
Sanpedro	45.3	32.5	28.6	30.7
Sassandra	44.6	36.6	28.6	31.7
Soubre	32.2	29.0	20.8	24.6
Tabou	28.1	28.9	36.5	30.7
Ensemble	32.0	26.8	25.3	26.2

D'après le tableau ci-dessus, dans l'ensemble, les populations ne sollicitent pas assez l'aide des autres membres de la communauté pour résoudre leurs problèmes, peut-être par méfiance, peut-être aussi parce qu'elles savent que les autres membres de la communauté sont dans l'incapacité de les aider. En effet, seul un ménage sur quatre a sollicité d'un autre membre de la communauté une aide quelconque. Les ménages PDI avec 32% ont le plus sollicité cette aide alors que les ménages qui ne se sont jamais déplacés en ont le moins sollicité (25,3%).

Cette tendance d'ensemble se vérifie globalement dans les départements à l'exception de Tabou et Guiglo où les ménages jamais déplacés ont les plus hautes proportions et les ménages PDI, les plus faibles proportions.

Tableau 125 : Proportions (%) des ménages qui ont sollicité l'aide d'un membre du quartier pour résoudre un problème et qui ont été effectivement aidés par département selon le statut du ménage

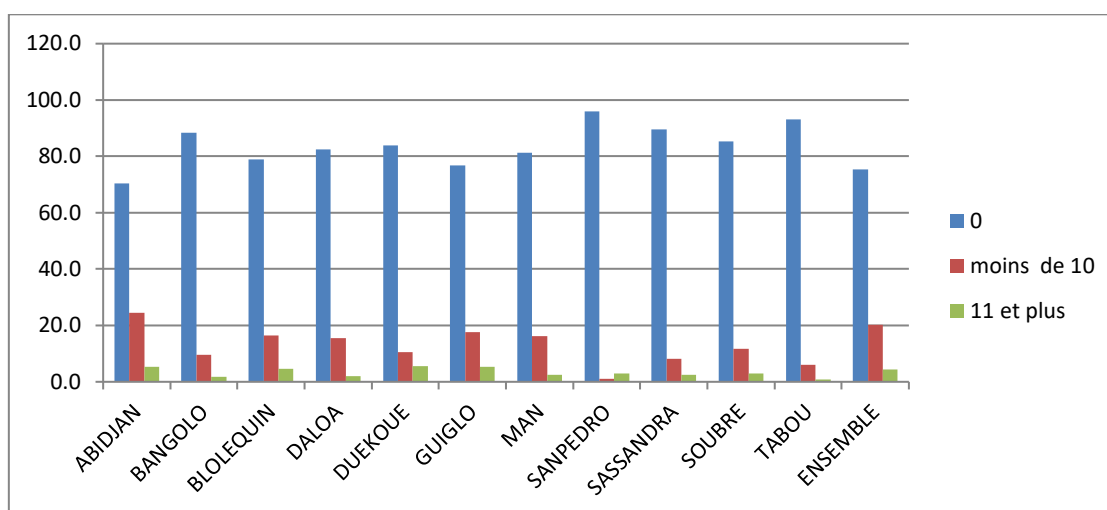
Département	PDI	Retourne/Rapatric	Témoin	Ensemble
Abidjan	30.2	18.6	23.4	22.3
Bangolo	28.7	31.0	44.5	33.9
Blolequin	52.1	48.0	54.1	49.9
Daloa	23.2	24.4	25.4	25.0
Duekoue	47.2	50.7	36.7	45.7
Guiglo	40.4	45.1	51.6	47.1
Man	40.2	34.5	24.8	31.1
Sanpedro	45.3	32.5	28.6	30.7
Sassandra	44.6	36.6	28.6	31.7
Soubre	32.2	29.0	20.8	24.6
Tabou	28.1	28.9	36.5	30.7
Ensemble	32.0	26.8	25.3	26.2

A la question de savoir si l'aide sollicitée a été effectivement satisfaite, il y a qu'1/4 des ménages qui ont répondu par l'affirmative. Cette faible réponse aux sollicitations des autres membres de la communauté indiquerait le faible niveau d'intégration sociale.

6.2 Poids de l'accueil des déplacés, des retournés et des rapatriés dans les ménages témoins

Niveau de l'accueil

Graphique 46 : proportion (%) des ménages qui ont reçu des PDI, des retournés ou des rapatriés par nombre reçu selon le département



Dans l'ensemble, 1 ménage sur 4 résidant dans la zone enquêtée a accueilli au moins un PDI, un retourné ou un déplacé pendant ou après la crise. 4,5% de ménages déclarent avoir reçu plus de 10 PDI, retournés ou rapatriés.

Organisation de l'accueil

Dans l'ensemble, les déplacés, retournés ou rapatriés ont été reçus dans ces ménages sur leur propre initiative, à la demande du chef du ménage d'accueil ou après entente entre le chef du ménages d'accueil et les PDI, retournés ou rapatriés concernés.

Les tendances observées au niveau général se confirment dans la plupart des départements. Cependant, à Tabou, l'accueil a été rendu possible après entente entre le chef du ménage d'accueil et le PDI, à l'initiative des PDI et après entente familiale et communautaire. A Bolequin, c'est plus l'entente familiale et communautaire qui a permis l'accueil des PDI dans les ménages.

Tableau 126 : Répartition (%) des ménages qui ont reçu des PDI, des retournés ou des rapatriés par département selon le mode d'organisation de l'accueil

Département	Initiative du chef de ménage	Entente entre le chef de ménage et PDI	Entente familiale / communautaire	Seule initiative du PDI	Autre	Total
Abidjan	33.5	26.4	2.1	38.0	0.0	100.0
Bangolo	45.3	36.2	4.0	14.5	0.0	100.0
Bolequin	0.0	19.0	43.0	28.9	9.1	100.0
Daloa	36.5	20.4	24.8	18.3	0.0	100.0
Duekoue	36.0	6.1	19.0	38.9	0.0	100.0
Guiglo	32.0	14.5	31.6	21.8	0.0	100.0
Man	31.3	6.7	39.7	22.3	0.0	100.0
Sanpedro	0.0	11.5	0.0	88.5	0.0	100.0
Sassandra	37.8	0.0	13.6	48.7	0.0	100.0
Soubre	37.9	8.5	3.9	49.6	0.0	100.0
Tabou	0.0	35.9	25.3	38.8	0.0	100.0
Ensemble	33.3	24.2	5.4	37.0	0.1	100.0

Perception des PDI, des retournés et des rapatriés

Au regard du tableau relatif aux sentiments des ménages d'accueil, il y a plus de la moitié (62,6%) des chefs de ménages qui trouvent que cet accueil est normal, tandis que le tiers (33,5%) le considèrent comme une charge supplémentaire. En dehors du département de Man, dans les autres départements plus de 50% les ménages d'accueil trouvent que l'accueil est une chose normale

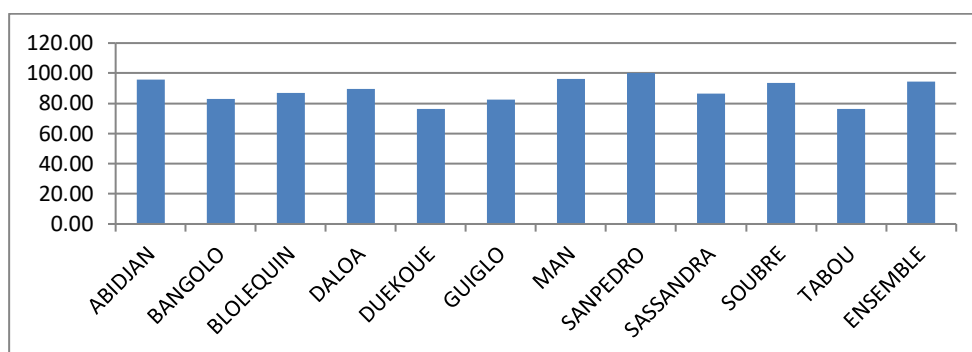
Tableau 127 : Répartition (%) des ménages qui ont reçu des PDI, des retournés ou des rapatriés

par département selon leur perception de l'arrivée de ces populations dans leurs ménages

Département	Normal	Charges supplémentaires	Indifférent	Mécontentement	Autres	Total
Abidjan	61.1	34.7	4.0	0.1	0.0	100.0
Bangolo	56.2	43.8	0.0	0.0	0.0	100.0
Blolequin	61.9	34.6	0.0	0.0	3.5	100.0
Daloa	71.8	28.2	0.0	0.0	0.0	100.0
Duekoue	90.9	9.1	0.0	0.0	0.0	100.0
Guiglo	81.7	18.3	0.0	0.0	0.0	100.0
Man	41.1	58.9	0.0	0.0	0.0	100.0
Sanpedro	84.8	15.2	0.0	0.0	0.0	100.0
Sassandra	90.1	9.9	0.0	0.0	0.0	100.0
Soubre	56.0	26.6	0.6	2.6	14.3	100.0
Tabou	59.9	40.1	0.0	0.0	0.0	100.0
Ensemble	62.6	33.5	3.3	0.2	0.4	100.0

Incidence financière de l'accueil

Graphique 47 : Proportion des ménages d'accueil qui ont effectué des dépenses pour les PDI/retournés/rapatriés qu'ils ont accueilli par département



Les ménages d'accueil ont dans leur immense majorité, et quel que soit le département, fait des dépenses en faveur des PDI/retournés/rapatriés qu'ils ont accueilli. D'après le graphique ci-dessous, dans l'ensemble, environ 94,3% ménages ont effectué des dépenses en faveur des PDI. Dans chaque département, au moins trois ménages qui ont accueilli des PDI sur 10 ont effectué diverses dépenses en leur faveur.

Tableau 128 : Répartition (%) des ménages qui ont reçu des PDI, des retournés ou des rapatriés qui estiment que leurs dépenses ont augmenté par département selon le motif de cette augmentation

Département	Cout de la vie	Présence de déplace	Autre	Total
Abidjan	40.1	59.8	0.1	100.0
Bangolo	30.4	69.6	0.0	100.0
Blolequin	1.8	98.2	0.0	100.0
Daloa	13.7	86.3	0.0	100.0
Duekoue	29.7	70.3	0.0	100.0
Guiglo	17.9	82.1	0.0	100.0
Man	0.0	100.0	0.0	100.0

Sanpedro	4.3	95.7	0.0	100.0
Sassandra	18.5	81.5	0.0	100.0
Soubre	19.0	81.0	0.0	100.0
Tabou	38.4	61.6	0.0	100.0
Ensemble	36.3	63.6	0.1	100.0

Sur le motif de l'augmentation, dans l'ensemble, près de deux ménages sur trois évoquent la présence de déplacé et un tiers (36,3%) dénoncent le coût de la vie. A Man aucun ménage n'a fait cas du coût de la vie.

Aide des ménages qui ont accueilli des PDI, des retournés ou des rapatriés

Tableau 129 : Répartition (%) des ménages qui ont reçu des PDI, des retournés ou des rapatriés qui ont reçu l'aide pour une personne extérieure au ménage afin de subvenir au surcroît de charge par département

Département	%
Abidjan	15.4
Bangolo	2.9
Bolequin	24.3
Daloa	27.4
Duekoue	36.0
Guiglo	3.2
Man	5.5
Sanpedro	64.1
Sassandra	23.5
Soubre	24.3
Tabou	15.1
Ensemble	16.9

La grande majorité (83,1%) des ménages témoins affirment n'avoir pas reçu de l'aide d'une personne extérieure à leur ménage ou d'une communauté pour subvenir au surcroît de charge, contre 16,9% qui en ont bénéficié. Cependant à San-Pedro, plus de la moitié (64,1%) ont reçu de l'aide extérieure, alors à Bangolo, c'est seulement 2,9% qui ont été soutenus avec une aide extérieure.

Conclusion partielle

Il était question dans ce chapitre d'évaluer le niveau de participation sans discrimination des PDI et retournés/rapatriés à la vie publique d'une part, d'autre part, d'explorer le poids de leur accueil dans les ménages.

De manière générale, on peut dire à l'analyse que les ménages PDI, les retournés et les rapatriés participent autant que les ménages qui ne se sont jamais déplacés à la vie publique dans leurs différents lieux de résidence. En effet, la majorité des PDI affirment avoir participé aux dernières élections législatives et municipales librement. Ils reconnaissent également dans leur écrasante majorité pouvoir utiliser sans entrave leurs langues maternelles respectives, pratiquer librement leur religion et circuler librement dans leurs localités. En plus, ils utilisent sans discrimination les équipements collectifs disponibles dans leurs localités au même titre que les ménages jamais déplacés. Ils ne sont pas assujettis au paiement de taxes spéciales liées à leur statut de déplacés ou de retournés/rapatriés pour utiliser ces équipements collectifs.

Cependant, l'adhésion aux associations, le recours aux comités existant dans les localités pour diverses interventions ainsi que l'entraide entre les ménages d'une même localité, indices d'intégration et de cohésion sociale, sont encore mitigés au sein de ces ménages quel que soit leur statut de déplacement.

Enfin, un quart de ménages avouent avoir accueilli à leur demande, à la demande de la communauté, ou sur simple initiative des déplacés, les PDI pendant la crise. Cet accueil a accru les dépenses de ces ménages, mais juste une petite proportion de ces ménages a reçu une aide extérieure pour faire face à ce surcroît des ménages.

CONCLUSION GENERALE

Cette étude avait pour objectif principal de fournir au gouvernement ivoirien et à ses partenaires en général des informations utiles à la formulation et à la mise en œuvre d'une stratégie sur les solutions durables en faveur des personnes qui ont expérimenté le déplacement forcé pendant la longue crise qu'a connue la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011. Pour l'atteindre, une enquête statistique a été effectuée dans les départements de Bangolo, Bolequin, Daloa, Duekoué, Guiglo, Man, San Pedro, Sassandra, Soubré, Tabou ainsi qu'Abidjan.

Cette démarche a permis d'aboutir aux principaux résultats **décrits à la fin des chapitres 2 au 6**. Au regard de ces principaux résultats les cinq observations suivantes se dégagent:

- L'accès aux droits humains fondamentaux tels que la santé, l'éducation, l'emploi, l'eau, l'eau, l'assainissement, la terre, indispensable à l'atteinte d'une solution durable par les PDI et les retournés/rapatriés, est encore mitigé. Cette situation serait plus le fruit de la désorganisation de la vie de ces populations occasionnée par le déplacement forcé ainsi que les multiples pertes subies par elles pendant le déplacement et aggravée par la conjoncture économique actuelle que des discriminations subies dans les lieux d'accueil liées à leurs statuts de déplacés, retournés ou rapatriés.
- L'accès à ces droits humains essentiels par les populations témoins (qui sont aussi la plupart des migrants venus d'autres régions de la Côte d'Ivoire ou des pays voisins pour chercher de meilleures conditions de vie et qui par nature, éprouvent généralement des difficultés d'accès aux services sociaux de base) constitue également un challenge même si leur niveau d'accès est à quelques différences près légèrement plus élevé que celui des PDI et des rapatriés. Cette situation s'expliquerait par la conjoncture socioéconomique actuelle.
- La cohésion sociale, socle indispensable de toute intégration socioéconomique durable n'est pas encore totalement retrouvée.
- Les mécanismes d'indemnisation/restitution des pertes subies pendant la crise et les mécanismes d'alerte des cas d'insécurité sont encore largement méconnues des populations déplacées.
- La confiance entre l'Etat et la population qui a expérimenté le déplacement forcé fait encore défaut dans les domaines de l'indemnisation des pertes subies.

Au vu de ces résultats et compte tenu des constats ci-dessus, serait-il opportun, pour l'Etat et ses partenaires, afin d'accélérer ce processus d'intégration, de:

- Faciliter/accompagner le retour des PDI qui le désirent dans leurs zones de résidence avant la crise en réhabilitant leurs maisons ou en mettant à leur disposition des ressources nécessaires à la reprise de leurs activités dans les zones de retour ;
- Encourager le processus d'intégration amorcée par des actions visant à promouvoir l'accès aux moyens de subsistance (emplois, terre, activités génératrices de revenus, etc.) et étendre ces activités à la population qui ne sait jamais déplacée;
- Accélérer le processus d'indemnisation/restitution des biens perdus ou détruits pendant la crise
- Améliorer l'offre des services sociaux de base (Ecole, structures de santé, eau, assainissement)
- Faire mieux connaître les mécanismes de restitution/indemnisation/réparation des biens perdus pendant la crise, existant en Côte d'Ivoire des populations soit en les implantant près des populations soit à travers des campagnes de sensibilisation et d'information ;
- De renforcer la cohésion et l'intégration sociales, gage de réussite de toute intégration durable des populations déplacées ou retournés/rapatriés dans leur milieu.

BIBLIOGRAPHIE

Comité Permanent Interorganisations (IASC), (avril 2010) : *Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, Projet Brooking-Bern sur le déplacement interne.

IDMC-NRC & OCHA, (novembre 2008) : *Guide sur le profilage des personnes déplacées*,

SIKA G. L, FASSASSI R, OUATTARA A, MOSSO A. R, BENTUNI K. E, DAMIT A. (2005). *Enquête sur les conditions de vie des personnes déplacées internes (PDI) et des familles d'accueil en Côte d'Ivoire*. ENSEA, MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA SECURITE SOCIALE ET DES HANDICAPES, UNFPA.

ANNEXE 1 - PERSONNEL DE COLLECTE

Equipe de coordination

- * BEKONO Martin Blaise, Démographe, Coordinateur Technique, Consultant JIPS
- * TANOY ABOYA Olivier, Ingénieur Statisticien Economiste, Chef de Service de la Méthodologie, INS

Chefs d'équipe INS mis (Noms et prenom, Qualification)

- * NANGAH GRAH Noel, Statisticien
- * TUO Adama, Statisticien
- * ATTEMENE OFFOUHONON Yvette , Statisticien
- * YAO NGUESSAN Juste, Démographe
- * KOUAKOU KOFFI Alexandre, Statisticien
- * POKOU NGUESSAN Frederic, Statisticien
- * ABDOUL KARIM Traore, Statisticien
- * KOUAME AYA Charlotte Epse KASSI , Démographe
- * GNALEGA DOUKOURI Eugene Cyrille, Démographe
- * KOCHOU ASSI Salomon Hugues, Démographe
- * ASSIELOU BROU Felix, Statisticien
- * NGUESSAN YAO Blaise, Statisticien
- * KOUADIO AMANI Simeon, Statisticien
- * TANOY KOA, Statisticien
- * BEDA Flavien, Statisticien

Moniteurs HCR

Ouest

- * KOUADIO Elysee
- * BOTY Lou
- * NGUESSAN Valentina
- * N'DRI Armand
- * EYOROKON K. Marius
- * GUEU Joel
- * KOFFI Marius
- * NIANGUI Veronique
- * OKPO Janvier
- * GNAHORE Cyrille

Abidjan

- * ABUDU LUKUMONU
- * KIENOU Agnes
- * KOFFI KOUAME Boitenin
- * TIEMOKO Angora Edwidge

Sud Ouest

- * GNA N'zué Arsène
- * KOUAKOU Alain Fabrice
- * AKE Levy Emmanuel Déborah
- * PEHE Kimo Léon
- * ZIMO Mahan Anderson
- * BERE Cynthia Regina
- * YAO Salia Adama

Agents Enquêteurs

Abidjan

- * Agnes Mayess Guy Pacôme
- * Bankolé Tagro Koffi Elvis Ulrich
- * Dassourou Douba Maxime
- * Djaha Koffi Richard
- * Djié Bouin Anne Laure
- * Douty Germain
- * Gilat Fabienne
- * Grandjoué Amessan Auguste Jean
Serges
- * Gueu Gbeïn-Netty Andréa
- * Kouamé Mangoua Albert
- * Kouamé N'guess Armand Désiré K
- * Soro Ferla
- * Traoré Tanoh valérie
- * Yao Kouakou Arnaud Damien
- * Yapi Kimou Bruno

Sud-Ouest

- * Djirobo Alain
- * Gbondje Ahou Roseline
- * Aka Amah
- * Gbolo Rosemonde
- * Gbadia Gbongue Charles
- * Kouame Kouassi Annicet
- * Kouassi Beniet Blandine
- * Ahi Ehouman Claude
- * Ouayyara Myerikina
- * Nguessan Adouakore Paule
- * Djollo Hermaine
- * Tokou Aka Charles
- * Djedjea Madje Manouhi Arlette
- * Klaibe Sondet Jules
- * Wa Youtou Carole
- * Yoffo Tape Jeremie
- * Konan Carole
- * Thora Lou Thina
- * Doumbia Ibrahim
- * Kouadio Koffi Lazare
- * Digbeu Luc
- * Kone Fatou
- * Maimouna Sako
- * Elong Priso
- * Accaffou Thierry

Ouest

- * ACHI Yapo Geraud Fréjus
- * AGOH Attoumani Woulendof
- * BANGALY Bamba
- * BIKA Ahoussi Eva Manuela
- * BODO Benjamin R.A.
- * BOUA Edwige P.
- * DIALLO Mohamed Yero
- * DIE Bénédith K.
- * DIOMANDE Madoussou
- * DOUMBIA Mohamed
- * GBONKE Diomandé Serge
- * GNOMBLEI Elodie Flore
- * KAMAGATE Lassina
- * KAMIN G. Joseph
- * KIPRE Evelyne Michèle
- * KONE Brahima
- * KOUADIO Kouamé C.Désiré
- * KOUADIO Zowa Benoît
- * KOUASSI Blé Séverin Tardy
- * KOUASSI Kouamé Bertin
- * NESSOUGOH Evariste
- * NREHY TIA Amélie
- * TANOH Koua Jean F.S.
- * ACHIE Ahuie Marie-Josée
- * ADOU Apo Noëlle Natacha
- * AMOIKON Jean Luc
- * ASSI Eugène
- * BEUGRE Y Fernande
- * BOZA Tinan Nadège
- * DON Sihi Armand T.M.
- * GLOHI Calith
- * GNAKABI Jean Noël
- * KAPEU Odile
- * KESSE Kevin Guillaume
- * KOFFI Arthur Wilfried
- * KONE Nayakale Floriane
- * KOUADIO Raymond
- * KOUAKOU Abraham St O.K.
- * KOUASSI Kouassi Jean Louis
- * KOULIBALY Jacques A.K.
- * KOUROUMA Adama
- * LESSOY Emmanuel S.
- * MALAN Malan Joseph
- * NAMBO Arnaud Damien
- * OKA Serge Koly A.W.

ANNEXE 2

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement

 Institut National de la Statistique
 (INS)

 Département des Etudes, de la Recherche, de l'Ingénierie



PROFILAGE DES PERSONNES DEPLACÉES INTERNES, RETOURNÉES ET RAPATRIÉES DE L'OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE

FICHE DE DENOMBREMENT DES MENAGES

A. IDENTIFICATION DE LA ZD

(Rempli par le Superviseur/Chef d'équipe)

A1 DEPARTEMENT _____	A2. SOUS-PREFECTURE _____	A3. VILLAGE/QUARTIER _____	A4. ZD _ _ _ _ _ _ _
--------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------

A5. Date de collecte _ _ / _ _ / _ _ _1_ _4_	A6. Date de contrôle _ _ / _ _ / _ _ _1_ _4_	A7. Code Chef d'équipe _ _ _
---	---	---

A8. Nombre total de pages dans le document |_|_|_|

A9. Nombre total de ménages PDI _ _ _ _ _	A10. Nombre total de ménages de (avec) retournés _ _ _ _ _	A11. Nombre total de ménages de (avec) rapatriés _ _ _ _ _	A12. Nombre total de ménages autres _ _ _ _ _	A13. Nombre total de ménages de la ZD _ _ _ _ _	A14. Nombre total de ménages s'étant déplacés au moins une fois depuis 2002 _ _ _ _ _
--	---	---	--	--	--

A15. Nombre de refus _ _ _ _ _	A16. Nombre de ménages sans infos _ _ _ _ _
---	--

B1 ZD	B3. Segment	B6 Nom et prenom de l' agent	B7 Page
_ _ _ _	_		___/___

C1	C2.1	C2.2	C3	C4	C5	C6	C7	C8			
								Statut du ménage (Encercler si le statut approprié)			
N° du ménage dans la ZD	Numéro du ménage dans le segment	Nom et prenom du chef de ménage	Taille du ménage	Le Chef de ménage ou au moins un membre de votre ménage a-t-il été forcé de quitter au moins une fois votre lieu habituel de résidence pour cause de conflit armé ou de guerre depuis 2002 ?	Où êtes-vous allé pendant ce déplacement? 1= ailleurs en Côte d'Ivoire <input type="checkbox"/> C6 2= Dans un autre pays <input type="checkbox"/> C8=3	Où était votre lieu de résidence habituelle avant ce déplacement ? 1=Ici <input type="checkbox"/> C8=2 2=ailleurs en Côte d'Ivoire <input type="checkbox"/> C7	Etes vous ici du fait de la crise? 1=Oui <input type="checkbox"/> C8=1 (ménage déplacé) 2=Non <input type="checkbox"/> C8=4 (autre ménage)	A	B	C	D
								Ménage déplacé	Ménage retourné	Ménage rapatrié	Autre ménage
				1=oui <input type="checkbox"/> C5 2=Non <input type="checkbox"/> C8=4				C7=1 (Oui)	C4=2 (Non) C6=1 (ici)	C5=2	C4=2 (non) C7=1 (non)
	_ _ _		_ _	_	_	_	_	A	B	C	D
	_ _ _		_ _	_	_	_	_	A	B	C	D
	_ _ _		_ _	_	_	_	_	A	B	C	D
	_ _ _		_ _	_	_	_	_	A	B	C	D
	_ _ _		_ _	_	_	_	_	A	B	C	D

ANNEXE 3

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement

Institut National de la Statistique (INS)



PROFILAGE DES PERSONNES DEPLACÉES INTERNES, RETOURNÉES ET RAPATRIÉES DE LA COTE D'IVOIRE

QUESTIONNAIRE MENAGE

Bonjour Monsieur/Madame. Nous sommes une équipe de l'INS. Nous effectuons actuellement une étude pour certains problèmes auxquels font face les populations déplacées, retournées et rapatriées suite à la crise qu'a connue notre pays de 2002 à 2011. Nous voudrions nous entretenir avec vous sur ces aspects. L'interview va durer quelques minutes. Nous vous rassurons que toutes les informations recueillies seront gardées secrètes. Puis-je commencer maintenant?

A. METADATA

A1 DEPARTEMENT	A2. SOUS-PREFECTURE	A3. LOCALITE	A4. ZD	A5. .N° Ilot	A6.N° du Ménage

A7. N° ligne du répondant	A8. Milieu de résidence 1=rural 2=urbain	A9. Type de ménage 1=PDI → sautez les modules J2, J3 et O 2=Retourné → sautez les modules J1, J3 et O 3=Rapatrié → sautez les modules J1, J2 et O 4=Ménage témoin → sautez les sections J et M

A10. Date de collecte _ _ / _ _ / _ _ _1_ _4_	A11. Code Agent enquêteur _ _ _ _ _ _ _	A12. Date de contrôle _ _ / _ _ / _ _ _1_ _4_	A13. Code Superviseur _ _ _	
Résultat de l'entrevue	Date de Codification	Code agent de Codification	Date de saisie	Code agent de saisie
A14	A15	A16	A17	A18
Rempli.....01	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _	_ _ _	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _	_ _ _
Absent.....02				
Refus.....03				
Partiellement rempli.....04				
Autre.....99				

A.19 Heure de début de l'interview |_|_|_|_|_|_|_| A20. Heure de fin de l'interview : |_|_|_|_|_|_|_|

NB: Les renseignements contenus dans ce questionnaire sont confidentiels. Ils sont couverts par le secret statistique et ne peuvent être publiés que sous forme anonyme conformément à la loi du 07 JUIN 1951 sur l'obligation de répondre et le secret statistique.

A. CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

B0	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9
N	Lien de parenté avec le chef de ménage 1 Chef de ménage 2 Epoux(se) du CM 3 Fils/ Fille 4 Père / Mère 5 Frère/Sœur 6 Neveu / Nièce 7 Petit enfant 8 Autre parents 9 sans lien de parenté	Sexe 1 Homme 2 Femme	Statut de déplacement du membre 1=déplacé 2=retourné 3=rapatrié 4=autre	Quel est votre âge? (si âge sup ou égal à 98 ans inscrire 98 Si NSP, inscrire 99)	situation matrimoniale (personnes âgées de 12 ans ou plus) 1 Célibataire 2 Marié monogame 3 Marié Polygame 4 Divorcé 5 Veuf(ve) 6 union libre/concubinage 8: NSP/NRP	Quelle est la religion de cette personne? 1 Catholique 2 Protestante 3 Autre Chrétiens 4 Musulman 5 Animiste 6 Autre religion 7 Sans religion 8 NSP	Quelle est votre nationalité 01 Ivoirienne 02 Burkinabé 03 Malienne 04 Sénégalaise 05 Libérienne 06 Guinéenne 07 Ghanéenne 08 Togolaise 99 Autre 98 NSP/NRP De02 à99, passez a B09	Quelle est l'ethnie de (nom) ? Voir Code ethnies	Facteur de vulnérabilité? (Question à choix multiples) 1= sans vulnérabilité 2=Femme Enceinte 4=Femme Allaitante 6=Enfant Non Accompagné 8=Enfant orphelin 10=Handicapé des membres inférieurs 12=Handicapé des membres supérieurs 14=Non voyant 16=Sourd/muet 18= Bègue 20=Albinos 22=Handicapé Mental 24=Malade Chronique 28=Autres vulnérabilités
01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24
02	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24
03	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24
04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24
05	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24
06	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24
07	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24
08	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24
09	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24

B. EDUCATION DES MEMBRES DU MENAGE

C0	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
	Alphabétisation	Niveau d'instruction	Fréquentation scolaire actuelle (personnes âgées de 03 à 24 ans)					
	Personnes âgées de 03 ans et plus							
N°	Nom) peut- il lire une lettre ou écrire une lettre à un ami ou à un parent dans une langue quelconque ? 1=Oui 2=Non	Posez les questions comme indiqué dans le manuel 01=Aucun (n'a jamais fréquenté ou école coranique) 02=maternelle 03=Primaire 04=Secondaire 1 05=secondaire 2 04=Supérieur 98= Ne sait pas	NOM] fréquente- il/elle l'école cette année (année scolaire qui vient de s'achever)? = Oui 2= non 8=NSP Si C3=2→C8 si C3= 9→ ligne suivante	Qui prend en charge les frais scolaires de [NOM] actuellement ? 01=Lui-même 02= Père/Mère 03=Autres Parents/tuteur 04=Com. religieuse 05= Gouvernement 06= Commune 07= ONG 99 = Autres (à préciser)	l'école de (nom) est- elle située dans le village? 1= oui 2Non	Quelle est la principale difficulté qu'on a rencontré pour inscrire (nom) à l'école ? 1=aucune 2=manque de certificat 3=discrimination de l'administration 4=tracasserie 5=Equivalence de diplômes 9=autre (à préciser)	Quel est le principal problème que (nom) rencontre-t-il en allant à l'école ? 00=aucun problème 01= éloignement 02= pas de moyens suffisants 03= insuffisance d'enseignants 04= mauvaise qualité de l'enseignement 05= classes surpeuplées 06= absentéisme des enseignants 07= tensions avec élèves du village/quartier 08= discrimination des enseignants 09=nuisance à cause de la présence de maquis/marchés 10=manque de (table-banc,...)	Quelle est la principale raison pour laquelle (nom) ne fréquente-t-elle pas cette année ? 1-pas de certificat de naissance 2=Pas d'argent 3-école détruite/Pas d'école 4-absence d'enseignants 5=refus de la direction de l'école 6= mariée/enceinte 7=préférence liée au genre 8=impossible d'établir l'équivalence des diplômes obtenus pendant l'exil 9=autre, précisez
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C9 : Existe-t-il une école dans votre localité ?

1=oui

2=non

C. SANTE DES MEMBRES DU MENAGE

D0 Existe-t-il une structure sanitaire dans le localité? 1=ooui 2=Non									
D1 Partant de votre domicile, combien de temps vous faut-il pour atteindre cette structure sanitaire la plus proche à pied ?									
1=moins de 15min			2=entre 15 et 30min			3= entre 30min et une heure			3=plus d'une heure
D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	
N°	Au cours des douze derniers mois (nom), a-t-il/elle été malade ? 1=Oui 2=Non Si D3=2 → D10	Si oui, de quelle maladie (nom) a-t-il/elle le plus souffert? 01=Fièvre/paludisme 02=Vers intestinaux / Diarrhée 03=Accident 04=Problème dentaire 05=Problème de peau 06=Problème d'œil 07=Problème d'oreille/Nez/Gorge 08=Problème pulmonaire 09=Blessure par Balles 10=Battue / Violence 99=Autre	Quel genre de service /personnel [NOM] a-t-il consulté? 00= Aucun 01= Hôpital 02= Centre de santé 04= Cabinet/Clinique Privée 05= Médecin privé 06= Pharmacien 07=tradipraticien (marabout, guérisseur,...) 99=Autre Si D5#00 → D7 Si D5=00 → D6	Pourquoi [NOM] n'a-t-il pas utilisé de service médical ? 00=Pas nécessaire 01=Trop cher 02=Trop éloigné 03= Insécurité 04=Discrimination 05=Non existant 06=Aucune confiance 99=Autre, précisez Allez à D10	Qui a payé les soins de (nom)? 01= Lui-même 02= Père/Mère 03=Autres Parents/tuteur 04=assurance 05=Communaute religieuse 06= ONG 07= Gouvernement 08=Amis/employeurs/voisins 99 = Autre, précisez	Comment a-t-il payé ces soins ? 01. au comptant 02. crédit au niveau de la structure sanitaire 03. Emprunt parents/amis/voisins 04. Emprunts auprès des COJES de santé 05=Assurance 99. Autres, précisez__	Quel est le principal problème qu'a rencontré (Nom) en accédant au centre de santé ? 01= éloigné 02= Personnel jamais présent 03= Personnel insuffisant 04= Médicaments insuffisants 05= Trop cher 06= Tensions avec les autres patients 07= Discrimination 08= Pas de problème 09=pas de médicaments 99= Autres, précisez_____	(nom)° est-il couvert par une assurance maladie ? 1=ooui 2=non 9=NSP	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

D. ACTIVITES ECONOMIQUES DES MEMBRES DU MENAGE (personnes de 06 ans ou plus)

E0	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8
No	(Nom) exerce-t-il au cours des 07 derniers jours une activité ou un travail qui génère des revenus ou des biens ? 1= Oui 2= Non → E6	Dans quel secteur principal (Nom) mène cette activité ? 01= Agriculture 02=Élevage 03= Artisanat 04=Pêche 05= Transport 06= Commerce/Vente 07= Admin/Services 08= Construction 09= Chasse 99=Autre, à préciser	Quelle est la situation dans l'occupation de (Nom) aujourd'hui ? 01= Employeur/Patron 02= Salarié Permanent 03= Salarié Temporaire 04= Travailleur indépendant 05= Aide familial 06= Apprenti 07=travailleur journalier 99= Autre Si E3=01, 04 ou 05 → E5	(Nom) a-t-il un contrat de travail ? 1=Contrat écrit à durée déterminée 2=Contrat écrit à durée indéterminée 3=Accord verbal 4= Rien du tout (pas de contrat)	Combien gagne en moyenne (Nom) de cette activité chaque mois ? 0=pas de rémunération 1=moins de 30 000F 2=40000 à 80000 3=80001 à 100000 4=100001-150000 5=150001-200000 6=plus de 200000 9=NSP → E8	(nom) a-t-il cherché le travail au cours des 07 derniers jours ? 1=oui 2=Non 3=NSP	Raison principale pour laquelle (Nom) n'exerce pas un travail qui génère le revenu ? 01= Pas de travail disponible 02= Inactivité saisonnière 03= Etudiant/élève 04=obligation familiale/ménage 05= Trop âgé/trop jeune 06= Infirmité 07= maladie 08=Insécurité 09= Discrimination 10= pas de documents officiels 99= Autres (à préciser)	Profession Quel genre de travail (nom) a-t-il appris à faire ? Ecrivez lisiblement dans la case correspondante la profession déclarée
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

E. ACCES A LA DOCUMENTATION PERSONNELLE

N°	Certificat de naissance ?			CNI ? personnes âgées de 18 ans ou plus		
	F1 (nom) a-t-il le certificat de naissance ? 1= oui, certificat de naissance →F3 2=, Déclaration de naissance, →F3 3=aucun →F2	F2 Pourquoi (Nom) n'a-t-il pas de certificat/déclaration de naissance ? 01=Ne sait pas comment faire 02=pas d'argent 03=perdu pendant le déplacement 04=pas de temps 05=ce n'est pas important 06=service éloigné 07=il faut monnayer 08=discrimination 09=procédure entamée 10=registre/bureau d'état civil détruit →F4	F3 quelle est la principale difficulté que (nom) a rencontrée pour obtenir le certificat de naissance ? 1=aucun problème 2= trop cher 3= trop de tracasseries 4= ça prend du temps 9=autre, précisez _____	F4 (nom) a-t-il la CNI? 1= CNI/→F6 2=attestation→F6 3=Aucun→F7	F5 Pourquoi (Nom) n'a pas la CNI ? 1=Ne sait pas comment faire 2=pas d'argent 3=perdu pendant le déplacement 4=pas de temps 5=ce n'est pas important 6=service éloigné 7=il faut monnayer 8=discrimination 9=procédure entamée	F6 quelle est la principale difficulté que (nom) a rencontrée pour obtenir la CNI ? 1=aucun problème 2= trop cher 3= trop de tracasseries 4= ça prend du temps 9=autre, précisez _____
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N°	Carte électorale ? personnes âgées de 24 ans ou plus			Carteconsulaire (ou de séjour) en cours de validité? Si B7#0 (Etrangers uniquement)		
	F7 (nom) a-t-il la carte électorale ? 1= oui→F9 2=Non 3=NSP→F10	F8 Pourquoi (Nom) n'a pas la Carte électorale ? 1=Ne s'était pas enrôlé par manque d'extrait de naissance 2=perdu 3=discrimination 4=enrôlé mais n'a pas reçu 5= Ne s'était pas enrôlé pour autres raisons 9=autre, précisez→F10	F9 quelle est la principale difficulté que (nom) a rencontré pour obtenir la Carte électorale ? 1=aucun problème 2= trop de tracasseries 3= ça prend du temps 4=inaccessible 9=autre, précisez	F10 (nom) a-t-il la CNI? 1= oui→F12 2=non→F11	F11 Pourquoi (Nom) n'a pas la CNI ? 1=Ne sait pas comment faire 2=pas d'argent 3=perdu pendant le déplacement 4=pas de temps 5=ce n'est pas important 6=service éloigné 7=il faut monnayer 8=discrimination 9=procédure entamée	F12 quelle est la principale difficulté que (nom) a rencontrée pour obtenir la CNI ? 1=aucun problème 2= trop cher 3= trop de tracasseries 4= ça prend du temps 9=autre, précisez
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

F. ACCES AU LOGEMENT (logement principal) ET EQUIPEMENTS DU MENAGE

G1	Quel est le type de votre habitation ? (logement principal)	01=Immeuble 0appartement 02 = Villa moderne 03=Maison simple 04=Concession à plusieurs logements _ _ _ 05=Case 06=Tente 07=Habitat précaire/Baraque 99=Autre (à préciser)	G7	Quel type d'aisance utilisent principalement les membres de votre ménage ?	01=WC à l'intérieur 02= WC à l'extérieur 03= Latrines dans la cours _ _ _ 04=Latrines hors de la Cour 05=Dans la nature → G9 99=Autre à préciser
G2	Quel est le nombre de pièces utilisées pour dormir ?	_ _ _	G8	partagez-vous ces toilettes avec d'autres ménages ?	1=Oui 2=non _ _
G3	Principal matériau du sol du logement	01= Terre ou sable 02= Ciment 03= Pierres _ _ _ 04= Carreaux ou marbre 05= Bois 99= Autres, précisez.....	G9	Principal mode de cuisson	01=Bois de chauffe 02= Gaz 03= Charbon _ _ _ 04=Electricité 99=Autre, à préciser
G4	Avec quel type principal de matériau les murs extérieurs de cette maison sont-ils construits ?	01= Bois/planche 02=tôle 03=Banco ou terre battue 04= semi-dur 05= Blocs ciments bétons _ _ _ 06= Géobéton 08= dur 09= Paille 99= Autres, précisez.....	G10	Quel est le principal mode d'évacuation des ordures ménagères de votre ménage ?	01=ramassage par camion 02=charrette 03=Dans la nature _ _ _ 04=Ordures brûlée 05=ordures enterrées 06= Autre, à préciser.....
G5	En quel principal matériau est la toiture ?	01=Fibre végétale 02=Tôle 03= Béton _ _ _ 04= Tuile 05= Toile en plastique 99= Autre à préciser	G11	Quel est le principal mode d'évacuation des eaux usées de votre ménage ?	01=Fosse sceptique 02= Réseau d'égouts 03=Dans la rue _ _ _ 04=dans le caniveau 05=dans la nature 99=Autre, à préciser
G6	Quel est le mode principal d'éclairage du ménage ?	01=Electricité 02= Groupe électrogène 03= Panneau solaire _ _ _ 04=lampe (à pétrole, à gaz, à huile) 05=Bois de chauffe 06=torche 07=Bougie 99=Autre à préciser.....	G12	Quelle est la principale source d'approvisionnement en eau de boisson de votre ménage ?	01=eau courante dans le logement 02=Eau courante dans la cour 03=eau courante à l'extérieur 04=pompe villageoise _ _ _ 05=Puits dans la cour 06=Eau de surface (marigot, rivière, etc.) 99=Autre à préciser

G13	Votre logement est-il situé près de :		G14	Partagez-vous ce logement avec d'autres ménages ?	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>
G13.1	Région d'éboulement	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>	G15	Quel est le statut d'occupation de votre logement ?	01=Propriétaire →G16 puis G18 02=Copropriétaire →G16 puis F18 03=Locataire <input type="checkbox"/> 04=Location-vente <input type="checkbox"/> 05=Logé gratuitement (famille, ami, employeur, gouvernement) →G16 puis G20 et G21 99=Autre
G13.2	Zone inondable	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>	G16	Quel type de document possédez-vous pour l'occupation de ce logement ?	1=Aucun document 2=titre foncier 3= lettre d'attribution 4=permis de bâtir <input type="checkbox"/> 5=Certificat de vente 6= contrat de bail 7=ODP 9=autre,
G13.3	Bas fonds	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>	G17	Combien vous coûte mensuellement le loyer ?	<input type="text"/>
G13.4	Bord de rivière/lagune/mer	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>	G18	Etes-vous satisfait de votre condition de logement ?	1=oui →G20 2=non <input type="checkbox"/>
G13.5	Colline	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>	G19	Si non, pourquoi ?	1=Quartier sale 2=Quartier non sécurisé 3=Loyer trop cher 4=Voisinage à palabre <input type="checkbox"/> 5=Maison précaire 6=Maison étroite 7= inondation 8=Cour commune 9=Autre
G13.6	Route/chemin de fer	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>	G20	Avez-vous été expulsé d'un logement au moins une fois au cours des 12 derniers mois ?	1=oui 2=non →Section suivante <input type="checkbox"/>
G13.7	Tas d'ordure	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>	G21	Si oui, quelle en est été la raison principale ?	1=Conflit avec le voisinage 2=Occupation illicite par des tiers 3=Contestation de la superficie cédée 4=Loyers impayés 5=Escroquerie <input type="checkbox"/> 6=Occupation illégale 7=mésentente familiale 9=autres, précisez
G13.8	Haute tension/centrale	1=oui				

G22 Votre ménage possède-t – il des équipements suivants en état de marche ?							
G221	Lit	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>	G228	Ventilateur/climatiseur	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
G222	Table	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>	G229	Fer à repasser	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
G223	Chaise	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>	G2210	Téléphone	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
G224	réfrigérateur	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>	G2211	moustiquaire	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
G225	Groupe électrogène	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>	G2212	Vélo	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
G226	Téléviseur	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>	G2213	Moto	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
G227	Radio	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>	G2214	voiture	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
	électrique	2=non	<input type="checkbox"/>				
G13.9	Entreprise industrielle	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>				

G. Accès, non discriminatoire, aux dispositifs de protection nationaux et subnationaux, y compris à la police et aux tribunaux

Type d'institutions	Quelle distance sépare-t-elle votre ménage de cette institution ? En Km. si 98 km ou plus, inscrire 98 NSP=99	vous ménage / un membre de votre ménage a-t-il fait recours a <institution> au cours des douze derniers mois ? 1= Oui 2= Non →H8	De quelle nature était le cas présenté ? 01=pour se faire établir des documents 02= plaintes diverses (viol, vol, attaques, abus de confiance, occupation de propriété, destruction de biens, problèmes fonciers,...) 03= convocations diverses des autorités judiciaires, administratives, militaires, policières, droits de l'homme,...) 04=reclamations diverses (indemnisation, recherche d'enfants,...)	Combien de temps le cas a – t-il pris pour être résolu? 1= <1 mois 2= 1-6 mois 3= 7-12 mois 4= +12 mois 5= En cours	Avez – vous / a-t-il rencontré des difficultés pour accéder à (nom de l'institution)? 1=Oui 2=Non →H7 3= ne sait pas	Quel était la principale difficulté? 1= monnayage 2= discrimination 3= éloignement 4= frais administratif trop cher 5= lenteur des procédures 6=pas de documents officiels 9= Autres, précisez	Avez-vous été satisfait par le verdict donné par (l'institution)? 1=Oui 2=Non 3=je ne sais pas	Pourquoi n'avez-vous pas recouru à (institution) ? 01= ne sait pas comment faire 02= trop loin 03=payant 04=favoritisme 05= je n'ai pas droit car déplacé/retourné/rapatrié 06=refus des autorités 07= je n'ai pas eu de cas 08=pas de documents officiels 09=pas au courant son existence 99=Autre, (précisez)
	H1	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8
Autorités traditionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administration locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Forces de l'ordre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tribunal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Service de Droits de l'homme/clinique juridique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

H. ACCES A LA NOURRITURE ET STRATEGIE D'ADAPTATION AUX CHOCS

11	Combien de repas votre ménage prend- il généralement par jour au cours des trois derniers mois (depuis fevrier)?	1=un repas par jour 2= deux repas par jour <input type="checkbox"/> 3=Plus de deux repas par jour	18	Qu'a fait votre ménage pour faire face à cette situation ?	1= Réduire les autres dépense du ménage 2=déménager 3=exercer des activités additionnelles 4= retirer quelques enfants de l'école 5= retirer tous les enfants de l'école <input type="checkbox"/> 6=s'endetter 7= demander de l'aide aux amis, aux voisins, à la famille 9=autre, précisez -----
12	Au cours des trois derniers mois, Où votre ménage se ravitaille-t-il principalement en denrées alimentaires ?	1= au marché 2= dans les champs <input type="checkbox"/> 3= l'assistance humanitaire/communautaire 4=dans les champs et au marché 5= dans les champs, au marché et à travers l'assistance 9=autre, précisez_____	19	Au cours des trois derniers mois, vous est-il arrivé d'éprouver des difficultés pour vous acquitter des dépenses scolaires des membres de votre ménage ?	1= Oui 2=Oui, quelques fois 3=Pas du tout →I11 <input type="checkbox"/>
13	Au cours des trois derniers mois, Le ménage arrive-t-il à trouver les denrées alimentaires dont-il a besoin ?	1=Oui, toujours →I15 2=Oui, mais pas toujours <input type="checkbox"/> 3=non	110	Qu'a fait votre ménage pour faire face à cette situation ?	1= Rien du tout 2= Réduire les autres dépense du ménage 2= exercer des activités additionnelles 4= s'endetter <input type="checkbox"/> 5=demander de l'aide aux amis, aux voisins, à la famille 6=retirer temporairement les enfants de l'école 7=Retirer définitivement les enfants de l'école 9=autre précisez_____
14	Au cours des trois derniers mois, Quelle est la difficulté principale par rapport à l'accès à la nourriture?	1=Insécurité 2=manque d'argent 3=prix élevé sur le marché <input type="checkbox"/> 4= mauvaise récolte 5=Manque de denrées sur le marché 6=manque de moyen de transport 9=Autre, précisez_____	111	Au cours des trois derniers mois, vous est-il arrivé d'éprouver des difficultés pour vous payer les soins de santé des membres de votre ménage ?	1=oui 2=oui, quelques fois 2=non →I13 <input type="checkbox"/>
15	Au cours des trois derniers mois, vous est-il arrivé d'éprouver des difficultés pour vous procurer de la nourriture ?	1= Oui, plusieurs fois 2= Oui, quelques fois <input type="checkbox"/> 3=Pas du tout →I17	112	Qu'a fait votre ménage pour faire face à cette situation ?	1= Rien du tout 2= Réduire les autres dépense du ménage 2= exercer des activités additionnelles 4= s'endetter 5 Solliciter l'aide <input type="checkbox"/> 9=autre, précisez_____
16	Qu'a fait votre ménage pour faire face à cette situation ?	01=Consommer des aliments moins coûteux 2=Réduire la quantité d'aliments consommer par jour 3=passer des journées sans manger 4=travailler en échange de nourriture <input type="checkbox"/> 5= envoyer les membres du ménage pour	113	Les revenus mensuels de votre ménage permettent-ils de subvenir à tous les besoins usuels/planifiés du ménage ?	1=oui 2=non <input type="checkbox"/>

		manger ailleurs 6=mendier 7=prendre la nourriture à crédit 8= dormir sans manger/ne rien faire 9=autre, précisez _____			
17	Au cours des trois derniers mois, vous est-il arrivé d'éprouver des difficultés pour s'occuper de vos charges locatives ?	1= Oui, plusieurs fois 2= Oui, quelques fois 3=Pas du tout → 19	114	Votre ménage a-t-il fait face à des dépenses imprévues/non planifiées au moins une fois au cours des 03 derniers mois (depuis février dernier) ?	1=oui 2=non → Module suivant
115	Comment a-t-il fait pour assumer les dépenses imprévues/non planifiées ?	1= Rien 2=Emprunter 3=demander l'aide des amis/famille/commune/ONG 4=réduire les autres dépenses du ménage 5=vendre les biens du ménage (terrains, outils agricoles, équipements ménagers,...)			

I. HISTORIQUE DU DEPLACEMENT

J.1 Historique du déplacement (Déplacés internes, Si A9=1)

J11	Où résidiez-vous avant la crise (2002-2011) ?	Département _____ Sous-Préfecture _____ localité _____	J1.6	Pour quelle raison principale avez-vous choisi cette localité ?	01=présence de membres de la famille 02=Proximité avec le lieu de résidence d'origine 03=Meilleures possibilités de travail 05=Assurance de sécurité 06=Accès au service de base 07=localité sécurisée
J1.2	Pour quelle raison principale avez-vous décidé de quitter votre lieu de résidence ?	01=Conflit de 2002 02=Conflit de postélectorale 03=raisons économiques 04= raisons de scolarisation, santé,... 05=catastrophe naturelle 06=déguerpissement 07=raisons familiales (mariage, problèmes familiaux) 08= exaction des groupes armés 09=destruction des biens 99=autre, à préciser	J1.7	Est-ce qu'au moins un membre du ménage visite d'une façon régulière votre localité d'origine ?	1= Oui 2= non → module K
J1.3	En quelle année avez-vous quitté votre lieu de résidence d'origine ?	_____	J1.8	Dans quelle fréquence est ce qu'il/elle visite la localité d'origine?	1=une fois par semaine 2- 2 fois par semaine 3= 1 fois chaque mois 6= 1 fois par trimestre 9= Autre
J1.4	Après avoir quitté votre lieu de résidence d'origine, êtes – vous venus directement où vous êtes maintenant ?	1= Oui 2= non	J1.9	Pour quelle raison principale est ce qu'il/elle visite sa localité d'origine ?	1= Pour prendre soin de la propriété 2 =Pour rendre visite aux parents/voisins qui y sont restés 3 =Pour reconstruire la maison

					4 =Pour travailler dans le champ 6 =Pour évaluer la sécurité 9 = Autre
J1.5	Depuis combien de temps êtes-vous déplacés ici ?	1=moins d'un 12 mois 2= 12 à 24 mois <input type="checkbox"/> 3 plus de 24 mois			
J.2 Historique du déplacement (Retournés, si A9=2)					
J2.1	Pour quelles raisons avez-vous décidé de quitter votre lieu de résidence d'origine ?	01=Conflit de 2002 02=Conflit de postélectorale 03=raisons économiques 04= raisons de scolarisation, santé,... <input type="checkbox"/> 05=catastrophe naturelle 06=déguerpissement 07=raisons familiales (mariage, problèmes familiaux) 08= exaction des groupes armés 09=destruction des biens 99=autre, à préciser	J2.5	Pour quelle raison principale avez-vous choisi cette localité ?	01=présence de membres de la famille 02=Proximité avec le lieu de résidence d'origine 03=Meilleures possibilités de travail 05=Assurance de sécurité <input type="checkbox"/> 06=Accès au service de base 07=localité sécurisée
J2.2	En quelle année avez-vous quitté votre lieu de résidence (cette localité)?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	J2.6	Pourquoi avez-vous décidé de revenir ici ?	1=je ne pouvais pas y vivre 2= pour m'occuper de mes plantations 3=recommencer mon travail 4= retour au calme <input type="checkbox"/> 5=à la demande du gouvernement/éviter d'être considéré comme rebelle 6= j'ai été convaincu par les cadres du village/de la région 9=autre, à préciser
J2.3	Dans quelle localité êtes-vous allés ?	Département _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Sous-Préfecture _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Localité _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	J2.7	comment votre retour a-t-il été organisé ?	1=par mes propres moyens 2=avec l'aide du HCR <input type="checkbox"/> 3= avec l'aide du gouvernement 4= d'autres organisations humanitaires 9=autre, à préciser
J2.4	Combien de temps avez-vous passé là-bas ?	1=moins d'un mois 2= 1-6mois 3=6-à 12 mois <input type="checkbox"/> 4= plus de 12 mois	J2.8		
J3 Historique du déplacement (Rapatriés, si A9=3)					
J3.1	Pour quelles raisons avez-vous décidé de quitter votre lieu de résidence d'origine ?	01=Conflit de 2002 02=Conflit de postélectorale 03=raisons économiques 04= raisons de scolarisation, santé,... <input type="checkbox"/> 05=catastrophe naturelle 06=déguerpissement 07=raisons familiales (mariage, problèmes familiaux) 08= exaction des groupes 99=autre, à préciser	J3.5	Pour quelle raison principale avez-vous choisi ce pays ?	1=présence de membres de la famille 2=Proximité avec le lieu de résidence d'origine 3=Meilleures possibilités de travail 5=Assurance de sécurité <input type="checkbox"/> 6=Accès au service de base 9=localité sécurisée
J3.2	En quelle année avez-vous quitté votre lieu de résidence d'avant la crise ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	J3.6	Pourquoi avez-vous quitté ce pays ?	1=je ne pouvais pas y survivre 2= je n'étais pas habitué à vivre là-bas 3= entente entre les deux pays 4=à la demande de mon pays <input type="checkbox"/>

					5= après témoignage de mes compatriotes sur la vie au pays 6= j'ai été convaincu par les cadres du village 9=autre, à préciser	
J3.3	Dans quel pays vous êtes-vous allés ?	1=Libéria 2=Mali 3=Ghana 4= Guinée 6= Burkina Faso 9=Autre, à préciser	<input type="checkbox"/>	J3.7	Comment êtes-vous rentré en Côte d'Ivoire ?	1=par mes propres moyens 2=avec l'aide du HCR 3= avec l'aide du gouvernement d'ici 4= gouvernement de là-bas 5=Par la force 9=autre
J3.4	Combien de temps avez-vous passé là-bas ?	1=moins d'un mois 2= 1-6mois 3=6-à 12 mois 4= plus de 12 mois	<input type="checkbox"/>	J3.8	Etes-vous rentré où vous résidiez avant le déplacement ?	1=oui 2=non

J. ACCES AUX MECANISMES D'INDEMNISATION DES BIENS, DE LA PROPRIETE ET DE LA REUNIFICATION FAMILIALE

Biens	K1	K2	K3	K4	K5	K6	K7
	Pendant la crise (déplacement), avez-vous perdu (destruction, vol, occupation/exploitation par des tiers, perte,) ? 1= Oui 2= Non →K8	Avez-vous déjà retrouvé/récupéré ? 1= Oui, 2= Non →K4	Comment avez-vous procédé pour récupérer ces biens ? 1= Entente avec l'occupant 2= ONG/Agence du SNU 3=intervention des forces de l'ordre 4=Décision du tribunal coutumier 5=Abandon de l'occupant 6=Intervention des autorités administratives 7=Décision de justice 8=Grâce au PAPC 9=Autre, à préciser _____	Connaissez-vous des mécanismes/structures/procédures en Côte d'Ivoire permettant de récupérer des biens détruits/perdus pendant la crise ? 1= Oui 2= Non →K8	Lesquels ? 1=le Ministère de la solidarité 2= Projet d'Assistance Post Conflit 3=Forces de l'ordre 4= Ss-Préfecture/Préfecture/commune 5=Acte du Gouvernement 9=Autre, Précisez _____	Avez-vous recouru à ces mécanismes/structures/procédures pour récupérer vos biens ou pour avoir une compensation pour les biens perdus ? 1= Oui, totalement 2= oui, mais pas totalement 3=non	Avez-vous confiance en ces mécanismes ? 1= Oui 2= non
Terre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 6 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maison	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 6 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plantation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 6 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Documents personnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 6 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi/activité économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 6 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Scolarisation des enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 6 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

K8.pendant le déplacement, vous êtes-vous séparé (avez-vous perdu de vue) de certains membres de votre ménage ? 1=oui 2=non→L1

K9 Si oui, depuis la fin de la crise, y a-t-il des membres de votre ménage que vous avez retrouvé ? 1=oui 2=non

K10 Combien d'enfants (de moins de 15 ans) ne sont-ils pas revenus ?

K11 Connaissez-vous des mécanismes qui œuvrent pour la réunification familiale post conflit en Côte d'Ivoire? 1=oui 2=non →I.1

K12 Lesquels ? 1 UNHCR 2 CICR 3 Ministère de la Solidarité 4 Police/Gendarmerie 5 Médias 6=autres

K13 Avez-vous recouru à ces mécanismes/structures pour retrouver les autres membres de votre ménage ? 1=oui 2=non

A. SECURITE

L1	Un membre de votre ménage a-t-il été victime d'une violence quelconque au cours des douze derniers mois ?	1= Oui 2= Non → L6	<input type="checkbox"/>
L2 Où avez-vous subi cette violence ?			
L2.1	A domicile	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L2.2	Dans la rue	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L2.3	Au cours du déplacement	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L2.4	En détention	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L2.5	Au travail/dans la plantation	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
	Autres, à préciser	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L3 Quelle est la nature de la violence subie ?			
L3.1	Viol	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L3.2	Violence physique/torture/bagarres	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L3.3	Ménaces verbales	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L3.4	Vol /Pillage	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L3.5	Enlèvement	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L3.6	Harcèlement	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L3.7	Assassinat	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L3.8	Travaux forcés	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L3.9	Autre, à préciser	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L4	Ce cas a-t-il été pris en charge par les autorités militaires/judiciaires/administratives de la localité ?	1= Non, car non signalé →L6 2= Non, refus de ces autorités →L6 3= oui	<input type="checkbox"/>
L5	Si oui, avez-vous été satisfait de la sentence?	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L6	Existe-t-il un mécanisme d'alerte en cas d'incident dans le village/quartier?	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L7 Votre ménage se sent-il concerné par les risques suivants ici ?			
L7.1	Attaques des groupes armés	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L7.2	Enrôlement des enfants par les groupes armés	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L7.3	Pillage de la maison et des biens	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L7.4	Discrimination par la communauté locale/stigmatisation coe rebelle	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L7.5	Torture/travaux forcés	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L7.6	Violences sexuelles/viols	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L7.7	Harcèlement	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L7.8	Tracasserie militaires/policières	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L7.9	Assassinat	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L7.10	Enlèvement	1= Oui 2= Non	<input type="checkbox"/>
L8	Quelle influence la crise a eu sur le niveau d'insécurité/criminalité de votre milieu de vie actuellement ?	01=Aucune influence 02=Diminution 03=Augmentation 99=NSP	<input type="checkbox"/>
L9	La présence des forces de l'ordre constitue –t-il un danger pour le ménage?	1= Oui 2= non 3=Ne sait pas	<input type="checkbox"/>

B. PERSPECTIVES EN TERMES DE SOLUTIONS DURABLES (si A9=1, si A9=3 et si J3.11=2)

M1	Où comptez-vous vous installer dans le futur?	1=Je compte rester ici →M2, M3, M4, PUIS ALLEZ A LA SECTION SUIVANTE 2= je vais rentrer d'où je suis venu →M4, M5, PUIS SECTION SUIVANTE 3= je compte m'installer ailleurs →M6	<input type="checkbox"/>
M2	Pourquoi est-ce que vous préférez rester dans ce village/quartier ? (deux principales raison)s°	01= Je suis bien établi 02= ce n'est pas possible d'aller ailleurs 03=Il y a de la sécurité ici 04= il n'y a pas de conflit ici 05= je suis propriétaire du terrain ici 06= Il y a du travail ici 07= Il y a une école pour les enfants ici 08= - Il y a de l'eau accessible ici 09= Il y a des services de santé ici 10= Il y a une administration locale efficace ici 11= mon époux/ épouse vient de cette localité/quartier 12= Autre, à préciser	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
M3	Pourquoi ne souhaitez-vous pas retourner où vous étiez avant ? (deux principales raison)s°	01=Manque de sécurité sur la localité d'origine 02= conflit avec les voisins 03= Maison détruite 04=mon terrain a été vendu/loué 05=mon terrain a été échangé 06= mon terrain est exploité par d'autres personnes 07= manque de moyens de transport 08=manque de travail là-bas 09= manque d'eau 10= manque d'écoles 11= manque de centre de santé	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

		12= Risque de renouvellement du conflit 13=Oublier le passé	
M4	Dans quelles conditions rentreriez-vous dans votre village/quartier ? (deux principales raisons)°	01=paix rétablie 02=Présence d'administration locale efficace 03= disponibilité de l'eau potable 04= disponibilité d'une école 05=Disponibilité d'un centre de santé 06= sécurité rétablie 07= moyens de transport disponibles 08= assistance pour reconstruction de la maison 09= récupération des terres/maisons occupées par d'autres	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
M5	Dans combien de temps envisagez-vous de rentrer dans votre village/localité d'origine ?	01= dans moins de trois mois 02= cette année 03= l'année prochaine 96= je ne sais pas 99= Autres, précisez	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
M6	Dans quelle localité comptez-vous vous installer ?	Département _____ Sous-Préfecture _____ Village/Quartier _____	
M7	Dans combien de temps envisagez-vous de vous installer là-bas?	01= dans moins de trois mois 02= cette année 03= l'année prochaine 96= je ne sais pas 99= Autres, précisez	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
M8	Pourquoi est-ce que vous préférez aller vous installer là-bas? (deux principales raisons)°	02= ce n'est pas possible d'aller ailleurs 03=Il y a de la sécurité là-bas 04= il y a la paix là-bas 05= j'ai des biens là-bas 06= Il y a du travail là-bas 07= Il y a une école pour les enfants là-bas 08= 09= Il y a des services de santé là-bas 10= Il y a une administration locale efficace là-bas 11= mon époux/ épouse vient de là-bas 12= Autre, à préciser _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
M9	Pourquoi ne souhaitez-vous pas retourner où vous étiez avant ? (deux principales raisons)°	01= Manque de sécurité sur la localité d'origine 02= conflit avec les voisins 03= Maison détruite 04=mon terrain a été vendu/loué 05=mon terrain a été échangé 06= mon terrain est exploité par d'autres personnes 07= manque de moyens de transport 08=manque de travail là-bas 09= manque d'eau 10= manque d'écoles 11= manque de centre de santé 12= Risque de renouvellement du conflit 13=Oublier le passé	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
M10	Dans quelles conditions rentreriez-vous dans votre village/quartier d'origine? (deux principales raisons)°	01=paix rétablie 02=Présence d'administration locale efficace 03= disponibilité de l'eau potable 04= disponibilité d'une école 05=Disponibilité d'un centre de santé 06= sécurité rétablie 07= moyens de transport disponibles 08= assistance pour reconstruction de la maison 09= récupération des terres/maisons occupées par d'autres	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

C. INTEGRATION SOCIALE/PARTICIPATION A LA VIE PUBLIQUE

N1	Au moins un membre de votre ménage adhère-t-il à une association quelconque ici ?	1=Oui 2=Non →N3	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
N2	A quel type d'association adhère (nt)-il(s) ? (Encerclez le ou les codes des réponses correspondantes)	Mutuelle de ressortissants Syndicat ONG Club sportif Association des jeunes Association de quartier Association d'amis Association religieuse Association politique Autre, à préciser	A B C D E F G H I J
N3	Participez-vous à des rencontres/réunions avec les autres membres du village/quartier?	1=oui 2=Non →N5	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
N4	Si oui à quelle occasion ?	Fêtes Religieuses Fêtes civiles	A B

	(Encercler le ou les codes des réponses correspondantes)	Activités socioculturelles Activités promues par les ONG Activités promues par les autorités activités politiques Autre à préciser:	C D E F G
N5	Connaissez-vous des Comités mis en place dans votre village/quartier ?	1=oui 2=non →N8	<input type="checkbox"/>
N6	Si oui, lesquels ? (Encercler le ou les codes des réponses correspondantes)	Comité de paix comité de protection de l'enfance comité de développement communautaire comité foncier comité de vigilance/autodéfense Autre, à préciser	A B C D E F
N7	Vous êtes-vous déjà adressé à ces comités ?	1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
N8	Est- ce que vous contribuez à la maintenance/fonctionnement de certains équipements collectifs dans le village (forages, écoles, poste de santé) ?	1=oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
N9	Pensez-vous que toutes les communautés du village/quartier contribuent à la maintenance/fonctionnement de ces structures (forages, écoles, poste de santé) ?	1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
N10	Les habitants de la localité vous demandent-elles une contribution spéciale liée au fait que vous êtes déplacés/retournés/rapatriés pour accéder à ?		
N10.1	L'eau ?	1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
N10.2	marché ?	1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
N10.3	Centre de santé ?	1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
N10.4	Travail ?	1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
N10.5	Logement ?	1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
N11	Pratiquez-vous librement votre religion ici?	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>
N12	Parlez-vous librement votre langue maternelle ici ?	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>
N13	Est-ce que les membres de votre ménage en âge de voter ont pu voter sans discrimination ici au cours des dernières élections ?	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>
N14	Vous est-il interdit (par les forces armées, les autorités traditionnelles ou les autres communautés) d'accéder à certains endroits ici ou d'emprunter certaines voies parce que vous êtes déplacés retournés/rapatriés ?	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>
N15	Pensez-vous que les autres habitants de ce village/quartier vous considèrent comme membre de ce quartier ?	1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
N16	Au cours des six derniers mois, avez-vous sollicité au moins l'aide ou l'intervention d'une personne du quartier pour résoudre un problème ?	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>
N17	Si oui, cette personne vous a-t-elle effectivement aidé ?	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>

N.B : N10 ne pas poser N10 aux ménages témoins

D. ACCES A LA TERRE

O1	Un membre de votre ménage dispose-t-il de terres cultivables ?	1=oui 2=non fin de l'interview	<input type="checkbox"/>
O2	Comment avez-vous/a-t-il acquis ces terres ?	1=par héritage 2=Acheté 3=Dons 4=par location	<input type="checkbox"/>
O3	Avez-vous/a-t-il des documents qui prouvent ses droits sur ces terres ?	1=oui →O5 2=non	<input type="checkbox"/>
O4	Si non, pourquoi ?	1=jamais obtenu, car pas nécessaire dans la tradition 2=Jamais obtenu, car procédure d'obtention complexe 3=perdus 4=en cours	<input type="checkbox"/>
O5	Ces terres suffisent-elles aux besoins actuels à votre ménage ?	1=oui 2=non	<input type="checkbox"/>
O6	Le ménage a-t-il été en dispute concernant cette parcelle ?	1=oui 2=non →MODULE SUIVANT	<input type="checkbox"/>
O7	Quel était la cause de la dispute ?	1- Contestation d'occupation 2- loyer impayé 3-occupation illégale par autrui 4- demande d'indemnisation pour occupation 5- Autres, précisez	<input type="checkbox"/>
O8	A qui la dispute vous opposait-elle?	01= un particulier 02= la commune 03= les déplacés 04= l'église 05= l'armée 06=L'Etat 07=une entreprise 08= Homme en arme (Dozos ou autres groupes armés) 08=Autre, à préciser	<input type="checkbox"/>

09	<p>Qui est/Qui a été en charge de la résolution du conflit ?</p>	<p>01=- personne 02=Tribunal 03=autorité traditionnelle 04= Personnellement 05= Administration locale 06= ONG 99= Autres (précisez) -----</p>	<p> _ </p>
----	---	---	------------

O. POIDS DES DEPLACES SUR LES MENAGES D'ACCUEIL
(Ménages témoins uniquement)

P1	Combien de déplacés/retournés/rapatriés de la crise avez-vous reçu?	Inscrivez le nombre indiqué Si ce nombre est 00, fin de l'interview	_ _
P2	Comment s'est organisée l'arrivée des déplacés/rapatriés/retournés dans votre ménage ?	1=Initiative du CM 2=Entente entre CM et PDI 3=Entente familiale/ communautaire 4=Seule initiative du PDI 9=Autre, précisez_____	_
P3	Comment avez-vous perçu l'arrivée des déplacés/retournés/rapatriés dans votre ménage ?	1=Normal 2=Charge supplémentaire 3=Indifférent 4=Mécontentement 9=Autre, précisez_____	_
P4	Combien de déplacés avez-vous actuellement dans le ménage ?	Inscrivez le nombre indiqué	_ _
P5	Des personnes déplacées/retournées/rapatriées sont-elles parties de votre ménage depuis la fin de la crise ?	1=oui 2=non →07	_
P6	Quelles sont les raisons de leur départ ?	1=voyage de durée limitée 2=Retour à la résidence habituelle 3=Scolarité/apprentissage 4=Emploi 5=Mésentente 6=surnombre dans le ménage 9=autre	_
P7	A combien estimez-vous le surplus de dépenses au moment où vous receviez les déplacés/retournés/rapatriés par rapport à vos dépenses habituelles ?	_ _ _ _ _ _ _	
P8	Avez-vous eu à faire des dépenses pour les déplacés /retournés/rapatriés de votre ménage depuis la crise ?	1=oui 2=non	_
P9	Quel type de changement avez-vous remarqué dans vos dépenses effectuées pendant la période de crise par rapport à ce qu'elles étaient avant la crise ?	1=aucun changement 2=diminution 3=augmentation 4=NSP	_
P10	Si augmentation, selon vous, à quoi est dû principalement cette hausse des dépenses de votre ménage ?	1=cout de la vie 2=présence de déplacé 9=Autre, précisez_____	_
P11	Avez-vous reçu de l'aide d'une personne extérieure à votre ménage ou d'une communauté pour subvenir au surcroît de charge ?	1=Oui 2=Non →013	
P12	Qui vous est venu en aide pour subvenir au surcroît de charge ? (Questions à choix multiples)	Parents Mairie/commune Communauté ethnique Communauté religieuse Association ONG ONU Etat/Gouvernement Autre, précisez_____	A B C D E F G H I
P13	Depuis la crise, avez-vous apporté de l'aide à d'autres ménages en difficulté du fait de la crise ?	1=Oui 2=Non →FIN	_
P14	Si oui, quelle est la nature de cette aide ? (question à choix multiples)	Argent Vivres/nourriture Non vivres Autres	A B C D

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !